ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

DES VOYAGES,

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVÉRÉ, DANS LES PAYS OÙ LES VOYAGEURS ONT PÉNÉTRÉ, LES MOEURS DES HABITANS, LA RELIGION, LES USAGES, SCIENCES ET ARTS, COMMERCE ET MANUFACTURES;

PAR J.-F. LAHARPE.

NOUVELLE ÉDITION,

ORNÉE DE SOIXANTE VIGNETTES ET D'UN ATLAS IN-4°.

TOME NEUVIÈME.

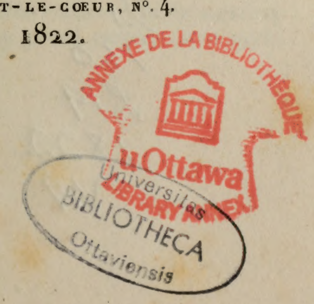


PARIS,

ACHILLE JOURDAN, LIBRAIRE,

RUE GÎT-LE-COEUR, N°. 4.

1822.



ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES.

SECONDE PARTIE.

ASIE.

LIVRE QUATRIÈME,

CONTENANT LA CHINE.

CHAPITRE VII.

Division de la nation chinoise en différentes classes : commerce, arts, manufactures.

AVANT de passer aux différens ordres de la nation chinoise, il ne sera pas inutile de faire d'abord quelques observations sur le nombre des habitans de ce grand empire, que quel-

ques missionnaires font monter jusqu'à trois cents millions : c'est une erreur sans doute; mais appuyons notre estimation sur des faits.

Le tribut qui se lève à la Chine depuis l'âge de vingt ans jusqu'à soixante est payé par plus de cinquante millions de Chinois entre ces deux âges. Dans le dénombrement qui se fit au commencement du règne de Khang-hi, on trouve onze millions cinquante-deux mille huit cent soixante-deux familles, et cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quatre hommes capables de porter les armes, sans comprendre dans ce nombre les princes, les officiers de la cour, les mandarins, les soldats congédiés, les lettrés, les licenciés, les docteurs et les bonzes, ni les personnes au-dessous de vingt ans, ni tous ceux qui passent leur vie sur mer ou sur les rivières. Il est difficile de ne pas porter tous ces différens états à un nombre au moins égal, ce qui donnerait cent vingt millions d'habitans, c'est-à-dire plus que n'en contient l'Europe entière.

Le nombre des bonzes monte seul à plus d'un million : on en compte, à Pékin, deux mille qui vivent dans le célibat, et trois cent cinquante mille dans les temples et les monastères, en divers endroits; établis par lettres patentes de l'empereur. On ne compte pas moins de quatre-vingt-dix mille lettrés qui ne sont point engagés dans le mariage : il est vrai que les guerres civiles et la conquête des

Tartares ont détruit une quantité innombrable d'habitans; mais la paix, qui n'a pas cessé de régner depuis, a réparé toutes ces pertes.

Duhalde réduit toutes les classes à deux ordres principaux : celui de la noblesse et celui du peuple. Le premier, dit-il, comprend les princes du sang, les mandarins et les lettrés ; le second, les laboureurs, les marchands et les artisans : c'est cette division que nous suivrons.

La noblesse n'est pas héréditaire à la Chine, quoiqu'il y ait des dignités attachées à quelques familles, et qui se donnent par l'empereur à ceux qu'il en juge dignes par leurs talens. Les enfans d'un père qui s'est élevé aux premiers postes de l'empire ont leur fortune à faire ; et s'ils sont dépourvus d'esprit, ou si leur inclination les porte au repos, ils tombent au rang du peuple, obligés souvent d'exercer les plus viles professions. Cependant un fils succède au bien de son père ; mais pour hériter de ses dignités et de sa réputation, il doit s'y être élevé par les mêmes degrés ; c'est pourquoi ils s'appliquent avec beaucoup de constance à l'étude; et dans quelque condition qu'ils soient nés, ils sont sûrs de leur avancement, lorsqu'ils ont d'heureuses dispositions pour les lettres ; aussi voit-on naître continuellement à la Chine des fortunes considérables, non moins surprenantes que celles qui se font quelquefois parmi les ecclésiastiques d'Italie, où la plus basse

naissance n'empêche point d'aspirer aux premières dignités de l'église.

Les titres permanens de distinction n'appartiennent qu'à la famille régnante; outre le rang de prince, que tous les descendans de l'empereur doivent à leur naissance, ils jouissent de cinq degrés d'honneur, qui répondent aux titres européens de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons. Ceux qui épousent les filles d'un empereur participent à ces distinctions comme ses propres fils et leurs descendans. On leur assigne des revenus qui répondent à leur dignité; mais ils ne jouissent d'aucun pouvoir. Cependant la Chine a des princes qui n'ont aucune alliance avec la maison impériale; tels sont les descendans des dynasties précédentes, ou ceux dont les ancêtres ont acquis ce titre par les services qu'ils ont rendus à l'empire. Lorsque le fondateur de la famille tartare qui règne aujourd'hui fut établi sur le trône, il accorda plusieurs titres d'honneur à ses frères, qui étaient en grand nombre, et qui avaient contribué par leur valeur à la conquête d'un si grand état : ce sont ceux que les Européens ont nommés *régulos*, ou princes du premier, du second et du troisième rang. Il fut réglé alors que parmi les enfans de chaque régulo, on en choisirait toujours un qui succéderait à son père dans la même dignité.

La ceinture jaune est une distinction commune à tous les princes du sang, de quelque

rang qu'ils puissent être. Cependant, ceux que leurs richesses ne mettent point en état de mener un train convenable à leur naissance affectent de cacher cette ceinture.

Quelque lustre qu'ils puissent tirer de leur naissance et de leurs dignités, ils vivent dans l'état sans pouvoir et sans crédit : on leur accorde un palais, une cour, avec des officiers et un revenu digne de leur rang ; mais ils ne jouissent d'aucune sorte d'autorité : le peuple ne laisse pourtant pas de les traiter avec beaucoup de respect.

Quoiqu'on ne compte pas plus de cinq générations des princes du sang depuis leur origine, leur nombre ne monte pas aujourd'hui à moins de deux mille : ils se nuisent les uns aux autres à force de se multiplier, parce que la plupart n'ont point de biens en fonds de terre, et que l'empereur, ne pouvant leur accorder à tous des pensions, plusieurs vivent dans une extrême pauvreté qui les expose au mépris. L'usage des Tartares est de faire mourir tous les princes d'une race détrônée.

Vers la fin de la dynastie des Ming, on comptait dans la ville de Kiang-tcheou plus de trois mille familles de cette race, dont quelques-unes étaient réduites à vivre d'aumônes. Le brigand qui s'empara de Pékin extirpa presque entièrement cette race, ce qui a rendu désertes quelques parties de la ville. Ceux qui échappèrent au carnage prirent le parti de quitter la ceinture jaune et de changer de nom, pour se

mêler avec le peuple, mais on les connaît encore pour descendans du sang impérial. Les missionnaires de la même ville en eurent un pendant quelque temps à leur service, dans une maison qui avait été bâtie par un autre de ces princes. Celui-ci, ayant découvert que des Tartares le cherchaient, prit la fuite et disparut.

L'usage accorde aux princes, outre leur femme légitime, trois autres femmes, auxquelles l'empereur donne des titres, et dont les noms sont enregistrés au tribunal des princes. Leurs enfans prennent séance après ceux des femmes légitimes, et sont plus respectés que les enfans des concubines ordinaires. Les princes ont aussi deux sortes de domestiques : les uns, qui sont proprement esclaves; les autres, Tartares ou Chinois tartarisés, que l'empereur leur accorde en plus ou moins grand nombre, suivant le degré de la dignité dont il les honore : ce sont ces derniers qui composent l'équipage du régulo, et qui s'appellent communément *les gens de sa porte*. Il se trouve parmi eux des mandarins considérables, des vice-rois, et même des tsong-tous, qui, sans être esclaves comme les premiers, n'en sont pas moins soumis à leur maître, et passent au service de ses enfans, lorsqu'ils héritent de la dignité de leur père. Si le prince est dégradé pendant sa vie, ou si sa dignité n'est pas conservée à ses enfans, cette sorte de domestiques passe à quelque autre prince du sang, lorsque l'empereur l'élève à la même dignité.

Les fonctions des princes des cinq premiers ordres se réduisent à assister aux cérémonies publiques, et à se montrer chaque matin au palais impérial : ils se retirent ensuite dans l'intérieur de leur hôtel, où toutes leurs affaires sont bornées au gouvernement de leur famille et de leurs officiers domestiques. On ne leur laisse pas même la liberté de se visiter les uns les autres, ni celle de coucher hors de la ville, sans une permission expresse de la cour. Cependant il leur arrive quelquefois d'être employés aux affaires publiques, et de se faire considérer par d'importans services.

On met au rang des nobles, 1°. ceux qui ont été revêtus de la dignité de mandarins dans les provinces, soit qu'ils aient été congédiés, ce qui arrive presqu'à tous, soit qu'ils aient été forcés de résigner leur emploi, soit qu'ils se soient retirés volontairement, avec la permission de l'empereur. 2°. Ceux qui, n'ayant pas eu assez de capacité pour parvenir aux degrés littéraires, n'ont pas laissé de se procurer par faveur ou par présens certains titres d'honneur qui leur donnent le privilége de visiter les mandarins, et qui leur attirent par conséquent le respect du peuple. 3°. Une infinité de gens d'étude, depuis l'âge de quinze ou seize ans jusqu'à quarante, qui ont subi les examens établis par l'usage.

La plus noble famille de la Chine est celle du philosophe Confucius. C'est en effet la plus ancienne du monde, puisqu'elle s'est conservée en

droite ligne depuis plus de deux mille ans : elle descend d'un neveu de cet homme célèbre qui est nommé par excellence *Ching-jin-ti-chi-ell*, c'est-à-dire neveu du grand homme. En considération d'une si belle origine, les empereurs ont constamment honoré un de ses descendans du titre de *kong*, qui répond à celui de nos ducs ou de nos anciens comtes. Celui qui porte aujourd'hui ce titre fait sa résidence à Kio-feou-hien, dans la province de Chan-tong, patrie de l'illustre Confucius, qui a toujours pour gouverneur un lettré de la même famille.

Une des principales marques de noblesse entre les Chinois consiste dans les titres d'honneur que l'empereur accorde aux personnes distinguées par leur mérite; il étend quelquefois cette faveur jusqu'à la dixième génération, en la mesurant aux services qu'on a rendus au public; il la fait même remonter, par des lettres expresses, au père, à la mère, à l'aïeul et à l'aïeule, qu'il honore chacun d'un titre particulier, sur ce principe d'émulation, que toutes les vertus des enfans doivent être attribuées à l'exemple et aux soins de leurs ancêtres.

L'empereur Khang-hi suivit cette méthode, en 1668, pour récompenser le père Ferdinand Verbiest, jésuite flamand : ce missionnaire ayant fini ses tables des révolutions célestes et des éclipses pour deux mille ans, réduisit ce grand ouvrage en trente-deux volumes de cartes, avec leurs explications, sous le titre d'*As-*

tronomie perpétuelle de l'empereur Khang-hi. Il eut l'honneur de les présenter à sa majesté dans une assemblée générale des grands de l'empire, qui avait été convoquée à cette occasion. Ce prince reçut avec beaucoup de satisfaction le présent du père Verbiest, et le fit placer dans les archives du palais. En même temps il voulut récompenser un si grand service, et créa le père Verbiest président du tribunal des mathématiques, avec le titre de tagin, ou de grand homme, qui appartient à cette dignité, et que l'empereur étendit à toutes les personnes de son sang. Comme Verbiest n'avait personne de sa famille à la Chine, tous les autres missionnaires de son ordre passèrent pour ses frères, et furent considérés sous ce titre par les mandarins. La plupart des missionnaires firent inscrire sur la porte de leurs maisons le titre de tagin : c'est l'usage des Chinois : fiers des titres qu'ils ont obtenus, ils ne manquent point de les faire graver dans plusieurs endroits de leur demeure, et même sur les lanternes qu'on porte devant eux pendant la nuit. L'empereur conféra les mêmes honneurs aux ancêtres de Verbiest par autant de patentes qu'il y eut de personnes nommées. Pierre Verbiest, son grand-père, Paschasie de Wolff, sa grand'mère, Louis Verbiest, son père, et Anne Van-herke, sa mère, furent ainsi revêtus des premières dignités de la Chine, pendant qu'ils vivaient obscurs et pauvres dans un coin de l'Europe.

On peut conclure qu'à l'exception des princes de la famille régnante et des descendans de Confucius, il n'y a point d'autre noblesse à la Chine que celle du mérite, déclaré par l'empereur, et distingué par de justes récompenses. Tous ceux qui n'ont pas pris les degrés littéraires passent pour plébéiens.

Les Chinois lettrés ont été anoblis dans la seule vue d'encourager l'application à l'étude et le goût des sciences, dont les principales à la Chine sont l'histoire, la jurisprudence et la morale, comme celles qui ont le plus d'influence sur la paix et le bonheur de la société. On voit, dans toutes les parties de l'empire, des écoles et des salles ou des colléges où l'on prend comme en Europe les degrés de licencié, de maître-ès-arts et de docteur. C'est dans les deux dernières de ces trois classes qu'on choisit tous les magistrats et les officiers civils. Comme il n'y a point d'autre voie pour s'élever aux dignités, tout le monde se livre assidûment à l'étude, dans l'espérance d'obtenir les degrés, et de parvenir à la fortune. Les jeunes Chinois commencent leurs études dès l'âge de cinq ou six ans; mais le nombre des lettres est si grand, que, pour faciliter l'instruction, le premier rudiment qu'on leur présente est une centaine de caractères qui expriment les choses les plus communes, telles que le soleil, la lune, l'homme, certaines plantes et certains animaux, une maison, les ustensiles les plus ordinaires, en leur faisant voir d'un autre côté les figures des

choses mêmes. Ces figures peuvent être regardées comme le premier alphabet des Chinois.

On leur met ensuite entre les mains un petit livre nommé *San-tsée-king*, qui contient tout ce qu'un enfant doit apprendre, et la manière de l'enseigner. Il consiste en plusieurs sentences courtes, dont chacune n'a pas plus de trois caractères, et qui sont rangées en rimes, comme un secours pour la mémoire des enfans. Ils doivent les apprendre peu à peu, quoiqu'elles soient au nombre de plusieurs mille. Un jeune Chinois en apprend d'abord cinq ou six par jour, à force de les répéter du matin au soir, et les récite deux fois à son maître. Il est châtié, s'il manque plusieurs fois à sa leçon. On le fait coucher sur un banc, où il reçoit par-dessus ses habits neuf ou dix coups d'un bâton plat comme nos lattes. On n'accorde aux enfans qu'un mois de congé au commencement de l'année, et cinq ou six jours au milieu.

Lorsqu'ils sont une fois arrivés au livre *Tsé-chu*, qui contient la doctrine de Confucius et de Mend, il ne leur est pas permis de lire d'autres livres avant qu'ils l'aient appris jusqu'à la dernière lettre. Ils n'en comprennent point encore le sens; mais on attend, pour leur en donner l'explication, qu'ils sachent parfaitement tous les caractères. Pendant qu'ils apprennent à lire les lettres, on les accoutume à les former avec un pinceau; car les Chinois n'ont pas l'usage des plumes. On commence par leur donner de grandes feuilles de papier

écrites ou imprimées en gros caractères rouges, qu'ils doivent couvrir de couleur noire avec leurs pinceaux. Ensuite on leur fait prendre une feuille de lettres noires, moins grandes que les premières, et sur lesquelles, mettant une feuille blanche et transparente, ils forment de nouveaux traits calqués sur ceux de dessous. Mais ils se servent plus souvent encore d'une planche couverte d'un vernis blanc, et partagée en petits carrés, dans lesquels ils tracent leurs caractères; après quoi ils les effacent avec de l'eau, ce qui épargne le papier. Ils prennent ainsi beaucoup de soin à se former la main, parce que, dans l'examen triennal pour les degrés, on rejette ordinairement ceux qui écrivent mal, à moins qu'ils ne donnent des preuves d'une habileté distinguée dans le langage ou dans la manière dont ils traitent leur sujet.

Lorsqu'ils sont assez avancés dans l'écriture pour s'appliquer à la composition, ils doivent apprendre les règles du *Ven-tchang*, espèce d'amplification qui ressemble à celle qu'on fait faire aux écoliers de l'Europe avant d'entrer en rhétorique; mais plus difficile, parce que le sens en est plus resserré et le style particulier. On leur donne pour sujet une sentence des auteurs classiques, qu'ils appellent *ti-mou* ou thèse. Il ne consiste souvent qu'en un seul caractère. Pour s'assurer du progrès des enfans, l'usage, dans plusieurs provinces, est d'envoyer ceux d'une même famille à la salle commune de leurs ancêtres, où chaque chef de

maison leur donne à son tour un sujet de composition, et leur fait préparer un dîner. Il juge de la bonté de leur travail, et donne le prix à celui qui l'a mérité. Si quelqu'un de ces enfans s'absente sans une juste raison, ses parens doivent payer douze sous pour l'expiation de sa faute.

Outre ce travail volontaire et particulier, les jeunes écoliers subissent souvent l'examen des mandarins qui président aux lettres, et sont obligés à d'autres compositions, sous les yeux d'un mandarin inférieur de cet ordre, qui porte le titre de *hio-kouang*, ou gouverneur de l'école. Cette cérémonie se renouvelle deux fois l'année, au printemps et pendant l'hiver. Dans quelques villes, les gouverneurs se chargent eux-mêmes de faire composer les lettrés du voisinage : ils les assemblent chaque mois; ils distribuent des récompenses à ceux qui ont le mieux réussi, les régalent et fournissent aux autres frais de la fête.

Il n'y a point de ville, de bourg, ni même de petit village qui n'ait ses maîtres d'école pour l'instruction de la jeunesse. Les enfans de qualité donnent à leurs enfans des précepteurs, qui sont des docteurs ou des licenciés, et qui les instruisent, les accompagnent, forment leurs mœurs, leur enseignent les cérémonies, les révérences, et tout ce qui concerne la civilité; enfin, dans l'âge convenable, les élèves apprennent l'histoire et les lois de leur patrie. Le nombre de ces précepteurs est

infini, parce qu'ils se prennent parmi ceux qui aspirent aux degrés et qui ne réussissent point à les obtenir. L'emploi de maîtres d'école est honorable. Ils sont entretenus aux frais des familles. Les parens leur donnent le premier pas dans toutes sortes d'occasions, et le titre de *sien-sing*, qui signifie notre maître ou notre docteur. Les maîtres reçoivent pendant toute leur vie des témoignages d'une profonde soumission de la part de leurs élèves.

Quoique la Chine n'ait pas d'universités comme l'Europe, on trouve dans chaque ville du premier ordre un grand palais qui sert à l'examen des gradués. Ces édifices sont encore plus grands dans les villes capitales; mais ils sont tous bâtis dans le même goût. Le mur d'enclos est très-haut, et la porte magnifique. Au-devant se voit une place carrée de cent cinquante pas de largeur, plantée d'arbres avec des bancs et des siéges pour les officiers et les soldats qui sont en sentinelle pendant l'examen. Des deux côtés de la dernière cour règne une longue file de petites chambres longues de quatre pieds et demi sur trois et demi de large, pour loger les étudians, qui sont quelquefois plus de six mille. Mais, avant d'entrer au palais pour la composition, on les visite avec la plus scrupuleuse exactitude, dans la crainte qu'ils n'aient apporté quelque livre ou quelque écrit. On ne leur laisse que de l'encre et des pinceaux. Si l'on découvrait quelque fraude, les coupables seraient punis

sévèrement, et même exclus de tous les degrés. Aussitôt que les aspirans sont entrés, on ferme soigneusement les portes, et l'on y appose le sceau public. Le tribunal a des officiers dont le devoir est de veiller à tout ce qui se passe, et d'empêcher les visites ou les communications d'une chambre à l'autre.

Les chefs ou les présidens à qui appartient le droit de l'examen, sont les *fou-yuen*, les *tchi-fou* et les *tchi-hien*, c'est-à-dire les gouverneurs de la province et des villes du premier et du troisième rang. Aussitôt que les jeunes étudians sont en état de subir l'examen des mandarins, ils doivent passer d'abord à celui du tchi-yuen dans la juridiction duquel ils sont nés. Cet officier donne le sujet, examine les compositions, ou les fait examiner par son tribunal, et juge du mérite des pièces. De huit cents candidats, par exemple, il en nomme six cents, qui prennent le titre de *hien-ming*, c'est-à-dire inscrits pour le hien. Il se trouve des hiens où le nombre des étudians monte jusqu'à six mille. Les six cents doivent se présenter ensuite à l'examen du tchi-fou, ou gouverneur de la ville du premier ordre, qui, par un nouveau choix, en nomme environ quatre cents, sous le titre de *fou-ming*, c'est-à-dire inscrits pour le second examen. Jusqu'alors ils n'ont aucun degré dans les lettres, et leur nom général est celui de *tong-seng*, ou candidats.

Il y a dans chaque province un mandarin

envoyé de la cour, et qui ne conserve sa charge que trois ans, sous le titre de *hio-tao*, ou dans quelques autres endroits, sous celui de *hio-yuen*. Il est en correspondance avec les grands tribunaux de l'empire. Pendant la durée de ses fonctions, il est chargé de deux examens : l'un qui se nomme *soui-kao*; l'autre *ko-kao*. Il faut qu'il visite toutes les *fous*, ou toutes les villes du premier ordre de sa province. En arrivant dans une de ces villes, il commence par aller rendre ses respects à Confucius ; ensuite il explique quelques passages des livres classiques; les jours suivans sont employés à l'examen. Les quatre cents candidats fou-ming paraissent à son tribunal pour la composition. S'ils forment un trop grand nombre avec ceux des autres hiens subordonnés au même fou, on les divise en deux bandes. Ici l'on emploie toutes sortes de précautions pour empêcher que les auteurs des compositions ne soient connus des mandarins. Le hiotao ne nomme qu'environ quinze personnes sur les quatre cents qu'on suppose venues de chaque hien. On accorde à ceux qui sont ainsi nommés le premier degré, avec la qualité de *sieout-sai*, qui répond à celle de bachelier. Comme c'est proprement l'entrée des études, ils prennent l'habit de leur ordre, qui consiste dans une robe bleue bordée de noir, avec la figure d'un oiseau, en argent ou en étain, sur la pointe de leur bonnet. Ils ne sont plus sujets à la bastonnade par l'ordre des manda-

rins ordinaires ; ils dépendent d'un mandarin particulier, qui les punit lorsqu'ils tombent dans quelque faute. Si l'on découvrait que la faveur eût quelque part à leur élection, l'envoyé de la cour perdrait tout à la fois sa fortune et sa réputation.

Les mêmes mandarins qui sont chargés de l'examen pour les lettres examinent aussi les candidats qui se présentent pour la guerre. Ceux-ci doivent donner des preuves d'habileté à tirer de l'arc, à monter à cheval, et de force à lever quelque grosse pierre ou à porter un pesant fardeau. On donne en même temps à ceux qui ont fait quelques progrès dans l'étude de leur profession des questions à résoudre sur les campemens, les marches et les stratagèmes militaires; car les guerriers ont, comme les lettrés, des livres qui traitent du métier des armes, et qui sont uniquement composés pour leur instruction.

Le hio-tao étant obligé, par sa charge, de parcourir la province, assemble dans chaque ville du premier ordre tous les sieou-tsai, ou bacheliers qui en dépendent. Après s'être informé de leur conduite, il examine leurs compositions; il récompense les progrès, il punit les négligences. Quelquefois, pour exercer une justice plus exacte, il les divise en six classes : l'une, de ceux qui se sont distingués avec éclat; il leur donne pour récompense un taël et une écharpe de soie. Ceux de la seconde classe reçoivent aussi une écharpe de soie et quelque

petite somme d'argent. La troisième classe n'est ni récompensée ni punie. Ceux de la quatrième reçoivent la bastonnade; ceux de la cinquième perdent l'oiseau qu'ils portent à leur bonnet et deviennent demi-bacheliers. Enfin ceux qui ont le malheur de composer la dernière classe sont entièrement dégradés. Mais cet excès d'humiliation est très-rare. Dans les examens de cette espèce, on voit quelquefois un homme de cinquante ou soixante ans recevoir la bastonnade, tandis que son fils, qui compose avec lui, reçoit des éloges et des récompenses; mais le mandarin ne se porte jamais à des punitions si rigoureuses lorsqu'il n'y a point de plainte contre la conduite et contre les mœurs.

Un gradué qui ne se présente pas à cet examen triennal s'expose au danger d'être privé de son titre et de retomber au rang du peuple. Il n'y a que la maladie ou le deuil pour la mort d'un père qui puisse lui servir d'excuse. Seulement les anciens gradués qui sont parvenus à la vieillesse obtiennent pour le reste de leur vie une dispense de toutes sortes d'examens, sans perdre l'habit ni les honneurs de leur degré.

Le degré de *kiou-gin*, qui signifie licencié ou maître ès-arts, demande un nouvel examen, qu'on appelle *tchou-kao*. Il ne se fait qu'une fois tous les trois ans, dans la capitale de chaque province, sous l'inspection des grands-officiers, assistés de quelques autres mandarins. La cour en députe deux avec la qualité

de présidens : l'un, qui porte le titre de *tching-tchou-kao*, et qui doit être *han-lin*, c'est-à-dire membre du principal collége des docteurs de l'empire ; l'autre nommé *fou-tchou*. Sur dix mille sieou-tsai qui se trouveront dans une province, souvent il n'y en a pas plus de soixante qui obtiennent le degré de kiou-gin. Leur robe est de couleur brunâtre, avec un bord bleu de quatre doigts. L'oiseau qu'ils portent sur leur bonnet doit être d'or ou de cuivre doré. Le premier de tous est honoré du titre de *kiai-yuen*. Ce degré ne s'obtient pas facilement, et souvent l'on corrompt les juges. Les kiou-gin doivent se rendre à Pékin l'année suivante, pour subir l'examen qui les conduit au degré de docteur. C'est l'empereur qui fait les frais du premier voyage. Ceux qui, étant parvenus au degré de kiou-gin, se bornent à cet honneur, soit parce qu'ils sont déja d'un âge avancé, soit parce que leur fortune est médiocre, ont la liberté de se dispenser de cet examen, qui se fait à Pékin tous les trois ans. Un kiou-gin est qualifié pour toutes sortes d'emplois. Dans ce degré, on obtient quelquefois des emplois importans par le rang de l'âge. On a vu des kiou-gin élevés à la dignité de vice-roi. Aussitôt qu'ils ont obtenu quelque emploi public, ils renoncent au degré de docteur.

Tous les licenciés qui sont sans emplois doivent se rendre à Pékin pour l'examen triennal, qui porte le nom d'*examen impérial*.

C'est l'empereur même qui donne le sujet de la composition, et qui est censé faire cet examen par l'attention qu'on y apporte et le compte exact qu'en lui rend du travail. Le nombre des licenciés monte quelquefois à cinq ou six mille, dont environ trois cents sont élevés au degré de docteur; quelquefois cette distinction n'est accordée qu'à cent cinquante. Les trois premiers prennent le titre de *tien-tsé-men-seng*, qui signifie *disciple du fils du ciel*. Le premier, ou le chef, se nomme *tchoung-yuen;* le second, *pang-yuen;* et le troisième, *tan-koa*. Parmi les autres, l'empereur en choisit un certain nombre qu'il décore du titre de *han-lin*, c'est-à-dire *docteur du premier ordre*. Le reste porte celui de *tsin-see*.

Un Chinois qui parvient au glorieux titre de tsin-sée, soit dans les lettres, soit dans les armes, peut se regarder comme solidement établi; il est à l'abri de l'indigence. Outre les présens qu'il reçoit en grand nombre de ses proches et de ses amis; il peut s'attendre d'être porté tôt ou tard aux emplois les plus importans de l'empire, et de voir sa protection briguée de tout le monde. Ses parens et ses amis ne manquent guère d'ériger dans leur ville des arcs de triomphe en son honneur. Ils y inscrivent son nom, son âge, le lieu et le temps de son élévation.

L'empereur Khang-hi remarqua, vers la fin de son règne, qu'il ne paraissait plus un

aussi grand nombre de livres qu'autrefois, et que ceux qu'on mettait au jour n'avaient pas le degré de perfection qu'il souhaitait pour la gloire de son règne et pour mériter d'être transmis à la postérité. Il en accusa les principaux docteurs, qui négligeaient leurs études pour se livrer aux intrigues de l'ambition. Pour remédier à cette négligence, aussitôt que l'examen fut fini, il voulut, contre l'usage, examiner lui-même ces premiers docteurs, si fiers de leur qualité de juges et d'examinateurs des autres. Si sa résolution leur causa beaucoup d'alarme, elle fut suivie d'un jugement encore plus surprenant; plusieurs furent dégradés et renvoyés honteusement dans leurs provinces. L'effet de cet exemple fut d'inspirer aux autres plus d'application à l'étude. L'empereur s'applaudit d'autant plus de sa conduite, qu'un des plus savans hommes de sa cour, qui fut employé à l'examen des compositions, porta le même jugement que lui sur les pièces rejetées, à l'exception d'une seule sur laquelle il resta indécis. N'y avait-il pas un peu de flatterie dans le jugement et dans l'indécision ?

Duhalde observe encore, à l'occasion des sieou-tsai, ou bacheliers, qu'après avoir été déclarés dignes des degrés, ils se rendent à la porte du ti-hio-tao, ou du mandarin qui préside aux examens, vêtus de toile noire et la tête couverte d'un bonnet commun. Aussitôt qu'ils sont admis en sa présence, ils s'incli-

nent devant lui, ils tombent à genoux, et se prosternent plusieurs fois à droite et à gauche, sur deux lignes, jusqu'à ce que le mandarin leur fasse apporter les habits convenables au degré de bachelier, lesquels consistent dans une veste, un surtout ou une robe, et un bonnet de soie. Lorsqu'ils en sont revêtus, ils se prosternent encore devant le tribunal du mandarin; après quoi, se rendant au palais de Confucius, ils baissent quatre fois la tête jusqu'à terre devant son nom et devant ceux des plus éminens philosophes : ils retournent ensuite dans leurs provinces. Là, se joignant à tous les sieou-tsai du même district, ils vont en corps se prosterner devant le gouverneur, sur son tribunal. Cet officier suprême les presse de se relever, et leur présente du vin dans des coupes, qu'il élève d'abord en l'air. Dans plusieurs endroits il distribue entre eux des pièces de soie rouge dont ils se font une espèce de baudrier. Ils reçoivent aussi deux petites baguettes ornées de fleurs d'argent, qu'ils placent des deux côtés de leurs bonnets comme des caducées. Alors ils se rendent, avec le gouverneur à leur tête, au palais de Confucius, pour terminer la cérémonie par les salutations ordinaires. Ce dernier acte est comme le sceau qui achève de les mettre en possession de leur nouvelle dignité, parce qu'ils reconnaissent ainsi Confucius pour leur maître, et qu'ils font profession de suivre ses maximes de gouvernement. Les

enfans de charretiers, des bouchers, des bourreaux, des comédiens, et les bâtards, sont exclus de toutes sortes de degrés.

Les candidats, après avoir mis la dernière main à leurs compositions, les ferment soigneusement et mettent dessus leur nom et celui de leur pays, avec une enveloppe qui ne permet pas de les lire. Elles sont délivrées aux officiers établis, qui les portent à la salle des mandarins, où elles doivent être examinées : celles qui ne méritent pas de passer dans la seconde chambre sont rejetées. De cinq mille il y en a toujours la moitié qui ne passe point la première chambre. Les autres, après avoir subi l'examen dans la seconde, sont réduites aussi à peu près à la moitié; cette moitié parvient jusqu'à la troisième chambre, pour y être jugée par les présidens de l'examen. Il en demeure cinquante des plus élégantes que l'on range dans l'ordre qui convient à chacune, précisément comme les rangs de licence en Sorbonne. On cherche alors les noms des auteurs, et les ayant appelés à haute voix, on les inscrit sur de grands tableaux qui sont suspendus dans une place publique. Cette seule déclaration les élève au degré.

S'il se trouve d'autres compositions qui méritent le même honneur, on conserve par écrit le nom des auteurs, avec une recommandation dans laquelle on déclare qu'ils auraient été dignes du degré, si l'usage en

eût admis un plus grand nombre; ce qui passe pour une distinction extrêmement honorable.

La durée de l'examen est de trois jours, pendant lesquels tous ceux qui ont part à cette importante cérémonie sont enfermés. L'empereur en fait toute la dépense : elle va si loin, que Navarette se dispense du calcul, parce qu'il ne paraîtrait pas croyable aux Européens. Ensuite le vice-roi, les examinateurs et les autres grands mandarins reçoivent les gradués avec toutes sortes d'honneurs, les traitent dans un festin solennel, et leur donnent à chacun une écuelle d'argent, un parasol de soie bleue et une chaise à porteurs.

Au moment où les tableaux sont suspendus, quantité de personnes se hâtent de partir pour aller porter à la famille des gradués la première nouvelle de leur élévation : ces courriers sont généreusement récompensés. Toute la ville célèbre le bonheur de son concitoyen par des réjouissances publiques. Lorsqu'il y arrive, il est accablé de visites, de félicitations et de présens, chacun lui offre une somme d'argent, suivant sa fortune, pour contribuer aux frais de voyages qu'il est obligé de faire à la cour en qualité de licencié. Son nom d'ailleurs est enregistré dans les livres impériaux, afin qu'il puisse être employé dans l'occasion aux emplois du gouvernement. Ceux qui aspirent à la qualité de *docteur* déclarent qu'ils veulent être examinés par l'empereur, et reçoi-

vent ordre de se rendre à la cour. On accorde tous les honneurs imaginables à ceux qui remportent le premier prix : quelques-uns sont réservés pour le collége impérial ; les autres retournent dans leur patrie pour y attendre les emplois qui leur sont destinés.

Quoiqu'on apporte des soins extrêmes à prévenir la corruption, les moyens ne manquent jamais pour s'élever par cette voie. L'empereur Khang-hi fit couper la tête à deux licenciés convaincus de ce crime. La méthode de corruption la plus commune est de rendre visite à l'examinateur. S'il est disposé à favoriser le candidat, il convient d'une somme avec lui ; ensuite il lui demande une marque à laquelle il puisse distinguer sa composition, s'il n'aime mieux lui communiquer le sujet, pour lui donner le temps d'y travailler à loisir ; mais si le candidat qui s'élève par cette lâcheté est reconnu pour un homme sans mérite, on s'en prend à l'examinateur.

Navarette voudrait que les écoliers de l'Europe ressemblassent mieux à ceux de la Chine. « La gravité et la modestie, dit-il, sont le partage des lettrés chinois. Ils marchent toujours les yeux baissés. Un jeune écolier n'est pas moins composé dans son air et dans ses manières ; mais ces vertus, ajoute-t-il, sont gâtées par un orgueil incroyable, qui leur fait presque refuser la qualité d'hommes à tous les autres peuples du monde. Cependant les Tartares, qui n'ont pas tant d'inclination pour

les lettres, ont un peu humilié les savans chinois. »

Observons ici que, sous le nom de *savans* ou de *lettrés*, on comprend tous les étudians de la Chine, soit qu'ils aient pris quelque degré, ou qu'ils n'y soient point encore parvenus, soit employés ou sans emplois. Tous les mandarins sont lettrés; mais tous les lettrés ne sont pas mandarins.

Les laboureurs à la Chine sont au-dessus des marchands et des artisans; ils jouissent de plus grands priviléges, et leur profession est regardée comme la plus nécessaire à l'état. Les Chinois prétendent, suivant Navarette, que l'empereur est obligé de leur accorder une protection spéciale, et d'augmenter sans cesse leurs prérogatives, parce que c'est de leur travail et de leur industrie que toute la nation tire sa subsistance. Il est certain qu'elle ne pourrait pas vivre sans l'application et les efforts continuels que les paysans apportent à l'agriculture. La Chine est si peuplée, que toutes ses terres cultivées jusqu'à la moindre partie, comme elles le sont effectivement, suffisent à peine pour la nourriture de tous ses habitans. Un empire si vaste a peu de ressource dans le secours des étrangers, pour suppléer à ses besoins, quand même ses relations avec eux seraient mieux établies. C'est par cette raison qu'on y a toujours regardé le progrès de l'agriculture comme un des principaux objets du gouvernement, et que les

laboureurs et leur profession y sont également respectés. On y célèbre une fête publique à leur honneur.

King-vang, vingt-quatrième empereur de la famille des Tcheous, sous le règne duquel on vit naître le philosophe Confucius, 531 ans avant la naissance de Jésus-Christ, renouvela toutes les lois que ses prédécesseurs avaient portées en faveur de l'agriculture ; mais elle fut élevée au comble de l'honneur par l'empereur Ven-ti, qui régna 235 ans après King-vang. Ce prince, voyant ses états ruinés par la guerre, donna l'exemple du travail à ses sujets, en labourant lui-même les terres de la couronne. Ses ministres et toute la noblesse de l'empire se virent dans la nécessité de l'imiter. On regarde cet événement comme l'origine d'une grande fête qui se célèbre annuellement dans toutes les villes de la Chine lorsque le soleil entre au 15e. degré du verseau, c'est-à-dire au point que l'astronomie chinoise a fixé pour le commencement du printemps. Ce jour-là, le gouverneur de chaque ville sort de son palais, précédé de ses étendards, d'un grand nombre de flambeaux allumés, et de divers instrumens. Il est couronné de fleurs, et, dans cet équipage, il marche vers la porte orientale de la ville, comme s'il allait au-devant du printemps. Son cortége est composé d'un grand nombre de brancards peints et revêtus de tapis de soie sur lesquels sont des figures et des représentations des hommes

illustres dont l'agriculture a ressenti les bienfaits, avec les histoires qui appartiennent au même sujet. Les rues sont ornées de tapisseries; on élève des arcs de triomphe à certaines distances; on suspend des lanternes, et les villes sont éclairées par des illuminations.

Entre les figures on voit une vache de terre d'une si énorme grandeur, que cinquante hommes suffisent à peine pour la porter. Derrière cette vache, dont les cornes sont dorées, paraît un jeune enfant qui représente le génie de l'industrie et du travail. Il marche un pied nu et l'autre chaussé, avec une baguette à la main, dont il aiguillonne sans cesse la vache, comme pour la faire avancer. Il est suivi des laboureurs avec leurs instrumens, et après eux viennent des troupes de masques et de comédiens qui représentent diverses pièces. Cette procession se rend au palais du gouverneur, où l'on dépouille la vache de tous ses ornemens. On tire de son ventre un grand nombre d'autres petites vaches de terre, qui se distribuent à l'assemblée avec les fragmens de la grande vache qu'on brise en pièces; ensuite le gouverneur prononce une courte harangue en l'honneur de l'agriculture, qu'il recommande comme l'une des choses les plus nécessaires à un état.

L'attention de l'empereur et des mandarins pour la culture des terres est portée si loin, que, s'il arrive à la cour des députés de la part d'un vice-roi, le monarque n'oublie ja-

mais de leur demander quel est l'état des champs et des moissons. Une pluie favorable est une occasion de rendre visite au mandarin, et de le complimenter tous les ans au printemps. L'empereur ne manque pas, suivant l'ancien usage, de conduire solennellement une charrue, et d'ouvrir quelques sillons pour animer les laboureurs par son exemple. Les mandarins observent la même cérémonie dans chaque ville. Voici l'ordre qui s'y observe à Pékin. Le tribunal des mathématiques commence, sur les ordres qu'il reçoit, par fixer le jour le plus convenable; ensuite le tribunal des rites avertit l'empereur, par un mémoire, des préparatifs établis pour la fête. 1°. L'empereur doit nommer douze seigneurs pour lui servir de cortége et labourer après lui. Ces seigneurs doivent être trois princes et neuf présidens des cours souveraines, ou leurs assesseurs, dans le cas de vieillesse ou de maladie. 2°. Comme le devoir de l'empereur, dans cette cérémonie, ne consiste pas seulement à labourer la terre pour exciter l'émulation par son exemple, mais qu'en qualité de premier pontife il est obligé d'offrir un sacrifice au Changti pour obtenir l'abondance, il doit s'y préparer par trois jours de jeûne et de continence. Les princes et les mandarins nommés pour l'accompagner sont assujettis à la même obligation. 3°. La veille du jour marqué, sa majesté doit envoyer à la salle de ses ancêtres une députation de plusieurs seigneurs pour

se prosterner devant leurs tablettes, et leur donner avis, comme s'ils étaient vivans, qu'elle se propose d'offrir le lendemain un grand sacrifice.

Outre ces devoirs, qui regardent l'empereur, le même tribunal prescrit à divers autres tribunaux les préparatifs qui les concernent : l'un est chargé de préparer le sacrifice; un autre, de composer la formule que l'empereur doit répéter dans la cérémonie ; un autre, de faire dresser les tentes où l'empereur doit dîner ; un quatrième, d'assembler quarante ou cinquante laboureurs respectables par leur âge, qui doivent être présens lorsque l'empereur met la main à la charrue ; et quarante jeunes paysans pour disposer les instrumens d'agriculture, pour atteler les bœufs et préparer les grains qui doivent être semés. On choisit cinq sortes de graines, qui représentent toutes les autres. C'est du froment, du riz, des féves et deux sortes de millet.

Le jour marqué, l'empereur, en habits de cérémonie, se rend, avec toute sa cour, au lieu assigné, pour offrir au Chang-ti le sacrifice du printemps, et en obtenir l'abondance et la conservation des biens de la terre. Ce lieu est une petite élévation de terre à peu de distance au sud de la ville : elle doit avoir cinquante pieds quatre pouces de hauteur. La place qui doit être labourée par les mains impériales est à côté de ce tertre.

Aussitôt que le sacrifice est offert, l'empe-

reur descend avec les trois princes et les neuf présidens qu'il a choisis : plusieurs seigneurs portent les caisses où sont contenues les semences. Toute la cour garde un profond silence ; alors l'empereur prend la charrue, et trace plusieurs sillons en allant et venant. Les trois princes et les présidens labourent successivement après l'empereur. Après ce travail, qui se recommence en plusieurs endroits du champ, l'empereur sème les différentes sortes de grains. Le lendemain, les quarante vieux laboureurs et les quarante plus jeunes achèvent ce qui reste à labourer dans le même champ. Cette cérémonie se termine par des présens que l'empereur leur distribue : ils consistent en quatre pièces de toile de coton de couleur qu'on donne à chacun d'eux pour se faire des habits.

Le gouverneur de Pékin va souvent visiter ce champ, et le fait soigneusement cultiver. Il en examine tous les sillons pour découvrir s'il n'y croît pas quelque épi extraordinaire. Ce serait le plus favorable augure d'y trouver, par exemple, une tige qui portât treize épis : le gouverneur se hâterait d'en avertir la cour. En automne, il fait recueillir le grain dans des sacs jaunes, pour les renfermer dans un magasin construit exprès, et qui est distingué par le nom de *magasin impérial*. Ce grain se conserve pour les cérémonies les plus solennelles. L'empereur, dans les sacrifices qu'il fait au Tien ou au Chang-ti, en offre comme le fruit

du travail de ses mains ; et dans certains jours de l'année, il présente la même offrande à ses ancêtres.

Entre plusieurs beaux règlemens de l'empereur Yong-Tching, Duhalde en rapporte un qui marque une considération singulière pour l'agriculture. Ce prince, pour encourager les laboureurs, exigeait de tous les gouverneurs des villes qu'ils lui envoyassent tous les ans le nom d'un paysan de leur district, distingué par son application à cultiver la terre, par une conduite irréprochable, et par le soin d'entretenir l'union dans sa famille et la paix avec ses voisins ; enfin par son économie et son éloignement de toute dépense inutile. Sur le témoignage du gouverneur, sa majesté élevait ce sage et diligent laboureur au degré de mandarin du huitième ordre, et lui envoyait des patentes de mandarin honoraire : distinction qui le mettait en droit de porter l'habit de mandarin, de rendre visite au gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence, et de prendre du thé avec lui. Il est respecté pendant le reste de sa vie. Après sa mort, on lui fait des funérailles convenables à son rang, et ses titres d'honneur sont inscrits dans la salle de ses ancêtres. Quelle doit être l'émulation des laboureurs après des exemples de cette nature ! aussi apportent-ils tous leurs soins à la culture de leurs terres. S'ils ont du temps de reste, ils vont couper du bois sur les montagnes, ils visitent les légumes de leurs jar-

dins, ils font leurs provisions de cannes, etc.; on ne les trouve jamais oisifs. Jamais les terres de la Chine ne demeurent en friche : elles produisent généralement trois moissons chaque année : la première, de riz; la seconde, de vesce, qui se sème avant que le riz soit moissonné; et la troisième, de féves ou de quelques autres grains. Les Chinois n'emploient guère leur terrain à des usages inutiles, tels que les jardins à fleurs ou les allées pour la promenade. Le plaisir particulier marche toujours après l'intérêt public.

Le principal objet du travail des laboureurs est la culture du riz. Lorsqu'il commence à grener, on mêle avec l'eau dont la terre est arrosée de la chaux vive, que les Chinois croient propre non-seulement à tuer les insectes et à détruire les mauvaises herbes, mais encore à donner à la terre une chaleur qui contribue beaucoup à sa fécondité. Cette précaution rend les champs de riz si nets, que l'on y cherche quelquefois un brin d'herbe sans en pouvoir trouver.

On sème d'abord le riz sans ordre; mais, lorsqu'il s'est élevé d'un pied ou d'un demi-pied, on l'arrache avec les racines pour le rassembler en petites gerbes qu'on plante sur diverses lignes en échiquier. Les épis se reposant ainsi les uns sur les autres, en ont plus de force pour résister aux vents. Mais avant cette plantation on travaille à rendre la terre égale et unie. Après lui avoir donné

trois ou quatre labours consécutifs, toujours le pied dans l'eau, on brise les mottes avec la tête du hoyau : ensuite, à l'aide d'une machine de bois, sur laquelle le laboureur se tient debout pour conduire le buffle qui la traîne, on l'aplanit si parfaitement, que l'eau se distribue partout à une hauteur égale ; aussi ces plaines ressemblent-elles plus à de vastes jardins qu'à une simple campagne.

Toutes les montagnes de la Chine sont cultivées : on n'y aperçoit ni haies, ni fossés, ni presque aucun arbre, tant les Chinois ménagent le terrain. C'est un spectacle fort agréable dans quantité de lieux que de voir des plaines de trois ou quatre lieues de longueur environnées de collines et de montagnes qui, depuis le pied jusqu'au sommet, sont coupées en terrasses hautes de trois ou quatre pieds, élevées quelquefois l'une sur l'autre, jusqu'au nombre de vingt ou trente. Ces montagnes ne sont pas ordinairement pierreuses comme celles d'Europe. La terre en est si légère, qu'elle se coupe aisément, et si profonde dans plusieurs provinces, qu'on y peut creuser trois ou quatre cents pieds sans rencontrer le roc. Lorsqu'elles sont pierreuses, les Chinois en détachent les pierres, et en font de petites murailles pour soutenir les terrasses; ils aplanissent ensuite la bonne terre, et sèment le grain.

Ils poussent encore plus loin l'industrie. Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes désertes et incultes, cependant,

comme les vallées et les champs qui les séparent en mille endroits sont fertiles et bien cultivés, les habitans mettent d'abord de niveau tous les terrains inégaux qui sont capables de culture, ensuite ils divisent en différentes pièces toute la terre qu'ils ont ainsi nivelée; et de celle qui borde les vallées, et qu'ils ne peuvent rendre égale, ils forment des étages en forme d'amphithéâtres. Le riz qu'ils sèment dans l'une et dans l'autre, ne pouvant croître sans eau, ils font, à certaines distances et à différentes élévations, de grands réservoirs pour recevoir la pluie et les autres eaux qui coulent des montagnes, afin de la distribuer également dans toutes leurs pièces de riz, soit en la faisant tomber des réservoirs dans les pièces d'en bas, soit en la faisant monter jusqu'au plus haut étage de leur amphithéâtre : ils emploient pour cela une machine hydraulique, dont le jeu est aussi simple que la composition. C'est une espèce de chapelet composé d'une chaîne sans fin, de bois, et d'un grand nombre de petites planches de six ou sept pouces carrés, enfilées parallèlement à égales distances, et à angles droits, par le milieu dans la chaîne de bois. Cette chaîne passe dans un canal carré, à l'extrémité inférieure duquel est un cylindre dont l'axe est fixé des deux côtés. A l'autre bout est attaché une espèce de tambour, entouré de petites planches correspondantes à celles de la chaîne qui passe autour du tambour et du cylindre; de sorte que, lorsque le tambour

tourne, la chaîne tourne aussi. Le bout inférieur du canal est plongé dans l'eau, et le bout du tambour étant élevé à la hauteur où l'eau doit être conduite, les planches, qui remplissent exactement la capacité du canal, poussent continuellement l'eau, tandis que la machine est en mouvement; ce qui se fait par trois moyens : 1°. avec la main, par le secours d'une ou de deux manivelles attachées aux deux bouts de l'axe du tambour; 2°. avec le pied, par le moyen d'une grosse cheville de bois, d'un demi-pied de longueur, ajustée à l'axe du tambour. Ces chevilles ont la tête assez longue et bien arrondie, pour y placer commodément la plante du pied nu; de sorte qu'une ou plusieurs personnes peuvent mettre sans peine la machine en mouvement, tandis que leurs mains sont employées à tenir un parasol et un éventail; 3°. avec le secours d'un buffle ou de quelque autre animal attaché à une grande roue de douze pieds de diamètre, et placée horizontalement. On fixe autour de sa circonférence un grand nombre de chevilles ou de dents qui, s'ajustant exactement avec celles de l'axe du tambour, font tourner très-facilement la machine.

Lorsqu'on nettoie un canal, ce qui arrive de temps en temps, on le coupe, de distance en distance, par des digues; et chaque village voisin ayant sa part du travail, les paysans paraissent aussitôt avec leur machine à chaîne qui sert à faire passer l'eau d'un fossé à l'autre. Cette entreprise, quoique pénible, est bientôt

finie, à cause de la multitude des ouvriers. Dans quelques endroits de la province de Fo-kien, les montagnes sont contiguës, sans être fort hautes. Mais quoiqu'on y trouve à peine quelques vallées, l'art des habitans est parvenu à les cultiver, en conduisant de l'une à l'autre une abondante quantité d'eau par des tuyaux de bambou.

C'est à cette admirable industrie des paysans que la Chine est redevable de l'abondance de ses grains et de ses légumes. Elle en est mieux fournie que tous les autres pays du monde; cependant il est certain que le pays suffit à peine pour nourrir ses habitans. Ils auraient besoin d'un espace plus grand du double. Les laboureurs chinois sont pauvres, et chacun n'a qu'une petite portion de terre à cultiver. L'usage est que le seigneur tire la moitié de la récolte, et qu'il paie tous les impôts; l'autre moitié demeure au laboureur pour unique fruit de son travail.

Le nombre des marchands dans toutes les parties de la Chine est incroyable; ils sont tous d'une extrême politesse, et ne rejettent pas l'occasion de vendre avec le plus petit profit : fort différens des Japonais, qui sont au contraire grossiers, peu obligeans, et si opiniâtres, qu'après avoir une fois déclaré qu'une chose vaut vingt ducats, toutes les raisons du monde ne leur en feraient rien rabattre. Le père Le Comte représente les Chinois comme la nation de l'univers la plus propre au commerce,

et qui s'y entend le mieux. Ils sont, dit-il, fort insinuans dans leurs manières, et leur avidité pour le gain leur fait trouver des moyens de vivre et des méthodes de trafic qui ne viennent point naturellement à l'esprit. Il n'y a point d'occasion dont ils ne tirent avantage, ni de voyages qu'ils n'entreprennent, au mépris de toutes les difficultés, dans l'espérance du moindre profit.

Mais, suivant le témoignage de quelques missionnaires, il serait à souhaiter qu'ils fussent d'un peu meilleure foi dans leurs marchés, surtout à l'égard des étrangers. Ils s'efforcent toujours de vendre au-dessus du juste prix, et souvent ils ne font pas scrupule d'altérer les marchandises. Leur maxime est que ceux qui achètent ne cherchent qu'à payer le moins possible, et se dispenseraient même de payer, si le marchand y consentait. Ils se croient en droit, sur ce principe, de demander les plus hauts prix. « Ce ne sont pas les marchands qui » trompent, disent-ils fort hardiment, c'est » l'acheteur qui se trompe lui-même. L'ache- » teur n'est forcé à rien, et le profit que tire » le marchand est le fruit de son industrie. » Cependant ceux qui se conduisent par de si mauvais principes sont les premiers à faire l'éloge de l'honnêteté et du désintéressement. Magalhaens regarde comme les plus riches négocians de la Chine ceux qui font le commerce de la soie et du bois de construction.

En traitant du commerce des Chinois, nous

le diviserons en quatre articles : 1°. le fond réel du commerce domestique et étranger; 2°. la navigation et les navires; 3°. les moyens de voyager par terre; 4°. la monnaie, les poids et les mesures.

1°. Les richesses particulières à chaque province, et la facilité de transporter les marchandises par les rivières et les canaux ont rendu en tout temps le commerce intérieur de la Chine très-florissant. Le commerce extérieur est moins important, parce que les Chinois, trouvant dans leur propre pays tout ce qui leur est nécessaire pour les besoins et les agrémens de la vie, s'éloignent rarement de leurs frontières. Tant que la Chine fut gouvernée pas des empereurs originaires du pays, les ports furent toujours fermés aux étrangers, et les défenses si rigoureuses pour le commerce du dehors, qu'il n'était pas permis aux habitans de sortir des limites de l'empire; mais depuis que les Tartares s'en sont rendus les maîtres, ils ont ouvert leurs ports à toutes les nations.

Le commerce intérieur de la Chine est de la plus incroyable activité. On peut regarder les provinces chinoises comme autant de royaumes, entre lesquels il se fait une communications de richesses qui sert à rapprocher leurs habitans et à répandre l'abondance dans toutes les villes. Les provinces de Hou-quang et de Kiang-si fournissent du riz à celles qui n'en sont pas bien pourvues. Celle de Ché-kiang produit la plus belle soie. Les vernis et l'encre,

viennent de Kiang-nan, avec toutes sortes d'ouvrages curieux en diverses matières. L'Yunnan, le Chen-si et le Chan-si donnent du fer, du cuivre et plusieurs autres métaux; des chevaux, des mulets et des pelleteries. Le Fo-kien produit du sucre et le meilleur thé de l'empire. Le Sé-chuen fournit des herbes et des plantes médicinales, etc. Chaque province contribue ainsi au bien public par une abondance de denrées dont le détail serait trop long. Toutes ces marchandises, passant d'un lieu à l'autre par le moyen des rivières, sont vendues fort promptement. On voit, par exemple, des marchands qui, trois ou quatre jours après leur arrivée dans une ville, vendent six mille bonnets propres à la saison. Le commerce n'est interrompu qu'aux deux premiers jours de leur première lune, qui sont employés aux réjouissances et aux visites mutuelles de la nouvelle année. Dans tous les autres temps, le mouvement des affaires est continuel à la campagne comme dans les villes. Les mandarins mêmes y prennent part en mettant leur argent entre les mains des marchands, pour le faire valoir par la voie du commerce; en un mot, il n'y a point de famille, jusqu'à la plus pauvre, qui ne trouve, avec un peu de conduite, le moyen de subsister aisément de son trafic. On en connaît dont tout le fonds ne monte pas à plus d'un écu de France, et qui ne laissent pas d'en tirer leur entretien, père, mère, avec deux ou trois enfans, de se procu-

rer des habits de soie pour les jours de cérémonie, et de parvenir même, en peu d'années, à faire un commerce bien plus considérable. Cela paraît incompréhensible, et cependant les exemples n'en sont pas moins communs. Un petit marchand qui n'a qu'environ cinquante sous achète du sucre et de la farine de riz dont il fait de petits gâteaux qui sortent du four une heure ou deux avant le jour, *pour allumer,* suivant l'expression chinoise, *le cœur des voyageurs.* A peine sa boutique est-elle ouverte, que toute sa marchandise lui est enlevée par les villageois, par les ouvriers, les portefaix, les enfans du quartier et les plaideurs. Ce petit négoce produit en quelques heures un profit de vingt sous, dont la moitié suffit au marchand pour son entretien et celui de sa famille. En un mot, nos foires les plus fréquentées ne sont qu'une faible image de la multitude incroyable de peuple qu'on voit dans la plupart des villes de la Chine, occupé à vendre ou à acheter toutes sortes de commodités.

Il n'est pas surprenant qu'avec un commerce si florissant dans l'intérieur de l'empire les Chinois négligent beaucoup le commerce des pays étrangers. Par mer, on ne les voit jamais passer le détroit de la Sonde; leurs plus longs voyages de ce côté-là se bornent à Batavia. Du côté de Malacca, ils ne vont jamais plus loin qu'Achem; et le terme de leur navigation, au nord, est ordinairement le Japon.

Les îles du Japon sont le pays qu'ils fréquentent le plus. Ils partent au mois de juin ou de juillet, au plus tard, pour se rendre avec leurs marchandises, à Siam ou à Camboge, et y prendre celles qui conviennent aux Japonais. Le profit de ce voyage monte à deux cents pour cent. S'ils vont de leurs ports de Ning-po, de Canton ou d'Émoui, directement au Japon, ils se chargent : 1°. de drogues, telles que le gin-seng; la rhubarbe, les mirobolans, etc.; 2°. de cuirs de vaches et de buffles, d'arec, et de sucre blanc, sur lequel ils gagnent quelquefois dix pour un; 3°. de toutes sortes d'étoffes de soie, surtout de satin, de taffetas et de damas de différentes couleurs, particulièrement de noirs : ils tirent quinze taëls de ce qui leur revient à six; 4°. de cordes de soie pour les instrumens, et de bois d'aigle et de sandal, qui est très-recherché des Japonais, parce qu'ils en ont besoin sans cesse pour encenser leurs idoles; 5°. enfin de draps et de camelots de l'Europe, dont ils trouvent un prompt débit, et qui leur rapportent cinquante pour cent, d'où l'on peut conclure quels doivent être les profits des Hollandais.

Les marchandises que les Chinois rapportent du Japon, sont : 1°. des perles fines, sur lesquelles ils gagnent quelquefois dix pour un; 2°. du cuivre rouge en barres, qui leur coûte entre trois taëls et quatre et demi, mais qu'ils vendent dix ou douze taëls à la

Chine, en cuivre en œuvre, comme balances, réchauds, cassolettes, bassins, etc., qu'ils revendent bien cher dans leur pays : ce cuivre est beau et agréable à la vue; 3°. des lames de sabre qui sont fort estimées des Chinois; elles ne s'achètent qu'une piastre au Japon, et se vendent quelquefois jusqu'à dix piastres à la Chine; 4°. du papier à fleurs et uni dont les Chinois font des éventails; 5°. de la porcelaine qui est très-belle, mais de peu d'usage, parce qu'elle souffre difficilement l'eau bouillante : elle n'est pas plus chère au Japon que la porcelaine de la Chine à Canton; 6°. des vernis japonais, qui ont été si long-temps, au-dessus de toute comparaison; mais ils sont si chers, que les Chinois en achètent rarement. Un cabinet de deux pieds de haut, sur la même largeur, s'est vendu à la Chine jusqu'à cent piastres. Ceux qui s'exposent le plus aux risques de ce commerce, sont les marchands d'Émoui et de Ning-po, parce que, les portant à Manille et à Batavia, ils les vendent fort cher aux Européens, qui sont passionnés pour les ouvrages de cette nature; 7°. enfin les marchands chinois rapportent de l'or, qui est très-fin, et quantité de ce métal qui se nomme *tombak*, sur lequel ils gagnent soixante pour cent à Batavia.

Ils font aussi commerce à Manille; mais on ne voit guère entreprendre ce voyage qu'aux marchands d'Émoui, qui se chargent d'une quantité de soie, de satins rayés et à fleurs,

de broderies, de tapis, de coussins, de robes de chambre, de bas de soie, de thé, de porcelaine, d'ouvrages de vernis, de drogues, etc., sur lesquels leur profit est généralement de cinquante pour cent. Ils ne rapportent que des piastres.

Mais le commerce auquel ils s'attachent le plus, parce qu'il est le plus avantageux et le plus facile, est celui de Batavia. Les vaisseaux partent chaque année de Canton, d'Émoui et de Ning-po, vers la onzième lune, c'est-à-dire au mois de décembre, avec les marchandises suivantes :

1°. Une sorte de thé vert qui est très-fin et d'une odeur très-agréable (le song-lo et le bohé sont moins recherchés par les Hollandais); 2°. de la porcelaine qui n'est pas plus chère à Batavia qu'à Canton; 3°. du fil et des feuilles d'or, qui ne sont que du papier doré. Une partie du fil se vend en petits écheveaux, qui portent le nom de *poignées*. Il est cher, parce qu'il est couvert de l'or le plus fin; mais celui qu'ils portent à Batavia se vend ordinairement au poids, en petits paquets, avec de grosses poignées de soie rouge, qu'on y mêle exprès pour donner plus de lustre à l'or, et plus de pesanteur aux paquets. Les Hollandais ne l'achètent point pour leur usage; ils le revendent dans le pays des Malais, avec un profit considérable; 4°. de la toutenague, qui leur rapporte quelquefois jusqu'à cent cinquante pour cent; 5°. des drogues,

particulièrement de la rhubarbe; 6°. des ustensiles de cuivre jaune, tels que des bassins, des réchauds, des chaudières, etc.

Ils rapportent de Batavia, 1°. de l'argent en piastres; 2°. du poivre, des clous de girofle, des noix muscades et d'autres épices; 3°. de l'écaille de tortue, dont les Chinois font de très-jolis bijoux, tels que des peignes, des coupes, des manches de couteaux, des pipes, des tabatières à l'européenne, qu'ils ne vendent que dix sols; 4°. du bois de sandal et du bois rouge et noir pour les ouvrages de marqueterie, et du bois de Brésil qui sert pour la teinture; 5°. des pierres d'agate toutes taillées : les Chinois s'en font des ornemens pour leurs ceintures, des boutons pour leurs bonnets, et une sorte de colliers; 6°. de l'ambre jaune, qu'ils achètent à fort bon marché; 7°. des draps de l'Europe, qui ne leur coûtent pas non plus fort cher, et qu'ils revendent au Japon.

Tel est le principal commerce des Chinois hors de l'empire. Ils font aussi, mais très-rarement, le voyage d'Achem, de Malacca, de Patane, de Lugor, qui dépend du royaume de Siam, de la Cochinchine, etc. Le commerce qu'ils font à Yohor est également avantageux et facile. Ils ne gagneraient point les frais de leur entreprise dans le voyage d'Achem, s'ils n'y étaient pas rendus au mois de novembre ou de décembre, qui est le temps où les vaisseaux de Surate et de Bengale se trouvent sur

cette côte. Ils ne rapportent ordinairement de toutes ces régions que du poivre, de la cannelle et d'autres épices; des nids d'oiseaux, du riz, du camphre et des cannes de rotang, qu'on entrelace comme de petites cordes; des torches faites des feuilles de certains arbres qui brûlent comme de la poix, et qui servent de flambeaux; de l'or, de l'étain, etc.

A l'égard du commerce des Européens à la Chine, le port de Canton est presque le seul qui leur soit ouvert dans certains temps de l'année, encore n'ont-ils pas la liberté de s'avancer jusqu'à la ville. Ils jettent l'ancre à Hoang-pou, nommé communément *Van-pou*, lieu qui en est éloigné de quatre lieues, sur la rivière, et où le nombre des vaisseaux est toujours fort grand. Autrefois les draps de l'Europe, les cristaux, les sabres, les pendules, les montres à répétition, les télescopes, les miroirs et les glaces, etc., s'y vendaient avec beaucoup d'avantage; mais depuis que les Anglais font ce voyage régulièrement chaque année, il n'y a pas une seule de ces marchandises qui soit plus chère à Canton qu'en Europe; le corail même ne s'y vend presque plus qu'avec perte. Ainsi, à parler en général, ce n'est plus qu'avec l'argent qu'on peut trafiquer utilement à la Chine. On peut faire un profit considérable en l'échangeant pour de l'or, qui est une marchandise dans le pays. On y gagne encore un tiers.

L'or qui se vend à Canton vient en partie

des provinces de la Chine, et en partie des pays étrangers, comme d'Achem, de la Cochinchine, du Japon, etc. Il est refondu dans cette ville, à la réserve de celui qu'on tire de la Cochinchine, qui est ordinairement aussi pur et aussi beau qu'il puisse être, lorsqu'on l'achète du roi du pays; mais celui que ses sujets vendent secrètement n'est pas si pur, et demande d'être raffiné à Canton. Les Chinois divisent leur or par carats, comme en Europe. L'or commun est depuis quatre-vingt-dix carats jusqu'à cent; il est plus ou moins cher, suivant le temps auquel il s'achète, c'est-à-dire qu'aux mois de mars, d'avril et de mai, il est moins cher que depuis juillet jusqu'en décembre et janvier, parce que, dans cette dernière saison, les vaisseaux sont en plus grand nombre dans le port et la rade de Canton.

On achète aussi à la Chine des drogues excellentes, plusieurs sortes de thé, du fil d'or, du musc, des pierres précieuses, des perles, du vif argent, etc. Mais le principal objet du commerce des Européens est la porcelaine, les ouvrages de vernis et les étoffes de soie, dont on parlera plus particulièrement dans la suite.

A l'égard de leur navigation, le père Le Comte observe qu'ils ont eu fort anciennement des vaisseaux très-forts; et quoiqu'ils n'aient pas plus perfectionné la navigation que les autres sciences, non-seulement ils l'enten-

daient beaucoup mieux que les Grecs et les Romains, mais qu'aujourd'hui même ils ne naviguent pas moins sûrement que les Portugais.

Leurs vaisseaux, comme leurs bateaux et barques, s'appellent du nom commun de *tchouen.* Les plus grands ne portent pas plus de deux cent cinquante ou trois cents tonneaux; ce ne sont proprement que des barques plates à deux mâts. Leur longueur est de quatre-vingts ou cent pieds; l'avant n'a point d'éperon ou de proue; il s'élève dans la forme de deux ailes ou de deux cornes, d'une figure fort bizarre. L'arrière est ouvert en dehors par le milieu pour contenir le gouvernail et le mettre à couvert du battement des vagues. Ce gouvernail a cinq ou six pieds de largeur, et peut aisément se lever et s'abaisser par le moyen d'un câble qui le soutient sur la poupe.

Les vaisseaux chinois n'ont ni mât d'artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mât et le mât de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant. La proportion de l'un à l'autre est ordinairement comme de deux à trois, et la longueur du grand mât ne va jamais au-dessous, étant au plus des deux tiers de toute la longueur du vaisseau.

Leurs voiles sont faites de nattes de bambou, ou d'une espèce de cannes communes à la Chine; elles s'ouvrent comme un paravent. Au sommet est une pièce de bois qui sert de vergue, et au pied une sorte de planche large de douze pouces sur cinq ou six d'épaisseur, qui tient la voile ferme. Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers; ils tiennent cependant beaucoup mieux le vent que les nôtres, à cause de la roideur des voiles qui ne cèdent point à l'impression du souffle; mais leur forme, qui n'est pas si avantageuse, leur fait perdre à la dérive la supériorité qu'ils ont sur nous en ce point.

Leur calfat est si bon, qu'un seul puits ou deux puits, à fond de cale du vaisseau, suffisent pour le tenir sec; aussi les Chinois n'ont-ils point eu jusqu'à présent l'usage des pompes. Leurs ancres ne sont pas de fer comme les nôtres; elles sont d'un bois que sa dureté et sa pesanteur ont fait nommer *tié-mou (bois de fer)*. Ils prétendent qu'elles sont meilleures que celles de l'Europe, parce qu'elles ne sont pas sujettes à se fausser; cependant, pour l'ordinaire, on les arme de fer.

Les Chinois n'ont à bord ni pilote, ni maître de manœuvre. Les seuls timoniers conduisent le vaisseau. Il faut avouer néanmoins que la plupart n'entendent pas mal la navigation, surtout au long des côtes; mais on ne leur accorde pas tant d'habileté en haute mer. Ils mettent le cap sur le lieu vers lequel ils vont;

et, sans tenir compte des élans du vaisseau, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. Cette négligence vient sans doute de ce qu'ils entreprennent rarement des voyages de long cours; cependant, quand ils veulent, ils naviguent assez bien.

Leurs manœuvres, étant grossièrement disposées, demanderaient tant de temps pour être remises en ordre, que pendant le calme les Chinois laissent leur voile déployée au hasard. Le poids énorme de cette voile, joint à l'action d'un vent qui agit sur le mât, mettrait la proue sous l'eau, si les Chinois ne remédiaient à cet inconvénient par le soin qu'ils ont de charger beaucoup moins leurs vaisseaux sur l'avant que sur l'arrière. Aussi, lorsqu'un bâtiment est à l'ancre, la proue est entièrement hors de l'eau, tandis que l'arrière y est fort enfoncé. La largeur des voiles chinoises, et leur situation vers l'avant, donnent sans contredit beaucoup de vitesse à la course d'un vaisseau, lorsqu'ils naviguent vent arrière; mais de vent largue il est jeté nécessairement hors de sa direction, sans parler du risque qu'il court toujours de chavirer lorsqu'il est surpris par un coup de vent.

Si les Chinois ont découvert avant nous la boussole, comme plusieurs écrivains l'assurent, ils en ont tiré jusqu'à présent peu d'avantage. L'aiguille de leur grand compas de mer n'a pas plus de trois pouces de longueur; sa figure, d'un côté, est une sorte de fleur de lis, et

de l'autre, un trident. Toutes les aiguilles aimantées des Chinois se font à Nangazakii, port du Japon. Le père Le Comte assure que les Chinois n'avaient aucune notion de la variation et de la déclinaison de l'aiguille avant que les missionnaires les en eussent convaincus par des expériences.

Le goudron des Chinois est une composition de chaux, d'huile ou plutôt de résine, qui distille d'un arbre nommé *tong-yenu*, et de filasse de bambou. Lorsque cette composition est sèche, on la prendrait pour de la chaux, qui est la principale matière : elle est plus nette que notre goudron, et n'a pas cette odeur désagréable qui règne sur les vaisseaux de l'Europe. Elle est d'ailleurs à l'épreuve du feu, auquel le goudron et la poix sont sans cesse exposés.

L'unique emploi du pilote est de veiller sur la boussole et de régler la course. Le timonier dirige la manœuvre du vaisseau, et le capitaine prend soin des provisions, sans entrer dans aucun autre soin. Cependant tout s'exécute avec une ponctualité surprenante. Cette harmonie entre les Chinois d'un vaisseau vient de l'intérêt qu'ils ont tous à sa conservation, parce qu'ils ont tous quelque part à sa cargaison. Officier et soldat, chacun a la liberté de mettre à bord une certaine quantité de marchandises, et cette permission leur sert de paie. Chacun occupe aussi son appartement particulier, dans l'espace qui est entre les

ponts, et qui se trouve divisé en différentes cabanes. Quoique les Européens l'emportent beaucoup sur eux dans la navigation sur mer, il faut confesser que, sur les rivières et les canaux, ils ont une adresse particulière à leur nation, dont nous sommes fort éloignés. Un petit nombre de leurs bateliers conduisent des barques aussi grandes que nos vaisseaux.

L'adresse avec laquelle les Chinois naviguent sur les torrens a quelque chose de surprenant et d'incroyable. Ils franchissent intrépidement des passages que des gens moins hardis ne peuvent regarder sans quelque marque de crainte. Sans parler des chutes d'eau qui se trouvent souvent dans un canal, et qu'ils remontent, à force de bras, d'un canal à l'autre, la Chine a des rivières qui coulent ou plutôt qui se précipitent au travers d'une infinité de rochers pendant l'espace de soixante ou quatre-vingts lieues, et qui forment des courans d'une rapidité extrême, auxquels les Chinois donnent le nom de *chan*. Il s'en trouve dans diverses parties de l'empire; et le père Le Comte en vit plusieurs dans le voyage qu'il fit de Nan-chan, capitale de la province de Kiang-si, jusqu'au célèbre port de Canton. Sa barque fut emportée par un de ces courans, avec une si grande violence, que, tout l'art des matelots n'ayant pu la surmonter, elle fut abandonnée au courant, qui la fit pirouetter long-temps parmi les nombreux détours formés par les rochers; enfin elle donna avec tant

de violence sur un rocher à fleur d'eau, que le gouvernail, de la grosseur d'une poutre, se brisa comme un verre, et que le corps du bâtiment fut porté tout entier par l'effort des courans sur le rocher, où il demeura immobile; mais si, au lieu de toucher par la poupe, il eût donné par le travers, il était perdu sans ressource avec les passagers.

Dans la province de Fo-kien, où l'on passe de Canton et de Chang-tcheou, on est, durant huit ou dix jours, dans un danger continuel de périr. Les chutes d'eau sont continuelles, toujours brisées par mille pointes de rochers qui laissent à peine la largeur nécessaire au passage d'une barque. Ce ne sont que détours, que cascades, que torrens opposés qui s'entre-choquent les uns contre les autres, et qui emportent les bateaux comme un trait. On est toujours à deux pas des écueils, et menacé de se voir précipiter sur l'un en voulant éviter l'autre; il n'y a au monde que les Chinois capables de surmonter des obstacles de cette nature, et leur adresse même n'empêche pas que les naufrages n'y soient fort communs. Il doit paraître étonnant que toutes les barques n'aient pas le même sort; quelquefois elles sont en pièces, et tout l'équipage est enseveli misérablement dans les flots avant qu'on ait le temps de se reconnaître: quelquefois aussi, quand on descend les cascades formées par une rivière qui se précipite toute entière, les bateaux, en tombant tout à coup, plongent dans

l'eau par la proue, sans pouvoir se relever, et disparaissent dans un moment. En un mot, ces voyages sont si dangereux, que, si l'on en croit le père Le Comte, il ne vit jamais la mort de si près, pendant dix ans de navigation sur les mers les plus orageuses du monde, où il fit plus de douze mille lieues, que pendant dix jours sur ces affreux torrens.

Des chemins entretenus aussi soigneusement qu'on l'a déjà fait observer doivent être également commodes pour les voyageurs et pour le transport des marchandises; la multitude des villages qui sont remplis de temples ou de monastères de bonzes offrent d'abord un soulagement considérable aux voyageurs; les hôtelleries sont aussi en fort grand nombre.

Le soin qu'on a d'établir des gardes sur les routes, à certaines distances, laisse peu de crainte aux voyageurs de la part des brigands: les mauvaises rencontres sont très-rares, excepté dans les provinces voisines de Pékin; mais il n'arrive presque jamais que les voleurs joignent le meurtre au pillage; ils ne pensent qu'à se retirer fort adroitement, après avoir exercé leur profession: d'ailleurs, la multitude des passans suffit pour leur sûreté. Un missionnaire raconte qu'il fut suivi pendant plusieurs jours par un voleur qui ne put trouver l'occasion de l'insulter, parce qu'il n'avait pas plus tôt perdu de vue une compagnie de voyageurs qu'il en paraissait une autre.

Suivant le témoignage de tous les mission-

naires, le plus fâcheux et presque le seul inconvénient des voyages, surtout en hiver, et dans les parties septentrionales de la Chine, est l'excès de la poussière, parce que la pluie est fort rare dans cette saison; la terre est alors si sèche et si mobile, que dans un grand vent il s'en élève des nuées qui obscurcissent le ciel, et qui coupent la respiration; la multitude des passans et des voitures produit aussi le même effet.

La méthode la plus commune pour les voyages par terre est d'aller à cheval; mais quoique les chevaux soient assez bons, ils demandent de l'attention pour les choisir. S'ils se fatiguent sur la route, il n'y à point d'espérance d'en pouvoir changer à la poste, parce que tous les chevaux de poste appartiennent à l'empereur, et ne servent que pour ses courriers, ou pour les officiers de sa cour.

Lorsque le chemin est trop rude pour aller à cheval, on se sert de chaises composées de bambous croisés en forme de treillis, et liés ensemble avec des rotangs; on les couvre du haut en bas de toile peinte, ou bien d'étoffe de laine ou de soie, suivant la saison; et pendant la pluie on y ajoute un surtout de tafetas huilé.

Si, pour se garantir de la chaleur, l'on choisit le temps de la nuit pour voyager, surtout dans les pays montagneux qui sont infestés de tigres, on loue de distance en distance des guides avec des torches, qui servent tout à la

fois à dissiper les ténebres et à répandre l'épouvante parmi ces terribles animaux. Les torches de voyage sont composées de branches de pin, séchées au feu et si bien préparées, que le vent et la pluie ne font que les allumer davantage; chaque torche est longue de six ou sept pieds et dure près d'une heure.

Une grande commodité pour ceux qui voyagent par terre en Chine, c'est la facilité et la sûreté avec laquelle ils font transporter leurs bagages ou leurs marchandises par des porteurs publics, qui sont en grand nombre dans toutes les villes de l'empire. Ces portefaix ont leur chef à qui les voyageurs s'adressent : on convient du prix, qui est toujours payé d'avance, et le chef donne autant de billets qu'on lui demande de porteurs ; ils paraissent à l'instant sur son ordre, et c'est lui qui répond de chaque fardeau. Lorsque les porteurs ont rempli leur office, ils se rendent chez lui avec les billets qu'ils ont reçus des voyageurs, pour obtenir le prix de leur travail. Dans les villes de grand passage, il y a quantité de bureaux où les porteurs se font inscrire, après avoir donné de bonnes cautions; de sorte qu'on peut s'en procurer trois ou quatre cents dans l'occasion. Leur chef, à qui l'on ne manque point de s'adresser, prend le mémoire de toutes les marchandises qu'on veut faire porter, et reçoit tant par livre : le prix commun est de dix sous par jour pour chaque quintal; il ne reste ensuite aucun em-

barras aux étrangers, parce qu'en livrant les fardeaux aux porteurs, leur chef leur donne à chacun la note de ce qu'ils contiennent, et qu'on peut se rendre tranquillement au terme, avec la certitude que toutes les marchandises qu'on a confiées au chef y seront délivrées fidèlement dans le bureau qui est en correspondance avec le sien. Le fardeau est attaché avec des cordes au milieu d'une perche de bambou, qui est soutenue par les deux bouts sur les épaules de deux hommes; mais si le poids est trop considérable, on y emploie quatre hommes et deux perches. On a la liberté de changer tous les jours de porteurs et de leur faire faire chaque jour autant de chemin qu'on en parcourt soi-même. Lorsqu'un seul porteur suffit pour le fardeau, il en diminue le poids en le divisant en deux parties égales, qu'il attache avec des cordes et des crochets aux deux bouts d'une longue perche plate; il la pose par le milieu sur son épaule, comme une balance qui se baisse et se lève alternativement dans sa marche. Est-il fatigué d'une épaule, il transpose adroitement la perche sur l'autre, et fait ainsi dix lieues par jour, avec un poids de cent soixante livres de France.

Les douanes, à la Chine, sont moins rigoureuses que dans la plupart des autres pays. On n'y fouille personne, et rarement ouvre-t-on les paquets ou les caisses. On n'y prend même rien d'un voyageur qui a quelque appa-

rence. « Il paraît assez, disent les gardes, que » monsieur n'est pas marchand. » Il y a des douanes où l'on paie tant par pièce, et alors on s'en rapporte au livre du marchand. Dans d'autres, on paie tant pour tel poids; ce qui est bientôt réglé. Le cang-ho (1) même de l'empereur n'exempte point des droits de la douane; cependant, par respect pour l'empereur, on laisse passer ses courriers sans leur faire aucune demande. La douane de Pékin est ordinairement la plus exacte.

Les malles ou les ballots des grands officiers de la cour ne s'ouvrent jamais : elles portent pour marque un *fong-tiao*, qui est une bande de papier sur laquelle est écrit le temps de leur départ, avec le nom et la dignité du maître.

Les seules monnaies courantes de la Chine, pour les nécessités de la vie et pour la facilité du commerce, sont l'argent et le cuivre. L'or est sur le même pied que les pierres précieuses en Europe. Il s'achète comme les autres marchandises, et les Européens en tirent un profit d'autant plus considérable que, suivant le père Le Comte, sa proportion avec la livre d'argent est d'un à dix, au lieu qu'en Europe elle est d'un à quinze; de sorte que l'on y gagne ordinairement un tiers.

L'argent chinois est fin, mais n'est pas tout du même titre. Comme on fixe en France la plus grande finesse de l'or à vingt-quatre

(1) Ordre pour voyager.

carats, les Chinois divisent leur titre en cent parties, c'est le plus haut degré de finesse pour l'argent. Il s'en trouve néanmoins du titre de quatre-vingt-dix et de divers autres degrés jusqu'à cent; il s'en trouve même de quatre-vingts; mais c'est celui qui est de plus bas aloi, et qui ne serait pas reçu dans le commerce sans une augmentation de poids qui l'égale à la valeur de l'argent de cours. Les Chinois prennent l'argent de France sur le pied de quatre-vingt-quinze. Cependant ceux qui entendent bien cette matière ne l'estiment qu'à quatre-vingt-treize; de sorte que dans cent onces de notre argent il y en a sept d'alliage; ou, ce qui revient au même, cent onces n'en valent que quatre-vingt-treize d'argent fin.

L'habileté des Chinois est singulière pour juger du titre de l'argent à la première vue; ils ne s'y trompent presque jamais. Selon Le Comte, ils font attention à trois choses : 1°. à la couleur; 2°. à de petits trous qui se forment dans la partie du métal attachée au creuset; 3°. à différens cercles qui paraissent sur la surface du métal lorsqu'il se refroidit après avoir été fondu. Si la couleur est blanche, les trous petits et profonds, les cercles en grand nombre, pressés et déliés, surtout près du centre, l'argent passe alors pour pur; mais plus il manque de ces trois qualités, plus on y suppose d'alliage.

L'argent qui a cours dans la Chine n'est

pas une pièce de monnaie frappée au coin comme en Europe; ce sont des lingots qui se coupent en morceaux, grands ou petits, suivant l'occasion, et dont la valeur est réglée par le poids. Ces lingots, qui sont de l'argent le plus fin, s'emploient pour les paiemens. La difficulté consiste à s'en servir dans le détail. Il faut quelquefois les mettre au feu, les battre à grands coups de marteau, et les rendre assez minces pour les couper plus aisément en petites pièces; d'où il arrive que le paiement est toujours la partie la plus longue et la plus embarrassante d'un marché. Les Chinois conviennent qu'il leur serait plus commode d'avoir des monnaies d'une valeur fixe et d'un poids déterminé; mais alors les provinces, disent-ils, fourmilleraient de faux-monnayeurs, ou de gens qui altéreraient les monnaies, tandis que cet inconvénient n'est pas à craindre tant que l'on conservera l'usage de couper l'argent à mesure qu'on a besoin pour payer le prix de ce qu'on achète. Comme il est difficile qu'en coupant tant de fois l'argent, il ne s'en perde quelques petites parties, les pauvres s'attachent beaucoup à les recueillir, en lavant les ordures qu'on jette des maisons dans les rues. Ils y trouvent un gain suffisant pour leur subsistance.

La plupart des Chinois portent sur eux, dans un étui de vernis fort propre, une petite balance pour peser l'argent : elle est composée d'un petit plateau et d'un bras d'ivoire,

ou d'ébène, et d'un poids qui glisse au long du bras. Cette espèce de balance, qui ressemble assez à la romaine, est d'une justesse merveilleuse. Il n'y a point de monnaie depuis quinze ou vingt taels jusqu'au sou, qui ne puisse être pesée avec une précision surprenante. La millième partie d'un écu fait pencher la balance d'une manière sensible.

La monnaie de cuivre est la seule qui porte empreinte de caractères, et dont on fasse usage dans le détail. Ce sont de petites pièces rondes percées au milieu, qui s'emploient séparément pour les petits marchés, ou enfilées dans des cordons par centaines jusqu'au nombre de mille. Le métal n'est ni pur ni bien battu. Les Chinois divisent la livre en seize *lyangs*, qui sont autant d'onces; le lyang en dix parties, qui se nomment *tsyens*; le tsyen en dix *fuens*. Un fuen vaut un sou de France. Le lyang, que les Portugais nomment *tael*, vaut cent sous de notre monnaie.

On distingue aujourd'hui à la Chine trois sortes de mesures : 1°. le pied du palais, établi par l'empereur Khang-hi, qui est le pied de Paris, et qui est dans la proportion de quatre-vingt-dix-sept et demi à cent avec le pied du tribunal des mathématiques; 2°. le pied du tribunal des ouvrages publics, nommé *kong-pou*, qui est en usage parmi les ouvriers : il est plus court d'une ligne que celui de Paris; 3°. le pied des tailleurs, en usage parmi les marchands, est plus grand de sept lignes que

le kong-pou. C'est la première de ces trois mesures que les missionnaires ont constamment employée pour lever les cartes de l'empire. En s'attachant à ce pied, le père Thomas, missionnaire jésuite, réduisit le degré à deux cents lis chinois, dont chacun est composé de cent quatre-vingts brasses chinoises, chacune de dix pieds. Comme la vingtième partie d'un degré, suivant l'observation de l'académie des sciences de Paris, contient deux mille huit cent cinquante-trois toises, chacune de six pieds du Châtelet, elle est égale à mille huit cents toises chinoises ou dix lis; et par conséquent un degré de vingt grandes lieues de France contient deux cents lis.

On pourrait donner beaucoup d'étendue à cet article. La Chine contient plus d'artisans qu'on ne peut se l'imaginer : le nombre en est prodigieux dans tous les genres. Rien ne cause tant d'admiration aux Européens que la multitude de bijoux et de curiosités qui se vendent dans les boutiques chinoises.

Les Chinois font de grands progrès dans les arts, quoiqu'ils ne les aient point encore portés à ce degré de perfection qui fait tant d'honneur à l'Europe. On peut attribuer la supériorité que nous avons encore sur eux aux lois qui bornent leur dépense. L'adresse de leurs ouvriers est extraordinaire, et s'ils n'approchent point de nous par leur invention, ils entrent facilement dans nos idées, et réussissent fort bien dans l'imitation des modèles. On en

donne pour témoignage les glaces de miroir, les montres, les pistolets, les bombes, et quantité d'autres ouvrages qui se font en divers lieux de l'empire; mais ils avaient depuis un temps immémorial l'usage de la poudre à tirer, de l'imprimerie et de la boussole; connaissances nouvelles en Europe.

Ils réussissent médiocrement dans la peinture des fleurs, des oiseaux et des arbres; mais beaucoup moins dans celle des figures humaines. Ils n'entendent point l'art des ombres; aussi admirent-ils beaucoup nos moindres tableaux. Cependant on a vu des peintres chinois devenir très-bons artistes après avoir appris les principes de la peinture à Manille ou Macao. Les ouvrages de filigranes qu'ils font à Manille, et dont ils doivent l'art aux Indiens, ont causé de l'étonnement en Europe. Les ouvriers de Canton font de très-bonnes lunettes, des télescopes, des verres ardens et des miroirs, si semblables aux nôtres, qu'on y remarque peu de différence: faute de sable fin, dont ils manquent dans leur pays, ils y emploient des cailloux réduits en poudre.

Leurs instrumens mécaniques ont en général de la ressemblance avec les nôtres, à l'exception de quelques-uns qui leur sont particuliers.

On trouve dans chaque ville des ouvriers de toutes sortes de professions: les uns travaillent dans leurs boutiques; les autres cherchent dans les rues à se louer; mais le plus grand

nombre est employé dans l'intérieur des familles. Si l'on a besoin d'un habit, on fait venir chez soi, de grand matin, un tailleur qui s'en retourne le soir. L'usage est le même pour tous les autres artisans : ils apportent leurs instrumens avec eux, sans en excepter les forgerons et les serruriers, qui viennent avec leur enclume et leur soufflet pour les ouvrages les plus simples.

Les barbiers portent sur leurs épaules une sellette, un bassin, un coquemar, du feu, le linge nécessaire, et tout ce qui appartient à leur profession; ils parcourent ainsi la ville avec une espèce de sonnette pour avertir ceux qui ont besoin de leur service; et lorsqu'ils sont appelés, soit au milieu d'une rue, ou d'une place, ou à la porte d'une maison, ils se mettent sur-le-champ à l'œuvre. Ils rasent la tête, arrangent les sourcils, nettoient les oreilles, frottent les épaules, et tirent les bras, pour dix-huit deniers, qu'ils reçoivent avec beaucoup de remercîmens; ensuite ils recommencent à sonner leur cloche. Les cordonniers vont de même par les rues; ils raccommodent pour trois sous une paire de souliers, qui dure des années entières après cette réparation. Apparemment qu'ils ont un moyen de donner cette force au cuir.

Les pêcheurs se servent de filets dans les grandes pêcheries, et de lignes dans les petites; mais l'usage de plusieurs provinces est d'employer à la pêche le leu-tze, espèce de cormo-

ran, qu'on mène avec soi comme un chien à la chasse du lièvre. Au lever du soleil, on voit sur les rivières un grand nombre de bateaux, et plusieurs de ces oiseaux perchés sur l'avant: au signal qu'on leur donne en frappant l'eau d'une des rames, ils se jettent dans la rivière; ils plongent, chacun de son côté, et, saisissant le poisson, qu'ils lèvent par le milieu du corps, ils retournent à la barque avec leur proie. Le pêcheur prend l'oiseau, lui renverse la tête, passe la main le long de son cou, pour lui faire rendre les poissons qu'il aurait avalés tout entiers, lorsqu'ils sont petits, s'ils n'avaient été retenus par un anneau qu'on lui a passé au bas du cou. A la fin de la pêche, on le récompense de ses services en lui donnant à manger. Lorsque le poisson est trop gros, plusieurs oiseaux se joignent et s'aident mutuellement: l'un s'attache à la queue, l'autre à la tête; et, s'unissant quelquefois tous ensemble, ils l'apportent au bateau de leur maître.

Les Chinois emploient pour la pêche une autre méthode qui n'est pas moins aisée: ils ont des bateaux longs et étroits sur les bords desquels ils clouent des deux côtés une planche de deux pieds de largeur, qui s'étend d'un bout à l'autre; cette planche est revêtue d'un vernis fort blanc et fort luisant: on la fait incliner par une pente fort douce jusqu'à la superficie de l'eau; pendant la nuit, qui est le temps de cette pêche, on la tourne du côté de la lune, pour augmenter son éclat par la ré-

flexion de la lumière. Le poisson qui joue sur l'eau, prend aisément la couleur de la planche pour celle de l'eau même; il saute du côté qui se présente à lui, et tombe dans la barque.

Les principaux ouvrages qui sortent des manufactures chinoises sont les vernis, les étoffes de soie et la porcelaine : on vernit à la Chine les tables, les chaises, les cabinets, les bois de lit, et non-seulement la plupart des meubles de bois, mais jusqu'aux ustensiles de cuivre et d'étain : cette espèce de peinture leur donne un lustre merveilleux, surtout lorsqu'elle est mêlée de figures en or et en argent; à la vérité, les vernis de Canton ne sont ni si beaux, ni si durables que ceux du Japon, de Tonquin et de Nankin, parce qu'on les fait trop à la hâte à Canton, et qu'on ne cherche qu'à tromper les yeux des Européens. Pour que le vernis acquière toute sa perfection, il ne faut pas moins d'un été entier; mais les marchands chinois ont peu de ces ouvrages en magasin; ils attendent ordinairement l'arrivée des vaisseaux pour exécuter ce qu'on leur demande.

Le vernis de la Chine n'est pas une composition; il suinte, comme une résine, d'un arbre dont on donnera la description : nous ne parlerons ici que de la manière dont il s'applique : cette opération se fait de deux manières; la première, qui est fort simple, consiste dans une application immédiate sur le bois; après l'avoir bien poli, on le frotte deux ou trois fois d'une espèce d'huile nommée

tong-yeou, qu'on laisse sécher pour appliquer autant de fois une couche de vernis : il est si transparent, que le grain du bois se fait voir au travers ; aussi l'application est-elle souvent renouvelée, lorsqu'on veut cacher le fond de la matière ; il devient alors si luisant, qu'on le prendrait pour une glace de miroir : aussitôt qu'il est sec, on y peint en or et en argent des fleurs, des figures d'hommes et d'oiseaux, des arbres, des montagnes, des palais ; après quoi l'on applique une nouvelle couche de vernis, mais légère, pour conserver la peinture et lui donner de l'éclat.

La seconde manière demande plus de préparation : on se sert d'une espèce de mastic, composé de papier, de filasse, de chaux et de quelques autres matières, qui, étant bien battues, forment une espèce de carton collé sur le bois. Il fait un fond très-uni et très-solide sur lequel on passe deux ou trois fois l'huile dont on a parlé, après quoi l'on applique plusieurs couches de vernis, en laissant sécher successivement ces deux enduits : chaque ouvrier a son secret particulier pour perfectionner son ouvrage.

Les liqueurs chaudes ternissent quelquefois le vernis de la Chine, et lui font prendre une couleur jaune ; mais Duhalde indique le moyen d'y remédier donné par un auteur chinois : il n'est question, pour rétablir le noir glacé, que d'exposer la pièce pendant toute une nuit à la gelée blanche, ou, ce qui est encore plus

sûr, de la tenir quelque temps dans la neige.

On croit que les vers qui produisent la soie sont venus originairement de la Chine : étant passés dans les Indes, et de là en Perse, ils furent introduits chez les Grecs et les Romains, parmi lesquels la soie fut d'abord estimée au poids de l'or. Les plus anciens écrivains de la Chine rendent témoignage qu'avant le règne de Hoang-ti, lorsqu'on commençait à défricher leur pays, les premiers habitans n'étaient vêtus que de peaux de bêtes, et que ce secours n'ayant pu suffire à mesure qu'ils se multipliaient, une des femmes de l'empereur inventa l'art de fabriquer la soie. Dans les siècles suivans, plusieurs impératrices se firent un amusement d'élever des vers à soie, et de rendre la soie propre à divers ouvrages : il y avait même un verger du palais destiné à la culture des mûriers; l'impératrice, accompagnée des reines et des plus grandes dames de sa cour, s'y rendait en cérémonie, et cueillait les feuilles. Les plus belles pièces d'étoffes de soie qui étaient l'ouvrage de ses mains, ou qui se faisaient par ses ordres, étaient consacrées au Chang-ti, dans la cérémonie du grand sacrifice. Il paraît ainsi que les manufactures de soie furent encouragées par les impératrices, comme l'agriculture l'était par les empereurs; mais depuis quelque temps les impératrices ont cessé de prendre part au progrès de la soie.

Les Chinois jugent de sa bonne qualité par sa blancheur, sa finesse et sa douceur. Lors-

qu'elle est rude à la main, c'est un fort mauvais signe. Souvent, pour lui donner un bel œil, ils la préparent avec de l'eau de riz, mêlée de chaux; mais cette préparation la brûle: aussi souffre-t-elle difficilement le rouet après avoir été transportée en Europe. Rien au contraire ne se file plus aisément que la soie saine. Un ouvrier chinois la mouline une heure entière sans en rompre un seul fil. Les moulins chinois sont fort différens de ceux de l'Europe, et beaucoup moins embarrassans; deux ou trois méchans dévidoirs de bambou suffisent avec un rouet ordinaire. On est surpris de la simplicité des instrumens qui servent à faire les plus belles étoffes de la Chine.

A l'égard de leurs tissus d'or, ils ne passent pas ce métal à la filière, afin de le retordre avec le fil, comme on fait en Europe; ils se contentent de couper en petites bandes une longue feuille de papier doré, et les roulent avec beaucoup d'adresse autour du fil de soie. Quoique ces étoffes aient beaucoup d'éclat dans leur fraîcheur, elles se ternissent sitôt à l'air, qu'elles ne peuvent guère servir à faire des habits. On n'en voit porter qu'aux mandarins et à leurs femmes, qui n'en font pas même beaucoup d'usage.

Les étoffes de soie les plus communes à la Chine sont les gazes unies et à fleurs, qui servent aux Chinois pour leurs habits d'été, des damas de toutes les sortes et de toutes les couleurs, des satins rayés, des satins noirs de

Nankin, des taffetas à gros grains ou petites moires, qui sont d'un très-bon usage; diverses autres sortes de taffetas à fleurs, à raies, à ramages, à figures; du crépon, des brocarts, des peluches, et différentes sortes de velours.

En un mot, les Chinois fabriquent une infinité d'étoffes de soie pour lesquelles les Européens n'ont pas même de noms; mais les deux plus communes sont, 1°. une sorte de satin qu'ils nomment *touan-tsé*, plus fort et moins lustré que celui de l'Europe; 2°. une espèce particulière de taffetas nommé *tcheou-tsé*, qui, quoique fort serré, est si souple et si pliant, qu'il ne se coupe jamais. D'ailleurs il se lave comme la toile, sans perdre beaucoup de son lustre, qu'on lui donne avec de la graisse de marsouin de rivière. On purifie cette graisse à force de la laver et de la faire bouillir; ensuite on l'étend avec une brosse très-fine sur le taffetas, du côté qu'on veut le lustrer, et toujours du haut en bas, dans le même sens. Les artisans brûlent dans leurs lampes de la même graisse au lieu d'huile, parce que son odeur chasse les mouches, qui, venant se placer sur l'étoffe, l'endommageraient beaucoup.

La province de Chan-tong produit une sorte de soie qui se trouve en abondance sur les arbres et dans les champs. On en fabrique une étoffe qui se nomme *kien-tcheou*. Cette soie est l'ouvrage de petits insectes semblables aux chenilles. Ils ne forment pas des cocons comme

les vers à soie, mais tirent de longs fils qui s'attachent aux arbustes et aux buissons. Quoiqu'elle soit moins fine que la soie des vers ordinaires, elle résiste mieux au temps. Les insectes qui la produisent mangent toutes sortes de feuilles, outre celles de mûrier. Quand on ne connaît pas cette sorte de soie, on la prendrait pour du gros droguet.

On distingue deux espèces de ces vers à soie sauvages dans la province de Chan-tong : l'une, nommée *tsouen-kien*, plus grosse et plus noire que les nôtres; l'autre, moins grosse, qui se nomme *tsao-kien*. Les fils de la première sont d'un gris roux : ceux de la seconde sont noirs, et la soie est tellement mêlée de ces deux couleurs, que souvent la même pièce est divisée en raies grises, jaunes et blanches. Cette soie est fort épaisse, ne se coupe jamais, dure longtemps, et se lave comme la toile. Lorsqu'elle est d'une certaine bonté, l'huile même n'est pas capable de la tacher. Elle est fort estimée des Chinois, et quelquefois elle est aussi chère que le satin, ou que leurs plus belles soies.

Ils ont aussi des manufactures de laine et de toile. La laine y est fort commune et à bon marché, surtout dans les provinces de Chan-si, de Chen-si et de Séchuen, où l'on nourrit un grand nombre de troupeaux. Cependant les Chinois ne font point de draps de laine. Ils estiment beaucoup ceux qu'ils reçoivent des Anglais; mais, comme ils sont beaucoup plus chers que leurs étoffes de soie, ils en achètent

fort peu. Les mandarins se font des robes de chambre d'hiver d'une espèce de bure. A l'égard des serges et des droguets, il n'y en a guère de meilleurs que ceux de la Chine; ils viennent des bonzes qui les font travailler par leurs femmes, et le commerce en est très-grand dans toute l'étendue de l'empire.

Outre les étoffes de coton, qui sont aussi fort communes, les Chinois usent en été de toile d'ortie pour de longues vestes; mais celle qui est la plus estimée, et qui ne se trouve dans aucun autre pays, se nomme *co-pou*, parce qu'elle est faite d'une plante nommée *co*, qui croît dans la province de Fo-kien. C'est une espèce d'arbrisseau rampant, répandu dans toutes les campagnes, et dont la feuille est beaucoup plus grande que celle du lierre. Elle est ronde, unie, verte en dedans et cotonneuse en dehors. La tige est quelquefois de la grosseur du pouce, fort pliante et cotonneuse comme les feuilles. Lorsqu'elle commence à sécher, on la fait rouir dans l'eau, comme le lin et le chanvre. On lève la première peau, qui n'est d'aucun usage. La seconde, qui est beaucoup plus fine, se divise avec la main en fils très-menus, et se met en œuvre sans avoir été battue ni filée. L'étoffe est transparente et n'est pas sans beauté; mais elle est si légère, qu'on croit ne rien avoir sur le dos.

La fabrique de la soie est un objet si important à la Chine, que nous croyons devoir nous étendre sur les utiles insectes qui en fournissent

la matière première, sur leur nourriture et leur éducation. L'auteur chinois dont nous emprunterons ces détails, composa son traité en 1368, au commencement du règne de Ming, chef de la race du même nom. Il nous apprend que la Chine a deux sortes de mûriers : l'un, nommé *sang* ou *ti-sang*, ne se cultive que pour ses feuilles ; l'autre, qui s'appelle *tché* ou *yé-sang*, et qui croît dans les forêts, est petit et sauvage. Ses feuilles sont rondes, petites, rudes, terminées en pointe, et dentelées par les bords; son fruit ressemble au poivre; ses branches sont épineuses et touffues. Dans certains cantons, aussitôt que les vers à soie sont éclos, on les place sur ces arbres pour filer leur coque : ils y deviennent plus gros que les vers domestiques, et quoique leur ouvrage soit moins bon, il n'est pas sans utilité.

Les forêts où croissent ces arbres doivent être coupées par des sentiers, pour donner aux propriétaires la facilité de les sarcler et d'en chasser les oiseaux. Les feuilles auxquelles on s'aperçoit que les vers n'ont pas touché dans le cours du printemps doivent être arrachées en été, parce que celles du printemps suivant seraient corrompues par la communication d'un reste de vieille séve. On cultive les *yé-sangs* comme les vrais mûriers : ils doivent être plantés fort au large. On sème du mil dans les intervalles. Si l'on découvrait en Europe l'espèce de vers que les Chinois choisissent pour cette méthode, on devrait les ramasser avant qu'ils

fussent changés en papillons, et conserver leurs œufs, qu'on ferait éclore l'année d'après, et qui continueraient sans doute de produire sur les mêmes arbres. Ces vers, qui filent la soie dont on fabrique le kien-tcheou, se nourrissent aussi de jeunes feuilles de chêne. Peut-être les vers domestiques subsisteraient-ils avec la même nourriture.

A l'égard des vrais mûriers, les feuilles de ceux dont le fruit paraît avant qu'elles se développent, passent pour malsaines. Les jeunes plants dont l'écorce est ridée, doivent être rejetés, parce qu'ils ne produisent que des feuilles petites et minces; mais ceux qui ont l'écorce blanche, peu de nœuds et de gros bourgeons, produisent de grandes feuilles qui forment une excellente nourriture pour les vers. De tous ces arbres, les meilleurs sont ceux qui donnent le moins de fruits; l'abondance des fruits divise la séve.

Les jeunes arbres qu'on a trop dépouillés de leurs feuilles pendant les trois premières années deviennent faibles et peu utiles. Ceux qu'on n'émonde pas soigneusement ne réussissent pas mieux. Dans leur cinquième année, ils commencent à perdre leur vigueur. Le remède est de découvrir les racines vers le printemps, de couper les plus entortillées, de les recouvrir d'une terre préparée, et de les arroser soigneusement. Lorsqu'un arbre commence à vieillir, on peut lui faire reprendre de nouvelles forces en coupant au mois de mars les

branches épuisées, pour greffer à leur place des rejetons sains. Les mûriers languissent lorsque certains vers y logent leur semence; mais il est facile de la détruire avec un peu d'huile forte.

Les mûriers demandent une terre qui ne soit ni trop dure, ni trop forte : elle peut être amendée, soit avec du limon de rivière, soit avec du fumier ou de la cendre; mais sur toutes choses, l'arbre doit être émondé au mois de janvier par une main habile, qui n'y laisse qu'une seule espèce de branches. A la fin de l'automne, avant que les feuilles commencent à jaunir, il faut les cueillir et les faire sécher au soleil; ensuite, les ayant broyées en poudre, on les renferme dans des pots de terre bien bouchés, dont on ne laisse approcher aucune fumée. Au printemps, elles serviront de nourriture aux vers, après la mue.

Outre la méthode de greffer les vieux arbres, on se procure de nouvelles plantes, soit en mettant dans de petits tubes remplis de bonne terre des branches saines qu'on entrelace ensemble, soit en ayant soin au printemps de courber les branches qui n'ont point été coupées, et de les faire entrer par le bout dans une terre bien préparée. Elles y prennent racine au mois de décembre, après quoi, les séparant du corps de l'arbre, on les transplante dans la saison convenable. On sème aussi de la graine de mûrier, mais elle doit être choisie sur les meilleurs arbres, et prise du fruit qui croît au milieu des branches. Pour distinguer la plus

féconde, on la mêle avec des cendres de branches brûlées. Le lendemain, on remue le tout ensemble dans de l'eau. La graine inutile flotte au dessus, et la bonne graine se précipite au fond : ensuite, après l'avoir fait sécher au soleil, on la sème avec une égale quantité de mil, qui garantit l'arbre, en croissant, de l'ardeur excessive du soleil. Aussitôt que le millet est mûr, on choisit un temps venteux pour y mettre le feu. L'arbre en acquiert beaucoup plus de force au printemps suivant. On doit couper toutes les branches jusqu'à ce qu'il soit parvenu à sa grandeur naturelle : alors c'est le sommet qu'on coupe, pour faire pousser les branches de toutes parts. Enfin, les jeunes arbres se transplantent à neuf ou dix pas de distance, en lignes éloignées de quatre pas entre elles ; mais on observe de ne les pas placer vis-à-vis l'un de l'autre, de peur apparemment qu'ils ne s'entre-nuisent par l'ombre.

On choisit, pour élever la loge des vers à soie, un terrain sec qui s'élève un peu sur le bord d'un ruisseau, parce que les œufs doivent être souvent lavés dans l'eau courante, loin de tout ce qui a l'apparence de fumier ou d'égout, loin des bestîaux et du bruit ; car les odeurs désagréables et le moindre bruit, l'aboiement même d'un chien, ou le cri d'un coq, y cause de l'altération, lorsqu'ils sont nouvellement éclos. L'édifice doit être carré, et les murs sont construits soigneusement, pour y entre-

tenir la chaleur. On prend soin de tourner la porte au sud, ou du moins au sud-est, mais jamais au nord, et de la couvrir d'une double natte, dans la crainte des vents coulis. Cependant on ménage une fenêtre des quatre côtés, pour donner passage à l'air quand les œufs en ont besoin. On les tient toutes fermées dans tout autre temps. Elles sont de papier blanc et transparent, avec des nattes mobiles derrière les châssis, pour recevoir dans l'occasion ou pour exclure la lumière, et pour écarter aussi les vents pernicieux, tels que ceux du sud et du sud-ouest, qui ne doivent jamais entrer dans la loge. En ouvrant une fenêtre pour introduire un peu de fraîcheur, on doit apporter beaucoup d'attention à chasser les mouches et les cousins, parce qu'ils laissent toujours dans les cases quelque ordure qui rend la soie extrêmement difficile à dévider; aussi le plus sûr est-il de hâter l'opération avant la saison des mouches. Les petits lézards et les rats sont très-friands des vers à soie. On emploie des chats pour les détruire. La chambre doit être fournie de neuf ou dix rangées de tablettes, neuf ou dix pouces l'une au dessus de l'autre, et disposées de manière qu'il reste un espace ouvert au milieu, et que le passage de l'air soit libre autour de la loge. Sur ces tablettes on place des claies de jonc, assez ouvertes pour recevoir d'abord la chaleur, et successivement la fraîcheur. C'est sur ces claies qu'on fait éclore et qu'on nourrit les vers jusqu'à ce qu'ils soient

en état de filer. Comme il est fort important qu'ils puissent éclore, dormir, s'éveiller, se nourrir et muer tous ensemble, on ne peut apporter trop de soin à conserver dans la loge une chaleur égale et constante par des feux couverts dans des poêles, qui doivent être placés aux coins de l'édifice, ou par le secours d'un brasier portatif qu'on promène de tous les côtés. Mais il doit être allumé en dehors de la loge et enseveli sous un tas de cendres, car la flamme et la fumée sont également nuisibles. La fiente de vache séchée au soleil est ce qu'il y a de plus propre à brûler dans cette occasion, parce que les vers en aiment l'odeur.

On répand sur chaque claie une couche de paille sèche et hachée fort menu, sur laquelle on étend une longue feuille de papier qu'on a pris soin d'adoucir en la frottant doucement avec la main. Lorsque cette feuille est souillée par l'ordure des vers, on la couvre d'un filet et le filet de feuilles de mûrier, dont l'odeur attire la couvée, qu'on prend pour la placer sur une nouvelle claie pendant qu'on nettoie la première. L'auteur chinois conseille d'élever un mur ou une palissade fort serrée autour de la loge, surtout du côté de l'ouest, afin qu'en y laissant entrer l'air, on ne fasse pas tomber sur les vers la réflexion du soleil couchant.

Les coques qui sont un peu pointues, plus serrées, plus belles et plus petites que les autres, contiennent les papillons mâles. Celles qui sont plus grosses, plus rondes, plus épaisses

renferment les femelles. En général, les coques qui sont claires, un peu transparentes, nettes et solides, sont les meilleures. Le choix des bons papillons se fait encore plus sûrement quand ils sont sortis de la coque, ce qui arrive peu après le quatorzième jour de la retraite des vers. Ceux qui sortent un jour plus tôt que les autres doivent être abandonnés. On doit prendre ceux qui sortent en grand nombre le jour suivant, et rejeter aussi ceux qui paraissent les derniers, comme ceux qui ont les ailes recourbées, les sourcils chauves, la queue sèche, le ventre rougeâtre et nullement velu.

Lorsque le triage est fait, on met ensemble les mâles et les femelles sur des feuilles de papier, fait d'écorce de mûrier, et non de toile de chanvre, fortifié par des fils de soie ou de coton, collés par-derrière, parce qu'étant couvert d'œufs, il doit être trempé trois fois dans de l'eau convenable. Les feuilles doivent être étendues sur des nattes couvertes de paille épaisse; et, après que les papillons ont été unis ensemble environ douze heures, on doit retirer les mâles pour les placer avec ceux qui ont déjà été rejetés. S'ils demeuraient plus longtemps unis, les œufs qui viendraient, étant plus tardifs, n'écloraient point avec les autres; inconvénient qu'il faut soigneusement éviter. Il faut donner de l'espace aux femelles et ne pas manquer de les couvrir, parce que l'obscurité les empêche de trop éparpiller leurs œufs. Après leur ponte, on continue de les

tenir couvertes pendant quatre ou cinq jours ; ensuite tous ces papillons, avec ceux qu'on a mis à l'écart ou qu'on a tirés morts des coques, doivent être enterrés assez profondément ; car, sans cette précaution, ils infecteraient, sans distinction, tous les animaux qui pourraient y toucher.

A l'égard des œufs, ceux qui s'attachent ensemble doivent être mis au rebut. On suspend ensuite les feuilles de papier aux solives de la loge, qui doit être alors ouverte pour y faire entrer le vent par-devant, sans pourtant que le soleil tombe sur les œufs, et le côté de la feuille sur lequel ils sont placés ne doit pas être tourné en dehors. Le feu qui échauffe la loge ne doit produire ni flamme ni fumée. Il faut prendre garde aussi qu'aucune corde de chanvre n'approche des vers ni des œufs. Lorsque les feuilles ont été suspendues plusieurs jours, on les roule sans les serrer trop, en sorte que les œufs soient en dedans. On les suspend ensuite de la même manière pour y demeurer pendant l'été et l'automne.

A la fin de décembre, ou dans le mois de janvier, lorsqu'il y a eu un mois intercalaire, on met les œufs dans de l'eau fraîche de rivière, s'il est possible, ou bien dans de l'eau où l'on a fait dissoudre un peu de sel, ayant l'œil à ce qu'elle ne se glace point, et couvrant les feuilles d'une assiette de porcelaine, afin que les feuilles ne nagent point au hasard. On les tire de l'eau deux jours après pour les suspendre de nouveau.

Aussitôt qu'elles sont sèches, on les roule un peu plus serrées, et chacune est enfermée séparément et debout dans un vase de terre; ensuite, une fois tous les dix jours, on les expose pendant une demi-heure au soleil dans un lieu couvert où la rosée ne puisse pas tomber, et l'on choisit même un temps où le soleil darde ses rayons avec force, après une petite pluie. Puis on les renferme comme auparavant. Quelques personnes plongent les feuilles dans de l'eau où elles ont jeté des cendres de branches de mûrier, et après les y avoir laissées un jour entier, elles les en retirent pour les enfoncer quelques momens dans de l'eau de neige, ou bien elles les suspendent pendant trois nuits à un mûrier pour y recevoir la neige ou la pluie, si l'une ou l'autre n'est pas trop violente. Toutes ces espèces de bains rendent dans son temps la soie plus forte et plus facile à dévider, mais leur principal usage est de conserver la chaleur interne dans les œufs.

Le temps de faire éclore les œufs est lorsque les feuilles commencent à naître sur les mûriers. On les hâte ou on les retarde, suivant les degrés de chaleur ou de froid qu'on leur donne; on les avance beaucoup lorsqu'on fait prendre souvent le jour aux feuilles de papier, et qu'on ne les serre pas trop en les roulant pour les replacer dans le vase de terre; au contraire, on les retarde par la méthode opposée. Lorsque les vers sont près de sortir, les œufs paraissent enfler, et devenir un peu pointus dans

leur rondeur. Trois jours avant qu'ils commencent à éclore, sur les dix heures, lorsque le ciel est serein, et qu'un petit vent se fait sentir, ce qui est fort ordinaire dans cette saison, l'on tire du vase les feuilles roulées, on les étend de toute leur longueur, on les suspend en présentant le dos au soleil, pour faire acquérir par degrés aux œufs une chaleur douce; ensuite on les roule d'une manière serrée, et on les remet dans le vase, que l'on place dans un lieu chaud. La même opération étant répétée le jour suivant, on s'aperçoit que les œufs changent de couleur et qu'ils deviennent gris cendré : alors on joint deux feuilles ensemble, et les roulant plus serrées on les lie par les deux bouts.

Le troisième jour, sur le soir, on déroule les feuilles, on les étend sur une natte fine; les œufs paraissent alors noirâtres. S'il se trouve quelques vers d'éclos, ils doivent être rejetés, car ceux qui n'éclosent point dans le même temps que les autres, ne s'accordent jamais avec eux pour le temps de la mue, du réveil, des repas, ni ce qui est le principal pour le temps où se fait le travail des coques. Ces vers bizarres multiplieraient beaucoup les embarras par le dérangement de l'ordre auquel on est accoutumé, et causeraient de la perte. Cette séparation faite, on roule trois feuilles ensemble pour les mettre dans un lieu chaud, qui soit à couvert des vents du sud. Le lendemain, vers dix ou onze heures, on est surpris,

en les ouvrant, de les trouver pleines de vers, qu'on prendrait pour autant de petites fourmis noires. Les œufs qui ne sont point éclos une demi-heure après doivent être rejetés, comme ceux qui ont la tête plate, ceux qui sont secs, ou comme brûlés, ou jaunes, bleu céleste et de couleur de chair. La bonne espèce a la couleur d'une montagne vue dans l'éloignement. L'auteur chinois conseille de peser d'abord la feuille qui contient les œufs nouvellement éclos, ensuite de la tenir penchée, et à demi renversée vers une autre feuille de papier parsemée de feuilles de mûrier qui doivent avoir été préparées de la manière indiquée précédemment. L'odeur des feuilles ne manque point d'attirer les petits vers affamés; mais on doit aider avec une plume les plus paresseux à descendre, ou en frappant doucement sur le dos du papier. Si l'on pèse ensuite la feuille à part, on connaîtra exactement le poids des vers. Cette connaissance est nécessaire pour supputer combien leur nourriture demandera de livres de feuilles, et quel sera le poids des coques, en supposant qu'il n'arrive point d'accident.

On a besoin d'une femme pour l'éducation de la couvée. Avant de prendre possession de cet office, elle doit s'être lavée et revêtue d'habits propres et qui n'aient aucune mauvaise odeur; il faut qu'elle ait passé quelque temps sans manger, et surtout n'ait pas manié de chicorée sauvage, parce que l'odeur en est

très-préjudiciable aux jeunes vers. Son habit doit être d'une étoffe légère et sans doublure, afin qu'elle puisse mieux juger du degré de chaleur, et diminuer ou augmenter le feu dans la loge. Ces insectes ne sauraient être ménagés avec trop de soin; chaque jour est une année pour eux. Il a ses quatre saisons; le matin est leur printemps, le midi leur été, le soir leur automne, et la nuit leur hiver. L'expérience a fait reconnaître, 1°. que les œufs demandent beaucoup de fraîcheur avant d'éclore; 2°. qu'étant éclos, et semblables à des fourmis, ils ont besoin de beaucoup de chaleur; 3°. que, lorsqu'ils deviennent chenilles et qu'ils approchent du temps de la mue, ils doivent être entretenus dans une chaleur modérée; 4°. qu'après la grande mue, c'est la fraîcheur qui leur convient; 5°. que, sur leur déclin et lorsqu'ils approchent de la vieillesse, la chaleur doit leur être communiquée par degrés; 6°. que le grand chaud leur est nécessaire lorsqu'ils travaillent à leurs coques.

Mais on ne peut éloigner avec trop de soin tout ce qui peut les incommoder. Ils ont une aversion particulière pour le chanvre, pour les feuilles mouillées, et pour celles qui sont échauffées par le soleil. Lorsqu'ils sont nouvellement éclos, ils sont incommodés par la poussière qui s'élève en nettoyant leur loge; l'humidité de la terre, les mouches et les cousins; l'odeur du poisson grillé, des poils brûlés, du musc, de la fumée; l'haleine seule, si

elle sent le vin, le gingembre, la laitue ou la chicorée sauvage; le grand bruit, la malpropreté, les rayons du soleil, la lumière d'une lampe pendant la nuit, les vents coulis, un grand vent, l'excès du froid et du chaud, surtout le passage subit de l'un à l'autre; tout cela est contraire à ces tendres vermisseaux. Quant à leur nourriture, les feuilles chargées de rosée, celles qui ont séché au soleil ou par un trop grand vent, et celles qui ont contracté quelque mauvais goût, sont les causes les plus ordinaires de leurs maladies. Il faut cueillir les feuilles deux ou trois jours d'avance, et les tenir fort nettes dans un lieu exposé à l'air. On ne doit point oublier, pendant les trois premiers jours, de donner aux vers les feuilles les plus tendres, coupées en petits fils avec un couteau fort tranchant, pour ne les pas briser. On ne doit pas moins observer, en faisant provision de feuilles, de se servir d'un grand panier ou d'un grand filet, afin qu'elles n'y soient pas trop pressées, et qu'elles ne se flétrissent point dans le transport. Voilà bien des précautions sans doute; mais peut-on prendre trop de soins pour un animal si précieux?

Après les trois ou quatre premiers jours, lorsque la couleur des vers commence à tourner sur le blanc, il faut augmenter leur nourriture, sans la couper si menue. Lorsqu'ils deviennent noirs, on leur donne les feuilles entières, et la qualité doit encore augmenter :

ensuite, lorsqu'ils redeviennent blancs, et que leur appétit commence à diminuer, il faut diminuer aussi leur nourriture : on doit la diminuer encore plus lorsqu'ils jaunissent; enfin l'usage de la Chine est de ne leur rien donner lorsqu'ils sont devenus tout-à-fait jaunes; ils doivent être traités de même à chaque mue.

Les vers mangent également la nuit et le jour : aussitôt qu'ils sont éclos, on doit leur donner à manger quarante-huit fois le premier jour, c'est-à-dire deux fois par heure; trente fois le second jour, et les feuilles doivent être coupées moins menu. On continue cette diminution le troisième jour. Si la quantité de nourriture n'est pas proportionnée à leur faim, ils sont sujets à des échauffemens qui causent leur mort.

En les faisant souvent manger, on les fait croître plus vite, et c'est de là que dépend le principal profit des vers à soie : s'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de vingt-cinq jours, une claie qui en est couverte, et dont le poids est d'un mas, c'est-à-dire un peu plus d'une dragme, produira vingt-cinq onces de soie; mais, s'ils ont besoin de vingt-huit jours, ils ne donneront pas plus de vingt onces; s'ils retardent jusqu'à la fin du mois, ou jusqu'à quarante jours, on n'en tire que dix onces.

Le moment qu'il faut choisir pour les transporter dans la nouvelle loge où ils doivent filer, est lorsque leur couleur se change en un

jaune brillant. L'auteur chinois propose, pour les loger, une espèce de galerie de bois ou de hangar. Elle doit être divisée en compartimens, chacun avec sa petite tablette sur laquelle on puisse placer les vers. Ils ne manquent point de se ranger eux-mêmes dans l'ordre qui leur convient. Cette loge doit être assez spacieuse pour le passage d'un homme, et pour y entretenir au milieu un feu modéré plus nécessaire que jamais contre les inconvéniens de l'humidité. Le feu ne doit point avoir plus de chaleur qu'il n'en faut pour soutenir les vers dans l'ardeur du travail, et pour rendre la soie plus transparente.

Ils doivent être entourés de nattes à quelque distance, et le sommet de la galerie doit en être aussi couvert, non-seulement pour couper le passage à l'air extérieur, mais encore parce que les vers se plaisent dans l'obscurité. Cependant, après trois jours de travail, il faut retirer les nattes depuis une heure jusqu'à trois, pour faire entrer le soleil dans la loge, mais de manière que ses rayons ne tombent pas sur les vers. On les préserve des effets du tonnerre et des éclairs en les couvrant des mêmes feuilles de papier qui ont servi sur les claies.

Les coques étant achevées au bout de sept jours, on les rassemble en tas jusqu'au temps d'en tirer la soie ; mais on commence par mettre à part sur des claies, dans un lieu frais où l'air puisse pénétrer, celles qui sont destinées

pour la propagation. Les papillons foulés ou trop échauffés dans les tas réussiraient moins heureusement, surtout les femelles, qui ne produiraient pas des œufs sains. Au bout de sept autres jours, les papillons sortent de leurs coques. On doit apporter beaucoup de soins à tuer ceux qu'on ne veut pas laisser sortir. Les coques ne doivent être mises dans la chaudière qu'à mesure qu'on est en état de les dévider; car, si on les laissait tremper long-temps, la soie en souffrirait. La meilleure méthode serait d'y employer un assez grand nombre d'ouvriers pour les dévider toutes en même temps. L'auteur chinois assure qu'en un jour cinq hommes peuvent dévider trente livres de coques, et fournir à deux autres hommes autant de soie qu'ils en peuvent mettre en écheveaux, c'est-à-dire environ dix livres; mais, comme cela n'est pas toujours possible, il donne trois moyens d'empêcher que les coques ne soient percées.

1°. Il faut les laisser un jour entier exposées au soleil, qui, à la vérité, nuit un peu à la soie, mais qui tue infailliblement les vers; 2°. on peut les mettre au bain-marie, en jetant dans la chaudière une once de sel et une demi-once d'huile de navette, ce qui ne peut rendre la soie que meilleure et plus aisée à dévider. La machine qui contient les coques doit être placée fort droit dans la chaudière, et le sommet si bien bouché, qu'il n'en sorte aucune vapeur; mais si ce bain n'est pas soigneusement

conduit, quantité de vers ou de papillons perceront leurs coques. Aussi doit-il être plus long pour les coques les plus fermes et les plus dures, qui renferment la soie grossière, que pour les coques fines. Lorsque les petits animaux sont morts, il faut étendre les coques sur des nattes; et si le temps est frais, les couvrir de petites branches de saule ou de mûrier.

La troisième méthode et la meilleure pour tuer les mues, est de remplir de coques plusieurs grands vaisseaux de terre, et d'y jeter une certaine quantité de sel. On les couvre ensuite de grandes feuilles sèches, et l'on bouche soigneusement l'ouverture des vaisseaux. Sept jours suffisent pour faire mourir ainsi tous les vers; mais s'il s'y glisse un peu d'air, ils vivent assez long-temps pour percer leurs coques. En mettant les coques dans les vaisseaux, il ne faut pas manquer de séparer celles qui sont longues, blanches et luisantes, de celles qui sont épaisses et d'un bleu obscur. Les premières donnent la soie fine; les autres ne fournissent qu'une soie grossière.

Quoique la saison la plus propre à toutes ces opérations soit le printemps, on peut faire éclore aussi les œufs dans le cours de l'été et de l'automne, et même chaque mois après la récolte du printemps. Mais si tout le monde voulait profiter de cette facilité, les mûriers ne fourniraient point assez de nourriture; d'ailleurs, s'ils étaient épuisés en un an, il n'en resterait pas pour le printemps suivant. C'est

ce qui fait penser à l'auteur qu'il vaut mieux ne faire éclore qu'un petit nombre de vers en été, et seulement pour avoir des œufs dans l'automne. Il préfère cette dernière saison au printemps, parce que, le printemps étant la saison de la pluie et des vents dans les parties méridionales, le profit qu'on attend des vers à soie est plus incertain qu'en automne, où le temps est d'une sérénité continuelle. Quoiqu'en automne les vers ne puissent trouver pour nourriture des feuilles aussi tendres qu'au printemps, alors du moins ils n'ont rien à craindre des cousins et des moucherons.

Les vers à soie élevés pendant l'été ont besoin d'une grande fraîcheur; il faut couvrir les fenêtres de gaze, pour éloigner les cousins. Si on en élève en automne, il faut d'abord les tenir fraîchement: mais, après les mues, et lorsqu'ils commencent à filer, ils demandent plus de chaleur qu'au printemps, parce que l'air est plus froid pendant les nuits. Les œufs qu'ils pondent alors ne répondent pas toujours à l'espérance du maître.

Si l'on garde les œufs d'été pour les faire éclore en automne, il faut les renfermer dans un vaisseau de terre qu'on met dans une grande chaudière remplie d'eau fraîche, et l'eau doit s'élever autant que les œufs: est-elle plus haute, les œufs périssent; est-elle plus basse, la force leur manque pour éclore. Si l'on observe ce qui convient, ils écloront en vingt-un jours; mais s'ils tardent plus long-temps, ils meu-

rent ou ne donnent que de mauvaises coques.

Lorsque les vers sont près de filer, si l'on a soin de les mettre dans une coupe et de la couvrir de papier, ils fileront une pièce de soie plate, ronde et menue, comme une espèce d'oublie, qui ne sera pas chargée de cette matière visqueuse qu'ils rendent dans les coques lorsqu'ils y demeurent long-temps renfermés, et qui sera aussi facile à dévider que les coques, sans demander tant de précipitation.

Aussitôt que la soie est dévidée, on ne songe plus qu'à la mettre en œuvre, à l'aide d'instrumens fort simples, auxquels on doit ces belles étoffes de soie qui viennent de la Chine.

Les Chinois nomment *tsé-hé* cette sorte de poterie que tous les Européens ont nommée *porcelaine*. Le mot de *porcelaine* n'est pas connu des Chinois ; ils ne peuvent en prononcer les syllabes, dont ils n'ont pas les sons dans leur langue : ils n'ont pas même la lettre *R*; mais ce mot vient probablement des Portugais, qui nomment une tasse ou une écuelle, *porcellana*, quoiqu'ils donnent généralement à la poterie de la Chine le nom de *loca*. Les Anglais l'appellent *China* ou *China-ware*, vaisselle de Chine.

La porcelaine est si commune à la Chine, que, malgré l'abondance des poteries ordinaires, la plupart des ustensiles domestiques, tels que les plats, les assiettes, les tasses, les jattes, les pots à fleurs et les autres vases qui servent pour l'ornement ou pour le besoin, sont de por-

celaine. Les chambres, les cabinets et les cuisines mêmes en sont remplis: on en couvre les toits des maisons, et quelquefois on en incruste jusqu'aux piliers de marbre et jusqu'au dehors des édifices, comme nous l'avons déjà observé.

La belle porcelaine, qui est d'une blancheur éclatante et d'un beau bleu céleste, vient de King-té-tching, village ou bourg de la province de Kiangsi, extraordinairement vaste et peuplé. On fabrique aussi de la porcelaine dans d'autres provinces, comme dans celles de Quang-tong et de Fo-kien; mais les étrangers n'y peuvent être trompés, parce qu'elle est différente par la couleur et la finesse : celle de Fo-kien est aussi blanche que la neige, mais sans nul éclat, et n'est pas peinte de couleurs différentes. Les ouvriers de King-té-tching, attirés par la grandeur du commerce que les Européens faisaient à Émoui, y portaient autrefois leurs matériaux pour fabriquer de la porcelaine; mais ils perdirent leurs peines, parce que cette entreprise leur réussit mal. Elle n'eut pas plus de succès à Pékin, où l'on porta aussi des matériaux par l'ordre de l'empereur Khang-hi. King-té-tching est ainsi demeuré en possession de fournir de la porcelaine à tout l'univers, sans en excepter le Japon, d'où l'on en vient prendre aussi.

Le père d'Entrecolles, missionnaire jésuite, ayant une église à King-té-tching, et quantité d'ouvriers parmi ses néophytes, obtint d'eux

des lumières exactes sur tout ce qui concerne la porcelaine. D'ailleurs, il avait été souvent témoin de leurs opérations ; il avait consulté les livres chinois qui traitent de cette matière, surtout des annales de *Feou-liang*, qui contiennent, suivant l'usage de la Chine, une description de cette ville et de son district, c'est-à-dire ce qui concerne sa situation, son étendue, la nature du terroir, les usages de ses habitans, les personnes qui s'y sont distinguées par les armes, par le savoir et par la probité ; les événemens extraordinaires, les marchandises et les denrées qui font l'objet de son commerce, etc. Cependant on ne trouve point dans ces annales le nom de l'inventeur de la porcelaine ; elles ne disent pas non plus si les Chinois ont eu l'obligation de cette découverte au hasard : on lit seulement que la porcelaine de King-té-tching était autrefois d'un blanc exquis, et n'avait nul défaut, et que celle qui se transportait ailleurs n'était connue que sous le nom de *précieux joyaux de Iao-tcheou*.

Tout ce qui regarde les manufactures de porcelaine peut être réduit aux cinq articles suivans : 1°. les matériaux dont elle est composée; 2°. les préparations de l'huile et du vernis qui lui donnent son éclat ; 3°. les différentes espèces de porcelaine et la manière de les fabriquer ; 4°. les couleurs qui servent à l'embellir, et l'art de les appliquer ; 5°. la manière de cuire la terre et de lui donner le degré de chaleur convenable. Enfin le père d'Entre-

celles ajoute quelques observations sur la porcelaine ancienne et moderne, et nous explique pourquoi les ouvriers de la Chine ne peuvent pas toujours imiter les modèles européens.

1°. La porcelaine est composée de deux sortes de terres : l'une, qui se nomme *pé-tun-tsé;* et l'autre, *kao-lin.* Elles sont apportées de Ki-muen, par la rivière, en forme de briques ; car le territoire de King-té-tching ne produit aucune espèce de matériaux pour cet ouvrage. Le kao-lin est mêlé de particules luisantes ; le pé-tun-tsé est simplement de couleur blanche et d'un grain très-fin. On le fait avec des pierres, mais toutes les sortes n'y sont point également propres ; la bonne sorte doit être verdâtre. Après les avoir tirées de la carrière, on les brise avec de grosses masses de fer, puis on met ces morceaux dans des mortiers. Des leviers qui ont une tête de pierre armée de fer, et qui sont mis en mouvement ou par les bras des hommes, ou par le moyen de l'eau comme les martinets des moulins à papier, réduisent les morceaux en une poudre très-fine. On jette cette poudre dans un grand vase rempli d'eau, qu'on remue fortement avec une pelle de fer. Lorsqu'elle a reposé quelques minutes, il s'élève sur la surface une sorte de crème de quatre ou cinq doigts d'épaisseur, qu'on lève pour la mettre dans un vase plein d'eau. Cette opération se répète aussi long-temps qu'il paraît de la crème ou un nuage dans le premier vase ; ensuite on

tire les parties grossières qui sont demeurées au fond, pour recommencer à les broyer dans le mortier. A l'égard du second vase, on attend qu'il se soit formé au fond une espèce de pâte : alors versant l'eau fort doucement, on jette la pâte dans de grands moules de bois propres à la sécher ; mais, avant qu'elle soit tout-à-fait sèche, on la divise en petites briques qui se vendent au cent. C'est de leur forme et de leur couleur qu'elles tirent le nom de *pé-tun-tsé;* mais, comme les ouvriers y laissent toujours beaucoup de parties grossières, on est obligé, à King-té-tching, de les purifier encore avant de les mettre en œuvre.

Le kao-lin se trouve dans des carrières assez profondes, au cœur de certaines montagnes dont la surface est couverte d'une terre rougeâtre. On le trouve en masses, dont on fait des briques de la même forme que le pé-tun-tsé. Il sert à donner de la fermeté à la fine porcelaine. Cependant on a découvert depuis peu une espèce de pierre tendre qu'on emploie au lieu du kao-lin, et qui se nomme *hoa-ché*, parce qu'elle est un peu glutineuse, et qu'elle tient en quelque sorte de la nature du savon. La porcelaine qu'on en fait est rare et beaucoup plus chère que les autres espèces. Elle est d'un plus beau grain; ses peintures sont beaucoup meilleures : elle est aussi beaucoup plus légère, mais plus fragile, et il est plus difficile de trouver le véritable degré de chaleur de sa cuite. Quelques ouvriers se contentent de

faire avec le hoa-ché une colle assez déliée, dans laquelle ils plongent la porcelaine sèche, pour lui en faire prendre une couche avant qu'elle reçoive la couleur et le vernis ; elle en devient beaucoup plus belle.

Après avoir tiré le hoa-ché de la carrière, on le lave dans l'eau de rivière ou de pluie, pour le séparer d'une terre jaune qui y demeure attachée; ensuite l'ayant broyé, puis fait dissoudre dans des cuves d'eau, on le prépare comme le kao-lin. Les ouvriers assurent qu'avec cette simple préparation il serait facile d'en faire de la porcelaine sans aucun mélange. Un Chinois converti par les jésuites mêlait deux parties de pé-tun-tsé sur huit de hoa-ché. On prétend que, si l'on y mettait plus de pé-tun-tsé, la porcelaine n'aurait point assez de corps, et ses parties ne seraient point assez liées pour soutenir la chaleur du four. Quelquefois on fait dissoudre le hoa-ché dans l'eau pour en former une colle fort claire, où trempant un pinceau, l'on en trace sur la porcelaine des figures de caprice, qu'on laisse sécher avant d'y appliquer le vernis. Ces figures paraissent lorsqu'il est cuit; elles sont d'un blanc différent du fond, comme une vapeur légère qui se répand sur la surface. Le blanc de hoa-ché se nomme *blanc d'ivoire* (siang-ya-pé).

On peint aussi des figures sur la porcelaine avec du ché-kao, espèce de pierre ou de minéral qui ressemble à l'alun, ce qui lui donne

une autre sorte de couleur blanche; mais le ché-kao doit être brûlé pour première préparation; ensuite, l'ayant broyé, on en tire une crème par la même méthode que celle qu'on emploie pour le hoa-ché.

2°. Outre les barques qui arrivent à King-té-ching chargées de pé-tun-tsé, de kao-lin, de hoa-ché, on en voit d'autres qui sont remplies d'une substance blanchâtre et liquide, nommée *pey-yeou* ou *huile de pierre*. Elle est tirée d'une pierre fort dure, et l'on fait choix de celles qui sont les plus blanches, et dont les taches sont d'un vert plus foncé. L'histoire de Feou-liang, sans entrer dans un grand détail, dit que la bonne pierre pour l'huile a des taches couleur de feuilles de cyprès, *pé-chu-yé-pan*, ou des marques rousses sur un fond brunâtre, à peu près comme la linaire, *iu-tchi-matang*. Lorsque cette pierre est préparée comme le pé-tun-tsé, et que la crème a passé dans le second vase, on jette sur cent livres de cette creme une livre de ché-kao, qu'on a fait rougir au feu, et qu'on a réduit en poudre. C'est comme une espèce de ferment ou de présure qui lui donne sa consistance, quoiqu'on prenne soin de l'entretenir toujours liquide.

Cette huile de pierre ne s'emploie jamais seule; on la mêle avec une autre qui en est comme l'âme. On fait plusieurs couches de chaux vive réduite en poudre, en y jetant un peu d'eau avec la main, et l'on y entremêle des couches

de fougère sèche, puis l'on y met le feu. Lorsque tout est consumé, l'on partage les cendres sur de nouvelles couches de fougère sèche. Cela se répète cinq ou six fois de suite. On peut même recommencer l'opération un plus grand nombre de fois ; l'huile n'en sera que meilleure. Après avoir amassé une quantité suffisante de cendres de chaux et de fougère, on les jette dans un vase plein d'eau, en y joignant sur cent livres une livre de ché-kao. On remue longtemps ce mélange ; il s'élève sur la surface une croûte ou une peau qu'on met dans un second vase, et qui forme au fond une espèce de pâte liquide. On verse l'eau doucement. Cette pâte est la seconde huile qui doit être mêlée avec la précédente. Les deux huiles doivent être également épaisses ; et pour s'en assurer, on trempe dans l'une et dans l'autre de petites briques de pé-tun-tsé. L'usage est de mêler dix mesures d'huile de pierre dans une mesure d'huile de cendres de fougère et de chaux. Ceux qui vont le plus à l'épargne n'y en mettent jamais moins de trois mesures. On peut augmenter cette huile, et par conséquent l'altérer, en y mettant de l'eau. On déguise la fraude par un mélange proportionné de ché-kao, qui empêche que la matière ne soit trop liquide.

Le P. d'Entrecolles parle d'une autre espèce de vernis nouvellement inventé, qui se nomme *tsi-kin-yeou*, c'est-à-dire, *vernis d'or bruni* ; mais on devrait l'appeler plutôt *vernis couleur de bronze*, ou *de café*, *de feuille morte*. Il se

tire de la terre jaune commune par la même méthode que le pé-tun-tsé. Lorsqu'il est dans l'eau, il forme une sorte de colle aussi liquide que le pé-yeou. On les mêle ensemble, et ils doivent pour cela être également liquides. S'ils pénètrent bien dans la brique de pé-tun-tsé lorsqu'on la trempe dans ce mélange, ils sont propres à s'incorporer ensemble. On mêle aussi dans le tsi-kin du vernis ou de l'huile de chaux et des cendres de fougère, de la même consistance que le pé-yeou; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le tsi-kin, suivant que l'on veut qu'il soit plus foncé ou plus clair. C'est ce qu'on peut reconnaître par plusieurs essais. Par exemple, on mêle deux mesures de tsi-kin avec huit mesures de pe-yeou, et sur quatre mesures de ce mélange on met une mesure de vernis fait de chaux et de fougère.

On a découvert depuis peu d'années l'art de peindre avec du *tsoui*, qui est une couleur violette, et de dorer la porcelaine. On a tenté aussi d'appliquer un mélange de feuilles d'or avec du vernis de poudre de cailloux, de la même manière qu'on applique le rouge à l'huile; mais le vernis tsi-kin a paru plus beau et plus éclatant. L'usage s'était introduit de dorer le dehors des tasses, et de laisser l'intérieur tout-à-fait blanc : ensuite on a changé cette méthode pour appliquer en deux ou trois endroits une pièce de papier mouillé, ronde ou carrée, qu'on retire après avoir donné le vernis. Alors on peint en rouge ou en bleu, et l'on ne man-

que point de vernisser ensuite lorsque la porcelaine est sèche ; quelques-uns remplissent ces espaces d'un fond bleu ou noir, pour les dorer après leur première cuite.

3°. Dans la partie la moins fréquentée de King-té-tching, on a fait un enclos de murs, qui forme une place où l'on a construit un grand nombre d'appentis. Ce sont autant d'ateliers où l'on voit une infinité de pots de terre rangés en ligne les uns sur les autres. Dans cet enclos habitent quantité d'ouvriers qui ont chacun leur tâche différente : une pièce de porcelaine passe entre les mains de plus de vingt personnes avant d'entrer dans le fourneau, et de plus de soixante avant qu'elle soit cuite.

Le premier travail consiste à purifier de nouveau le pé-tun-tsé et le kao-lin de leurs parties les plus grossières. Le pé-tun-tsé se purifie par la même méthode qu'on emploie pour le faire. Le kao-lin, étant mis dans un vase plein d'eau, s'y dissout de lui-même.

Après avoir préparé ces deux matériaux, on les mêle dans une juste proportion : la plus belle porcelaine demande une égale quantité de l'un et de l'autre. Pour la médiocre, on met quatre parties de kao-lin sur six de pé-tun-tsé, et pour la plus commune, le degré du mélange est d'un sur trois.

Ensuite on jette la masse dans un creux, bien pavé et cimenté de totues parts, pour la fouler et la pétrir jusqu'à ce qu'elle durcisse :

ce travail est fort pénible; lorsqu'il est achevé, on met la matière en morceaux qu'on étend sur de larges ardoises, où on la roule et la pétrit en tous sens, observant soigneusement de n'y laisser aucun vide, et d'en enlever les moindres mélanges de matière étrangère. Un grain de sable, un cheveu gâterait la porcelaine : faute de bien façonner cette masse, elle serait sujette à se fêler, à se fendre, à couler, à se déjeter. Elle reçoit ensuite sa forme avec une roue, ou dans des moules, et le ciseau lui donne enfin sa perfection.

Toutes les pièces de porcelaine unie se font d'abord avec la roue; une tasse à thé est fort imparfaite en sortant de dessus cette machine, à peu près comme la calotte d'un chapeau avant d'avoir été maniée sur la forme. L'ouvrier lui donne la largeur et la hauteur qu'il se propose, et n'a besoin que d'un instant pour cette opération; aussi ne gagne-t-il que trois deniers, ou la valeur d'un liard pour chaque planche, qui doit être garnie de vingt-six pièces. Le pied de la tasse n'est alors qu'un morceau de pâte sans forme, qu'on creuse avec le ciseau lorsque la tasse est sèche et qu'elle a reçu tous ses ornemens. De la roue elle passe entre les mains d'un second ouvrier, qui l'assied sur la base; ensuite dans celles du troisième, qui la met dans un moule fixé dans une autre sorte de tour pour lui donner sa véritable forme. Un quatrième ouvrier la polit avec le ciseau, surtout vers les bords : il les racle à plusieurs re-

prises pour en diminuer l'épaisseur et la rendre transparente, en l'humectant un peu, de peur qu'elle ne se brise, si elle était trop sèche. Quand on la retire de dessus le moule, elle doit être doucement roulée sur ce même moule, sans la presser plus d'un côté que de l'autre, parce qu'autrement elle n'aurait point une parfaite rondeur.

Les grandes pièces de porcelaine se font à deux reprises; trois ou quatre hommes en soutiennent une partie sur la roue, tandis qu'on leur donne leur forme; et l'on y joint l'autre partie lorsqu'elle est presque sèche, avec un morceau de la même matière, qui, étant bien humectée dans l'eau, tient lieu de ciment ou de colle : on fait sécher soigneusement le vase entier, après quoi l'on n'a besoin que d'un couteau pour achever de polir la jointure. Elle ne paraît pas moins unie que le reste après avoir été vernissée. On applique de même aux vases les anses, les oreilles, les bas-reliefs, et d'autres parties : c'est surtout ainsi qu'on en use pour les ouvrages cannelés, ceux qui représentent des animaux, des figures grotesques, des pagodes, des brutes, et qui sont commandés par les Européens; ils consistent en trois ou quatre pièces, qui sont d'abord formées sur des moules, ensuite jointes les unes aux autres, et finies avec des instrumens propres à les creuser et à les polir : on y ajoute différentes couches qui leur manquent en sortant du moule; les fleurs et les ornemens qui paraissent gravés

sur la porcelaine n'y sont qu'imprimés avec des cachets et des moules.

Lorsqu'on donne aux ouvriers chinois un modèle qu'ils ne peuvent imiter sur la roue, ils en prennent l'impression avec une espèce de terre, et, faisant leur moule en plusieurs pièces, pour le séparer du modèle, ils le laissent doucement sécher. Lorsqu'on veut s'en servir, on l'approche du feu pendant quelque temps, après quoi on le remplit de la matière de porcelaine, à proportion de l'épaisseur qu'on veut lui donner. On presse avec la main dans tous les endroits, puis on présente un moment le moule au feu; aussitôt la figure empreinte se détache du moule par l'action du feu, laquelle consume un peu de l'humidité qui collait cette matière au moule: les différentes pièces d'un tout, tirées séparément, se réunissent ensuite avec de la matière de porcelaine un peu liquide. Le père d'Entrecolles vit des figures d'animaux qui étaient toutes massives: les artistes laissent d'abord durcir la masse; ensuite, lui donnant la forme qu'ils se sont proposée, ils finissent leur ouvrage avec le ciseau, ou bien y ajoutent des parties qu'ils ont travaillées séparément. Il ne reste qu'à le vernisser, ou à le cuire; après quoi ils le peignent, le dorent, et le font cuire une seconde fois. Les porcelaines de cette espèce, qui sont d'une exécution difficile, et qui se vendent fort cher, doivent être garanties soigneusement du froid. Lorsqu'on néglige de les faire sécher également, les parties qui res-

tent humides ne manquent pas de se fendre : c'est pour parer à cet inconvénient qu'on fait quelquefois du feu dans les laboratoires.

Les moules se font d'une terre jaune et grasse, qui se trouve près de King-té-tching ; on commence par la bien pétrir, et lorsqu'elle est un peu durcie on la bat fortement ; ensuite, lui donnant la figure qu'on se propose, on l'achève sur le tour. Si l'on veut hâter l'ouvrage, on fait un grand nombre de moules, afin de pouvoir employer plusieurs troupes d'ouvriers à la fois : mais, avec un peu de soin, ces moules durent long-temps : s'ils s'altèrent, on peut facilement les réparer.

Les peintres chinois en porcelaine, qui se nomment *hoa-pei*, ne sont pas plus habiles ni moins gueux que les autres ouvriers ; ils n'ont aucune connaissance des règles. Un Européen qui s'est mêlé quelques mois du même métier en sait ordinairement autant qu'eux : cependant ils ont une méthode de peindre sur la porcelaine, sur les éventails et sur les lanternes d'une gaze très-fine, des fleurs, des animaux et des paysages qui méritent l'admiration.

Le travail de la peinture est divisé, dans la même manufacture, entre un grand nombre d'ouvriers : l'un n'a pour emploi que de former le premier cercle coloré, qui doit être autour des bords ; un autre trace les fleurs qui sont peintes ensuite par un troisième : les uns sont chargés des eaux et des montagnes ; les

autres des figures d'oiseaux et des autres animaux : les figures humaines sont ordinairement les plus mal exécutées.

On fait de la porcelaine de toutes sortes de couleurs : il s'en trouve dont le fond est semblable à celui de nos miroirs ardens ; d'autres sont tout-à-fait rouges, avec de petits points comme nos miniatures : enfin, d'autres représentent des paysages enluminés d'or. Toutes ces espèces sont d'une beauté extraordinaire, mais extrêmement chères.

Les annales de King-té-tching racontent qu'anciennement le peuple ne se servait que de porcelaine blanche : ensuite on la peignit avec l'azur que les Chinois appellent *lyao*, et dont voici la préparation : on le fait calciner en l'enterrant pendant vingt-quatre heures dans le sable du fourneau, avant qu'il soit échauffé ; on l'enferme pour cela dans une caisse de porcelaine bien lutée : puis on le réduit en poudre impalpable dans de grands mortiers de porcelaine, dont le fond non plus que la tête du pilon ne sont pas vernis ; on le passe au tamis ; et l'ayant mis dans un vase garni, on jette de l'eau bouillante par-dessus, on l'agite pour en ôter l'écume, et l'on transvase l'eau fort doucement : cette opération se répète deux fois, après quoi mettant le bleu dans un mortier, tandis qu'il est encore humide et comme en pâte, on le broie fort long-temps.

On assure que cet azur se trouve au fond des mines de charbon, ou dans la terre rouge, qui

en est ordinairement voisine : lorsqu'on en voit paraître à la superficie du sol, on est sûr d'en trouver beaucoup plus en creusant ; sa forme dans les mines est celle d'un petit lingot de la grosseur du doigt, mais plus plat que rond. L'azur grossier est assez commun ; le fin est très-rare, et ne se distingue pas facilement à la vue : on le met à l'épreuve en peignant une tasse et la faisant cuire. Si l'Europe produisait ce bel azur et le tsoui, qui est une espèce de violet, elle ne pourrait envoyer de marchandise plus recherchée à King-té-tching : la livre de tsoui s'y vend un taël et huit mas, qui reviennent à neuf francs, une boîte de lyao ou d'azur, qui ne contient que dix onces, se vend deux taëls, c'est-à dire vingt sous l'once.

Le vernis rouge est composé de tsao-fan, ou de couperose ; on en met une livre dans un creuset bien luté avec un autre : au sommet du second est une petite ouverture qu'on couvre de manière qu'il puisse être aisément découvert au besoin : on place autour des charbons allumés ; et pour rendre la réverbération plus ardente, on l'environne de briques : la matière n'est arrivée à sa perfection que lorsque, la fumée noire ayant cessé, il s'élève une petite vapeur : on prend alors un peu de cette matière qu'on humecte dans l'eau, et dont on fait l'essai sur du bois de sapin : elle doit produire un rouge brillant : on la retire du feu, et, lorsqu'elle est bien refroidie, on trouve au fond du creuset une petite pâte rouge ; mais le rouge

le plus fin s'attache au creuset supérieur : une livre de couperose fournit quatre onces de vernis rouge.

4°. Quoique la porcelaine soit naturellement blanche, et qu'elle acquière encore plus de blancheur par le glacé, on ne laisse pas de la revêtir quelquefois d'un vernis blanc. Il se fait avec la poudre d'un caillou transparent qu'on fait calciner au feu comme l'azur; sur une once de cette poudre, on met une once de céruse, ou de blanc de plomb pulvérisé, qui entre aussi dans la composition des autres couleurs. Par exemple, pour le vernis vert, on joint à une once de céruse, et à une demi-once de poudre de caillou, trois onces d'un autre ingrédient, que les Chinois nomment *thong-hoa-pien*, et qui, suivant les informations qu'on a pu se procurer, doit être composé des plus fines scories du cuivre battu au marteau. Le vert, ainsi préparé, devient comme la matrice du violet, qui se fait par l'addition d'une certaine quantité de blanc, et qui est plus ou moins foncé, suivant le degré du vert. Le jaune se fait en mêlant sept dragmes de blanc préparé avec trois dragmes de couperose rouge. Toutes ces couleurs, appliquées sur la porcelaine, après qu'elle a été bien vernissée et bien cuite, ne paraissent point jusqu'à ce qu'elle soit remise au feu. Suivant le livre chinois, l'enduit se fait avec de la céruse, du salpêtre et de la couperose; mais les ouvriers chrétiens ne parlèrent au père d'Entrecolles que de la céruse

mêlée avec la couleur, lorsqu'on la fait dissoudre dans de l'eau gommée.

L'huile rouge que les Chinois nomment *yeou-li-hong*, est composée de grenaille de cuivre rouge et de la poudre d'une certaine pierre ou caillou rougeâtre. Un médecin chrétien assura le missionnaire que cette pierre est une sorte d'alun qu'on emploie dans la médecine : on broie le tout ensemble dans un mortier, en y mêlant de l'urine et de l'huile de pé-yeou; mais nous ignorons la quantité de ces ingrédiens. Les Chinois en font un secret; ils étendent leur composition sur la porcelaine, sans employer aucune autre sorte de vernis, avec beaucoup d'attention à empêcher qu'en la faisant cuire elle ne coule au fond du vase. La grenaille de cuivre se fait avec du cuivre et du plomb, séparé des lingots d'argent de bas aloi, qui servent de monnaie. Avant la congélation du cuivre fondu, on trempe légèrement dans l'eau un petit balai, qu'on secoue par le manche pour en faire tomber quelques gouttes sur le cuivre : cette aspersion fait lever sur la surface une pellicule qu'on prend avec de petites pincettes de fer, et qu'on plonge dans l'eau froide. C'est de cette pellicule que se forme la grenaille de cuivre, qui s'augmente en répétant l'opération. On croit que, si la couperose était dissoute dans l'eau forte, cette poudre de cuivre serait encore plus propre à la peinture rouge; mais les Chinois n'ont point l'art de composer l'eau forte.

Pour une autre sorte de porcelaine, qui se fait avec du ché-houi-hong, ou du rouge soufflé, on prend un tuyau dont on couvre un bout d'une gaze fine, qu'on applique sur la poudre rouge bien préparée. La gaze prend la poudre; ensuite soufflant par l'autre bout du tuyau sur la porcelaine, on la voit parsemée à l'instant de petites taches rouges : cette espèce de porcelaine est encore plus chère et plus rare que les précédentes, parce qu'il y a plus de difficulté à la fabriquer. Le bleu se souffle beaucoup plus facilement par la même méthode; on pourrait parsemer la porcelaine de taches d'or et d'argent, si l'on en voulait faire la dépense. On emploie le tuyau pour souffler aussi le vernis, lorsque la porcelaine est si mince et si délicate, qu'on ne peut la porter que sur du coton. Les manufactures de King-té-tching offrirent à l'empereur Khang-hi quelques services de cette espèce.

Le rouge de tsao-fan, ou de couperose, se fait de la manière suivante : on mêle avec un lyang ou un taël de céruse deux tsyens de ce rouge; ce mélange se fait à sec, en les passant ensemble dans un tamis; ensuite on les incorpore avec de l'eau et de la colle commune, réduite à la consistance de celle de poisson; ce qui fait tenir le rouge sur la porcelaine, et l'empêche de couler. Pour faire du blanc, on joint à un lyang ou une once de céruse, trois tsyens et trois fuens de poudre impalpable d'une pierre transparente, calcinée au feu de

sable, et l'on n'y emploie que de l'eau pour l'incorporation.

On fait le vert foncé en ajoutant à un lyang de céruse, trois tsyens et trois fuens de poudre de caillou, et huit fuens, ou près d'un tsyen de tong-hoa-pyen.

A l'égard du jaune, il se fait en ajoutant à un lyang de céruse trois tsyens et trois fuens de poudre de caillou, et un fuen huit lis de poudre de rouge pur; quelques-uns mettent deux fuens et demi de ce rouge primitif. Un tiers de vert sur deux tiers de blanc font un vert d'eau fort luisant; deux tiers de vert foncé sur un tiers de jaune font le vert kou-lou, qui ressemble à la feuille un peu flétrie.

Pour faire le noir, on réduit l'azur dans l'eau à l'état de liqueur un peu épaisse, puis on y mêle de la colle commune, macérée dans la chaux, et cuite jusqu'à consistance de colle de poisson. Après avoir peint la porcelaine de cette couleur, on couvre de blanc les places enduites; et lorsqu'on la remet au feu, le blanc s'incorpore avec le noir, comme le vernis commun avec le bleu.

Un lyang de céruse, trois tsyens et trois fuens de poudre de caillou, et deux lis d'azur, forment un bleu foncé qui tire sur le violet. Quelques-uns y mettent huit lis d'azur; le violet foncé se fait de tsiou, pierre ou minéral qui ressemble au vitriol romain : on croit que le tsiou se tire des mines de plomb, et que c'est par cette raison qu'il s'insinue comme la

céruse dans la porcelaine. On en trouve à Canton; mais celui qui vient de Pékin passe pour le meilleur, et se vend un lyang huit tsyens la livre. Lorsqu'il est fondu ou ramolli, les orfévres l'emploient comme de l'émail, avec une couche légère de colle commune ou de colle de poisson, pour l'empêcher de se détacher. Ce tsiou ne se rôtit pas comme l'azur, on le réduit en poudre très-fine qu'on agite dans un vase d'eau pour la nettoyer : le cristal tombe au fond; et, s'humectant ainsi, il perd son lustre et paraît de couleur cendrée; mais l'éclat de son violet lui revient aussitôt que la porcelaine est cuite : il se soutient aussi long-temps qu'on le souhaite; et lorsqu'on commence à peindre, il suffit de l'humecter avec de l'eau mêlée d'un peu de colle commune. Cet enduit, comme tous les autres, ne s'applique qu'après la première cuisson de la porcelaine.

Pour la dorer ou l'argenter on met deux fuens de céruse avec deux tsyens de feuilles d'or ou d'argent qu'on a fait dissoudre. L'argent est d'un grand lustre sur le vernis tsi-kin; mais les pièces argentées ne doivent pas demeurer aussi long-temps dans le fourneau que les pièces dorées, parce que l'argent disparaîtrait avant que l'or fût arrivé au degré de cuite qui lui donne son éclat. On prend quelquefois des pièces qui ont été cuites dans le grand fourneau, mais qui ne sont point encore vernissées; et si l'on veut les avoir entièrement de la même couleur, on les trempe dans le vase

où le vernis est préparé ; mais si l'on souhaite que les couleurs soient variées comme celles d'une espèce de porcelaine, nommée *hoang-lou-ouan*, qui sont divisées en panneaux verts, jaunes, etc., on y applique ces diverses couleurs avec un gros pinceau. C'est à quoi se réduit toute l'opération pour cette porcelaine, à moins qu'après l'avoir fait cuire dans le grand four, on ne mette un peu de vermillon en certains endroits, comme à la bouche de quelques animaux, ou qu'on n'y ajoute quelque autre ornement. Le vermillon, qui n'est pas d'ailleurs fort durable, disparaîtrait dans le feu. De même, dans la seconde cuisson, les pièces doivent être placées au fond du fourneau et dessous le soupirail, où le feu a moins d'activité, parce qu'un feu trop ardent ne manquerait pas de ternir les couleurs.

Celles qu'on emploie pour ces sortes de porcelaines demandent les préparations suivantes : pour le vert on prend du tong-hoa-pien, du salpêtre et de la poudre de caillou; après que ces sortes d'ingrédiens ont été réduits séparément en poudre impalpable, on les incorpore ensemble dans de l'eau. Le bleu le plus commun, mêlé avec du salpêtre et de la poudre de caillou, forme le violet; le jaune se fait en mêlant trois tsyens de couperose avec trois onces de poudre de caillou et trois onces de céruse. Pour faire le blanc, on mêle quatre tsyens de poudre de caillou avec un lyang de céruse.

La couleur de la porcelaine noire, nommée *oumien*, est plombée, et ressemble à celle des verres ardens : l'or qu'on y ajoute lui donne un nouvel agrément. On mêle trois onces d'azur avec sept onces d'huile commune de pierre, et l'application n'a lieu qu'après qu'on a fait sécher la porcelaine. En variant les proportions on rend la couleur plus ou moins foncée. Lorsque la pièce est cuite on y applique l'or, et la seconde cuisson se fait dans un fourneau particulier.

Le noir luisant ou de miroir, nommé *ou-kin*, qui doit son origine au caprice du fourneau, se donne à la porcelaine en la trempant dans un mélange liquide d'azur préparé: cette composition doit avoir un peu d'épaisseur. Avec dix onces d'azur en poudre, on mêle une tasse de tsi-kin, sept de pé-yeou, et deux d'huile de cendre de fougère brûlée avec de la chaux. Ce mélange produit son vernis dans la cuisson; mais il faut placer la porcelaine de cette espèce vers le centre du fourneau, et non près de la voûte, où le feu a plus d'activité.

On fait une espèce de porcelaine presque percée à jour comme les ouvrages de découpure, avec la tasse au milieu, c'est-à-dire que la tasse ne fait qu'une seule pièce avec la partie découpée. D'Entrecolles n'en vit point de cette sorte; mais il en vit une autre sur laquelle on avait peint, d'après nature, des femmes chinoises et tartares; la draperie, le teint et les

traits du visage étaient fort bien exprimés ; de loin ces ouvrages paraissaient émaillés.

Il faut observer que l'huile de pierre blanche, employée seule sur la porcelaine, en fait une espèce particulière, nommée *tsoui-ki*, qui est remplie d'une infinité de veines, et comme marbrée ; de sorte que, dans l'éloignement, elle paraît avoir été brisée en pièces, qu'on a pris la peine de rejoindre, comme un ouvrage à la mosaïque ou de pièces rapportées. La couleur que donne cette huile est un blanc un peu cendré : si le fond de la porcelaine est azuré, elle paraît marbrée et comme fendue, aussitôt que la couleur commence à sécher.

La porcelaine qui se nomme *long-tsiuen*, tirant sur la couleur d'olive, était à la mode durant le séjour du père d'Entrecolles à la Chine ; il en distingue une espèce que les Chinois nomment *tsing-ko*, du nom d'un fruit qui ressemble assez aux olives : on donne cette couleur à la porcelaine en mêlant sept tasses de tsi-kin avec quatre tasses de pé-yeou, environ deux tasses d'huile de fougère et de chaux, et une tasse de tsoui-yeou ou d'huile de caillou. Dans ce mélange, le tsoui-yeou fait paraître sur la pièce un grand nombre de petites veines ; mais, lorsqu'il est appliqué seul, la porcelaine est cassante et ne rend aucun son.

On fit voir à d'Entrecolles une espèce de porcelaine nommée *yao-pien* ou transmutation. Les ouvriers s'étaient proposé de faire

un service de rouge soufflé; mais ils en perdirent plus de cent pièces, et celle dont il est question était sortie du fourneau comme une espèce d'agate.

Lorsqu'on se prépare à dorer la porcelaine, on broie l'or avec beaucoup de soin; et, le faisant dissoudre dans une tasse jusqu'à ce qu'il prenne la forme d'une sorte d'hémisphère, on le laisse sécher dans cette situation. Pour en faire usage, on le dissout par petites parties dans de l'eau de gomme; ensuite, ayant incorporé trois parties de céruse avec trente parties d'or, on applique ce mélange sur la pièce, de même que les autres couleurs. Comme l'or se ternit un peu quelque temps après cette opération, on lui rend son lustre en humectant la pièce avec de l'eau fraîche, et le frottant ensuite avec une pierre d'agate; mais il faut observer de le frotter toujours dans le même sens; par exemple, de droite à gauche.

Pour empêcher que les bords de la porcelaine ne s'écaillent, on les fortifie avec de la poudre de charbon, qui doit être de bambou, sans écorce, et mêlée avec du vernis, auquel ce charbon donne une couleur de gris cendré: on applique cette composition avec un pinceau sur les bords de la pièce, lorsqu'on est près de la mettre sur la roue. D'Entrecolles croit que le charbon du bois de saule, ou plutôt de sureau, qui participe un peu à la qualité du bambou, peut tenir lieu de ce roseau en Eu-

rope. Il observa aussi qu'avant d'appliquer le vernis sur la porcelaine, particulièrement sur la plus fine, on s'efforce de la rendre unie en aplanissant les plus petites inégalités avec un pinceau composé de plumes fort menues qu'on trempe dans l'eau pour le passer sur toute la pièce d'une main légère.

Lorsqu'on veut donner une blancheur extraordinaire à la porcelaine, soit par goût pour cette couleur, soit pour la peindre, la dorer et la faire cuire ensuite, on mêle treize tasses de pé-yeou avec une tasse de cendre de fougère, qu'on rend également liquides. La pièce sur laquelle on applique ce vernis peut être exposée au plus grand feu du fourneau ; mais quand on veut peindre la porcelaine en bleu, et que la couleur ne paraisse qu'après la cuite, on ne met que sept tasses de pé-yeou sur une de cendre de fougère et de chaux.

On observe encore que la porcelaine sur laquelle on applique un vernis qui contient beaucoup de cendre de fougère doit être cuite dans une partie tempérée du fourneau, c'est-à-dire ou après les trois premières rangées, ou à la distance d'un pied ou d'un pied et demi du fond. Si elle était placée au sommet, les cendres s'en iraient bientôt en fusion, et couleraient au fond de la pièce. Il arrive la même chose à l'huile rouge, au rouge soufflé, et au long-tsiuen : ce qui doit être attribué à la grenaille de cuivre qui entre dans ce vernis. Le haut du fourneau convient à la porcelaine qui

est enduite de tsoui-yeou, vernis qui produit des veines semblables à celles du marbre.

Lorsque la pièce est entièrement bleue, on la trempe dans le *liao* ou l'azur, préparé dans l'eau et réduit en juste consistance. Pour le bleu soufflé, qui se nomme *tsoui-tsing*, on y emploie le plus bel azur préparé de la manière qu'on a décrite : on le souffle sur la pièce; et lorsqu'il est sec, on y applique le vernis ordinaire, ou seul, ou mêlé avec le tsoui-yeou, si l'on veut qu'elle soit veinée.

Quelques ouvriers tracent sur l'azur sec, avec une longue aiguille, soit qu'il soit soufflé ou non, des figures qui paraissent fort distinctement lorsque la pièce a reçu son vernis et sa cuite. Il y a moins de travail qu'on ne s'imagine à la porcelaine relevée en bosses qui représentent des fleurs, des dragons, et d'autres figures. Après les avoir tracées, il suffit de faire de petites entaillures à l'entour pour leur donner du relief et les vernisser ensuite.

D'Entrecolles remarqua une autre sorte de porcelaine, dont il rapporte la composition. Après y avoir appliqué le vernis ordinaire, on la fait cuire; ensuite on la peint et on la fait cuire de nouveau. Souvent on n'a recours à la seconde cuite que pour cacher les défauts de la pièce, en appliquant des couleurs aux endroits défectueux. Cette suraddition de couleurs plaît à bien du monde; mais ordinairement elle n'empêche point qu'on n'aperçoive des inégalités sur la pièce. L'incorporation des couleurs

avec la porcelaine vernissée, et cuite par le moyen de la céruse, fit conjecturer au jésuite que, si l'on employait la céruse dans les couleurs dont on peint le verre, et qu'on le cuisît une seconde fois au feu, l'ancien art de la peinture sur verre se retrouverait peut-être. Il observe, à cette occasion, que les Chinois avaient anciennement l'art de peindre sur les dehors de la porcelaine, des figures de poissons et d'autres animaux qui ne se montraient sur une tasse que lorsqu'elle était remplie de quelque liqueur. Cette porcelaine se nomme *kia-tsing*, c'est-à-dire azur mis en presse. On n'a conservé qu'une petite partie de cet admirable secret. Les pièces qu'on voulait peindre dans ce goût devaient être fort minces : on appliquait fortement les couleurs en dedans, et l'on y peignait ordinairement des poissons, comme s'ils eussent été plus propres à devenir visibles lorsqu'on remplissait la tasse d'eau. La couleur une fois séchée, on y étendait une légère couche de pâte de porcelaine; ensuite, appliquant le vernis en dedans, on mettait le vase sur la roue pour le rendre en dehors aussi mince qu'il était possible : enfin, l'ayant trempé dans le vernis, on le faisait cuire dans le fourneau commun. On peut dire qu'à présent même les Chinois ont le secret de faire revivre le plus bel azur après qu'il a disparu; car, lorsqu'on l'applique sur la porcelaine, il est d'un noir pâle; puis, étant sec et vernissé, il devient blanc; mais le feu

développe ensuite toute la beauté de ses nuances.

Au reste, il faut un art extrême pour appliquer l'huile ou le vernis également, et dans la juste quantité que demande cette opération. La porcelaine, mince et légère, reçoit deux couches fort délicates : elle se fendrait à l'instant, si les couches étaient trop épaisses. Ces deux couches sont équivalentes à une seule, qui est la dose ordinaire pour la porcelaine fine, toujours plus forte. La première ne se fait que par aspersion, et la seconde en trempant la pièce. On la tient d'une main, par le côté extérieur, au-dessus du vase de vernis, tandis que de l'autre on arrose légèrement l'intérieur, jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait vernissé. Aussitôt que chaque pièce paraît sèche de ce côté-là, on met la main en dedans ; et la soutenant avec un petit bâton sous le milieu du pied, on la trempe promptement dans le vase. On a déjà fait remarquer que le pied demeure sans forme. En effet, on ne le met sur la roue pour le creuser qu'après que la pièce a reçu le vernis. On peint alors dans le creux un petit cercle, et souvent un caractère chinois; ensuite, l'ayant vernissé à son tour, on porte la pièce du laboratoire au fourneau pour y être cuite.

5º. Les fourneaux peuvent être de fer quand ils sont petits ; mais ordinairement ils sont de terre. Celui que le père d'Entrecolles eut la curiosité de voir était de la hauteur d'un homme et de la largeur du plus grand tonneau :

il était fait d'une sorte de plusieurs pièces de la matière même dont on compose les caisses de la porcelaine : c'étaient de grands quartiers épais d'un travers de doigt, longs d'un pied et demi, et hauts d'un pied, de figure propre à s'arrondir, placés les uns sur les autres, et fort bien cimentés. On les avait rangés dans cet ordre avant de les cuire. D'Entrecolles ajoute que ce fourneau était élevé d'un pied au-dessus de la terre, sur deux ou trois rangées de briques épaisses, mais étroites. Le fourneau était entouré d'une enceinte de briques bien maçonnées, qui avait trois ou quatre soupiraux vers le fond. Entre ce mur d'enceinte et le fourneau, on avait laissé un vide d'environ un demi-pied, excepté dans trois ou quatre endroits, qui, étant remplis, formaient comme les éperons ou les arcs-boutans du fourneau.

On met dans les fourneaux toute la porcelaine qui doit être cuite pour la seconde fois, les tasses en pile l'une sur l'autre, et les petites dans les grandes, mais de manière que les côtés peints ne puissent se toucher, parce que le moindre frottement leur serait nuisible. Lorsqu'elles ne peuvent être placées dans cet ordre, on les met par lits dans le fourneau, de bas en haut, en couvrant chaque rangée de tuiles de la même terre que le fourneau, ou même de caisses destinées à cet usage. On couvre le haut du fourneau de la même sorte de briques dont les côtés sont

composés, et qu'on cimente avec du mortier ou de la terre humectée, en laissant une ouverture au milieu, pour observer les progrès de l'opération; ensuite on allume une grosse quantité de charbon sous le fourneau, au sommet et dans les intervalles qui sont entre le mur d'enceinte. Lorsque le feu est ardent, on jette les yeux de temps en temps par l'ouverture, qui n'est couverte que d'une pièce de pot cassé. Aussitôt que la porcelaine a pris son glacé et des couleurs vives et animées, on retire d'abord le brasier, et ensuite les pièces.

On a vu souvent avec beaucoup d'admiration deux planches longues et étroites chargées de porcelaine, sur les épaules d'un porteur, qui traversait avec ce fardeau, plusieurs rues pleines de passans, sans en briser aucune partie.

Devant les fournaises est une espèce de vestibule où l'on tient quantité de caisses et d'étuis de terre destinés à renfermer la porcelaine quand on la met dans le fourneau. Chaque pièce, pour peu qu'elle soit considérable, a son étui, soit qu'elle ait un couvercle ou non. Les couvercles s'attachent si peu au corps de la pièce, qu'un petit coup de la main suffit pour les séparer. Une seule caisse sert pour diverses petites pièces, telles que les tasses à thé, etc. On y met un lit de sable fin, parsemé de poudre de kao-lin, afin que le sable ne s'attache point au pied de la tasse. Sur la pre-

mière caisse on en place une autre qui est remplie de même, et qui la couvre entièrement, sans toucher aux pièces de porcelaine. Toute la fournaise se trouve ainsi remplie de grandes piles de caisses de terre.

A l'égard des petites pièces qui sont renfermées ensemble dans de grandes caisses rondes, chacune est placée sur une petite soucoupe de terre de l'épaisseur de deux écus, et de la largeur de son pied : ces bases sont parsemées de poudre de kao-lin. Lorsque ces caisses ont une certaine largeur, on ne met point de porcelaine au milieu, parce qu'étant trop loin des côtés, elle manquerait de force pour se soutenir, ce qui serait capable d'endommager toute la pile. Ces caisses sont ordinairement hautes d'un tiers de pied. On remplit entièrement celles qui ont déjà été cuites et qui peuvent encore servir. En y mettant les pièces, l'ouvrier se garde soigneusement d'y toucher, dans la crainte d'y causer quelque désordre; car rien n'est plus fragile. Il les tire de la planche avec un petit cordon attaché aux deux pointes d'une fourchette de bois. En tenant la fourchette d'une main, il croise le cordon pour embrasser la pièce; il la soulève ainsi fort adroitement, et la pose sur sa soucoupe, dans la caisse, avec une vitesse incroyable.

Les deux caisses qui forment le fond de chaque pile demeurent vides, parce que le feu ne s'y fait point assez sentir. D'ailleurs

elles sont couvertes en partie du sable qu'on met au fond du fourneau, et qui est nécessaire pour supporter les piles, dont les rangs n'ont pas moins de sept pieds au milieu : on ne remplit pas non plus la caisse du sommet, par la même raison. Le fourneau est entièrement plein de caisses, excepté les endroits qui sont immédiatement au-dessous du soupirail. Le milieu est occupé par la plus fine porcelaine, le fond par la plus grossière, et l'entrée par celle dont les couleurs sont les plus fortes. Toutes les piles sont placées fort près l'une de l'autre, et sont jointes en haut et en bas, et au milieu, par des morceaux de terre si bien disposés, qu'ils laissent de toutes parts un passage libre à la flamme.

Toute sorte de terre n'est pas propre à la composition des caisses. On en emploie trois sortes : une terre jaune, assez commune, dont on compose les fonds ; une autre qui se nomme *lao-tou*, et qui est plus forte; la troisième est une terre huileuse, nommée *yeou-tou*. Les deux dernières se tirent, en hiver, de certaines mines fort profondes, auxquelles on ne peut travailler en été. On fait les caisses dans le voisinage de King-té-tching. Si le mélange des terres est dans une égale proportion, elles coûtent un peu plus, mais durent long-temps. Lorsque la terre jaune prévaut, elles ne supportent guère que deux ou trois fournées sans éclater tout-à-fait. Cependant une caisse fêlée ou fendue se lie fort bien avec une bran-

che d'osier, qui peut même brûler dans le fourneau sans que la porcelaine en souffre. On prend soin qu'il ne soit pas rempli de caisses neuves, et que la moitié du moins ait déjà passé par le feu. Celles-ci sont placées en haut et en bas des piles, et les neuves au milieu.

On bâtit les fourneaux à l'extrémité d'un long vestibule qui sert tout à la fois de magasin et de soufflet, c'est-à-dire au même usage que l'arche dans les verreries. Ils n'avaient autrefois que six pieds de haut et de large; ils ont aujourd'hui deux toises de hauteur, et presque le double de largeur. La voûte se rétrécit à mesure qu'elle approche du grand soupirail : elle est d'une telle épaisseur, aussi-bien que le corps du fourneau, qu'on peut marcher dessus sans être incommodé du feu. Outre cette ouverture, les fournaises ont par le haut cinq ou six trous, comme autant d'yeux, qui sont couverts de pots cassés, pour tempérer le feu par la communication de l'air. Lorsqu'on veut reconnaître en quel état est la porcelaine, on découvre le trou qui est le plus proche du grand soupirail, et l'on ouvre une des caisses avec des pincettes de fer. Si la cuite est assez avancée, on discontinue le feu, et l'on achève de murer pour quelque temps la porte du fourneau. Chaque fourneau a dans toute sa largeur un foyer profond et large d'un ou deux pieds : on passe sur une planche pour en-

trer dans la capacité du fourneau et y ranger les pièces de porcelaine. Quand le feu est allumé, on mure aussitôt la porte du foyer, n'y laissant qu'une ouverture pour y jeter des morceaux de bois longs d'un pied. Le fourneau est d'abord chauffé nuit et jour. Deux hommes se relèvent pour y jeter continuellement du bois. Une seule fournée en consume ordinairement cent quatre-vingts charges. Anciennement, suivant un auteur chinois, on en brûlait deux cent quarante charges, et jusqu'à deux cent soixante, si le temps était pluvieux, quoique alors les fourneaux fussent de la moitié moins grands qu'aujourd'hui. Le feu était médiocre pendant les sept premiers jours; mais on en faisait un fort ardent le huitième.

Il faut observer qu'autrefois les caisses dans lesquelles la petite porcelaine est enfermée avaient d'abord été cuites à part, et qu'on n'ouvrait la porte du fourneau que cinq jours après l'extinction du feu pour les petites pièces, et dix jours pour les grandes. Aujourd'hui on attend, à la vérité, quelques jours pour tirer la grande porcelaine du fourneau, parce qu'autrement elle pourrait se fendre; mais pour la petite, si le feu a cessé le soir, on la tire dès le lendemain matin, dans la seule vue peut-être d'épargner du bois. Comme elle est alors brûlante, l'ouvrier qui la tire se sert d'une espèce de longue sangle qu'il porte suspendue au cou.

Dans les petits fourneaux la porcelaine demande à être tirée, lorsque, regardant par l'ouverture d'en haut, on voit jusqu'au fond toutes les porcelaines rouges par le feu qui les embrase, que les pièces placées en piles peuvent être distinguées l'une de l'autre, que celles qui sont peintes commencent à paraître unies, et que les couleurs sont incorporées avec la terre comme le vernis s'incorpore avec l'azur fin par la chaleur des grands fourneaux. A l'égard de la porcelaine qui cuit pour la seconde fois dans de grands fourneaux, on juge que sa cuite est parfaite, 1°. lorsque les caisses sont rouges de chaleur; 2°. lorsque la flamme commence à devenir blanche; 3°. lorsque, après avoir tiré une pièce des caisses supérieures, et l'avoir laissée refroidir, le vernis et les couleurs satisfont l'ouvrier; 4°. lorsque le sable devient luisant au fond de la fournaise. D'Entrecolles fut surpris de ce qu'après avoir vu brûler un jour cent quatre-vingts charges de bois à l'entrée du fourneau, il ne resta point le lendemain de cendres dans le foyer.

Les cuites ne réussissent pas toutes heureusement. Il arrive assez souvent qu'une fournée entière manque, et qu'il ne reste de la porcelaine et des caisses qu'une masse informe et fort dure. Un trop grand feu, ou des caisses mal conditionnées peuvent tout ruiner. Il n'est pas aisé de régler le feu, parce que les moindres variations de l'air agissent immédiatement sur le bois, sur l'action du feu,

et sur la porcelaine même. Ainsi l'on voit cent ouvriers ruinés pour un que la fortune favorise. On ne doit donc pas être étonné que la porcelaine soit si chère en Europe; d'ailleurs celle qu'on y envoie est faite ordinairement sur des modèles nouveaux, souvent si bizarres, que, n'étant pas toujours goûtés, le moindre défaut devient un prétexte aux Européens pour la refuser : alors elle demeure nécessairement à l'ouvrier, parce qu'elle est encore moins au goût des Chinois.

Il faut confesser, à l'honneur de la Chine, que les artistes du pays font des ouvrages si surprenans, qu'un étranger les croirait impossibles. Le P. d'Entrecolles vit, par exemple, une lanterne, de la grandeur de celle d'un vaisseau, composée d'une seule pièce de porcelaine, et dans laquelle un flambeau suffisait pour éclairer toute une chambre. Elle avait été faite, sept ans auparavant, par ordre du prince héréditaire. Le même missionnaire vit des urnes de porcelaine hautes de trois pieds, sans y comprendre le couvercle, qui s'élevait encore d'un pied, en forme de pyramide. Elles étaient composées de trois pièces, mais réunies avec tant d'habileté qu'on n'aurait pu distinguer la jointure. On lui raconta que, de quatre-vingts pièces de cette nature, huit seulement avaient réussi. Elles avaient été commandées par des marchands de Canton pour être transportées en Europe; car les Chinois n'achètent point de porcelaine d'un si grand prix.

On en vante une autre espèce dont l'exécution est très-difficile, et qui est par conséquent d'une extrême rareté. Elle est excessivement mince, unie au dehors comme au dedans, et revêtue néanmoins de fleurs et d'autres ornemens qui paraissent gravés. Aussitôt qu'elle est sortie de dessus la roue, on l'applique sur un moule gravé, où l'intérieur de la pièce prend ainsi les figures, et l'on rend le dehors aussi mince qu'il est possible avec un ciseau.

Cependant les Chinois ne peuvent exécuter tous les ouvrages qu'on leur propose. On leur demande quelquefois pour l'Europe des surtouts de table d'une seule pièce, et des cadres de tableaux ; mais les plus grands qu'ils ont pu faire n'ont jamais été de plus d'un pied : lorsqu'ils ont voulu leur donner plus d'étendue, ils ont eu le chagrin de les voir tomber en pièces. L'épaisseur nécessaire à ces ouvrages les rend extrêmement difficiles; de sorte qu'au lieu de les composer solides, on fait deux dehors creux, qu'on tâche de joindre en laissant un vide dans l'intervalle : on met seulement au travers une pièce de la même matière, et l'on fait aux deux côtés des ouvertures pour les enchâsser dans des ouvrages de menuiserie.

L'histoire de King-té-tching parle de divers ouvrages ordonnés par les empereurs, et dont le succès n'a pas mieux répondu à l'espérance des ouvriers. Le père de l'empereur Khang-hi en demanda plusieurs de la forme de nos caisses d'orangers pour y nourrir du poisson : ils de-

vaient avoir trois pieds et demi de hauteur; l'épaisseur des côtés devait être de quatre pouces, et celle du fond d'un demi-pied. Les ouvriers travaillèrent l'espace de trois ans à ces ouvrages, et firent deux cents caisses; mais il n'y en eut pas une seule qui réussît. Le même empereur désira des ornemens pour le devant d'une galerie ouverte, chacun de la hauteur de trois pieds, d'un pied et demi de largeur, et d'un demi-pied d'épaisseur; mais ils ne purent être exécutés. Le prince héréditaire commanda aussi divers instrumens de musique, particulièrement une espèce de petit orgue, nommé *tseng*, de la hauteur d'un pied, et composé de quatorze tuyaux, dont l'harmonie est assez agréable. Le succès ne fut pas plus heureux.

La statue de Pou-Sa, qui est le patron des ouvriers en porcelaine (car chaque profession a le sien), doit son origine à la difficulté qu'ils trouvent quelquefois dans l'exécution de ses modèles. Un empereur ayant ordonné quelques pièces sur ses propres idées, l'ouvrier qui se trouva chargé de cette entreprise conçut tant de chagrin de se voir maltraité par les officiers, pour avoir mal réussi, que, dans son désespoir, il se précipita au milieu d'un fourneau allumé, où il fut consumé à l'instant. Cependant les autres ouvrages de porcelaine qui étaient alors dans le même fourneau en sortirent si beaux et si conformes au goût de l'empereur, que le malheureux ouvrier passa

pour un héros, et devint ensuite l'idole qui préside à la porcelaine.

Quoiqu'on n'ait pu réussir à faire un orgue, on a trouvé le moyen de faire des flûtes, des flageolets, et un autre instrument, qui se nomme *yun-lo*, composé de neuf petites plaques rondes un peu concaves, qui forment différens tons : on les suspend dans un cadre à différentes hauteurs, et les frappant comme un tympanon, on en tire un tintement qui s'accorde fort bien avec les autres instrumens, et même avec la voix. Les ouvriers réussissent particulièrement dans l'exécution des grotesques, et dans la représentation des animaux. Ils font des canards et des tortues qui flottent sur l'eau; on voit sortir aussi des manufactures de porcelaine quantité de statues, surtout de la déesse Kouan-in, qui est fort célèbre à la Chine, et que les femmes invoquent pour obtenir la fécondité. Elle est représentée avec un enfant dans ses bras.

Les opinions des Chinois sont partagées sur la préférence de la porcelaine ancienne ou moderne. On s'est imaginé faussement en Europe que la meilleure doit avoir été long-temps ensevelie dans la terre. A la vérité il arrive quelquefois qu'en creusant de vieilles ruines, ou nettoyant des puits, on y trouve d'excellentes pièces qui y ont été mises à couvert dans des temps orageux. D'Entrecolles déclare qu'ayant vu dans plusieurs endroits d'autres pièces qui étaient probablement fort anciennes,

il ne les trouva pas comparables aux ouvrages modernes ; d'où il conclut qu'autrefois, comme à présent, il y avait de la porcelaine à tout prix. Les Chinois achètent fort cher les moindres pièces du siècle de Yao et de Chun, deux de leurs premiers empereurs, lorsqu'elles ont conservé leur beauté. Tout ce que la porcelaine gagne à demeurer long-temps en terre, est d'y prendre une couleur d'ivoire ou de marbre, qui devient une preuve de sa vieillesse.

Suivant les annales de King-té-tching, certaines urnes coûtaient anciennement jusqu'à cinquante-huit ou cinquante-neuf lyans, qui reviennent à plus de quatre-vingts écus. Les mêmes annales ajoutent qu'on bâtissait exprès un fourneau pour chaque urne, et qu'on ne ménageait pas la dépense. Le mandarin de King-té-tching, ami de d'Entrecolles, fit présent aux protecteurs qu'il avait à la cour d'un kou-tong de plusieurs vieilles pièces de porcelaine qu'il avait eu l'art de faire lui-même, ou plutôt de contrefaire. Il y avait employé un grand nombre d'ouvriers. La matière de ces fausses antiquités est une terre jaunâtre qui se trouve près de King-té-tching : elles sont fort épaisses; une seule pièce, dont le mandarin fit présent au père d'Entrecolles, pesait autant que dix pièces communes. On ne remarque rien de particulier dans cette espèce de porcelaine, à l'exception du vernis qui est composé d'huile de pierre, et qui, étant mêlé d'une grosse quantité d'huile commune, donne à la pièce une

couleur de vert de mer. Lorsqu'elle est cuite, on la jette dans un bouillon fort gras de quelques chapons et d'autres viandes ; ensuite, l'ayant remise au feu, on la laisse reposer l'espace d'un mois dans l'égout le plus bourbeux qu'on puisse trouver. Après cette opération, elle passe pour vieille de trois ou quatre cents ans, ou du moins pour avoir été faite sous la dynastie des Ming, pendant laquelle le goût de la cour était pour la porcelaine de cette épaisseur. Le faux kou-tong est si éloigné de ressembler au véritable, qu'il ne rend pas le moindre son lorsqu'il est frappé, même en l'approchant de l'oreille.

Si la porcelaine n'est pas si transparente que le verre, elle est moins sujette à se briser ; la bonne n'est pas moins sonore que le verre. Si le diamant coupe le verre, on s'en sert aussi pour raccommoder la porcelaine brisée, en y faisant, comme avec une aiguille, de petits trous par lesquels on fait passer un fil de laiton très-fin. A peine s'aperçoit-on qu'elle ait été cassée. Cet art forme une profession particulière dans l'empire de la Chine.

Les manufactures de papier sont si curieuses à la Chine, qu'elles ne méritent pas moins d'attention que la soie et la porcelaine. Dans les plus anciens temps de l'empire, les Chinois n'avaient point de papier ; ils écrivaient sur des planches et sur des tablettes de bambou : au lieu de plume ou de pinceau, ils se servaient d'un stylet ou d'un poinçon de fer. Ils écri-

vaient même sur le métal, et les curieux de cette nation conservent encore d'anciennes plaques, sur lesquelles on lit des caractères fort nettement tracés ; cependant il y a très-long-temps qu'ils ont inventé l'usage du papier. Quelques Européens, admirant sa finesse, l'ont pris pour une composition de soie, sans faire attention que la soie ne peut être réduite en pâte.

Les Chinois composent leur papier, qu'ils appellent *chi*, de l'écorce de bambou et d'autres arbres, mais ils n'en prennent que la seconde peau, qui est fort douce et fort blanche ; ils la broient avec de l'eau claire jusqu'à ce qu'elle soit en pâte liquide. Les cadres qu'ils emploient pour enlever cette matière sont longs et larges ; aussi font-ils des feuilles de dix ou douze pieds de longueur, et quelquefois plus. Ils trempent chaque feuille dans de l'eau d'alun, et de là vient le nom de *papier-fané*, parce que *fan*, en chinois, signifie alun. L'alun empêche que le papier ne boive l'encre, et lui donne un lustre d'argent ou de vernis ; mais il le rend sujet à couper. Le papier chinois est plus blanc, plus doux et plus compacte que celui de l'Europe. La surface en est si unie, qu'il ne s'y trouve rien qui puisse arrêter le pinceau, ni même en séparer les poils. Cependant, comme il est composé d'écorce, il se moisit facilement ; la poussière s'y attache, et les vers s'y mettent ; ce qui ne manque point de corrompre les livres, à moins qu'on ne prenne souvent la peine de les battre et de les exposer au soleil.

Outre ce papier, les Chinois en font aussi de coton qui est encore plus blanc, plus fin, et plus en usage. Il n'est pas sujet aux mêmes inconvéniens que l'autre : il dure aussi longtemps, et n'a pas moins de blancheur que celui de l'Europe. Un livre curieux, composé sous la dynastie actuelle, traite de l'invention du *tchi*, c'est-à-dire du papier, de sa matière, de ses qualités, de sa forme, et de ses différentes sortes. L'auteur avoue qu'il n'y a rien de clair sur son origine, mais il la croit fort ancienne. « Les Chinois, dit-il, écrivaient d'abord sur de petites planches de bois de bambou passées au feu et soigneusement polies, mais couvertes de leur écorce ou de leur peau; c'est ce qui paraît assez prouvé par les termes de *hien* et de *tse*, dont on se servait alors au lieu de *tchi*, pour exprimer la matière sur laquelle on écrivait. On taillait les lettres avec un burin fin, et de toutes ces petites planches enfilées l'une après l'autre, se formait un volume : mais des livres de cette nature étaient d'un usage incommode et embarrassant. Depuis la dynastie des Tsin, avant la naissance de Jésus-Christ, on écrivait sur des pièces de soie ou de toile coupées de la grandeur dont on voulait faire un livre. De là vient que le caractère *tchi* est tantôt composé du caractère *se*, qui signifie *soie*, et tantôt du caractère *kin* qui signifie *toile*.

» Enfin, l'an 95 de l'ère chrétienne, sous les Tong-hang, ou les Han orientaux, pendant le règne de Ho-ti, un grand mandarin du pa-

lais inventa une meilleure espèce de papier, qui fut nommé *tsai-heou-tchi*, ou papier du seigneur Tsai. Ce mandarin trouva le secret de réduire en pâte fine l'écorce de différens arbres, les vieilles étoffes de soie et les vieilles toiles, en les faisant bouillir à l'eau, et d'en fabriquer diverses sortes de papier. Il en fit même, de la bourre de soie, une autre espèce qui porta le nom de *papier de filasse*. Les Chinois portèrent bientôt ces découvertes à leur perfection, et trouvèrent l'art de polir leur papier. »

On lit dans un autre livre, intitulé *Sou-i-kien-tchi-pou*, qui traite du même sujet, « que dans la province de Sé-chuen le papier se fait de chanvre; que Kao-tsong, troisième empereur de la grande dynastie des Tang, fit faire de cette plante un excellent papier, sur lequel tous ses ordres secrets étaient écrits; que, dans la province de Fo-kien, le papier se fait de bambou tendre; dans les provinces septentrionales, d'écorce de mûrier; et dans celle de Ché-kyang, de paille de riz ou de froment. Dans celle de Kyang-nan, il se tire du parchemin des cocons de vers à soie: il se nomme *lo-ouen-tchi*: sa finesse et sa douceur le rendent propre aux inscriptions. Enfin, dans la province de Hou-quang, l'arbre tchu, ou le ko-tchu, fournit la matière du papier. »

A l'occasion de diverses sortes de papier, le même auteur en nomme une dont les feuilles sont ordinairement longues de trois et même

de cinq tchangs. Un tchang équivaut à dix pieds. Il explique comment il est teint de différentes couleurs, et même argenté, sans qu'on y emploie d'argent; invention qu'on attribue à l'empereur Kao-ti, de la dynastie de Tsi. Il n'oublie pas le papier des Coréens, qui se fait de cocons de vers à soie. Enfin il rapporte que, depuis le septième siècle, ces peuples paient à l'empereur leur tribut en papier.

La consommation du papier à la Chine est presque incroyable. Outre les lettrés et les étudians qui en emploient une quantité prodigieuse, il n'est pas concevable combien il s'en consomme dans les maisons des particuliers. Chaque chambre n'a d'un côté que des fenêtres avec des châssis de papier. Sur les murs, qui sont ordinairement enduits de chaux, on colle du papier blanc pour les conserver blancs et unis. Le plafond consiste en un châssis garni de papier, sur lequel on trace divers ornemens; en un mot, la plupart des maisons n'offrent que du papier qu'on renouvelle tous les ans.

Quoiqu'on ne fasse servir à la composition du papier que la pellicule intérieure de plusieurs espèces d'arbres, on y emploie la substance entière du bambou et de l'arbrisseau qui porte le coton. On choisit sur les plus gros bambous les rejets d'une année, qui sont ordinairement de la grosseur de la jambe. Après les avoir dépouillés de leur première pellicule verte, on les fend en bandes étroites de six à sept pieds de long, pour les faire rouir pen-

dant environ quinze jours dans une mare bourbeuse : on les en tire ensuite, on les lave dans l'eau claire, on les étend dans un large fossé sec, et on les y couvre de chaux : peu de jours après, on les retire pour les laver une seconde fois. On les réduit en une espèce de filasse, qu'on fait blanchir et sécher au soleil, et qu'on jette ensuite dans de grandes chaudières, où, l'ayant fait bouillir, on la bat enfin dans des mortiers pour en former une pâte fluide.

On trouve sur les montagnes et dans les lieux incultes une plante sarmenteuse comme la vigne, et dont la peau est extrêmement lisse. Le nom de *hoa-teng*, que les Chinois lui donnent, exprime cette qualité : elle se nomme aussi *ko-teng*, parce qu'elle produit de petites poires aigres, d'un vert blanchâtre, et bonnes à manger. Ses tiges, grosses comme des ceps de vigne, rampent sur la terre ou s'attachent aux arbres. Suivant l'auteur chinois, lorsque les sarmens du ko-teng ont trempé quatre ou cinq jours dans l'eau, il en sort un suc onctueux et gluant qu'on prendrait pour une espèce de colle ou de gomme : on le mêle dans la matière du papier, avec beaucoup d'attention, pour n'en mettre ni trop ni trop peu ; l'expérience en apprend la juste mesure. On bat ce mélange jusqu'à ce qu'il tourne en eau grasse et pâteuse, qu'on verse dans de grands réservoirs, composés de quatre murs à hauteur d'appui, dont les parois et le fond sont si bien cimentés, que la liqueur ne peut ni

couler ni pénétrer. Alors les ouvriers, placés aux côtés du réservoir, prennent avec des moules la surface de la liqueur, qui devient du papier presqu'à l'instant.

Les moules, dont les cadres se démontent aisément, et peuvent se resserrer ou s'élargir, sont garnis de fils de bambou, tirés aussi fins que le fil d'archal, par les trous d'une plaque d'acier. On les fait bouillir ensuite dans l'huile, jusqu'à ce qu'ils en soient bien imprégnés, afin qu'ils ne s'enfoncent pas plus qu'il n'est besoin pour prendre la surface de la liqueur.

Si l'on veut faire des feuilles d'une grandeur extraordinaire, on soutient le cadre avec des cordons et une poulie. Au moment qu'on le tire du réservoir, les ouvriers, qui sont placés sur les bords, aident à tirer promptement chaque feuille; ensuite ils l'étendent dans l'intérieur d'un mur creux, dont les côtés sont bien blanchis, et dans lequel on fait entrer par un tuyau la chaleur d'un fourneau voisin, dont la fumée sort à l'autre bout par un petit soupirail. Cette espèce d'étuve sert à sécher les feuilles presque aussi vite qu'elles se font.

Entre les arbres dont se fait le papier, on préfère ceux qui ont le plus de séve, tels que le mûrier, l'orme, le tronc du cotonnier, et diverses autres plantes inconnues en Europe. On commence par gratter légèrement la pellicule extérieure de l'écorce, qui est verdâtre; ensuite on tire la peau intérieure en longues

lanières très-déliées, et les ayant fait blanchir dans l'eau et au soleil, on achève de les préparer comme le bambou.

Mais le papier le plus en usage est celui qui se fait de l'écorce intérieure du *tchu-kou* ou *kou-chu :* c'est de cet arbre qu'il tire son nom de *kou-tchi.* Lorsqu'on en casse les branches, l'écorce se pèle facilement en longues lanières. Les feuilles ressemblent beaucoup à celles du mûrier sauvage ; mais le fruit a plus de ressemblance avec la figue. Il sort immédiatement des branches ; s'il est arraché avant sa parfaite maturité, l'endroit auquel il tenait rend un jus laiteux comme celui du figuier. En un mot, cet arbre a tant d'autres rapports avec le figuier et le mûrier, qu'il peut passer pour une espèce de sycomore. Cependant il ressemble encore plus à l'espèce d'arbousier nommée *andrachne*, qui est d'une grandeur médiocre, dont l'écorce est unie, blanche et luisante, mais qui se fend en été par la sécheresse. Le kou-chu, comme l'arbousier, croît sur les montagnes et dans les lieux pierreux.

On a vu plus haut que, pour affermir le papier et le rendre propre à recevoir l'encre, les Chinois le fanent, c'est-à-dire, le font tremper dans de l'eau d'alun. La méthode en est fort simple. On hache fort menu six onces de colle de poisson, bien blanche et bien nette, qu'on jette dans douze écuellées d'eau bouillante, en la remuant avec soin pour empêcher qu'elle ne tourne en grumeaux ; ensuite

on y fait dissoudre trois quarterons d'alun blanc et calciné. Ce mélange se verse dans un grand bassin, en travers duquel on met une baguette ronde et bien polie; ensuite, passant l'extrémité de chaque feuille dans toute sa largeur dans une autre baguette qui est fendue dans toute sa longueur, on la fait glisser par-dessus la baguette ronde; après quoi, fichant le bout de celle qui la tient dans un trou de mur, elle y demeure suspendue pour sécher. C'est ainsi que les Chinois donnent à leur papier du corps, de la blancheur et du lustre. Un de leurs auteurs avoue que cet art leur vient du Japon.

Voici leur secret pour argenter le papier à peu de frais, et sans y employer de feuilles d'argent. Ils prennent sept fuens ou deux scrupules de colle de peau de bœuf, et trois fuens d'alun blanc, qu'ils mêlent dans une demi-pinte d'eau claire, et qu'ils font bouillir sur le feu, jusqu'à ce que l'eau soit consommée, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ne s'en élève plus de vapeur : alors, étendant quelques feuilles de papier, fait de l'arbre qui porte le coton, sur une table fort unie, on passe dessus deux ou trois fois un pinceau trempé dans la colle, en observant que l'enduit soit égal, et recommençant lorsqu'il s'y trouve de l'inégalité : ensuite, on prend du talc préparé, on le tamise au travers d'une gaze pour le faire tomber également sur les feuilles, après quoi on les suspend à l'ombre pour les sécher. On les

étend une seconde fois sur la table, et on les frotte doucement avec du coton, pour en ôter le talc superflu qui peut servir pour une autre occasion. On pourrait avec cette poudre, délayée dans l'eau, et mêlée de colle et d'alun, dessiner toutes sortes de figures sur le papier.

Pour la préparation du talc, on le choisit fin, transparent, et blanc comme la neige. Le talc que les Russes apportent à la Chine l'emporte sur celui qu'on tire de la province de Séchuen. Après l'avoir fait bouillir environ quatre heures, on le laisse dans l'eau pendant un ou deux jours; on doit ensuite le laver soigneusement et le mettre dans un sac de toile, pour le briser avec un maillet. Sur dix livres de talc, on en met trois d'alun; on mout le tout ensemble dans un petit moulin à bras: ensuite, ayant passé la poudre dans un tamis de soie, on la jette dans l'eau bouillante; quand la matière est tout-à-fait reposée, on décante l'eau. Ce qui reste au fond, et qu'on fait durcir au soleil, doit être réduit en poudre impalpable dans un mortier: cette poudre, après avoir été passée une seconde fois au tamis, est bonne à employer.

On voit, à l'extrémité d'un faubourg de Pékin, vis-à-vis les cimetières, un long village dont les habitans renouvellent le vieux papier, et tirent un profit considérable de ce métier. Ils ont l'art de le rétablir dans sa beauté, soit qu'il ait été employé à l'écriture, ou collé sur les murailles, ou des châssis, ou sali par

d'autres usages. Ces ouvriers l'achètent à fort vil prix dans les provinces : ils en font de gros amas dans leurs maisons, qui ont toutes, pour cet usage, un enclos de murs blanchis soigneusement. S'il se trouve beaucoup de papier fin dans leur amas, ils ont soin de le mettre à part. Leur première opération consiste à le laver sur une petite pente pavée et située près d'un puits ; ils le frottent de toutes leurs forces avec les mains, et le foulent aux pieds pour en faire sortir l'ordure. Ils font bouillir ensuite la masse qu'ils ont pétrie, et l'ayant battue jusqu'à ce qu'elle puisse se lever en feuilles, ils la mettent dans un réservoir. Quand ils ont levé une assez bonne pile de feuilles, ils les séparent avec la pointe d'une aiguille, et les attachent chacune aux murs de leur enclos, pour y sécher au soleil ; ce qui se fait en peu de temps. Alors ils les détachent et les rassemblent.

Navarette dit que le papier est si commun à la Chine, que pour deux réaux et demi, c'est-à-dire quinze sous, il en acheta cinq cent cinquante feuilles. Il ajoute qu'on en trouve de mille différentes sortes, qu'on distingue par leur couleur ou par leur finesse, et qu'on en fait des figures curieuses pour les maisons et pour les temples.

L'encre de la Chine est composée de noir de fumée qui se fait en brûlant plusieurs sortes de matières, mais particulièrement du bois de pin, ou de l'huile, dont on corrige l'odeur en

y mêlant des parfums. De tous ces ingrédiens on compose une sorte de pâte, qu'on met dans des moules de bois de différentes grandeurs pour lui donner différentes formes. Les impressions qu'elle y reçoit sont des figures d'hommes, de dragons, d'oiseaux, d'arbrisseaux, de fleurs, etc. La forme générale est ordinairement celle d'un bâton ou de tablettes, dont un côté porte presque toujours des caractères chinois. La meilleure encre se fait à Hoeï-cheou, ville de la province de Kiang-nan. C'est sa bonne qualité qui est la règle du prix. Les Européens ont fait des efforts inutiles pour la contrefaire : elle est fort utile pour le dessin, parce qu'on peut lui donner le degré d'ombre qu'on juge à propos. Les Chinois ont aussi de l'encre rouge, qu'ils emploient principalement pour les titres des livres. Tout ce qui se rapporte à l'écriture est si précieux à la Chine, que les ouvriers même qui travaillent à la composition de l'encre ne passent point pour des gens d'une condition mécanique et servile.

L'invention de cette encre est d'un temps immémorial; mais elle fut long-temps sans parvenir à sa perfection. On se servait d'abord pour écrire d'une espèce de terre noire, comme le caractère *mé*, qui signifie encre, le prouve par sa composition. On exprimait de cette terre, ou plutôt de cette pierre, un suc noir. D'autres encore prétendent qu'après l'avoir humectée, on en tirait une liqueur noire, en la broyant sur le marbre. Enfin cette terre

ou cette pierre se trouve nommée dans une réflexion morale de l'empereur *Vou-vang*, qui vivait onze cent vingt ans avant l'ère chrétienne.

Sous les premiers empereurs de la dynastie des Tang, vers l'année 620 de l'ère chrétienne, le roi de Corée offrit à l'empereur de la Chine quelques bâtons d'une encre composée de noir de fumée. Ce noir venait de vieux bois de pin brûlé, et mêlé avec de la cendre de corne de cerf, pour lui donner de la consistance. Cette encre a tant de lustre, qu'on la croirait couverte d'un vernis. L'émulation des Chinois leur fit trouver, vers l'an 900, le moyen de la porter à sa perfection.

En 1070, ils en inventèrent une autre espèce qui se nomme *you-mé*, c'est-à-dire encre impériale, parce qu'elle est particulièrement à l'usage du palais. On la fait en brûlant de l'huile, dont on rassemble les vapeurs dans un vaisseau de cuivre concave, ensuite on y mêle un peu de musc, pour lui donner une odeur agréable.

Le père Coutancin, jésuite, apprit une recette d'un Chinois aussi éclairé qu'on peut l'être sur cette matière, dans un pays où les ouvriers cachent soigneusement les secrets de leur art. On met cinq ou six mèches allumées dans un vase plein d'huile, qu'on couvre d'un couvercle de fer en forme d'entonnoir, à la distance nécessaire pour recevoir la fumée. Lorsqu'il s'y en est assez rassemblé, on lève le couvercle, et avec une plume d'oie on en balaie doucement le fond, et l'on fait tomber

cette suie sur une feuille de papier bien sec : c'est le noir dont on se sert pour faire l'encre fine et luisante. La suie qui ne tombe point avec la plume est la plus grossière, et ne s'emploie que pour l'encre commune. Celle qu'on a recueillie sur le papier doit être bien broyée dans un mortier; on y mêle du musc ou quelque eau odoriférante avec de bonne colle de cuir de bœuf pour incorporer les ingrédiens. Lorsque cette composition a pris la consistance de pâte, on la met dans des moules, pour lui donner sa forme, après quoi l'usage est de graver dessus, avec un cachet, des caractères ou des figures en bleu, en rouge ou en or : on fait ensuite sécher les bâtons au soleil ou à un vent sec.

Dans la ville de Hoeï-cheou, célèbre, comme on l'a remarqué, par la beauté de son encre, les marchands ont de petites chambres où ils entretiennent nuit et jour des lampes allumées ; chaque chambre est distinguée par l'huile qu'on y brûle, et par l'espèce d'encre qui s'y fait.

Les Chinois ne se servent, pour écrire, ni de plumes comme nous, ni de canne ou de roseau comme les Arabes, ni de crayon comme les Siamois : ce sont des pinceaux de poil, particulièrement de poil de lapin, qui est le plus doux. Quand ils veulent écrire, ils ont sur la table un petit marbre poli, avec un trou à l'extrémité, pour y mettre de l'eau : ils y trempent leur bâton d'encre, qu'ils frottent plus ou

moins fort sur le côté le plus uni du trou, suivant le degré de noirceur qu'ils veulent donner à leur écriture. Lorsqu'ils écrivent, ils ne tiennent pas obliquement leur pinceau comme les peintres, mais perpendiculairement comme s'ils voulaient piquer le papier. Ils écrivent de haut en bas, et vont de droite à gauche. Leurs livres commencent comme nous finissons les nôtres, c'est-à-dire que notre dernière page est pour eux la première.

Le marbre, le pinceau, le papier et l'encre se nomment *sée-pao*, mot qui signifie les quatre choses précieuses. Les Chinois lettrés prennent autant de plaisir à les tenir propres et en bon ordre que nos gens de guerre à ranger et à nettoyer leurs armes.

L'art de l'imprimerie, qui ne fait que de naître en Europe, est connu à la Chine depuis un temps immémorial : mais la méthode des Chinois ne ressemble point à la nôtre; ayant, au lieu de lettres, un caractère particulier pour chaque mot, ils taillent ou gravent leurs compositions en bois. L'usage d'une multitude de types ou de caractères qui répondraient à tous les mots de leur langue serait peut-être impraticable à la Chine. Ils ont besoin de tailler autant de planches que leur livre doit contenir de pages : ce qui les met souvent dans la nécessité de se pourvoir d'une chambre fort spacieuse pour les matériaux d'un seul volume.

Un ouvrage qu'on destine à l'impression est transcrit par un bon écrivain sur un papier

fin et transparent. Le graveur colle chaque feuille sur une planche de pommier, ou de poirier, ou de quelque autre bois dur. Il grave les caractères en coupant le reste du bois. Cette opération se fait avec tant d'exactitude, qu'on aurait peine à distinguer la copie de l'original, soit qu'il soit question de caractères européens ou chinois ; car les nôtres se coupent et s'impriment de même à la Chine.

Cependant les Chinois n'ignorent point la manière d'imprimer des Européens. Ils ont des caractères mobiles en bois, pour s'assurer le moyen de corriger l'*État présent de la Chine*, qu'ils impriment à Pékin tous les trois mois. On dit que, dans les villes de Nankin et de Sou-tcheou-fou, ils impriment de même quelques petits livres avec beaucoup de netteté et de correction.

Ils n'ont pas de presses comme en Europe. Leurs planches de bois et leur papier enduit d'alun s'en accommoderaient mal. Voici de quelle manière ils s'y prennent : après avoir mis leur planche de niveau, et l'avoir bien affermie, ils trempent dans l'encre une brosse dont ils la frottent, avec la précaution de ne l'humecter ni trop ni trop peu. Si la planche est trop humide, les caractères se confondent ; et si elle ne l'est point assez, l'impression manque de force. Ils passent ensuite sur le papier une autre brosse douce et oblongue, en pressant plus ou moins, suivant la quantité d'encre qu'il y a sur la planche. Lorsque la

préparation d'encre est bien faite, ils peuvent imprimer trois ou quatre feuilles sans tremper leur brosse dans l'encre.

Leur papier est si clair et si transparent, qu'il ne peut être imprimé que d'un côté : de là vient que les livres ont une double feuille qui a son repli au dehors, et son ouverture du côté du dos du livre où elle est cousue. Ainsi les livres chinois se rognent du côté du dos, au lieu que les nôtres se rognent sur la tranche. On tire sur le repli une ligne noire qui sert de direction au relieur.

CHAPITRE VIII.

Sciences des Chinois : Astronomie, Médecine, Musique, Poésie, Histoire, Morale, Langage; Confucius ou Con-fut-tsé.

Quoique les Chinois aient le goût des sciences, et de la facilité à réussir dans tous les genres de littérature, ils n'ont jamais fait de progrès considérables dans les sciences spéculatives, parce qu'elles ne sont pas du nombre de celles que le gouvernement anime par des récompenses. Cependant, comme la pratique des affaires demande quelque connaissance de l'arithmétique, de l'astronomie, de la géométrie, de la géographie et de la physique, ils les cultivent assez soigneusement ; mais les études dont ils font leur principal objet, et qui forment proprement leurs sciences, sont la

grammaire, la rhétorique, l'histoire et les lois de leur pays, avec la morale et la politique.

On voit par l'histoire de la Chine que les mathématiques ont été cultivées dans cet empire dès les plus anciens temps. L'usage des quatre premières règles de l'arithmétique y est établi; mais ils n'ont point, comme nous, de caractères arithmétiques composés de neuf figures et du zéro.

Pour faire leurs comptes, ils emploient un instrument nommé *suan-pan*, qui consiste dans une petite planche traversée du haut en bas de dix à douze petites verges parallèles en fils-d'archal, dans chacun desquelles sont passées sept petites boules d'os ou d'ivoire qui peuvent monter et descendre, mais qui sont tellement partagées par une séparation vers le milieu de la planche, qu'il y en a deux d'un côté et cinq de l'autre. Les deux qui sont dans la partie supérieure valent chacune cinq, et les cinq de la partie basse sont pour les unités. En joignant ou séparant ces boules, les Chinois calculent à peu près comme on le fait en Europe, avec des jetons, mais avec tant de promptitude et de facilité, qu'ils suivent sans peine un homme, quelque vite qu'il lise un livre de comptes. Nous ne saurions, avec le secours de nos chiffres, atteindre à la rapidité avec laquelle les Chinois supputent les sommes les plus considérables.

Leur géométrie est assez superficielle ; ils sont aussi peu versés dans la théorie que dans

la pratique. S'ils entreprennent de résoudre un problème, c'est moins par principes que par induction : cependant ils ne manquent point d'habileté pour mesurer leurs terres, ni d'exactitude pour en régler les bornes : leur méthode est simple et précise.

Ils se vantent d'avoir cultivé l'astronomie depuis la fondation de leur empire, et se regardent dans cette science comme les plus anciens maîtres de l'univers ; mais leurs progrès n'ont guère répondu au temps qu'ils y ont employé. Les missionnaires avouent qu'il n'y a point de nation qui ait apporté des soins si constans aux observations mathématiques : dans tous les temps, la Chine a eu nuit et jour des mathématiciens attentifs aux mouvemens célestes : telle a toujours été la principale occupation des lettrés de l'empire ; leur assiduité sur ce point était regardée comme un devoir de si haute importance, que les lois punissaient de mort la moindre négligence : cet usage est prouvé par un passage du Chou-king, un de leurs anciens livres, à l'occasion de Hi et de Ho, deux de leurs astronomes, auxquels il échappa une éclipse de soleil, deux mille cent cinquante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ ; plusieurs mathématiciens jésuites ont vérifié la vérité de cette éclipse, et prétendent qu'elle ne peut avoir été vue qu'à la Chine.

De trente-six éclipses de soleil dont Confucius a parlé dans son livre intitulé *Tchun-tsiou*,

il n'y en a que deux fausses et deux douteuses, toutes les autres ont été souvent vérifiées, non-seulement par les astronomes chinois, sous les dynasties des Han, des Tang et des Yuen, mais encore par quantité de missionnaires européens. Les pères Adam Schaal, Kegler et Slavisck en calculèrent plusieurs, et le premier fit imprimer ses calculs en langue chinoise. Le père Gaubil prit la peine de les examiner toutes; et si l'on en excepte quatre, il trouva que, pour le temps et le jour, elles s'accordaient avec son propre calcul, suivant les tables astronomiques dont il fit usage.

Le même missionnaire, après s'être fait une étude particulière de rechercher quels avaient été les progrès des anciens Chinois dans l'astronomie, nous apprend qu'ayant examiné l'état du ciel chinois, composé plus de cent vingt ans avant Jésus-Christ, il y trouva le nombre et l'étendue de leurs constellations, et les étoiles qui répondaient alors aux solstices et aux équinoxes, la déclinaison des étoiles, et leur distance des tropiques et des deux pôles. Il ajoute que les Chinois connaissent le mouvement du soleil et de la lune de l'orient à l'occident, et celui des planètes et des étoiles fixes, quoiqu'ils n'aient déterminé le mouvement des dernières que quatre cents ans après Jésus-Christ. Ils avaient aussi une connaissance assez exacte des mois solaires et lunaires; ils donnaient à peu près les mêmes révolutions que les Européens à saturne, jupiter, mars, vénus

et mercure. A la vérité, ils n'avaient jamais eu de règles pour les rétrogradations et les stations : cependant, à la Chine comme en Europe, quelques philosophes ont attribué au ciel et aux planètes une révolution autour de la terre, et d'autres ont tout fait tourner autour du soleil ; mais les derniers sont en petit nombre : il ne paraît même aucun vestige de ce système dans leurs calculs, si ce n'est dans quelques écrits particuliers.

Le père Kegler, président du tribunal des mathématiques, avait une vieille carte chinoise des étoiles, composée long-temps avant que les jésuites fussent entrés à la Chine ; on y avait marqué les étoiles qui sont invisibles aux yeux seuls : le télescope a fait reconnaître l'exactitude de ces positions.

Depuis la dynastie des Han, qui régnait avant la naissance de Jésus-Ghrist, on trouve à la Chine des traités d'astronomie par lesquels on apprend que, depuis plus de deux mille ans, les Chinois ont connu la longueur de l'année solaire, composée de trois cent soixante-cinq jours, et d'environ six heures ; qu'ils ont connu le mouvement diurne du soleil et de la lune, et la manière d'observer la hauteur méridienne du soleil par l'ombre d'un gnomon ; que la longueur de ces ombres leur servait à calculer avec assez de justesse l'élévation du pôle et de la déclinaison du soleil ; qu'ils connaissaient assez bien l'ascension droite des étoiles, et le temps de leur passage par le méridien ; comment les

mêmes étoiles, dans la même année, se lèvent ou se couchent avec le soleil, et comment elles passent le méridien tantôt à leur lever, et tantôt à leur coucher; qu'il avaient donné des noms aux étoiles, et divisé le ciel en diverses constellations; qu'ils y avaient rapporté les places des planètes; qu'ils distinguaient les étoiles fixes, et qu'ils avaient des figures particulières pour cet usage.

L'année chinoise commence à la conjonction du soleil, et de la lune, ou à la nouvelle lune la plus proche du quinzième degré du verseau, signe où le soleil, suivant les idées reçues en Europe, entre vers la fin du mois de janvier, et demeure pendant le mois suivant presque entier : c'est de ce point qu'ils comptent leur printemps. Le quinzième degré du taureau fait le commencement de leur été; le quinzième degré du lion, celui de leur automne; et le quinzième degré du scorpion, celui de leur hiver.

Ils ont douze mois lunaires : les uns de vingt-neuf jours, et les autres de trente : tous les cinq ans, ils ont des mois intercalaires pour ajuster les lunaisons avec le cours du soleil : leur année consiste en trois cent soixante-cinq jours, et quelque chose moins de six heures. Ils ont calculé les mouvemens des planètes par des tables d'équation suivant une époque réglée au solstice d'hiver, qui est le point fixe de leurs observations, comme le premier degré du belier est le nôtre, en comptant de cent en cent degrés.

Il y a plus de quatre mille ans, si l'on s'en rapporte à leur histoire, qu'ils ont l'usage d'un cycle ou d'une révolution solaire, assez semblable aux olympiades grecques : ce cycle est composé de soixante ans, et leur sert de période ou d'âge pour régler leurs annales. Les années de ce cycle sont distinguées par les noms de leurs douze heures, diversement combinées avec dix autres termes de leur invention.

Ils divisent les semaines comme les Européens, suivant l'ordre des planètes, et leur assignent à chacune quatre constellations, comptant successivement les vingt-huit jours, sept par sept, pendant tout le cours de l'année.

Leur jour commence à minuit, comme le nôtre, et finit à minuit suivant ; mais sa division n'est qu'en douze heures, dont chacune est égale à deux des nôtres. Ils ne les comptent point par des nombres comme nous, mais par des noms particuliers et des figures : ils divisent aussi le jour naturel en cent parties, et chaque partie en cent minutes, de sorte que chaque jour contient dix mille minutes : cette division s'observe avec d'autant plus d'exactitude, que, dans l'opinion générale des Chinois, il y a des minutes heureuses, suivant la position du ciel et les divers aspects des planètes : ils croient l'heure de minuit fort heureuse, parce qu'ils la prennent pour le temps de la création ; ils sont persuadés aussi que la

terre fut créée à la seconde heure, et l'homme à la troisième.

Les Chinois n'ont point d'horloge pour régler le temps, mais ils se servent de cadrans solaires et d'autres mesures : les missionnaires trouvèrent à la Chine des cadrans fort anciens, qui étaient autrefois divisés en quatre grandes parties, chacune subdivisée en vingt-quatre plus petites : cet instrument parut fort irrégulier au P. Le Comte; à peine en put-il reconnaître l'usage : mais depuis que les Chinois ont reçu le nouveau calendrier des missionnaires, ils ont mieux réglé leurs cadrans.

Toutes les villes de la Chine ont deux tours : l'une nommée *tour du tambour;* l'autre, *tour de la cloche;* elles servent à distinguer les cinq veilles de la nuit, qui sont plus longues en hiver qu'en été : la première veille commence par un coup de tambour, qu'on répète avec des intervalles réglés, jusqu'à la seconde : celle-ci commence par deux coups qui se répètent de même jusqu'à la troisième; et le nombre augmente ainsi pour les veilles suivantes. Aussitôt que le jour paraît, les coups redoublent comme au commencement de la nuit, de sorte qu'il n'y a point de temps où l'on ne puisse savoir quelle heure il est. On fait de petites pastilles parfumées, de forme conique, pour les allumer à chaque heure de la nuit; elles portent une marque qui fait connaître à quelle heure chacune doit brûler. Magalhaens observe que ces pastilles sont composées de bois de

sandal, ou de quelque autre bois odoriférant réduit en poudre, dont on fait une sorte de pâte, et qu'on forme dans des moules; elles sont rondes par le bas, et diminuent en cercle à mesure qu'elles s'élèvent, jusqu'à ce qu'elles se terminent en pointe; mais leur base a quelquefois la largeur de deux ou trois paumes, et même davantage : elles durent un, deux et trois jours, suivant leur grandeur : on en fait pour les temples, qui brûlent vingt et trente jours. Toutes les pastilles de cette nature portent cinq marques qui servent à distinguer les cinq veilles de la nuit; et cette manière de mesurer le temps est si juste, qu'elle ne cause jamais d'erreur considérable. Ceux qui veulent se lever à certaine heure suspendent un petit poids à la marque; lorsque le feu y est parvenu, le poids tombe dans un bassin de cuivre placé au-dessous, et ne manque pas de les éveiller par le bruit.

L'astronomie a toujours été dans une si haute considération à la Chine, qu'elle a donné naissance au tribunal qui porte son nom, et qui n'a point d'autre occupation. Quoiqu'il soit un des plus considérables de l'empire, il est subordonné à celui des rites : tous les quarante-cinq jours, il est obligé d'offrir à l'empereur une carte qui représente l'état du ciel, avec les altérations de l'air, suivant la différence des saisons, les prédictions qui concernent les maladies, la sécheresse, la cherté des provisions, le vent, la pluie, la grêle, la neige, le tonnerre,

etc. Il doit ressembler beaucoup à quelques-uns de nos almanachs. Outre ces observations, le principal soin du tribunal de l'astronomie ou des mathématiques est de calculer les éclipses, et de marquer à l'empereur, dans un mémoire qui doit lui être présenté quelques jours auparavant, le jour, l'heure et la partie du ciel où elles doivent arriver, leur durée et leurs degrés d'observations. Elles doivent être calculées pour la longitude et la latitude des capitales de chaque province. Le tribunal des rites et le *ko-lao*, qui est le gardien des observations et des prédictions, en répandent des copies dans toutes les provinces et les villes de l'empire, afin que les éclipses y puissent être observées comme à Pékin, qui est la résidence de la cour.

Peu de jours avant l'éclipse, le tribunal des rites fait afficher, dans une place publique, un écrit en gros caractères qui annonce ce phénomène. Les mandarins de tous les rangs sont avertis de se rendre, avec les habits et les marques de leur dignité, dans la cour du tribunal de l'astronomie, pour y attendre le commencement de l'éclipse. Ils se placent tout près de grandes tables sur lesquelles l'éclipse est représentée. Ils les considèrent, ils raisonnent entre eux sur le phénomène. Au moment que le soleil ou la lune commence à s'obscurcir, ils tombent à genoux et frappent la terre du front : en même temps il s'élève dans toute la ville un bruit épouvantable de tambours et de tim-

bales, par l'effet d'une ridicule opinion qui prévaut encore, que ce bruit est nécessaire pour le secours d'une planète utile, et pour la délivrer du dragon céleste qui est près de la dévorer. Quoique les savans et les personnes de distinction regardent les éclipses comme des effets naturels, ils ont tant de respect pour les usages de l'empire, qu'ils n'abandonnent point leurs anciennes cérémonies.

Pendant que les mandarins sont prosternés, d'autres se rendent à l'observatoire pour y examiner, avec une scrupuleuse attention, le commencement, le milieu et la fin de l'éclipse. Ils comparent leurs observations avec la figure qu'on leur a donnée : ensuite ils les portent, signées et scellées de leur sceau, à l'empereur, qui observe l'éclipse avec le même soin dans son palais. Les mêmes cérémonies se pratiquent dans tout l'empire.

Mais le principal objet du tribunal est la composition du calendrier, qui se distribue chaque année dans toutes les provinces. Il n'y a point de livre au monde dont il se fasse tant de copies, ni qu'on publie avec plus de solennité. On est obligé d'en imprimer des millions d'exemplaires, parce que tout le monde est impatient de s'en procurer un pour l'usage.

Il y a trois autres tribunaux à Pékin, qui doivent composer chacun leur calendrier, et le présenter à l'empereur. L'un est situé près de l'observatoire ; le second est une espèce d'école mathématique, où l'on explique la

théorie des planètes et la méthode des calculs; dans le troisième, qui est voisin du palais, on délibère sur toutes les affaires, et l'on compose tous les actes qui ont quelque rapport à l'astronomie. On distingue trois classes de mathématiciens comme trois tribunaux, et jusqu'à ces derniers temps on en comptait une quatrième, qui était composée d'astronomes mahométans. C'est la première qui est chargée de la préparation du grand calendrier, du calcul des éclipses et des autres supputations astronomiques.

Les trois calendriers se publient chaque année en langues tartare et chinoise. Dans le plus petit des trois, qui est le calendrier commun, on trouve la division de l'année en mois lunaires, avec l'ordre des jours, l'heure et la minute du lever et du coucher du soleil, la longueur des jours et des nuits, suivant les différentes élévations du pôle dans chaque province; l'heure et la minute des conjonctions et des oppositions du soleil et de la lune, c'est-à-dire les nouvelles et les pleines lunes, le premier et le dernier quartier, que les astronomes appellent les quadratures de cette planète; l'heure et la minute où le soleil entre dans chaque signe et dans chaque demi-signe du zodiaque.

Le second calendrier contient les mouvemens des planètes pour chaque jour de l'année, et leur place dans le ciel, avec un calcul de leur mouvement à chaque heure et à chaque mi-

nute. On y joint, en degrés et en minutes, la distance de chaque planète à la première étoile de la plus proche des vingt-huit constellations chinoises, avec le jour, l'heure et la minute de l'entrée de chaque planète dans chaque signe; mais on n'y parle point d'autres aspects que les conjonctions.

Le troisième calendrier, qui est présenté en manuscrit à l'empereur seul, contient toutes les conjonctions de la lune avec les autres planètes, et ses approches des étoiles fixes dans l'étendue d'un degré de latitude; ce qui demande une exactitude singulière de calcul et de supputations. Aussi voit-on jour et nuit, sur la tour astronomique, cinq mathématiciens qui observent continuellement le ciel; l'un a les yeux fixés sur le zénith, et chacun des quatre autres sur un des quatre points cardinaux, pour ne pas perdre un moment de vue ce qui se passe dans les quatre différentes parties du ciel. Ils sont obligés d'en tenir un compte exact, qu'ils remettent tous les jours, signé de leurs noms et de leurs sceaux, aux présidens du tribunal des mathématiques, qui le présentent à l'empereur.

C'est le premier jour du second mois que l'almanach de l'année suivante doit être présenté à l'empereur. Quand il l'a vu et approuvé, les officiers subalternes du tribunal joignent à chaque jour les prédictions astrologiques; ensuite, par l'ordre de l'empereur, on en distribue des copies aux princes, aux seigneurs et

aux grands-officiers de Pékin, et on l'envoie aux vice-rois des provinces, qui les remettent aux trésoriers généraux pour les faire réimprimer. Le trésorier général de chaque province doit en remettre des exemplaires à tous les gouverneurs subordonnés, et garder la planche qui a servi à l'impression. A la tête du calendrier, qui est imprimé en forme de livre, on voit en rouge le sceau du grand tribunal de l'astronomie, avec un édit impérial, qui défend, sous peine de mort, d'en vendre et d'en imprimer d'autres, et d'y faire la moindre altération sous aucun prétexte.

La distribution du calendrier se fait tous les ans avec beaucoup de cérémonie : ce jour-là, tous les mandarins de Pékin et de la cour se rendent de grand matin au palais. D'un autre côté, les mandarins du tribunal astronomique, revêtus des habits de leur dignité, et chacun avec la marque de son office, s'assemblent à l'observatoire, pour accompagner le calendrier. On place les exemplaires qui doivent être présentés à l'empereur, à l'impératrice et aux reines, sur une grande machine dorée, composée de plusieurs étages en forme de pyramide. Ils sont en grand papier, couverts de satin jaune, et proprement renfermés dans des sacs de drap d'or. La machine est portée par quarante hommes vêtus de jaune, et suivie de dix ou douze autres machines de moindre grandeur, mais dorées comme la première, et fermées de rideaux rouges, où sont les calendriers

destinés aux princes du sang, reliés en satin rouge, et renfermés dans des sacs de drap d'argent : ensuite viennent plusieurs tables couvertes de tapis rouges, sur lesquelles sont les calendriers des grands, des généraux d'armée et des autres officiers de la couronne, tous scellés du sceau du tribunal astronomique, et couverts de drap jaune. Chaque table offre le nom du mandarin, ou du tribunal à qui les calendriers appartiennent.

Les porteurs déposent leur fardeau à la dernière porte de la grande salle, et, rangeant les tables des deux côtés du passage qu'on nomme *impérial*, ils ne laissent au milieu que la machine où sont les calendriers impériaux : enfin, les mandarins de l'académie astronomique prennent les calendriers de l'empereur et ceux des reines, les placent sur deux tables couvertes de brocarts jaunes, qui sont à l'entrée de la salle impériale, se mettent à genoux, et, s'étant prosternés trois fois le front contre terre, délivrent leurs présens aux maîtres d'hôtel de l'empereur, qui forment aussitôt une autre procession pour aller présenter ce dépôt à sa majesté impériale. Ce sont les eunuques qui portent à l'impératrice et aux reines les exemplaires qui leur sont destinés.

Ensuite les mandarins du tribunal astrónomique retournent dans la grande salle pour y distribuer le reste des calendriers aux mandarins de tous les ordres. Ils trouvent d'abord au passage impérial les premiers officiers des prin-

ces, qui reçoivent à genoux les calendriers pour leurs maîtres et pour les mandarins de ces cours inférieures. Les exemplaires pour chaque cour montent à douze ou treize cents. Après les officiers des princes, on voit paraître les seigneurs, les généraux d'armée et les mandarins de tous les tribunaux, qui viennent recevoir à genoux leurs calendriers. Aussitôt que la distribution est finie, ils reprennent leurs rangs dans la salle, et, se tournant vers la partie la plus intérieure du palais, ils tombent à genoux au premier signal qui leur est donné, et se prosternent, suivant l'usage, pour rendre grâce à sa majesté de la faveur qu'elle leur accorde.

A l'exemple de la cour, les gouverneurs et les mandarins des provinces reçoivent le calendrier dans la ville capitale avec les mêmes cérémonies. Le peuple l'achète. Il n'y a point de famille si pauvre qui ne s'en procure un exemplaire. Aussi n'en imprime-t-on pas moins de vingt-cinq ou trente mille dans chaque province. En un mot, le calendrier est si respecté, et passe pour un livre si important à l'état, que, le recevoir, c'est se déclarer sujet et tributaire de l'empire; et le refuser, c'est déployer ouvertement l'étendard de la révolte.

Les Chinois se conduisent plus par les lunaisons que par les révolutions solaires, et douze signes suffisant pour les douze mois solaires, et les lunaisons ne cadrant pas toujours avec ces signes, ils ont des lunaisons intercalaires auxquelles ils attribuent les mêmes signes qu'aux

précédentes. De là vient que plusieurs de leurs mois suivent l'ordre des signes, et que d'autres ont des jours hors des signes, ou manquent de jours pour les remplir.

Il n'est pas surprenant, dans cette confusion, que les Chinois soient quelquefois obligés de corriger leurs tables astronomiques : il s'était glissé des erreurs si considérables dans les calendriers qui suivirent ceux du père Adam Schaal, qu'ils se virent dans la nécessité de recourir encore aux missionnaires, quoique renfermés alors dans les prisons publiques, et chargés de chaînes, sur les accusations d'un astronome arabe et d'un médecin chinois nommé *Yang-quang-sien*, qui avaient réprésenté leur doctrine comme pernicieuse au gouvernement. L'empereur Khang-hi, qui était alors fort jeune et dans la septième année de son règne, leur fit demander par un ko-lao s'ils connaissaient quelques fautes dans le calendrier de l'année présente et dans celui qui paraissait déjà pour l'année d'après. Un des missionnaires qui était le père Verbiest, répondit que le second était rempli d'erreurs : il en fit particulièrement remarquer une, qui consistait à mettre treize mois dans l'année suivante. L'empereur en fut si frappé, que dès le lendemain il se fit amener les missionnaires au palais.

Verbiest y parut à l'heure marquée, avec les pères Buglio et Magalhaens ; on les conduisit dans la grande salle, où tous les mandarins du tribunal astronomique étaient assemblés. Ver-

biest y découvrit toutes les erreurs du calendrier ; sur quoi l'empereur, qui n'avait jamais vu les trois missionnaires, donna ordre qu'ils fussent introduits dans sa propre chambre, avec tous les mandarins devant lesquels ils s'étaient expliqués. Ce prince fit placer Verbiest vis-à-vis de lui, et prenant un air gracieux : « Est-il vrai, lui dit-il, que vous puissiez nous faire connaître évidemment si le calendrier s'accorde avec le ciel ? » Verbiest répondit modestement que la démonstration n'en était pas difficile ; que les instrumens qu'il avait fait faire à l'observatoire étaient composés pour épargner les embarras des longues méthodes aux personnes occupées des affaires d'état, qui, n'ayant pas le loisir d'étudier les opérations astronomiques, pouvaient s'assurer en un instant de la justesse des calculs, et reconnaître s'ils s'accordaient avec l'état du ciel. « Si votre majesté, continua le missionnaire, désire d'en voir l'expérience, qu'il lui plaise de faire placer dans une des cours du palais un style, une chaise et une table, je calculerai sur-le-champ la proportion de l'ombre à toute heure proposée. Par la longueur de l'ombre, il me sera facile de déterminer la hauteur du soleil, et de conclure de sa hauteur quelle est sa place dans le zodiaque ; ensuite on jugera sans peine si c'est sa véritable place qui se trouve marquée pour chaque jour dans le calendrier. »

Cette proposition parut plaire à l'empereur. Il demanda aux mandarins s'ils entendaient

cette manière de calculer, et s'ils étaient capables de former des pronostics sur la seule longueur de l'ombre. Le mahométan répondit avec beaucoup de hardiesse qu'il comprenait cette méthode, et que c'était une règle sûre pour distinguer la vérité : mais il ajouta qu'on devait se défier des Européens et de leurs sciences qui deviendraient funestes à l'empire ; et prenant droit de la patience avec laquelle il était écouté, il s'emporta sans ménagement contre le christianisme. L'empereur changea de visage, et lui dit : « Je vous ai déjà déclaré que » le passé doit être oublié, et qu'il faut penser » uniquement à régler l'astronomie. Comment » êtes-vous assez hardi pour tenir ce langage » en ma présence? Ne m'avez-vous pas sollicité » vous-même, par divers placets, de faire chercher d'habiles astronomes dans toutes les parties de l'empire ? On en cherche depuis quatre ans, sans en avoir pu trouver. Ferdinand » Verbiest, qui entend parfaitement les mathématiques, était ici, et vous ne m'avez jamais parlé de son savoir. Je vois que vous ne » consultez que vos préventions, et que vous » n'en usez pas de bonne foi. » Ensuite, l'empereur reprenant un air riant, fit plusieurs questions au missionnaire, sur l'astronomie, et donna ordre au ko-lao et à d'autres mandarins, de déterminer la longueur du style pour le calcul de l'ombre.

Comme il s'agissait de commencer l'opération dans le palais même, l'astronome maho-

métan prit le parti d'avouer qu'il n'avait jamais su la méthode du père Verbiest. L'empereur en fut informé; et dans le ressentiment qu'il eut de tant d'impudence, il aurait fait punir sur-le-champ cet imposteur, s'il n'eût jugé à propos de remettre son châtiment après l'expérience des missionnaires, pour le convaincre aux yeux mêmes de ses protecteurs. Il ordonna au missionnaire de faire son opération à part pendant le reste du jour, et aux ko-laos de se rendre le lendemain à l'observatoire pour remarquer la longueur de l'ombre à l'heure précise de midi,

Il y avait à l'observatoire un pilier carré en bronze, haut de huit pieds trois pouces, élevé sur une table de même métal, longue de dix-huit pieds et large de deux, sur un pouce d'épaisseur. De la base du pilier, cette table était divisée en dix-sept pieds, chaque pied en dix pouces, et chaque pouce en dix minutes. Autour des bords était un petit canal, creusé dans le cuivre, large d'un demi-pouce sur la même profondeur, et rempli d'eau pour assurer la table dans une position parallèle. On s'était servi anciennement de cette machine pour déterminer les ombres méridiennes; mais le pilier s'était courbé, et sa position ne formait plus un angle droit avec la table.

La longueur du style ayant été fixée à huit pieds quatre pouces et neuf minutes, Verbiest attacha au pilier une planche unie, parallèle à l'horizon, précisément à la hauteur détermi-

née ; et par le moyen d'une perpendiculaire tirée du haut de cette planche jusqu'à la table, il marqua le point duquel il devait commencer à compter la longueur de l'ombre, qui, suivant son calcul, devait être le jour suivant, à midi, de seize pieds six minutes et demie. Le soleil approchait alors du solstice d'hiver, et par conséquent les ombres étaient plus longues que dans aucun autre temps de l'année.

Le soleil ne manqua point, à l'heure annoncée, de tomber sur la ligne transversale que le missionnaire avait tracée sur la table pour marquer l'extrémité de l'ombre. Tous les mandarins en parurent extrêmement surpris.

L'empereur, ayant pris beaucoup de plaisir au récit qu'on lui fit de cette première observation, ordonna qu'elle fût recommencée le jour suivant dans la grande cour du palais. Il assigna deux pieds deux pouces pour la longueur du style. Verbiest ayant préparé deux planches, l'une plate et divisée en pieds et en pouces, l'autre perpendiculaire, pour servir de style, porta le lendemain cette machine au palais. Tous les mandarins qui s'y étaient assemblés, voyant que l'ombre, dont la longueur avait été marquée à quatre pieds trois pouces quatre minutes et demie, sur la planche horizontale paraissait fort longue, parce qu'elle ne portait pas encore atteinte sur la planche horizontale, et qu'elle tombait à côté sur la terre, se parlaient à l'oreille et riaient, dans l'opinion où ils étaient que le missionnaire s'était trompé ; mais un peu avant midi,

l'ombre, étant arrivée à la planche, se raccourcit tout d'un coup, et parut près de la ligne transversale, et à midi tomba précisément sur l'heure. Alors il fut impossible aux mandarins de cacher leur étonnement. Le ko-lao s'écria : « Le » grand maître que nous avons ici ! » Les autres ne dirent mot ; mais, depuis ce moment, ils conçurent une jalousie implacable contre le missionnaire. Cependant on informa l'empereur du succès de l'observation, en lui présentant la machine, qu'il reçut fort gracieusement. Comme une affaire de cette importance ne pouvait être pesée avec trop de soin, il souhaita que l'expérience fût renouvelée pour la troisième fois sur la tour astronomique. Verbiest le satisfit avec tant de succès, que ses ennemis mêmes, qui avaient assisté à toutes les opérations par l'ordre de l'empereur, ne purent se dispenser de lui rendre justice et de louer la méthode européenne.

L'astronome mahométan n'avait pour toute connaissance du ciel que celle qu'il avait puisée dans quelques vieilles tables arabes. Il les suivait sur divers points, et depuis plus d'un an il s'était employé à la correction du calendrier, par commission des régens de l'empire; il avait même composé suivant sa méthode un calendrier en deux volumes pour l'année suivante. Cet ouvrage, qui avait été présenté à l'empereur, fut remis au père Verbiest, avec ordre de l'examiner. Il n'était pas difficile d'y découvrir un grand nombre de fautes. Outre

le défaut d'ordre et quantité d'erreurs dans les calculs, Verbiest le trouva rempli de contradictions manifestes. C'était un mélange d'idées chinoises et arabes, de sorte qu'on pouvait le nommer indifféremment *calendrier de la Chine* ou *d'Arabie*. Le missionnaire ayant fait un recueil des fautes les plus grossières de chaque mois, par rapport au mouvement des planètes, les écrivit au bas d'un placet qu'il fit présenter à l'empereur. Aussitôt ce prince, comme s'il eût été question du salut de l'empire, convoqua l'assemblée générale de tous les princes, des mandarins de la première classe, et des principaux officiers de tous les ordres et de tous les tribunaux de l'empire. Il y envoya le placet du père Verbiest, afin que chacun pût donner son avis sur le parti qu'il convenait de prendre dans une si grande occasion. Les régens que l'empereur son père avait nommés avant sa mort lui étaient odieux depuis long-temps; ils avaient condamné l'astronomie de l'Europe et protégé les astronomes chinois. L'empereur, de l'avis de quelques-uns de ses principaux confidens, voulait prendre cette occasion pour annuler tous les actes des régens; et c'était dans cette vue qu'il avait donné toute la solennité possible à cette assemblée.

On y lut le placet du père Verbiest. Après de longues délibérations sur cette lecture, les seigneurs et les principaux membres du conseil déclarèrent unanimement que la correction du calendrier étant une affaire impor-

tante, et l'astronomie une science difficile, dont peu de personnes avaient connaissance, il était nécessaire d'examiner publiquement, avec les instrumens de l'observatoire, les fautes que l'astronome européen avait relevées dans son mémoire. Ce décret ayant été confirmé par l'empereur, Verbiest et l'astronome mahométan reçurent ordre de se préparer sans délai pour les observations du soleil et des planètes, et de mettre par écrit la méthode qu'ils emploîraient dans cette opération. Le missionnaire obéit volontiers, et présenta ses explications aux mandarins du tribunal des rites.

La première observation devant se faire le jour que le soleil entre au quinzième degré du verseau, un grand quart de cercle que Verbiest avait placé depuis dix-huit jours, scellé de son sceau, sur le méridien, montra la hauteur du soleil pour ce jour, et la minute de l'écliptique où il devait arriver avant midi. En effet, le soleil tomba précisément sur le lieu indiqué; tandis qu'un sextant de six pieds de rayon, placé à la hauteur de l'équateur, fit voir la déclinaison de cet astre. Quinze jours après, Verbiest eut le même succès, en observant, avec les mêmes instrumens l'entrée du soleil dans le signe des poissons : cette observation était nécessaire pour décider si le mois intercalaire devait être retranché du calendrier. La hauteur méridienne du soleil et sa hauteur pour ce jour

en démontrèrent très-clairement la nécessité.

A l'égard des autres planètes, dont les places devaient être observées pendant la nuit, Verbiest calcula leur distance des étoiles fixes, et marqua, plusieurs jours avant l'observation, sur un planisphère, en présence de plusieurs mandarins, ces distances à l'heure fixée par l'empereur. Le temps annoncé pour l'observation étant arrivé, il fit porter ses instrumens à l'observatoire, où les mandarins s'étaient assemblés en fort grand nombre. Là, tous les spectateurs furent convaincus par la justesse de ses opérations que les calendriers de l'astronomie arabe étaient remplis d'erreurs. L'empereur, informé de ce résultat, voulut que l'affaire fût examinée dans son conseil; mais les astronomes Yang-quang-sien et U-ming-uen, dont les calendriers avaient été censurés, obtinrent, contre l'usage, la permission d'y assister; et, par leurs artifices, ils trouvèrent le moyen de partager les suffrages de l'assemblée.

Les mandarins, qui étaient à la tête du conseil, ne purent supporter avec patience que l'astronomie chinoise fût abolie pour faire place à celle de l'Europe; ils soutinrent que la dignité de l'empire ne permettait pas des altérations de cette nature, et qu'il valait mieux conserver les anciennes méthodes avec leurs défauts que d'en introduire de nouvelles, surtout lorsqu'il fallait les recevoir des étrangers. Ils firent honneur aux deux astronomes

chinois du zèle qu'ils témoignaient pour la gloire de leur patrie, et les érigèrent en défenseurs de la grandeur de leurs ancêtres. Mais les principaux mandarins tartares embrassèrent l'avis opposé, et s'attachèrent à celui de l'empereur, qui était favorable au père Verbiest : les deux partis disputèrent avec une chaleur extrême; enfin l'astronome Yang-quang-sien, qui avait gagné les ministres d'état, et qui se reposait sur leur protection, eut la hardiesse de tenir ce discours aux Tartares : « Si vous donnez l'avantage à » Ferdinand, en recevant l'astronomie qu'il » vous apporte de l'Europe, soyez sûrs que » l'empire des Tartares ne sera pas de longue durée à la Chine. » Un discours si téméraire excita l'indignation des mandarins tartares; ils en informèrent sur-le-champ l'empereur, qui ordonna que le coupable fût chargé de chaînes et conduit à la prison publique.

Cet événement confirma le triomphe du père Verbiest; il fut établi directeur du tribunal des mathématiques, avec ordre de réformer le calendrier et toute l'astronomie de la Chine. Pour commencer l'exercice de ses fonctions, il présenta un mémoire à l'empereur, dans lequel il expliqua la nécessité de retrancher du calendrier le mois intercalaire qui, suivant le calcul même des astronomes chinois, appartenait à l'année d'après. Les membres du conseil privé, auxquels ce mémoire

fut renvoyé, regardèrent comme un triste expédient l'obligation de supprimer un mois entier, après l'avoir reçu solennellement : mais n'osant contredire le nouveau directeur, ils prirent le parti de lui députer leur président. Ce mandarin aborda Verbiest d'un air riant : « Prenez garde, lui dit-il, à ce que vous » allez faire ; vous allez nous couvrir de honte » aux yeux des nations voisines, qui suivent et » qui respectent le calendrier chinois. Que » penseront-elles en apprenant que nous som- » mes tombés dans des erreurs si grossières, » qu'il ait fallu retrancher un mois entier de » l'année pour les réparer? Ne pouvez-vous » pas trouver quelque autre expédient qui » mette notre réputation à couvert? Vous nous » rendriez un important service. » Verbiest lui répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de concilier l'ordre des cieux avec le calendrier chinois, et que le retranchement d'un mois lui paraissait d'une nécessité indispensable. On publia bientôt, dans toutes les parties de l'empire, un édit impérial, qui déclarait que, suivant les calculs, il avait été nécessaire de supprimer le mois intercalaire, et qui défendait de le compter à l'avenir. Ainsi la première origine du grand crédit des jésuites dans l'empire chinois fut la science de l'almanach. En Europe, où l'on en savait un peu davantage, leur pouvoir fut appuyé sur la connaissance des hommes et des affaires, et non sur la connaissance des cieux.

A l'égard de la géographie, les Chinois n'ont pas négligé celle de leur empire, mais leurs lumières sont fort bornées sur celle des pays étrangers; ils réduisaient autrefois toutes les autres régions du monde à soixante-douze royaumes, qu'ils plaçaient au hasard comme autant de petites îles dont leur mer était entourée, sans les distinguer par les longitudes et les latitudes; ils leur donnaient des noms méprisans, et, dans leurs descriptions ridiculement fabuleuses, ils en représentaient les habitans comme des monstres. Quoiqu'ils connussent mieux les Tartares, les Japonais, les Coréens et les autres peuples qui bordent la Chine, ils ne les honoraient pas d'un autre nom que de celui *des quatre nations barbares*.

Dans les derniers temps, ayant reçu quelques informations sur l'existence de l'Europe, ils l'avaient ajoutée à leurs cartes comme une île déserte. De là vient qu'en 1668, le vice-roi de Canton, après avoir parlé de l'ambassade portugaise, dans un mémoire qu'il envoyait à l'empereur, ajoutait cette remarque: « Nous avons vérifié que l'Europe consiste en » deux petites îles au milieu de la mer. » Lorsque les Chinois virent pour la première fois des Européens, ils leur demandèrent s'il y avait en Europe des villes, des villages et des maisons. Ils sont un peu revenus de ces grossières erreurs. Un jour que le père Chavacang, missionnaire jésuite, montrait une carte

du monde à quelques lettrés, ils y cherchèrent long-temps la Chine. Enfin ils jugèrent que ce devait être l'hémisphère oriental, parce que l'Amérique ne leur paraissait que trop grande pour le reste du monde. Le missionnaire prit plaisir à les laisser quelque temps dans cette idée; mais un d'entre eux lui demandant l'explication des lettres et des noms : « L'hémisphère que vous regardez, leur dit-il, contient l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Voici donc l'Asie, la Perse et la Tartarie. Où donc est la Chine? s'écria un des lettrés. C'est ce petit coin de terre, lui répondit-on, et vous en voyez les bornes. » Il parut extrêmement surpris de cette réponse; et regardant ses compagnons qui ne le paraissaient pas moins, il leur dit en chinois : « Que cela » est petit! » Un meilleur philosophe aurait pu dire le même mot en regardant le globe entier.

Les autres parties des mathématiques étaient entièrement inconnues aux Chinois. Il n'y a pas plus d'un siècle qu'ils ont ouvert les yeux sur ce qui manquait à leurs connaissances. Khang-hi, dont la passion favorite était d'acquérir de nouvelles lumières, ne se lassait pas de voir et d'entendre les missionnaires jésuites; tandis que, de leur côté, jugeant combien sa protection pouvait être avantageuse au christianisme, ils ne négligeaient rien pour satisfaire sa curiosité. Ils commencèrent par lui donner quelques idées de l'optique, en lui présentant un

demi-cylindre d'un bois fort léger, dans l'axe duquel ils avaient placé un verre convexe, qui, étant tourné vers un objet, en représentait l'image au naturel. L'empereur, charmé d'une invention qu'il trouva fort nouvelle, demanda qu'on lui fît dans ses jardins de Pékin une machine semblable qui pût lui faire découvrir, sans être vu lui-même, tout ce qui se passait dans les rues et les places voisines. Les missionnaires firent bâtir, près des murs du jardin, un cabinet avec une grande fenêtre en pyramide, dont la base donnait dans le jardin et le sommet vers une place : à ce sommet ils placèrent un œil de verre directement opposé au lieu où le concours du peuple était le plus nombreux. L'empereur prenait beaucoup de plaisir à ce spectacle, et les reines encore plus, parce que, ne sortant jamais du palais, elle n'avaient point d'autre moyen pour voir tout ce qui se passait au dehors.

Le père Grimaldi donna un autre exemple des merveilles de l'optique dans le jardin des jésuites de Pékin. Il traça sur les quatre murs diverses figures, qui ne représentaient en face que des montagnes, des forêts, des chasses et d'autres objets de cette espèce; mais, d'un certain point, on voyait la figure d'un homme bien proportionné. L'empereur honora la maison d'une visite, et regarda long-temps ce prodige avec beaucoup d'admiration.

Pour essai de catoptrique, les jésuites présentèrent à l'empereur toutes sortes de verres

et de télescopes qui leur servirent à faire des observations célestes et terrestres, à mesurer les grandes et les petites distances, à diminuer, à grossir, à multiplier ou réunir les objets. La première merveille de ce dernier genre fut un tube fait en prisme octogone, qui, étant placé parallèlement à l'horizon, représentait huit scènes différentes, et d'une manière si naturelle, qu'on les prenait pour les objets mêmes. Ce spectacle, relevé par la variété des peintures, amusa long-temps l'empereur. Les missionnaires lui firent ensuite présent d'un autre tube dans lequel était un verre polygone qui rassemblait par ses différentes faces plusieurs parties de différens objets pour en former une seule image. Ainsi des bois, des troupeaux, et cent autres figures représentées dans un tableau servaient à former distinctement un homme entier ou quelque autre objet. On ne manqua pas de faire voir à l'empereur la lanterne magique avec toutes les merveilles qu'elle présente aux yeux des ignorans. Qu'aurait dit sa majesté impériale si on lui eût appris que, dans les moindres villes de l'Europe, des gens de la dernière classe du peuple montraient aux enfans, pour quelques sous, ce qui faisait l'admiration de l'empereur de la Chine et de toute sa cour ?

La perspective ne fut point oubliée. Le père Buglio offrit à l'empereur trois dessins exécutés suivant les règles de l'art ; il en exposa les copies à la vue du public, dans le jardin des

jésuites, où tous les mandarins s'empressèrent de les venir admirer. Ils ne comprenaient pas que sur une toile plate on eût pu représenter des salles, des galeries, des portiques, des routes et des avenues à perte de vue, et si naturellement, que les spectateurs y étaient trompés au premier coup d'œil.

Les expériences de statique eurent leur tour. On offrit à l'empereur une machine composée de quatre roues dentelées, avec un manche de fer, par le moyen de laquelle un enfant pouvait lever sans difficulté un poids de plusieurs milliers, et résister aux efforts de vingt hommes robustes.

Quant à l'hydrostatique, les missionnaires firent pour l'empereur des pompes, des canaux, des siphons, des roues et plusieurs autres machines propres à élever l'eau au-dessus du niveau de sa source. Ils en composèrent une qui servit à conduire l'eau d'une rivière, nommée *les dix mille sources*, dans des terres du domaine impérial. Le père Grimaldi offrit à l'empereur une machine hydraulique de nouvelle invention qui formait un jet d'eau continuel; une horloge, qui représentait tous les mouvemens célestes avec beaucoup de justesse, et un réveil-matin qui n'était pas moins juste.

Les machines pneumatiques ne piquèrent pas moins la curiosité de l'empereur. Après avoir fait faire, d'un bois léger, un chariot long de deux pieds, les missionnaires placè-

rent au milieu un vaisseau de cuivre rempli de braise, sur lequel ils mirent un éolipyle, d'où l'air, sortant par un petit tuyau, frappait une sorte de roue semblable à la voile d'un moulin à vent. Cette roue en faisait tourner une autre avec un essieu ; et le chariot, sans autre principe de mouvement, courait ainsi pendant deux heures : mais comme l'espace n'aurait pas suffi pour le faire courir en droite ligne, on se servit d'une autre invention pour lui donner un mouvement circulaire. On attacha une petite solive à l'essieu des deux dernières roues ; et du bout de cette solive on fit passer un autre essieu par le centre d'une autre roue, qui était un peu plus grande que les deux autres. A mesure que cette roue était plus ou moins éloignée du chariot, il décrivait un plus grand ou un moindre cercle. On fit la même expérience avec un petit vaisseau monté sur quatre roues ; l'éolipyle était caché au milieu ; le vent, sortant par deux tuyaux, enfla fort bien les voiles, et fit tourner assez long-temps la machine.

Lorsqu'il paraissait quelque phénomène céleste, tel que la parélie, l'arc-en-ciel, ou quelque autre cercle autour du soleil ou de la lune, l'empereur faisait appeler aussitôt les missionnaires pour leur en demander l'explication. Ils publièrent plusieurs ouvrages sur ces merveilles de la nature ; et, pour en faciliter l'intelligence, ils composèrent une machine qui représentait leurs apparences. C'é-

tait une sorte de tambour bien fermé au dehors et blanchi dans l'intérieur, dont la surface représentait les cieux. La lumière du soleil y entrait par un petit trou, et, passant par un prisme de verre, tombait sur un petit cylindre poli qui la réfléchissait sur la concavité du tambour, où elle peignait exactement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. L'image du soleil était réfléchie par une partie du cylindre un peu aplatie; et par d'autres réflexions et réfractions, suivant que le prisme était plus ou moins incliné vers le cylindre, on voyait les cercles autour du soleil et de la lune, et les autres phénomènes des corps célestes. Les jésuites présentèrent aussi à l'empereur des thermomètres, pour lui faire connaître les divers degrés du froid et du chaud de l'atmosphère. Ils y ajoutèrent un hygromètre pour les degrés de sécheresse et d'humidité. C'était une machine en forme de tambour, d'un assez grand diamètre, suspendue par une corde de boyau de chat d'une longueur convenable et parallèle à l'horizon. Le moindre changement de l'air contractant ou relâchant le cordon, faisait tourner le tambour à droite ou à gauche; il allongeait ou raccourcissait aussi, autour du tambour, une autre petite corde qui tirait un petit pendule par lequel les degrés de sécheresse étaient marqués d'un côté, et de l'autre ceux d'humidité.

La physique est cultivée à la Chine; elle a ses principes pour expliquer la composition des

corps, leurs propriétés et leurs effets. Mais quels principes !

La médecine, par exemple, a toujours été fort en honneur parmi les Chinois, non-seulement parce qu'elle est très-utile pour la conservation de la vie, mais encore parce qu'ils supposent beaucoup de liaison entre cette science et les mouvemens du ciel. Ils comptent cinq élémens, la terre, les métaux, l'eau, l'air et le feu, qui s'unissent pour la composition du corps de l'homme, et dont le mélange est tel, qu'un élément prévaut sur les autres dans quelques parties. Ainsi le feu prédomine dans le cœur et dans les viscères voisins, et le sud est le point du ciel qui se rapporte principalement à ces parties, comme la résidence principale de la chaleur naturelle; aussi ne manquent-ils pas d'observer les affections du cœur pendant l'été. Le foie et la vésicule du fiel se rapportent à l'élément de l'air, et tous deux ont une relation à l'est qui est le lieu d'où procèdent les vents et les végétations. C'est au printemps que la disposition de ces parties doit être observée. Les urines appartiennent à l'eau, et correspondent au nord; ainsi c'est pendant l'hiver qu'il faut observer leurs indications. Le foie et la troisième partie du corps sont sujets au feu et à l'eau, et reçoivent les impressions du cœur pour les communiquer à toutes les autres parties. Les médecins chinois raisonnent sur les rapports et les oppositions de ces élémens avec le corps

humain, pour rendre compte des maladies et de toutes les altérations de la santé.

Leur véritable science consiste dans la connaissance du pouls et dans l'usage des simples, et les voyageurs racontent des merveilles de leur habileté. Lorsqu'ils sont appelés près d'un malade, ils mettent d'abord un oreiller sous son bras, et, plaçant quatre doigts au long de l'artère, quelquefois doucement, quelquefois avec une pression plus forte, ils examinent long-temps les pulsations, en s'efforçant de distinguer les moindres différences. Le plus ou le moins de vitesse ou de lenteur, de faiblesse ou de force, d'uniformité ou d'irrégularité, leur sert à découvrir la cause de la maladie; et sans faire la moindre question au malade, ils lui disent s'il a mal à la tête, à l'estomac, au ventre, et si c'est la rate ou le foie qui est affecté; ils lui annoncent aussi quand il peut espérer du soulagement, quand l'appétit lui reviendra, et quand il sera tout-à-fait délivré de sa maladie. On en rapporte un exemple. « Un missionnaire étant tombé dangereusement malade dans la prison de Nankin, les chrétiens, alarmés pour la vie de leur pasteur, engagèrent un des plus habiles médecins à le visiter. Cet Esculape chinois, après avoir tâté, avec les cérémonies ordinaires, le pouls du malade, lui prescrivit sur-le-champ trois médecines, l'une pour le matin, l'autre pour l'après-midi, et la troisième pour le soir. L'effet en parut si violent, que, le mission-

naire ayant perdu la parole dans le cours de la nuit suivante, on le crut mort; mais dès le matin il se fit un si grand changement à sa situation, que le médecin, après lui avoir tâté le pouls, assura qu'il était guéri, et qu'il ne lui restait qu'à suivre un certain régime qui rétablirait bientôt ses forces. L'effet vérifia bientôt cette prédiction. » Concluons qu'il en est de ces prédictions savantes à la Chine comme ailleurs ; on tient compte de celles qui réussissent, parce qu'on s'en étonne : on ne dit rien de celles qui ne réussissent pas, parce qu'on n'en attendait pas davantage.

Il se trouve à la Chine des médecins qui regardent comme au-dessous d'eux de prescrire des remèdes, et qui se bornent à déclarer la nature des maladies. Leurs visites se paient beaucoup plus cher que celles des autres. Mais ce qui fait ordinairement la fortune et la réputation d'un médecin chinois, c'est d'avoir guéri quelques mandarins distingués ou d'autres personnes riches, qui joignent au paiement de chaque visite des gratifications considérables. Le prix commun des visites et des remèdes est très-médiocre. Un médecin qu'on a fait appeler près d'un malade n'y retourne point, s'il n'est rappelé. Ainsi chacun a la liberté d'en prendre un autre lorsqu'il n'est pas content du premier. Les charlatans ne sont pas plus rares à la Chine qu'en Europe; ils prétendent guérir toutes les maladies par des recettes inconnues dans la médecine, et mettent pour

condition qu'ils ne seront payés qu'après l'effet du remède.

Les médecins chinois ont prodigieusement approfondi l'étude du pouls. On peut voir dans un traité chinois, qui a pour titre *le Secret du pouls*, jusqu'où ils étendent les indications qu'ils se flattent d'en tirer. Ils marquent sept espèces de pouls qui annoncent la mort prochaine; mais ce qui est bien plus remarquable, c'est la doctrine d'un ancien livre sur la manière de calculer par le pouls la durée de la vie.

Malgré de si merveilleuses lumières, ils emploient tous les moyens des charlatans pour s'informer secrètement, avant leurs visites, de la situation des malades ; ils portent l'artifice jusqu'à leur supposer des maladies qu'ils leur procurent eux-mêmes. Le père Le Comte apprit d'un Chinois qu'ayant fait appeler un médecin et un chirurgien pour le guérir d'une fluxion, l'un des deux lui déclara que le mal venait d'un petit ver qui s'était engendré dans la chair, et qui causerait infailliblement la gangrène, s'il n'était chassé promptement : il se vanta d'être le seul qui possédât ce secret ; mais il ajouta qu'il demandait un salaire considérable. Le malade promit une grosse somme d'argent, dont il paya même une partie d'avance : alors cet imposteur composa un emplâtre dans lequel il fit entrer un petit ver ; une heure après, l'ayant tiré d'un air triomphant, il se fit donner le reste de la somme.

Son compagnon, qui n'eut point autant de part qu'il se l'était promis au fruit de cette imposture, découvrit ensuite le complot ; mais il était trop tard pour sauver l'argent du malade : ce tour était digne de l'Europe.

Les Chinois font grand cas des topiques ; ils appliquent aux malades, en divers endroits, des aiguilles brûlantes, ou des boutons de feu. Un Chinois disait un jour à un Européen : « On » vous traite en Europe avec le fer (il faisait » allusion à la saignée) ; ici, nous sommes mar- » tyrisés avec le feu. Il n'y a point d'apparence » que cette mode passe jamais, parce que les » médecins ne sentent point le mal qu'ils font » aux malades, et qu'ils ne sont pas moins » payés pour nous tourmenter que pour nous » guérir. »

Au lieu d'employer des apothicaires pour la composition des remèdes, la plupart des médecins chinois se chargent eux-mêmes de ce soin : ils s'étonnent que les Européens se reposent du principal point de leur santé sur des gens qui n'ont pas d'intérêt à guérir un malade, et qui s'embarrassent peu de la qualité de leurs drogues, pourvu qu'ils trouvent du profit à les vendre. Tout le monde est libre d'exercer la médecine comme les arts mécaniques, sans examen de doctrine, et sans avoir pris les degrés. Cette licence multiplie beaucoup les charlatans, d'autant plus que le peuple, souvent trompé par leur ignorance, ne se lasse point de les employer.

Les Chinois s'attribuent la première invention de la musique, et se vantent de l'avoir portée anciennement à sa plus haute perfection : mais si leurs prétentions ne sont pas fabuleuses, ils l'ont laissée étrangement dégénérer ; elle est aujourd'hui si imparfaite à la Chine, qu'elle en mérite à peine le nom : il paraît certain qu'elle y était autrefois fort estimée. Confucius même entreprit d'en introduire les règles dans toutes les provinces dont on lui avait confié le gouvernement. Les histoires du pays parlent beaucoup de l'excellence de l'ancienne musique, et les Chinois regrettent continuellement la perte des anciens livres qui traitaient de cet art. Quelque opinion qu'on en doive prendre, la musique est aujourd'hui peu en usage à la Chine, excepté dans certaines fêtes, dans les comédies, aux mariages, et dans d'autres occasions pareilles : les bonzes l'emploient aux funérailles. Les musiciens de la Chine lèvent et baissent la voix d'une tierce, d'une quinte et d'une octave ; mais ils ne chantent jamais par semi-tons : la beauté de leurs concerts ne consiste point dans la variété des voix ou dans la différence des parties ; ils chantent tous le même air, suivant l'usage de tous les Asiatiques. La musique de l'Europe leur plaît assez, pourvu qu'il n'y ait qu'une voix accompagnée d'instrumens : ils ne trouvent qu'un désordre confus dans le contraste de plusieurs voix différentes, et dans les sons graves et aigus, les dièses, les fugues, etc.

Ils n'ont point de notes ni d'autres figures pour distinguer la diversité des tons, les élévations et les chutes de la voix, et les autres variations qui forment l'harmonie ; cependant ils expriment leurs tons par certains caractères. Les airs chinois, joués par un instrument, ou chantés par une bonne voix, ne sont pas sans agrément : ils s'apprennent par routine ou par la justesse de l'oreille. On ne laisse pas d'en composer quelquefois de nouveaux. Khang-hi en composa plusieurs, qui se chantent aujourd'hui. En 1679, ce monarque s'étant fait jouer quelques airs de clavecin par les pères Grimaldi et Pereyra, parut prendre beaucoup de plaisir aux airs européens : il donna ordre à ses musiciens de jouer un air chinois, et lui-même il toucha cet instrument avec beaucoup de grâce. Le père Pereyra prit ses tablettes, sur lesquelles il nota aussitôt l'air que l'empereur avait joué, et l'exécuta aussi parfaitement que s'il l'eût eu répété plusieurs fois. Khang-hi en fut si surpris, qu'il avait peine à se le persuader ; il ne comprenait pas comment le missionnaire pouvait avoir appris en si peu de temps un air que lui et ses musiciens n'étaient parvenus à jouer parfaitement qu'après quantité de répétitions et par le secours de certains caractères : il fallut, pour le convaincre, que Pereyra fît plusieurs essais sur d'autres airs, qu'il nota de même et qu'il exécuta sur-le-champ avec autant de facilité que d'exactitude. Khang-hi en prit occasion d'instituer une aca-

démie de musique, composée des plus habiles musiciens de la Chine : il en donna la direction à son troisième fils, qui était homme de lettres, et qui avait lu beaucoup. Les académiciens commencèrent par un nouvel examen de tous les auteurs qui avaient écrit sur cette matière : ils firent composer toutes sortes d'instrumens à l'ancienne mode, suivant les dimensions qu'ils tirèrent de leurs livres ; mais les ayant trouvés trop défectueux, ils les corrigèrent par des règles plus modernes ; après quoi, ils formèrent un recueil de musique en quatre volumes, sous le titre de *véritable Doctrine du Liti*, composée par l'ordre de l'empereur. Ils y joignirent ensuite un cinquième tome, qui contenait les élémens de la musique européenne, rédigés par le père Pereyra.

Les Chinois ont inventé huit instrumens, auxquels ils trouvent beaucoup de rapport avec la voix humaine. Les uns sont de métal, comme nos cloches ; d'autres de pierre, entre lesquels on en distingue un qui a la forme de nos trompettes ; d'autres sont de peaux, comme nos tambours. Entre plusieurs espèces, il y en a de si pesans, que, pour en faire usage, on est obligé de les poser sur un bloc de bois. Les instrumens à cordes sont en fort grand nombre ; mais les cordes sont ordinairement de soie, et quelquefois de boyaux, comme celles des vielles que les aveugles portent dans les rues, et celles des violons. Ils n'ont que trois cordes, sur lesquelles on joue avec un archet :

cependant on en voit un à sept cordes, qui est fort estimé, et dont l'harmonie n'est pas désagréable, lorsqu'il est touché par une main habile. Il y en a d'autres encore, mais uniquement composés de bois ; ce sont de grandes tablettes qu'on frappe l'une contre l'autre. Les bonzes se servent d'une petite planche qu'ils touchent avec assez d'art et en cadence. Enfin les Chinois ont des instrumens à vent, tels que des flûtes, dont on distingue deux ou trois sortes, et un autre composé de plusieurs tuyaux, qui a quelque ressemblance avec notre orgue, et qui rend un son fort agréable ; mais qui est si petit, qu'il se porte à la main. On en avait offert un à l'empereur, que le père Pereyra trouva le moyen d'agrandir, et qui fut placé dans l'église des jésuites de Pékin : la nouveauté et l'harmonie de cet instrument charmèrent les Chinois ; mais ils furent encore plus surpris de lui voir jouer seul des airs européens ou chinois, et les mêler quelquefois ensemble avec beaucoup d'agrément.

Pereyra, dont le talent était singulier pour la musique, plaça au sommet de l'église des jésuites une grande et magnifique horloge : il fit fondre un assortiment musical de petites cloches qui furent suspendues dans une tour construite exprès pour cet usage, et qui, à l'aide d'un grand tambour, formèrent un carillon qui jouait à chaque heure du jour les plus beaux airs du pays : l'heure sonnait ensuite sur une cloche d'un ton plus grave. Ce

fut un spectacle nouveau pour la cour et la ville : les grands et le peuple ne se lassaient pas de courir pour entendre cette musique.

La poésie et l'éloquence sont des arts fort anciens à la Chine : sans parler de leurs anciens livres, dont une partie est en vers, on admire la délicatesse et la douceur extrême des poëmes de Kiu-i-uen. La dynastie des Tang vit fleurir Li-tsao-pé et Tou-té-moeï, deux poëtes que l'on met à côté d'Anacréon et d'Horace ; ce qui ne prouve pas que nous devions le croire. Les poëtes, à la Chine, sont tous philosophes, et, de tous les écrivains chinois qui ont quelque réputation, Tseng-nan-fong est le seul qui n'ait point écrit en vers. C'est ce qui le fait comparer à la fleur haï-tang, qui serait parfaite, si elle n'était pas insipide.

Pour bien comprendre en quoi consiste la beauté de la poésie chinoise, il faut être versé dans la langue du pays : les compositions poétiques des Chinois ont quelque ressemblance avec les sonnets, les rondeaux, les madrigaux et les chansons de l'Europe : ils ont de longs vers, ils en ont de courts, c'est-à-dire qu'il y entre plus ou moins de mots, et que leur beauté consiste dans la variété de leur cadence et de leur harmonie. Les vers chinois doivent avoir ensemble une relation de sens et de rime qui forme une variété aussi agréable à l'esprit qu'a l'oreille. On distingue à la Chine une autre sorte de poésie sans rime, qui consiste dans l'antithèse, ou l'opposition des pensées : si la

première pensée regarde le printemps, la seconde regarde l'automne ; ou si la première a quelque rapport au feu, la seconde doit en avoir avec l'eau. Cette composition a ses difficultés, qui demandent un certain art. L'enthousiasme ne manque point aux poëtes chinois ; la plupart de leurs expressions sont allégoriques : ils savent employer les figures qui donnent de la chaleur et de la force au style et aux pensées.

Au contraire, leur rhétorique est fort naturelle. Ils connaissent peu de règles pour l'ornement du discours. Leur unique étude en ce genre est la lecture de leurs meilleurs écrivains, dans lesquels ils observent les tours les plus vifs et les plus propres à faire l'impression qu'ils se proposent.

Leur éloquence ne consiste point dans l'arrangement des périodes, mais dans la chaleur de l'expression, dans la noblesse des métaphores, dans la hardiesse des comparaisons, et surtout dans des maximes et des sentences tirées de leurs anciens sages, et qui, exprimées d'une manière concise, vive et mystérieuse, contiennent beaucoup de sens en peu de mots.

Leur logique ne contient point de règles pour la perfection du raisonnement, ni de méthode pour définir ou diviser les idées, et pour en tirer les conséquences. Les Chinois ne suivent que les lumières naturelles de la raison, qui leur sert à comparer plusieurs idées ensemble sans le secours de l'art, et qui les conduit à

la conclusion. Cependant ces qualités leur ont suffi pour composer un grand nombre de livres sur toutes sortes de sujets, tels que l'agriculture, la botanique, les arts libéraux, militaires et mécaniques, la philosophie et l'astronomie : mais la fécondité de leur esprit éclate particulièrement dans leurs histoires, leurs comédies, leurs livres de chevalerie errante, leurs romans et leurs nouvelles. Les romans chinois ressemblent assez à ceux de l'Europe ; ils contiennent des aventures d'amour et d'ingénieuses fictions ; mais l'instruction est jointe à l'amusement, et l'on y trouve des maximes utiles à la réformation des mœurs, et des exhortations à la vertu. Les récits y sont quelquefois mêlés de vers pour animer la narration. Duhalde nous a donné pour exemple trois ou quatre pièces de ce genre, que les missionnaires de sa compagnie n'ont pas dédaigné de traduire.

Les comédies doivent être en grand nombre à la Chine, puisqu'il n'y a point de fête d'apparat, comme on l'a déjà dit, dont elles ne fassent partie. Mais il ne faut pas chercher dans ces compositions dramatiques les trois unités, d'action, de temps et de lieu, ni les autres règles auxquelles on s'attache en Europe, pour donner autant de régularité que de grâce à cette sorte d'ouvrage. L'unique but des auteurs étant de divertir une assemblée ou d'émouvoir les passions, et d'inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice, ils croient avoir atteint à la

perfection lorsque le succès répond à leurs vues. Ils ne mettent point de distinction entre leurs tragédies et leurs nouvelles, excepté que les premières se jouent sur un théâtre. Dans les livres imprimés, les personnages sont rarement nommés, parce que, dans la pièce, chacun d'eux commence par s'annoncer lui-même aux spectateurs, et par leur apprendre son nom, ainsi que le rôle qu'il joue.

Une troupe de comédiens est composée de huit ou neuf acteurs, dont chacun est quelquefois chargé de différens rôles : autrement, comme les moindres circonstances sont représentées en dialogues, cette multitude de rôles demanderait une troupe trop nombreuse. On conçoit que le spectateur qui voit le même visage à deux personnages très-différens doit éprouver quelque embarras ; un masque fait remédier à cet inconvénient : mais les Chinois n'en font guère usage que dans les ballets ; en général, ce déguisement à la Chine est le partage des brigands et des voleurs.

Les tragédies chinoises sont entremêlées de chansons, dans lesquelles on interrompt assez souvent le chant pour réciter une ou deux phrases du ton de la déclamation ordinaire. Les auteurs que nous suivons ici observent qu'il est choquant pour un Européen d'entendre un acteur qui se met à chanter au milieu d'un dialogue. S'ils avaient écrit de nos jours, ils auraient trouvé l'exemple de cette bizarrerie dans nos opéras comiques. Au reste, chez les Chinois,

le chant exprime toujours quelque vive émotion de l'âme, telle que la joie, la colère, la douleur ou le désespoir. Un Chinois chante pour déclarer son indignation ; il chante pour s'animer à la vengeance ; il chante même lorsqu'il est prêt à se donner le coup mortel.

Les chansons des comédies ne sont pas fort intelligibles, surtout pour les Européens, parce qu'elles sont remplies d'allusions à des événemens qui leur sont inconnus, et d'expressions figurées qui ne leur sont pas familières. Dans les tragédies, les airs sont en petit nombre; et dans l'impression ils sont placés à la tête des chansons, qui sont imprimées en gros caractères, pour les distinguer de la prose.

Le père Duhalde nous donne pour essai du théâtre chinois une tragédie intitulée *Tchao-chi-cou-ell*, c'est-à-dire, *le petit Orphelin de la maison de Tchao*. On doit la traduction de cette pièce au père de Prémare, missionnaire jésuite, qui l'avait tirée d'une collection en quarante volumes, de cent des meilleures tragédies chinoises, composées sous la dynastie des Yuen. (1)

Pour ce qui est de l'histoire, on ne connaît guère de nation qui ait apporté plus de soin à écrire et conserver les annales de son empire. Ces livres respectés contiennent tout ce qui s'est passé sous le règne des premiers empe-

(1) Voyez sur cet ouvrage la préface de *l'Orphelin de la Chine*, dont la pièce chinoise a fourni le sujet à M. de Voltaire.

reurs qui ont gouverné la Chine : on y trouve l'histoire et les lois de l'empereur Yao, avec toutes les mesures qu'il prit pour établir une forme de gouvernement dans ses états, les règlemens de Chun et de Yu, ses successeurs, pour améliorer les mœurs et affermir la tranquillité publique ; les usages des petits rois qui gouvernaient les provinces sous la dépendance de l'empereur ; leurs vertus, leurs vices, leurs maximes de gouvernement, leurs guerres mutuelles, les grands hommes qui florissaient de leur temps, et tous les autres événemens qui ont paru dignes d'être transmis à la postérité.

Les historiens de chaque règne ont suivi la même méthode. Mais ce qui distingue beaucoup les Chinois, c'est l'attention qu'ils ont apportée, et les précautions qu'ils ont prises pour garantir leurs histoires de cette partialité que la flatterie n'aurait pas manqué d'y introduire. Une de leurs précautions consiste à choisir un certain nombre de docteurs désintéressés, dont l'office est d'observer tous les discours et toutes les actions de l'empereur, de les écrire, chacun en particulier, sans aucune communication l'un avec l'autre, et de mettre leurs remarques dans une espèce de tronc destiné à cet usage. Ils rapportent avec sincérité tout ce que leur maître a fait ou dit de bien et de mal : par exemple, tel jour l'empereur oublia sa dignité ; il ne fut pas maître de lui-même, et se laissa vaincre par la colère : tel jour il n'écouta que son ressentiment pour ordonner une

punition injuste, ou pour casser sans raison une sentence du tribunal; telle jour de telle année il donna telle marque d'affection paternelle à ses sujets : il entreprit une guerre pour la défense de son peuple et pour l'honneur de l'empire ; tel jour, au milieu des applaudissemens de sa cour qui le félicitait d'une action utile à l'état, il parut avec un air humble et modeste, etc., etc.

Le tronc dans lequel ces mémoires sont déposés n'est jamais ouvert pendant la vie du monarque, ni même tandis que sa famille est sur le trône: mais lorsque la couronne passe dans une autre maison, on recueille tous ces matériaux fournis par une longue suite d'années ; on les compare soigneusement pour vérifier les faits, et l'on en compose les annales de chaque règne. La lecture de ces annales doit être une leçon bien importante pour le prince qui monte sur le trône ; mais quelle leçon le trône ne fait-il pas oublier !

Les philosophes chinois réduisent toute la science de leur morale à cinq principaux devoirs : ceux des pères et des enfans, du prince et des sujets, du mari et de la femme, de l'aîné des enfans et de ses frères, et ceux de l'amitié. Tous leurs livres moraux roulent presque uniquement sur ces cinq points.

A l'égard du premier, il n'y a point d'âge, de rang, ni de mécontentement juste ou supposé qui puisse dispenser un fils du respect, de la complaisance et de l'affection qu'il doit à

ses parens. Ce sentiment de la nature est poussé si loin parmi les Chinois, que les lois accordent aux pères une autorité absolue sur leur famille, et jusqu'au pouvoir de vendre leurs enfans aux étrangers, lorsqu'ils ont à se plaindre de leur conduite. Un père qui accuse son fils devant un mandarin de lui avoir manqué de respect n'est point obligé d'en apporter de preuves. Le fils passe nécessairement pour coupable, et l'accusation du père est toujours juste. Au contraire, un fils serait regardé comme un monstre, s'il se plaignait de son père. Il y a même une loi qui défend aux mandarins de recevoir une plainte de cette nature. Cependant elles peuvent être écoutées lorsqu'elles sont signées par le grand-père; mais s'il se trouve quelque fausseté dans le moindre article, le fils court risque de la vie. « C'est le devoir d'un » fils, disent les Chinois, d'obéir et de prendre » patience. De qui souffrira-il, s'il ne peut rien » souffrir de son père? »

S'il arrivait qu'un fils maltraitât son père, soit par des paroles injurieuses, soit par des coups, ou, ce qui est également rare et horrible, que dans un transport de fureur il devînt parricide, l'alarme se répandrait dans toute la province, la punition s'étendrait jusque sur ses parens, et les gouverneurs mêmes courraient risque d'être déposés, parce qu'on supposerait toujours que ce malheureux enfant n'aurait pu parvenir que par degrés à ce comble d'horreur, et que ceux qui devaient veiller sur

sa conduite auraient prévenu le scandale, s'ils eussent apporté une juste rigueur à le punir de ses premières fautes : mais alors il n'y a point de châtiment trop sévère pour le coupable. Il est coupé en mille pièces ; sa maison est détruite, et l'on élève un monument pour éterniser l'horreur d'une si détestable action.

On a déjà vu quelques exemples de la vénération des enfans pour leurs pères, dans l'article du deuil pour les morts. Ce respect et cette soumission pour les auteurs de leur naissance, qui sont les premiers sentimens qu'on leur inspire, les dispose à l'observation du second devoir, c'est-à-dire à l'obéissance qu'ils doivent aux princes et aux gouverneurs ; et ces deux principes sont comme la base de toute la morale et de toute la politique chinoise.

Les devoirs qui regardent le mari et la femme, et les enfans d'un même père entre eux, établissent l'harmonie et le bon ordre qui règnent généralement dans les familles. La même influence que ces devoirs ont dans la vie privée se répand dans la société publique. Sous le nom d'amitié on comprend ce sentiment d'affection qu'on doit à tous les hommes, proches ou éloignés, étrangers comme voisins. Le devoir consiste dans la modestie et la circonspection à laquelle chacun est obligé personnellement, et dans les civilités et les complimens qu'on se doit l'un à l'autre, suivant l'âge, le rang et le mérite.

Les règles de la bienséance ont introduit dans

l'air et dans les manières des Chinois une réserve, une complaisance, une habitude de douceur et de politesse qui les dispose toujours à se prévenir mutuellement par toutes sortes d'égards, et qui les rend capables d'étouffer, ou du moins de dissimuler les plus vifs ressentimens. Rien ne contribue tant, disent-ils, au repos et au bon ordre de la société. Ils ajoutent que la férocité naturelle de certaines nations, augmentée par une éducation brutale, rend le peuple intraitable, le dispose à la révolte, et produit dans l'état des convulsions dangereuses.

Au reste, les principes de la morale des Chinois ne sont pas moins anciens que leur monarchie. Ils les tirent des livres de leurs premiers sages, dont toutes les maximes et les exhortations portent sur ces fondemens. Ils ont servi de règle à la nation entière depuis le temps de son origine.

Les lois chinoises sont toutes fondées sur les mêmes principes de morale et de saine raison. Leur but est de maintenir la forme du gouvernement telle qu'elle est établie de tout temps; elles se trouvent dans les anciens livres classiques, dans les édits, les déclarations, les ordonnances et les instructions des empereurs. Duhalde en a donné un recueil fort curieux, auquel il a joint les remontrances et les discours des plus habiles ministres sur les bonnes et les mauvaises qualités du gouvernement. Ce recueil, qui porte le titre de *Collation impé-*

riale, est l'ouvrage de Khang-hi, qui a joint ses propres remarques à la plus grande partie des lois.

L'histoire de la Chine forme un très-grand nombre de volumes, comme on doit se le figurer d'une succession d'empereurs qui dure depuis quatre mille ans, et du détail des circonstances où les auteurs sont entrés sur chaque événement. Les Chinois ont aussi des histoires particulières, ou des annales de tous les petits rois qui régnaient autrefois dans les provinces, écrites avec la même impartialité et le même détail que celle des empereurs. Enfin quantité d'auteurs ont écrit l'histoire de leur temps et celle des révolutions de leur empire. Aussi l'étude de l'histoire est-elle devenue parmi eux une occupation assez pénible, qui demande beaucoup de mémoire et de constance pour demêler une si grande variété d'événemens, et se mettre en état d'en faire l'application aux nouveaux incidens qui peuvent survenir, soit qu'il s'agisse seulement d'en juger, soit que l'on veuille en faire usage pour soutenir une opinion particulière sur quelque point de gouvernement.

Les livres classiques de la Chine contiennent la morale, les lois et l'histoire de l'empire, depuis sa fondation. Ils se réduisent au nombre de cinq, qui portent, par cette raison, le nom d'*Ou-king*, c'est-à-dire *les Cinq livres*. C'est proprement l'Ecriture Sainte des Chinois, pour laquelle ils n'ont pas moins de respect que les

Juifs pour l'ancien Testament, les chrétiens pour le nouveau, et les Turcs pour l'Alcoran. Tous les autres livres les plus autorisés dans l'empire ne sont que des commentaires ou des explications de l'Ou-king.

King signifie une doctrine sublime et invariable. Le premier des livres canoniques se nomme *I-king*, ou *Livre des transmutations*. Il n'est pas facile à des Européens d'entendre et d'expliquer ce que c'est, puisque les Chinois ne le savent pas encore. Il contient soixante-quatre figures symboliques, inventées par Fo-hi, et que l'on regarde comme le premier alphabet chinois. Cet alphabet allégorique et moral contenait, dit-on, les plus sublimes vérités; mais personne ne put les expliquer jusqu'au temps de Confucius, qui, le premier, en donna la clef. Il découvrit dans ces lignes une profonde doctrine, qui regarde en partie la nature des êtres, surtout les élémens et leurs propriétés, en partie la morale et le gouvernement du genre humain : cependant les Chinois avouent que l'I-king est demeuré rempli d'obscurités impénétrables, qui devinrent l'occasion d'une infinité d'erreurs et d'opinions superstitieuses. Des docteurs corrompus en réduisirent le sens à de vains pronostics, à la divination, et même à la magie. Enfin telle est partout, sur les objets les plus importans, la contrariété des opinions, que ce livre, regardé comme sacré, a été appelé souvent le livre des sots. Que penser, après tout, de son auteur Fo-

hi, nommé le père des sciences et du bon gouvernement, qui, pour donner plus de réputation à ses figures, prétendit les avoir vues sur le dos d'un dragon qui s'éleva d'un lac? C'est même depuis ce temps que les empereurs ont pris un dragon pour armes. Ce qui a le plus contribué à la réputation de l'I-king, c'est la tradition établie qu'il fut sauvé du feu, dans la destruction générale de tous les monumens littéraires, qui arriva par l'ordre de l'empereur Tsin-chi-Hoang-ti, environ deux cents ans après Confucius, et avant Jésus-Christ. Cette réputation n'a fait qu'augmenter par les éloges des écrivains de tous les siècles, qui ont supposé l'I-king rempli d'excellentes maximes de politique et de morale, quoiqu'en effet ils ne connussent point ce qu'il contient, et que ce ne soit peut-être, selon quelques-uns, qu'un essai fait au hasard pour ranger deux sortes de lignes dans toutes les combinaisons qu'elles peuvent recevoir.

Le second des cinq principaux livres canoniques se nomme *Chou-king*, c'est-à-dire livre qui parle des anciens temps. Il est divisé en six parties, dont les deux premières contiennent les plus mémorables événemens du règne des anciens empereurs Yao, Chun et Yu, qui passent pour les législateurs et les héros de la nation chinoise. Yu fut le fondateur de la famille de Hyao, première dynastie impériale, qui commenca deux mille deux cents ans avant Jésus-Christ, et qui dura quatre

cent cinquante-huit ans. Dans la troisième partie du second livre canonique, on trouve l'histoire de la seconde famille impériale, qui commença dans la personne de Tching-tang, dix-sept cent soixante-seize ans avant l'ère chrétienne, et qui dura six cents ans. On y a conservé les sages ordonnances de cet empereur, avec les belles instructions du ministre Tsong--Hoeï, et quelques règlemens de Fou-yué, autre ministre, que l'empereur Kao-tsong fit chercher après l'avoir vu en songe, et qui fut trouvé dans une troupe de maçons. Les trois dernières parties du Chou-king renferment l'histoire de la troisième race, fondée par Vou-vang, onze cent vingt-deux ans avant Jésus-Christ, et continuée l'espace de cent soixante-treize ans. Cette histoire est entremêlée d'excellentes maximes et de règlemens pour l'utilité publique. Le père Duhalde en a donné quelques extraits de la traduction du père Prémare, missionnaire jésuite.

Le troisième livre canonique du premier ordre contient, sous le nom de *Chi-king*, des odes, des cantiques et d'autres pièces de poésie, composées sous la troisième race. C'est la relation des mœurs, des usages et des maximes d'un grand nombre de petits rois subordonnés aux empereurs. Confucius donne de grands éloges à ce livre, et assure que la doctrine qu'il renferme est pure et sainte; mais, comme il s'y trouve quelques pièces impies et

extravagantes, plusieurs interprètes soupçonnent qu'elles peuvent y avoir été interpolées dans des temps postérieurs. Ces compositions poétiques, dont le style est fort laconique et chargé de vieux proverbes qui le rendent fort obscur, peuvent être divisées en cinq différentes classes : la première comprend l'éloge des hommes illustres par leurs vertus et leurs talens, avec quantité d'instructions ou de maximes qui se chantaient dans les grandes solennités, telles que les sacrifices, les funérailles et les cérémonies instituées à l'honneur des ancêtres; la seconde renferme les usages de l'empire dans une espèce de romans composés par divers particuliers; elles ne se chantaient point, mais elles se récitaient devant l'empereur et ses ministres, dont elles ne censurent pas moins les défauts que ceux du peuple : la troisième porte le titre de *comparaisons*, parce que cette figure y est employée continuellement; la quatrième contient des odes qui s'élèvent, dit-on, jusqu'au sublime; la cinquième contient des vers qui parurent suspects à Confucius, et qu'il regarda comme apocryphes. Ce qu'on peut affirmer, sans que nous devions en être plus vains, c'est que toutes ces productions, qui n'ont de respectable que leur ancienneté et quelques traits de bonne morale, ces monumens qui sont *au-dessus du sublime*, sont fort au-dessous de nos bons livres; mais il était beau de les voir, ces monumens, quand le

reste de la terre, excepté les Indes, était ignorant et barbare.

Le Tchun-tsiou, ou le quatrième livre canonique du premier ordre, ne fut point admis avant le règne de la race des Han. Il avait été composé du temps de Confucius, c'est-à-dire long-temps après les trois autres. Quelques-uns l'attribuent même à ce philosophe; mais cette opinion est rejetée du plus grand nombre : les uns croient qu'il contient l'histoire du royaume de Lou, où Confucius naquit, et qui porte aujourd'hui le nom de *Chan-tong;* d'autres le regardent comme un abrégé de ce qui s'était passé dans les différens royaumes dont la Chine était composée avant qu'ils fussent réunis par Tsin-tchi-hoang. C'est par cette raison que d'habiles gens auraient souhaité qu'il fût rangé dans la seconde classe des livres canoniques. Cependant les Chinois en font un cas extraordinaire : on y trouve le récit des actions de plusieurs princes, avec la peinture de leurs vices et de leurs vertus. Son titre est *le Printemps et l'Automne*, par allusion à l'état florissant de l'empire sous un prince vertueux, et à sa décadence sous un mauvais prince.

Le *Li-ki*, ou Recueil des Lois, des Devoirs et des Cérémonies de la vie civile, forme le cinquième livre canonique, en douze livres, compilé de divers ouvrages des anciens. Quoiqu'il soit attribué à Confucius, on croit que le principal auteur fut Tcheou-ong, frère

de l'empereur Vou-vang. Il renferme aussi les ouvrages de plusieurs disciples de Confucius, et de divers autres écrivains moins considérés, parce qu'ils sont plus modernes. On y traite des usages et des cérémonies tant sacrées que profanes, surtout pendant les trois dynasties de Hiao, Chang et Tcheou; du devoir des enfans à l'égard de leurs pères, et des femmes envers leurs maris; des règles de la véritable amitié; de la civilité dans les fêtes; des honneurs funèbres, de la guerre, de la musique, et de plusieurs autres sujets qui ont rapport aux intérêts de la société; mais comme, trois cents ans après l'origine de cette compilation, tous les exemplaires furent brûlés par l'ordre de Tsin-tchi-hoang, et qu'on n'en put sauver qu'un petit nombre de feuilles échappées aux flammes, avec ce que les vieillards avaient retenu par cœur, on soupçonne qu'il s'y est mêlé quantité de choses étrangères, sans compter qu'on y trouve un grand nombre d'usages qui ne sont pas reçus aujourd'hui. Aussi les Chinois confessent-ils qu'il ne doit être lu qu'avec beaucoup de précaution.

Les livres canoniques du second ordre sont au nombre de quatre, tous composés par Confucius ou ses disciples. On y en a joint deux autres qui sont presque aussi considérés que les quatre premiers. Le père Noel, missionnaire jésuite, célèbre par ses observations astronomiques, et par d'autres remarques sur

la Chine et les Indes, a publié une traduction de ces livres en latin, dont le père Duhalde nous a donné des extraits.

Le premier livre du second ordre porte le nom de *Ta-gio* ou la *Grande-Science*, parce qu'il est destiné à l'instruction des princes et des seigneurs dans toutes les parties du gouvernement, et qu'il traite du souverain bien, qui consiste, suivant la doctrine de cet ouvrage, dans la conformité des actions avec la droite raison. Pour y parvenir, Confucius enseigne qu'il est nécessaire de bien examiner la nature des choses, et de s'élever à la connaissance du bien et du mal; de se fixer dans l'amour de l'un et dans la haine de l'autre; de régler ses mœurs et de maîtriser ses passions; qu'un homme ainsi renouvelé ne trouvera point de peine à renouveler les autres, et fera bientôt régner la paix dans l'empire et dans le sein des familles.

Le second livre se nomme *Tchong-yong*, ou l'invariable milieu. C'est un ouvrage de Confucius, où ce philosophe traite du milieu qui doit être observé en toutes choses, et que tout le monde doit suivre, surtout ceux qui sont chargés du gouvernement des nations, parce que c'est dans ce milieu, ou ce tempérament, que la vertu consiste. C'est l'axiome d'Horace : *Virtus est medium vitiorum.* L'ouvrage est divisé en trente-trois articles, où Confucius établit que la loi du ciel est gravée dans le cœur de l'homme, et que la lumière

de la raison est un guide que l'on doit suivre. Il déplore le misérable état du genre humain, qui s'attache si peu au milieu; il explique en quoi il consiste : il prétend que, si cette science est difficile dans la spéculation, elle est aisée dans la pratique; mais, malgré l'autorité de Confucius, tous les hommes croiront le contraire : *Video meliora, proboque : deteriora sequor*, est la devise de presque tous les hommes.

Le *Lun-yu*, ou le livre des Sentences, troisième livre du second ordre, est divisé en vingt articles, dont le dixième est employé au récit que les disciples de Confucius font de la conduite de leur maître; et les autres, en questions, en réponses et en maximes de ce philosophe ou de ses disciples, sur les vertus, les bonnes œuvres et l'art de bien gouverner; cette collection est remplie de sentences morales, qui ne cèdent en rien à celles des sept sages de la Grèce. Confucius déclare « qu'il est impossible qu'un flatteur ait de la vertu; que le sage ne s'afflige point d'être peu connu des hommes, mais qu'il regrette de ne les pas connaître assez (cette pensée est en effet très-belle, et il y en a peu d'un plus grand sens) : que l'homme sage ne se propose que la beauté de la vertu, et que l'insensé ne pense qu'aux plaisirs. » Duhalde nous donne plusieurs extraits de ce volume.

Le quatrième livre se nomme *Meng-tsée*, ou *Livre du docteur Meng.* Ce philosophe était parent des rois de Lou et disciple de

Té-tsé, petit-fils de Confucius. Ses ouvrages sont divisés en deux parties, dont la première contient six chapitres, et la seconde huit. Ils traitent presque uniquement du bon gouvernement. Comme l'empire était alors troublé par des guerres civiles, l'auteur prouve que ce n'est pas de la force des armes, mais des exemples de vertu qu'il faut attendre la paix et la tranquillité de l'état. Ces discours sont en forme de dialogue : Duhalde en donne l'extrait.

Le cinquième livre, intitulé *Hyao-king*, ou *du Respect filial*, est un petit volume qui contient seulement les réponses de Confucius aux questions de son disciple Tseng, sur le devoir des enfans envers leurs pères, qu'il fait regarder comme la base d'un sage gouvernement. Le respect filial est porté fort loin dans ce traité. Il n'y a point de vertu si nécessaire et si sublime que l'obéissance d'un fils, ni de crime si énorme que sa désobéissance. Cette obligation ne regarde pas moins les princes que les derniers sujets; et l'on propose comme des modèles de vertu ceux qui ont servi par leurs exemples à mettre en honneur l'amour et le respect filial. Cependant on reconnaît que les enfans ne doivent point obéir à leur père, ni les ministres aux princes, s'ils en reçoivent des ordres qui blessent la justice et l'honnêteté.

Le sixième et le dernier livre canonique porte le titre de *Siao-hio*, ou d'*École des enfans*. Il fut composé vers l'an de Notre-Seigneur 1150, par le docteur Tchu-hi, sous le règne de la

famille des Song. C'est une collection de maximes et d'exemples, tant anciens que modernes, divisés en chapitres et en paragraphes. Elle traite particulièrement des écoles publiques, des honneurs dus aux parens, aux rois, aux magistrats et aux personnes âgées; des devoirs du mari et de la femme; de la manière de régler le cœur, les mouvemens du corps, la nourriture et l'habillement; en un mot, le but de l'auteur est d'instruire la jeunesse et de réformer les manières. Duhalde donne un extrait des maximes que le compilateur a jointes aux principes des anciens livres.

La connaissance du langage et l'art de l'écriture font, comme on l'a déjà remarqué, une partie de l'érudition chinoise; et la carrière des emplois étant ouverte à tout le monde, le dernier homme du peuple apprend à lire et à écrire.

La langue chinoise n'a aucune ressemblance avec les autres langues mortes ou vivantes. Toutes les autres ont un alphabet, composé d'un certain nombre de lettres, qui par leurs diverses combinaisons forment des syllabes et des mots; au lieu que dans celle des Chinois il y a autant de caractères et de différentes figures que d'expressions et d'idées : ce qui en rend le nombre si grand, que Mahalhaens en compte cinquante-quatre mille quatre cent neuf, et d'autres jusqu'à quatre-vingt mille. Cependant leurs mots élémentaires, dont ils varient les combinaisons figurées, ne surpassent pas trois cent trente. Ce sont autant de monosyllabes

indéclinables, qui finissent presque tous par une voyelle, ou par la consonnante *n*, ou *ng*.

Cette petite quantité de syllabes ne laisse pas de suffire pour traiter toutes sortes de sujets, parce que, même sans multiplier les mots, le sens est varié presqu'à l'infini par la différence des accens, des inflexions, des tons, des aspirations et des autres changemens de la voix. A la vérité, pour ceux qui ne sont pas fort versés dans la langue, cette variété de prononciation devient une occasion fréquente d'erreur. Par exemple, le mot *tchu*, prononcé en traînant sur *u*, et levant la voix, signifie *seigneur* ou *maître;* d'un ton uniforme et allongé, il signifie *pourceaux;* d'un ton bref, il signifie *cuisine;* et d'un ton fort et mâle, qui s'adoucit sur la fin, il signifie *colonne.* De même la syllabe *po*, suivant ses divers accens et ses différentes prononciations, n'a pas moins de onze sens différens. Elle signifie *verre*, *bouillir*, *vanner du riz*, *sage* ou *libéral*, *préparer*, *vieille femme*, *rompre* ou *fendre*, *incliné*, *tant soit peu*, *arroser*, *esclave* ou *captif.* Il en faut conclure que les Grecs, que l'on a beaucoup vantés pour la délicatesse de l'oreille, étaient en ce genre fort inférieurs aux Chinois; mais je n'en conclurais pas avec les historiens des voyages que la langue de la Chine soit très-abondante et très-expressive. C'est une véritable pauvreté qu'un grand nombre de différences imperceptibles dont l'étude peut occuper la vie d'un homme. La véritable ri-

chesse d'un idiome est dans les expressions usuelles, plus ou moins faciles à comprendre et à retenir. En général, la langue qui exprime le plus de choses d'une manière claire et précise est la plus riche de toutes.

D'un autre côté, le même mot différemment composé dénote une infinité de choses différentes. *Mou*, par exemple, signifie seul, un arbre, ou du bois; composé, il a quantité d'autres sens. *Mou-leao* signifie du bois préparé pour bâtir; *mou-lan*, des barreaux ou une porte de bois; *mou-hia*, une caisse; *mou-siang*, une armoire; *mou-tsiang*, un charpentier; *mou-eul*, un mousseron; *mou-nu*, une espèce de petite orange; *mou-sing*, la planète de jupiter; *mou-mien*, du coton, etc. Enfin, ce mot peut être joint à quantité d'autres, et forme autant de sens que de combinaisons. Ainsi les Chinois, par un simple changement d'ordre dans leurs monosyllabes, font des discours suivis dans lesquels ils s'expriment avec beaucoup de grâce et de clarté. L'habitude leur fait distinguer si bien les différens tons des mêmes monosyllabes, qu'ils comprennent leurs différentes significations sans paraître y faire beaucoup d'attention.

Il ne faut pas s'imaginer, comme plusieurs auteurs le racontent, qu'ils chantent en parlant, et qu'ils fassent une espèce de musique, qui ne pourrait être que fort désagréable à l'oreille. Au contraire, ces différens tons sont si délicats, que les étrangers n'en sentent pas facilement la

différence, surtout dans la province de Kiang-nan, où l'accent passe pour le plus parfait. On peut s'en former une idée par la prononciation gutturale de la langue espagnole; et par les différens tons du français et de l'italien, qui signifient différentes choses, quoiqu'on ait d'abord quelque peine à les trouver différens: ce qui a donné naissance au proverbe, *le ton fait tout*.

Comme les Chinois n'ont point d'accens écrits pour varier les sons, ils sont obligés d'employer pour le même mot autant de figures qu'il y a de tons par lesquels son sens est varié; ils ont avec cela des caractères qui expriment deux ou trois mots, et quelquefois des phrases entières. Par exemple, pour écrire ces deux mots, *bonjour*, *monsieur*, au lieu de joindre le caractère de *bonjour* avec celui de *monsieur*, ils en emploient un différent, qui exprime par lui-même ces deux mots, ou, si l'on veut, ces trois mots; mais on conçoit aussi que cet usage multiplie extrêmement les caractères chinois, et rend l'art de joindre les monosyllabes très-compliqué. Dans la composition par écrit, les mots sont, à la vérité, les mêmes; mais le style poli est si différent de celui du discours familier, qu'un homme de lettres ne pourrait, sans paraître ridicule, écrire de la manière dont on s'exprime dans la conversation. Il est aisé de s'imaginer combien l'étude d'un si grand nombre de caractères demande d'années, non-seulement pour les distinguer dans

leur composition, mais pour se souvenir même de leur signification et de leur forme. Cependant, lorsqu'on en sait parfaitement dix mille, on peut fort bien s'exprimer dans cette langue, et lire quantité de livres. Celui qui en sait le plus passe pour le plus habile; mais la plupart des Chinois n'en savent pas plus de quinze ou vingt mille; et parmi les docteurs mêmes il s'en trouve peu qui en sachent plus de quarante mille.

Ce prodigieux nombre de caractères est recueilli dans une espèce de vocabulaire qui se nomme *Hai-pien*. De même que l'hébreu a ses lettres radicales, qui font connaître l'origine des mots et la manière de trouver leurs dérivés dans les dictionnaires, la langue chinoise a aussi ses caractères radicaux, tels que ceux des montagnes, des arbres, de l'homme, de la terre, du cheval, etc.; il faut de plus savoir distinguer dans chaque mot les traits ou les figures qui sont placés au-dessus, ou au-dessous, à côté, ou dans le corps de la figure radicale. L'empereur Kang-hi fit composer un dictionnaire qui contenait dans la première compilation quatre-vingt-quinze volumes, la plupart fort épais et d'un petit caractère: cependant il était bien éloigné de renfermer toute la langue, puisqu'on jugea nécessaire d'y joindre un supplément de vingt-quatre volumes.

Outre ce grand vocabulaire, les Chinois en ont un autre qui ne contient que huit ou dix

mille caractères, et dont les savans font usage pour lire ou écrire, et pour entendre ou composer leurs livres. Ils ont recours au grand, lorsque le petit ne leur suffit pas. C'est ainsi que les missionnaires ont recueilli tous les termes qui peuvent servir à l'instruction du peuple, pour se faciliter les moyens d'exercer leur ministère.

Clément d'Alexandrie attribue trois sortes de caractères aux Égyptiens : le premier, qu'il appelle *épistolaire*, ressemble, dit-il, aux lettres de notre alphabet ; le second est le *sacerdotal*, qui sert pour les écrits sacrés, comme les notes pour la musique ; le troisième, qui est l'*hiéroglyphique*, n'est employé que pour les inscriptions publiques sur les monumens. Il y a deux méthodes pour le dernier : l'une par des images exactes, qui représentent ou l'objet même, ou quelque chose qui en approche beaucoup ; c'est ainsi qu'on emploie le croissant pour exprimer la lune : l'autre par des symboles et des figures énigmatiques, telles qu'un serpent en forme de cercle avec sa queue dans sa gueule, pour signifier l'année ou l'éternité. Les Chinois ont toujours eu, comme les Égyptiens, divers caractères symboliques. Au commencement de leur monarchie, ils se communiquaient leurs idées en traçant sur le papier les images naturelles de ce qu'ils voulaient exprimer : par exemple, un oiseau, une montagne, un arbre, pour signifier exactement les mêmes choses. Cette méthode était fort im-

parfaite, et demandait des volumes entiers pour l'expression des pensées les plus courtes. D'ailleurs combien d'objets ne pouvaient être représentés par le crayon ou le pinceau, tels que l'âme, les sentimens, les passions, la beauté, la vertu, les vices, les actions des hommes et des animaux, enfin tout ce qui est sans corps et sans forme ! Ce fut cette raison qui fit changer insensiblement l'ancienne manière d'écrire et composer des figures plus simples pour exprimer les choses qui ne tombent pas sous les sens.

Un fait très-remarquable, c'est que les caractères de la Cochinchine, du Tonkin et du Japon, sont les mêmes qu'à la Chine, et signifient les mêmes choses. Quoique les peuples de ces quatre régions aient un langage si différent, qu'ils ne peuvent s'entendre dans le discours, ils s'entendent parfaitement par écrit, et leurs livres sont communs entre eux. Ainsi leurs caractères peuvent être comparés aux chiffres qui portent différens noms en divers pays, mais dont le sens est partout le même.

Avant le commencement de la monarchie, on se servait de petites cordes, avec des nœuds coulans, qui avaient chacun leur signification, comme les quipos des Péruviens. Les Chinois en conservent la représentation sur deux tables qu'ils appellent *Lo-tu* et *Lo-chu*.

Le style des Chinois, dans leurs compositions, est concis, allégorique, et souvent

obscur pour ceux qui ne sont pas bien versés dans l'usage de leurs caractères. Il demande beaucoup d'attention, et même d'habileté, pour ne tomber dans aucune méprise : il exprime quantité de choses en peu de mots. Les expressions sont vives, animées, entremêlées de comparaisons hardies et de métaphores. Duhalde en donne un exemple : « L'encre qui a tracé » l'édit impérial en faveur de la religion chré- » tienne n'est point encore sèche; et vous en- » treprenez de la détruire ! » C'est ainsi qu'écrivent les Chinois. Hamlet, dans Shakspeare, emploie une figure toute semblable, en parlant de sa mère qui est près de se marier avec le ministre de son premier époux : « L'infi- » dèle ! avant d'avoir usé les souliers qu'elle » portait à l'enterrement de mon père ! » Il y a de la vérité dans cette idée, et cette vérité grossière paraîtra une beauté aux nouveaux commentateurs de Shakspeare; mais les gens de goût, qui savent qu'un prince ne s'exprime pas comme un homme du peuple, et que le langage du théâtre n'est pas celui des rues, diront qu'il était facile de saisir cent autres circonstances que celle des souliers, et d'être aussi vrai et plus noble.

Les Chinois insèrent volontiers dans leurs écrits des sentences et des passages tirés des cinq livres canoniques; et comme ils comparent leurs compositions à la peinture, ils comparent de même ces sentences aux cinq principales couleurs qu'ils emploient pour peindre;

enfin ils attachent beaucoup de prix à écrire proprement et à peindre exactement leurs caractères. C'est à quoi l'on apporte une extrême attention dans l'examen de ceux qui se présentent pour les degrés. Les Chinois préfèrent un beau caractère d'écriture au tableau le plus fini ; et souvent une page de quelque vieil écrit bien exécuté se vendra fort cher. Ils rendent une espèce d'honneur à leurs caractères jusque dans les livres les plus communs ; et si le hasard leur fait rencontrer quelques feuilles imprimées, ils ne manquent point de les ramasser avec respect. Celui qui marcherait dessus, ou qui les jetterait négligemment, passerait pour un homme sans éducation. La plupart des menuisiers et des maçons se croiraient coupables s'ils déchiraient une feuille imprimée, lorsqu'ils la trouvent collée sur un mur ou contre une fenêtre.

On lit dans quelques relations que les savans de la Chine, en conversant ensemble, tracent souvent des caractères avec le doigt ou avec leur éventail, sur leurs genoux, ou dans l'air ; c'est que leur langue a divers mots qui ne doivent être employés que rarement dans une conversation polie, tels que les termes de *navigation* et de *chirurgie*. Concluons que l'on peut distinguer trois sortes de langages : le vulgaire, qui varie dans les différentes provinces, surtout pour la prononciation, et qui n'est employé que dans les compositions des basses classes ; le langage manda-

rin, qui est à peu près pour eux ce que le latin est en Europe pour les ecclésiastiques et les savans, et que l'auteur de *l'Orphelin de la Chine* appelle

> La langue sacrée,
> Du conquérant tartare et du peuple ignorée;

Enfin celui des livres, qui est fort différent du discours familier : il ne s'emploie jamais que pour écrire, et ne peut être entendu sans le secours des lettres ; mais ceux à qui l'étude facilite l'intelligence de ce style y trouvent beaucoup de netteté et d'agrément. Chaque pensée est ordinairement exprimée par cinq ou six caractères ; l'oreille la plus délicate n'y rencontre rien de choquant, et la variété des accens en rend le son fort doux et fort harmonieux. La différence entre les livres qu'on publie dans ce dialecte, et ceux qui portent le nom de *king*, consiste dans le sujet, qui n'est pas si relevé, et dans le style, qui n'a pas la même grandeur et la même précision. Il faut passer par quantité de degrés avant d'arriver à la majestueuse brièveté qu'on admire dans les kings. On n'emploie point de ponctuation pour les sujets sublimes : on laisse aux savans, pour qui ces ouvrages sont destinés, le soin de juger où le sens se termine, et les habiles gens ne s'y trompent jamais.

Les Chinois ont encore une autre sorte de langage et un autre caractère, qui a servi à la composition de quelques livres, que les savans

doivent entendre, mais qui ne sert plus à présent que pour les titres, les inscriptions, les sceaux et les devises. Ils ont aussi une écriture courante, qu'ils emploient dans les contrats, les obligations et les actes de justice, comme les Européens ont un caractère particulier pour les procédures. Enfin ils ont une espèce de notes ou de caractères d'abréviations, qui demande une étude particulière à cause de la variété de ses traits, et qui sert à recueillir promptement tout ce que l'on veut écrire.

Quoique toutes ces observations présentent beaucoup de difficultés dans le langage chinois, et que plusieurs missionnaires en jugent effectivement l'étude ennuyeuse, pénible, et d'une longueur infinie, d'autres en ont parlé fort différemment. Magalhaens, par exemple, assure qu'il s'apprend avec plus de facilité que le grec, le latin, et toutes les langues de l'Europe; plus facilement, dit-il encore, que les langues des autres pays où les jésuites sont employés dans les missions. Il prétend qu'avec une bonne méthode et un travail assidu on peut, dans l'espace d'un an, entendre et parler fort bien la langue chinoise. Les missionnaires, ajoute le même auteur, y firent tant de progrès dans l'espace de deux ans, qu'ils se rendirent capables de confesser, de catéchiser, de prêcher et de composer aussi facilement que dans leur langue naturelle, quoique la plupart fussent d'un âge avancé. Voilà ce que dit Magalhaens; mais il est permis d'en douter.

La langue chinoise est le contraire de toutes les autres, parce qu'elle a infiniment plus de caractères que de mots. Les Chinois admirent de leur côté qu'avec si peu de lettres les Européens puissent exprimer toutes leurs paroles; mais l'étonnement cesserait de part et d'autre, si l'on faisait réflexion que les mots sont composés de la combinaison d'un petit nombre de sons simples, formés par les organes de la parole, et que les caractères européens sont inventés pour exprimer des sons; au lieu que les caractères chinois expriment des mots, et doivent être par conséquent beaucoup plus nombreux. Il n'est pas aisé de juger comment cette méthode leur est venue à l'esprit plutôt que l'autre, ou pourquoi ils ont préféré l'une à l'autre, si elles s'y sont présentées toutes deux. Nous savons seulement qu'il n'y a pas d'autre exemple de cette préférence dans toutes les parties du monde connu. A la vérité, les Égyptiens, les Mexicains, et d'autres peuples ont eu des caractères de la même nature; mais il en reste fort peu, et l'on ne voit pas que l'invention en ait été si judicieuse et si uniforme, ni qu'elle ait été capable d'exprimer une aussi grande variété d'idées simples et composées que la méthode chinoise.

Il est difficile d'exprimer les mots chinois en caractères européens; mais il est impossible d'exprimer les mots européens en caractères chinois. La raison en est sensible : c'est

non-seulement parce que la langue chinoise manque de certains sons qui se trouvent dans d'autres langues; mais encore parce que les caractères chinois expriment des paroles, au lieu d'exprimer de simples sons, ou, si l'on veut, parce qu'ils expriment le son de plusieurs lettres ensemble. Cependant il faut en excepter les voyelles, dont chacune a son caractère particulier. Comme tous les mots de cette langue sont de simples syllabes, et que leur nombre n'est que de trois cent trente, il est clair que les caractères chinois ne peuvent exprimer un plus grand nombre de syllabes en aucune autre langue, et qu'un quart de ces caractères étant d'une nature qui n'a rien de semblable en aucun autre lieu, ils ne peuvent exprimer par conséquent plus de deux cent cinquante syllabes étrangères. Lorsqu'ils veulent écrire ou prononcer quelque mot européen dont les syllabes ne se trouvent pas dans les trois cent trente mots de leur langue, ils emploient ceux qui en approchent le plus. Par exemple, au lieu de *Hollande*, ils prononcent *Go-lan-ki;* ils prononcent *Ho-cul-se-te-in*, au lieu d'*Holstein; So-tu-yao-ko-culma*, au lieu de *Stockholm;* et *Oli-che-ye-si-che*, au lieu d'*Alexiovitz*.

La difficulté devient d'autant plus grande, qu'ils n'ont pas les lettres *b*, *d*, *r*, *x* et *z*, qui reviennent souvent dans les langues de l'Europe. Ils expriment ordinairement le *d* comme le *t*, par *ki;* ils emploient *p* pour *b;*

cependant le *d* et le *z* paraissent fondus dans les mots *j-tse*, que plusieurs Chinois prononcent *j-dse*; mais ceux qui peuvent prononcer distinctement *j-dse*, ne pourraient prononcer *da*, *de*, *di*, *do*, *du*; ni *za*, *ze*, *zi*, *zo*, *zu*. Au lieu de notre *r*, ils emploient *l*, ou plutôt un mot qui commence par *l*. Ainsi, pour *France*, ils disent *Fu-lan-tsu-se*. Ils emploient *che* au lieu de notre *x*, comme on l'a vu dans *Alexiovitz*.

Tous les mots chinois écrits en lettres européennes se terminent ou par une des cinq voyelles ou par la lettre *n*, à laquelle les Français et les Espagnols ont ajouté le *g*, et les Portugais l'*m*.

A l'égard de la table suivante, on doit faire trois observations : 1°. que les mots contenus sous les différentes lettres sont formés sur une règle commune de la langue chinoise, quoique le nombre n'en soit pas égal sous chaque lettre; 2°. que suivant la manière d'écrire des Français et des Portugais, plusieurs paraissent de deux ou trois syllabes, et doivent être prononcés de même, si l'on s'attache à la manière commune de lire; au lieu que, suivant la manière d'écrire des Anglais, ce sont autant de monosyllabes, conformément au génie de la langue chinoise; 3°. que le changement d'orthographe du portugais et du français à l'anglais est naturel et nécessaire. La principale difficulté pour les Anglais consiste à prononcer certains caractères composés d'une double

consonne, dont la prononciation n'est point en usage dans leur langue : cependant, comme ils en ont aussi de doubles et de triples, un peu d'exercice leur facilite cette prononciation. Par exemple, un Anglais qui est accoutumé à prononcer *brand*, *sting*, *prong*, *swing*, *strong*, *etc.*, ne saurait trouver beaucoup de peine à prononcer dans un seul son, *yuen*, *siang*, *kiang*, *suen*, *lui*, *tsien;* il n'a qu'à suivre pour prononcer ensemble, *su*, *yu*, *si*, *etc.*, la même règle qu'il observe en prononçant *br*, *st*, *pr*, *etc.;* c'est-à-dire qu'il les doit prononcer comme s'ils ne faisaient qu'une seule lettre.

TABLE ALPHABÉTIQUE

De tous les mots qui composent la langue chinoise, suivant la prononciation anglaise, française et portugaise.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
TSC.	CH.	CH.
Tcha ;	Cha,	Xa.
Tchan,	Chan,	Xam.
Tchang,	Chang,	Xam.
Tchao,	Chau,	Xao.
Tchai,	Chay,	Xai.
Tche,	Che,	Xe.
Tchen,	Chen,	Xen.
Tcheng,	Cheng,	Xem.

Français.	*Anglais.*	*Portuguais.*
Tcheou,	Chew,	Xeu.
Tchi,	Chi,	Xi.
Tchin,	Chin,	Xin.
Tching,	Ching,	Xim.
Tcho,	Cho,	Xo.
Tchun,	Chun,	Xun.
Tchung,	Chung,	Xum.
Tchoua,	Chwa,	Xua.
Tchouang,	Chwang,	Xuam.
Tchoue,	Chwe,	Xue.
Tchouen,	Chwen,	Xuen.
F.	F.	F.
Fa,	Fa,	Fa.
Fan,	Fan,	Fan.
Fang,	Fang,	Fam.
Feou,	Feu,	Feu.
Fi,	Fi,	Fi.
Fo,	Fo,	Fo.
Fou,	Foo,	Fu.
Fung,	Fung.	Fum.
Fuen,	Fwen,	Fuen.
G.	G.	G.
Gan,	Gan,	Gan.
Gang,	Gang,	Gam.
Gao,	Gau,	Gau.
Gai,	Gay,	Gai.
Gho,	Gho,	Guo.
Guei,	Ghney *ou* Gwey,	Goei *ou* Gueï.
Go,	Go,	Go.
Gou,	Goo,	Gu.
H.	H.	H.
Hang,	Han,	Ham.
Han,	Hang,	Han.
Heo,	Hau,	Hao.
Hei,	Hay,	Hai.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
He,	He,	He.
Heng,	Heng,	Hem.
Heo,	Hew,	Hew.
Hi,	Hi,	Hi.
Hing,	Hing,	Him.
Ho,	Ho,	Ho.
Hou,	Hoo,	Hu.
Hoen,	Hoen,	Hoen.
Houng,	Hung,	Hum.
Hioue,	Hve (1),	Hiue.
Hiven,	Hven,	Hiuen.
Hia,	Hya,	Hia.
Hiang,	Hyang,	Hiam.
Hiao,	Hyau,	Hiao.
Hiai,	Hyay,	Hiai.
Hie,	Hye,	Hie.
Hien,	Hyen,	Hien.
Hieu,	Hyew,	Hieu.
Hio,	Hyo,	Hio.
Hiu,	Hyu,	Hiu.
Hiun,	Hyun,	Hiun.
Hiung,	Hyun,	Hiuen.
I *voyelle.*	I.	Y.
In,	In,	Yn.
Ing,	Ing,	Ym.
J *consonne.*	J.	G.
Je,	Je,	Ge.
Jen,	Jen,	Gen.
Jeng,	Jeng,	Gem.
Jeu,	Jew,	Geu.
Jin,	Jin,	Gin.

(1) Ce mot et le suivant peuvent être prononcés aussi *Hie*, *Hion*, par les Anglais.

Français.	*Anglais.*	*Portugais*
C.	K.	C.
Ca,	Ka,	C.
Can,	Kan,	Cau.
Cang,	Kang,	Cam.
Cau,	Kau,	Cau.
Cai,	Kai,	Kai.
Ke,	Ke,	Ke.
Ken,	Ken,	Ken.
Keng,	Keng,	Kem.
Keu,	Kew,	Keu.
Ki,	Ki,	Ki.
Kin,	Kin,	Kin.
King,	King,	Kim.
Co,	Ko,	Co.
Cu,	Ku,	Cu.
Cung,	Kung (1),	Cum.
Kicue,	Kwe,	Kive.
Kieven,	Kwen,	Kiven.
Kya,	Kya,	Kia.
Kiang,	Kyang,	Kiam.
Kiao,	Kiau,	Kiao.
Kiai,	Kyay,	Kiai.
Kie,	Kie,	Kie.
Kien,	Kyen,	Kien.
Kieu,	Kyew,	Kieu.
Kio,	Kyo,	Kio.
Kiu,	Kyu,	Kiu.
Kiun,	Kyun,	Kiun.
Kiung,	Kiung,	Kium.
L.	L.	L.
La,	La,	La.
Lan,	Lan,	Lan.
Lang,	Lang,	Lam.

(1) Ce mot est écrit aussi *Kong*, et le même doute naît à tous les mots de cette forme, que les missionnaires écrivent indifféremment par *u* ou par *o*.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Lao,	Lau,	Lao.
Lai,	Lay,	Lai.
Le,	Le,	Le.
Leng,	Leng,	Lem.
Leu,	Lew,	Leu.
Li,	Li,	Li.
Lin,	Lin,	Lin.
Ling,	Ling,	Lim.
Lo,	Lo,	Lo.
Lu,	Lu,	Lu.
Lun,	Lun,	Lun.
Lung,	Lung,	Lum.
Liven,	Lven,	Liven.
Loan,	Lwan,	Loan.
Lui,	Lwi,	Lui.
Luon,	Lwon,	Luon.
Leang,	Lyang,	Leam.
Leao,	Lyau,	Leao.
Lie,	Lye,	Lie.
Lien,	Lyen,	Lien.
Lieu,	Lyew,	Lieu.
Lio,	Lyo,	Lio.
Liu,	Lyu,	Liu.
M.	M.	M.
Ma,	Ma,	Ma.
Man,	Man,	Mang.
Mang,	Mang,	Mam.
Mao,	Mau,	Mao.
Mai,	May,	Mai.
Me,	Me,	Me.
Men,	Men,	Men.
Meng,	Meng,	Mem.
Mu,	Mew,	Meu.
Mi,	Mi,	Mi.
Min,	Min,	Min.
Ming,	Ming,	Mim.
Mo,	Mo,	Mo.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Mu,	Mu,	Mu.
Mung,	Mung,	Mum.
Muen,	Mwen,	Muen.
Mui,	Mwi,	Mui.
	Mwei,	Mvai.
Muon,	Mwon,	Muon.
Miao,	Myau,	Miao.
Mie,	Mye,	Mie.
Mien,	Myen,	Mien.
Mieu,	Myeu,	Mieu.
N et N G.	N.	N.
Na,	Na,	Na.
Nan,	Nan,	Nan.
Nang,	Nang,	Nam.
Nao,	Nau,	Nao.
Nai,	Nay,	Nai.
Ne,	Ne,	Ne.
Neng,	Neng,	Nem.
	New,	Neu.
Ngao,	Ngau,	Ngao.
Ngai,	Ngay,	Ngai.
Ngue,	Nghe,	Nge.
Nguen,	Nghen,	Ngen.
Ngueu,	Nghew,	Ngeu.
Ngo,	Ngo,	Ngo.
Ni,	Ni,	Ni.
Nin,	Nin,	Nin.
Ning,	Ning,	Nim.
No,	No,	No.
Nu,	Nu,	Nu.
Nunn,	Nun,	Nun.
Nung,	Nung,	Num.
Nui,	Nwi,	Nui.
Nuon,	Nwon,	Nuon.
Niang,	Nyang,	Niam.
Niao,	Nyau,	Niao.
Nie,	Nye,	Nie.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Nien,	Nyen,	Nien.
Nieu,	Nyeu,	Nieu.
Nio,	Nyo,	Nio.
Niu,	Nyu,	Niu.
O.	O.	O.
o,	o,	o.
P.	P.	P.
Pa,	Pa,	Pa.
Pan,	Pan,	Pan.
Pang,	Pang,	Pam.
Pao,	Pau,	Pao.
Pai,	Pay,	Pai.
Pe,	Pe,	Pe.
Peng,	Peng,	Pem.
Peu,	Pew,	Peu.
Pi,	Pi,	Pi.
Pin,	Pin,	Pin.
Ping,	Ping,	Pim.
Po,	Po,	Po.
Pu,	Pu,	Pu.
Pung,	Pung,	Pum.
Puen,	Pwen,	Puen.
Poei,	Pweg,	Poei.
Puon,	Pwon,	Puon.
Piuo,	Pyau,	Piao.
Plie,	Pye,	Pie.
Pien,	Pyen,	Pien.
Pieu,	Pyew,	Pieu.
Q.	Q.	K.
Qua,	Qua,	Kua.
Quam,	Quam,	Kuan.
Quouang,	Quang,	Kuam.
Quoai,	Quay,	Kuai.
Quoue,	Que,	Kue.
Quouei,	Quey,	Kuei.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Quouen,	Quen,	Kuen.
	Queng,	Kuem.
Quouo,	Quo,	Kuo.
Quovou,	Quou,	Kuou.
S.	S.	S.
Sa,	Sa,	Sa.
San,	San,	San.
Sang,	Sang,	Sam.
Sao,	Sau,	Sao.
Sai,	Say,	Sai.
Se,	Se,	Se.
Sen,	Sen,	Sen.
Seng,	Seng,	Sem.
Seu,	Sew,	Seu.
Si,	Si,	Si.
Sin,	Sin,	Sin.
Sing,	Sing,	Sim.
So,	So,	So.
Sou,	Su,	Su.
Sun,	Sun,	Sun.
Sang,	Sung,	Sum.
Siue,	Soe,	Siue.
Siuen,	Swen,	Siuen.
Sui,	Swi,	Sui.
Suon,	Swon,	Suon.
Siang,	Syang,	Sium.
Siao,	Syau,	Siao.
Sie,	Sye,	Sie.
Sien,	Syen,	Sien.
Sieu,	Syew,	Sieu.
Sio,	Syo,	Sio.
Siu,	Syu,	Siu.
Siun,	Syun,	Sium.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
CH.	SH.	X.
Cha,	Sha,	Xa.
Chan,	Shan,	Xan.
Chang,	Shang,	Xam.
Chao,	Shau,	Xao.
Chai,	Shay,	Xai.
Che,	She,	Xe.
Chen,	Shen,	Xen.
Cheu,	Shew,	Xeu.
Chi,	Shi,	Xi.
Chin,	Shin,	Xin.
Ching,	Shing,	Xim.
Cho,	Sho,	Xo.
Chu,	Shu,	Xu.
Chun,	Shun,	Xun.
Chung,	Shung,	Xum.
Choua,	Shwa,	Xoa.
Chouang,	Shwang,	Xeam.
Chua,	Shwa,	
Chue,	Shwe,	
Chuen,	Shwen,	
Sui,	Shwi,	Xui.
Siau,	Shyau,	Xiau.
Sieu,	Shyew,	Xieu.
T.	T.	T.
Ta,	Ta,	Ta.
Tan,	Tan,	Tan.
Tang,	Tang,	Tam.
Tao,	Tau,	Tao.
Tai,	Tay,	Tai.
Te,	Te,	Te.
Teng,	Teng,	Tem.
Teu,	Tew,	Teu.
Ti,	Ti,	Ti.
Ting,	Ting,	Tim.
To,	To,	To.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
Tu,	Tu,	Tu.
Tun,	Tun,	Tun.
Tung,	Tung,	Tung.
Tui,	Twi,	Twi.
Tuon,	Twon,	Twon.
Tiao,	Tyau,	Tiao.
Tie,	Tye,	Tie.
Tien,	Tyen,	Tien.
Tieu,	Tyeu,	Tieu.
TS ou DS.	TS.	Ç.
Tsa,	Tsa,	Ça.
Tsan,	Tsan,	Çan.
Tsang,	Tsang,	Çam.
Tsao,	Tsau,	Çao.
Tsai,	Tsay,	Çai.
Tse,	Tse,	Çe.
Tseng,	Tseng,	Çem.
Tseu,	Tseu,	Çeu.
Tsi,	Tsi,	Çi.
Tsin,	Tsin,	Çin.
Tsing,	Tsing,	Çim.
Tsu,	Tsu,	Çu.
Tsun,	Tsun,	Çun.
Tsung,	Tsung,	Çum.
Tsive,	Tsve,	Çive.
Tsiun,	Tsven,	Çiven.
Tsue,	Tswe,	Çoe *ou* Çue.
Tsui,	Tswi,	Çui.
Tsuon,	Tswon,	Çuon.
Tsiang,	Tsyang,	Çiam.
Tsiao,	Tsyau,	Çiao.
Tsie,	Tsye,	Çie.
Tsien,	Tsyen,	Çien.
Tsieu,	Tsyeu,	Çieu.
Tsio,	Tsyo,	Çio.
Tsiu,	Tsyu,	Çiu.
Tsiung,	Tsyung,	Çium.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
U *voyelle.*	U.	U.
Ou,	U.	
Ul,	Ul *ou* Lul,	Lh.
Oum,	Ung,	Um.
V *consonne.*	V.	V.
Va,	Va,	Va.
Van,	Van,	Van.
Vang,	Vang,	Vam.
Vai,	Vay,	Vai.
Ve,	Vey,	Ve.
Ven,	Ven,	Ven.
Vi,	Vi,	Vi.
	Vin,	Vin.
Vo,	Vo,	Vo.
Von,	Von,	Von.
Vu,	Vu,	Vu.
Vung,	Vung,	Vum.
HO.	W.	HO.
Hoa,	Wha,	Hoa.
Hoan,	Wham,	Hoan.
Hoang,	Whang,	Ham.
Hai,	Whay,	Hai.
Hoe,	Whe,	Hoe.
Hoei,	Whei,	Hoei.
Hue,	Whe,	Hue.
Hoen,	When,	Hoen.
Huon,	Whon,	Huon.
Y et I.	Y.	Y.
Ya,	Ya,	Ya.
Yang,	Yang,	Yam.
Iao,	Yau,	Yao.
Yai,	Yai,	Yai.
Ie,	Ye,	Ye.
Ien,	Yen,	Yen.

Français.	*Anglais.*	*Portugais.*
	Yeng ,	Yem.
Ieu ,	Yew ,	Yeu.
Yin ,	Yin ,	Yn.
Io ,	Yo ,	Yo.
Iu ,	Yu ,	Yu.
Iun ,	Yun ,	Yun.
Iung ,	Yung ,	Yung.
Ive ,	Ywe ,	Yue.
Iven ,	Ywen ,	Yven.
Youei ,	Ywei ,	Yui.
Youin ,	Ywin ,	Yuin.

CHAPITRE IX.

Religion.

Dans l'empire de la Chine, comme dans la plupart des autres pays du monde, les habitans sont divisés par la différence de leurs religions. On y distingue trois principales sectes : 1°. la secte des lettrés et du gouvernement; elle suit la doctrine des anciens livres, et regarde Confucius comme son maître; 2°. celle du philosophe Lao-kiun, qui n'était, dans les principes, qu'une corruption de la loi naturelle, loi établie ensuite par Confucius; 3°. celle de Fo, qui consiste dans une idolâtrie grossière. On peut joindre à ces trois espèces de cultes, le judaïsme, le mahométisme et le christianisme, qui ont fait quelque progrès dans l'empire.

Nous devons la connaissance des religions de la Chine aux missionnaires européens, surtout aux jésuites, qui ont joint à leurs propres observations plusieurs extraits des auteurs du pays; mais, soit qu'on doive en accuser leur négligence, ou le penchant qui porte toujours à défigurer la religion d'autrui, ils n'ont traité que de la première avec un peu d'exactitude; et leur inattention, au contraire, se fait remarquer sensiblement sur les autres, que l'on connaît assez mal.

Le principal objet du culte des Chinois est l'*Être Suprême*, qu'ils regardent comme le principe de toutes choses : ils l'adorent sous les deux noms de *Chang-ti*, qui signifie souverain Empereur, ou de *Tien*, qui revient à la même signification dans leur langue. Tien; suivant leurs interprètes, est l'esprit qui préside au ciel, parce que le ciel est le plus excellent ouvrage du premier principe. Cependant il se prend aussi pour le ciel matériel; et le sens est déterminé par le sujet auquel ce terme est appliqué : un père est le tien d'une famille; un vice-roi est le tien de la province; l'empereur est le tien de l'empire. Les Chinois adorent aussi, mais d'un culte subordonné, les esprits inférieurs qui dépendent du premier Être, et qui président, suivant la même doctrine, aux villes, aux rivières, aux montagnes, etc.

Il paraît par les livres chinois, surtout par le Chou-king, que ce Tien, ou ce premier

Être, est le créateur de tout ce qui existe, qu'il est indépendant et tout-puissant; qu'il connaît tout, jusqu'aux plus intimes secrets du cœur; qu'il veille sur la conduite de l'univers, où il n'arrive rien sans son ordre; qu'il est saint; qu'il ne considère que la vertu dans les hommes; que sa justice est sans bornes; qu'il exerce des punitions signalées sur les méchans, sans épargner les rois qu'il dépose dans sa colère; que les calamités publiques sont des avertissemens qu'il emploie pour exciter les hommes à la réformation des mœurs; mais qu'il y fait succéder encore des actes de bonté et de miséricorde; que les prodiges et les apparitions extraordinaires sont d'autres avis par lesquels il annonce aux empires les malheurs dont ils sont menacés, afin que les hommes reviennent à lui par le changement de leurs mœurs, qui est la plus sûre voie pour apaiser son indignation. On cite plusieurs passages des livres chinois où ces principes paraissent bien établis. Observons, en passant, que ces livres, qui établissent la religion naturelle, admettent les prodiges et les apparitions, que le système du pur théisme a coutume de rejeter.

Les empereurs ont toujours regardé comme un devoir d'observer les anciens rites, et se sont crus obligés, en qualité de chefs, d'en exercer les principales fonctions. Ils sont empereurs pour le gouvernement, maîtres pour l'instruction, et prêtres pour les sacrifices.

Quoique les livres canoniques placent les âmes des hommes vertueux près de Chang-ti, ils ne s'expliquent pas clairement sur les châtimens éternels dans une autre vie. De même, quoiqu'ils assurent que l'Être suprême a créé tout de rien, leur doctrine n'est pas claire sur l'idée de création. Il est fort remarquable qu'on ne trouve dans leurs livres canoniques aucune trace d'idolâtrie, jusqu'à ce que la statue de Fo ait été apportée à la Chine, plusieurs siècles après Confucius : c'est depuis cette époque que la magie et quantité d'autres erreurs ont commencé à se répandre; mais les lettrés, constamment attachés à la doctrine de leurs ancêtres, ont toujours échappé à la contagion.

Rien n'a tant contribué au soutien de l'ancienne religion parmi les Chinois que l'établissement d'un suprême tribunal des rites, qui est presque aussi ancien que la fondation de l'empire, et qui a le pouvoir de condamner ou de supprimer toutes les superstitions dont il découvre la naissance. Quelques missionnaires, qui ont lu les décrets des mandarins dont ce tribunal est composé, observent qu'à la vérité ils exercent quelquefois en secret certaines superstitions; mais qu'étant assemblés en corps pour leurs délibérations communes, ils s'accordent ouvertement à les condamner.

La Chine s'est garantie fort long-temps des superstitions qui régnaient dans les autres

contrées de l'Inde, où l'idée grossière et imparfaite qu'on se formait de la Divinité jeta le peuple par degrés dans l'usage d'attribuer le titre de Dieu à leurs héros. Quelque vénération que les Chinois aient eue pour leurs plus grands empereurs, ils n'ont jamais rendu l'adoration qu'au souverain Être; et quoiqu'ils aient fait éclater leur estime et leurs respects pour les grands hommes qui se sont distingués par leurs rangs, leurs vertus et leurs services, ils ont mieux aimé conserver leur mémoire par des tablettes, suspendues à leur honneur, qui portent leurs noms avec un court éloge, que par des peintures ou des statues qui les auraient pu conduire à l'idolâtrie. Cependant les troubles qui s'élevèrent dans l'empire, les guerres civiles qui le divisèrent, et la corruption des mœurs qui devint presque générale, avaient entièrement banni l'ancienne doctrine, lorsque le philosophe Confucius vint la ranimer en rendant aux anciens livres leur réputation et leur autorité.

Magalhaens observe que les Chinois ont quatre principaux jeûnes, qui répondent aux quatre saisons de l'année. Ces pénitences nationales durent trois jours avant les sacrifices solennels. Lorsqu'ils veulent implorer la faveur du ciel dans les temps de peste et de famine, dans les tremblemens de terre, dans les inondations extraordinaires, et dans les autres calamités publiques, les mandarins vivent séparés de leurs femmes, passent la nuit

et le jour sur leurs tribunaux, se privent de chair et de vin, etc. L'empereur même reste seul dans son palais, à l'est de la grande salle impériale.

La secte des Tao-tsé reconnaît pour fondateur un philosophe nommé *Lao-kiun*. Ses disciples ne sont pas apparemment des philosophes, puisqu'ils assurent qu'il demeura quatre-vingts ans dans le sein de sa mère, et qu'il lui coûta la vie en s'ouvrant un passage par son côté gauche. Ses ouvrages subsistent encore, mais fort altérés par ses disciples. Cependant ils contiennent des maximes et des sentences, comme on en trouve partout, sur les vertus morales; sur la fuite des honneurs et le mépris des richesses, sur l'élévation de l'âme, qui, dédaignant les choses terrestres, se suffit à elle-même. Entre ses principes, on en remarque un qu'il répétait souvent, surtout lorsqu'il parlait de la production du monde : « Le Tao, c'est-à-dire, la raison éternelle a » produit un; un a produit deux; deux ont » produit trois; et trois ont produit toutes » choses. » Duhalde voudrait en conclure que Lao-kiun avait quelque connaissance de la Trinité : on a déjà dit cela de Platon; mais c'est une contradiction manifeste. Dès que la Trinité est un mystère qui confond la raison, même après avoir été révélé, comment peut-il être deviné ou pressenti d'avance par la raison?

Les principes moraux de ce philosophe et

de ses disciples ont beaucoup de ressemblance, dit-on, avec ceux d'Épicure : ils consistent à se délivrer des passions qui peuvent troubler la tranquillité de l'âme. L'objet d'un homme sage, suivant la doctrine de Lao-kiun, doit être de passer sa vie sans inquiétude et sans embarras. Dans cette vue, il ne doit jamais tourner ses réflexions sur le passé, ni sa curiosité sur l'avenir. Être agité par des soins, occupé de grands projets, livré à l'ambition, à l'avarice, et à d'autres passions, c'est vivre pour sa prospérité plus que pour soi-même. Or il y a de la folie, suivant les principes de Lao-kiun, à chercher le bonheur d'autrui, et même le nôtre, aux dépens de notre repos ; parce que tout ce que nous regardons comme le bonheur cesse de mériter ce nom lorsque la paix de l'âme en reçoit la moindre altération. Aussi les partisans de cette philosophie affectent-ils un calme qui suspend, disent-ils, toutes les fonctions de leur âme; mais, comme cette tranquillité ne peut résister à la crainte de la mort, ils se vantent d'avoir trouvé une liqueur nommé *Tchang-seng-yo*, qui les rend immortels. Ils sont livrés à l'alchimie, et fort infatués de la pierre philosophale. Leur passion pour la magie n'est pas moins aveugle : ils sont persuadés qu'avec l'assistance des démons qu'ils invoquent, ils peuvent réussir dans toutes leurs entreprises. L'espérance de se rendre immortels engage un grand nombre de mandarins à l'étude de cet art impos-

teur; les femmes surtout, qui sont naturellement curieuses, s'abandonnent follement à ces vaines recherches. Certains empereurs crédules et superstitieux mirent autrefois en honneur cette doctrine impie, et multiplièrent beaucoup le nombre de ses partisans. Quelle philosophie que celle qui ne peut surmonter la crainte de la mort qu'en se repaissant des chimères de la magie, et qui ne peut guérir les passions que par une apathie stupide qu'on doit regarder comme une dégradation réelle dans un animal raisonnable et sensible! Et l'on compare cette philosophie à celle d'Épicure! Assurément ses atomes sont d'une mauvaise physique; mais sa morale est aussi belle que celle de Lao-kiun est absurde.

L'empereur Tsin-chi-hoang-ti, qu'on accuse d'avoir fait brûler une infinité de livres chinois, se laissa persuader par ces imposposteurs qu'ils avaient découvert la liqueur de l'immortalité. Vou-ti, sixième empereur de la dynastie des Hao, se livra uniquement à l'étude des livres magiques, sous un chef de cette secte, nommé *Li-chao-kiun*. Son exemple entraîna quantité de seigneurs dans les mêmes sentimens, et remplit sa cour d'une multitude de faux docteurs. La mort lui ayant enlevé une de ses femmes, dont la perte le rendit inconsolable, un magicien de la secte employa ses enchantemens pour lui faire voir la personne qu'il regrettait. Duhalde paraît persuadé, sur le témoignage des histoires chi-

noises, que cette apparition fut réelle. Il ajoute qu'elle attacha plus que jamais l'empereur aux pernicieux principes qu'il avait embrassés. Ce prince but plusieurs fois de la liqueur d'immortalité; mais, s'apercevant à la fin qu'il n'en était pas moins mortel, il déplora trop tard l'excès de sa crédulité.

Cependant la secte des magiciens ne reçut aucun préjudice de sa mort, et trouva même de la protection dans ses successeurs; elle acquit même tant de force, que, sous les empereurs de la dynastie des Tang, on donnait aux prêtres de cette secte le titre de *tien-ssé*, qui signifie docteurs célestes. Le fondateur de cette race impériale éleva un temple magnifique à Lao-kiun, et Hiuen-tsong, sixième empereur de la même dynastie, fit apporter avec beaucoup de pompe la statue de ce philosophe dans son palais.

Les successeurs de Lao-kiun ont toujours été revêtus de la qualité de grands mandarins, et font leur résidence dans une ville de la province de Kiang-si, où ils ont un palais magnifique : on y voit arriver des provinces voisines une foule continuelle de dévots qui viennent y chercher des remèdes à leurs maladies, ou demander des éclaircissemens sur leur destinée, et sur tout ce qui doit leur arriver dans le cours de leur vie; ils reçoivent du tien-ssé un billet rempli de caractères magiques, et partent fort satisfaits, après l'avoir payé. Le crédit de ces imposteurs augmenta

beaucoup sous la dynastie des Song, dont le troisième empereur, nommé *Tchin-tsong*, se laissa ridiculement tromper par leurs artifices. Pendant une nuit obscure, ils suspendirent à la grande porte de la ville impériale un livre composé de sentences et de caractères magiques pour l'invocation des démons. Ils publièrent qu'il était tombé du ciel; aussitôt le crédule monarque l'alla recevoir de leurs mains avec une profonde vénération, et le porta comme en triomphe dans son palais, où, l'ayant renfermé dans une boite d'or, il le garda soigneusement. Telle fut l'origine du nouveau culte d'une multitude d'esprits; qui furent reconnus pour autant de divinités indépendantes, et honorés du nom de *Chang-ti*; on déifia même quelques anciens princes auxquels on adressa des prières.

L'histoire des prêtres de Lao-kiun est précisément celle de nos sorciers, qui dupent encore les imbéciles et les bonnes femmes; ils s'associent à prix d'argent quantité de misérables qui exercent la divination comme un métier; ils disent à une personne qui vient les consulter, et qu'ils n'ont jamais vue, son nom, l'état de sa famille, sa position, sa demeure, le nombre de ses enfans, leur nom et leur âge, et mille autres particularités; et plutôt que d'imaginer qu'ils ont pu s'en informer, Duhalde aime mieux croire que le démon peut bien en être instruit et les en instruire. Il ajoute que ces enchanteurs, après avoir invoqué les démons,

font paraître dans l'air la figure du chef de leur secte, et celle de leurs idoles. « Quelquefois, dit-il encore, pour répondre aux questions qu'on leur fait sur l'avenir, ils emploient une plume ou un pinceau qui écrit, seul et sans être touché de personne, toutes leurs explications sur le papier ou sur le sable; ils font passer en revue, dans un chaudron plein d'eau, toutes les personnes d'une maison; ils y font voir tous les changemens qui doivent arriver dans l'empire, et les dignités imaginaires qu'ils promettent pour récompense à ceux qui embrassent leur secte; enfin ils prononcent des paroles mystérieuses qui n'ont aucun sens, et s'attribuent le pouvoir de charmer les hommes et les maisons. Rien n'est si commun à la Chine que les récits de ces sortes d'histoires; et quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence, suivant la réflexion de Duhalde lui-même, que la plus grande partie n'est qu'illusion, il ne croit pas que tout doive être regardé du même œil, et il est persuadé qu'un grand nombre de ces effets doit être attribué au pouvoir du diable.

Suivant le récit des missionnaires, ce fut environ soixante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ que l'empereur Ming-ti introduisit dans l'empire une nouvelle secte, plus dangereuse encore que la précédente, et dont les progrès furent beaucoup plus rapides. Ce prince s'étant rappelé, à l'occasion d'un songe, qu'on avait souvent entendu dire à Confucius *que le saint devait paraître du côté de l'ouest*,

envoya des ambassadeurs aux Indes pour découvrir quel était ce saint, et se faire instruire de sa doctrine. Ceux qu'il avait chargés de ses ordres s'imaginèrent l'avoir trouvé parmi les adorateurs d'une idole nommée *Fo* ou *Foé*, qu'ils apportèrent à la Chine, avec les fables, les superstitions et la doctrine de la métempsycose, dont les livres indiens étaient remplis.

Ils racontent que Fo était né dans cette partie des Indes que les Chinois nomment *Chung-tien-cho*; que son père, nommé *Iu-fan-vang*, était roi de ce pays, et que sa mère se nommait *Mo-yé*; qu'elle accoucha de lui par le côté droit, et qu'elle mourut peu de temps après. Il faudrait donc conclure de cet exemple, comparé aux circonstances de la naissance de Lao-kiun, que les prophètes ne viennent au monde que par le côté, et coûtent toujours la vie à leur mère; car il n'en peut pas coûter moins pour accoucher d'un homme divin. Pendant sa grossesse, la mère de Fo ne cessa point de rêver qu'elle avait avalé un éléphant, et de là viennent les honneurs que les rois indiens rendent aux éléphans blancs, jusqu'à se faire souvent la guerre entre eux pour s'en procurer un. Fo se tint debout au moment de sa naissance, et il fit sept pas en montrant le ciel d'une main et la terre de l'autre; sa langue s'étant déliée tout d'un coup, il prononça les paroles suivantes : *Au ciel et sur la terre, il n'y a que moi qui mérite d'être adoré.* A l'âge de dix-sept ans, il épousa trois femmes, de l'une

desquelles il eut un fils nommé, par les Chinois, *Mo-cheou-lo*; à dix-neuf ans, il abandonna ses femmes et tous les soins terrestres pour se retirer dans un lieu désert avec quatre philosophes, que les Indiens nomment *Ioghis;* à trente ans, il se trouva tout d'un coup pénétré de la Divinité, et devint Fo, c'est-à-dire un de ces dieux que les Indiens nomment *pagodes;* ensuite, se regardant lui-même comme un être divin, il ne pensa plus qu'à répandre sa doctrine, et qu'à s'attirer la vénération du peuple par les merveilles dont sa prédication était accompagnée. Les Chinois de sa secte ont représenté ses miracles dans un grand nombre de gravures qui forment plusieurs gros volumes. On aurait peine à croire combien cette ridicule divinité s'attira d'adorateurs : sa doctrine fut répandue dans toutes les parties de l'Orient par quarante mille apôtres qui passaient pour ses disciples favoris; mais dans cette multitude on en distinguait dix d'un mérite et d'un rang supérieurs, qui publièrent cinq mille volumes à l'honneur de leur maître. Les Chinois donnent à ces sectateurs, ou plutôt à ces prêtres, le nom de *ho-chang;* les Tartares, celui de *lamas*, ou de *la-ma-sengs;* les Siamois, celui de *talapoins;* et les Japonais, ou plutôt les Européens, celui de *bonzes*.

Il mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans. A l'approche de sa dernière heure, il assembla ses disciples pour leur déclarer que jusqu'alors il ne s'était expliqué que par des figures et

des paraboles, sous le voile desquelles il avait caché la vérité pendant l'espace de quarante ans; mais qu'étant près de les quitter, il voulait leur communiquer le fond de sa doctrine; qu'il n'y avait pas d'autre principe des choses que le vide et le néant, que tout était sorti du néant et y devait rentrer, et que telle était la fin de toutes les espérances. On n'entend pas trop comment le néant et le vide sont des principes, ou, pour mieux dire, comment rien produit quelque chose. C'est directement l'opposé de ce vers fameux de Lucrèce :

Ex nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti.

Le testament philosophique de Fo n'était pas plus clair que ses paraboles.

Ses disciples ne manquèrent pas, après sa mort, de répandre une infinité de fables, qui en imposèrent facilement à la crédulité du peuple. Ils publièrent que leur maître était né huit mille fois, que son âme avait passé successivement dans plusieurs animaux, et qu'il s'était fait voir sous la forme d'un singe, d'un dragon, d'un éléphant blanc. Comme le but de cette imposture était d'introduire son culte sous la figure de ces divers animaux, on ne manqua point de leur rendre des adorations, parce qu'ils avaient servi de demeures à l'âme de Fo. Les Chinois mêmes ont bâti des temples à toutes sortes d'idoles dans toute l'étendue de l'empire. *Mo-kia-ye*, disciple favori de Fo, demeura le dépositaire de ses plus importans secrets, et

chargé particulièrement de la propagation de sa doctrine. Son maître lui avait ordonné, en mourant, de ne jamais employer d'argumens ni de preuves pour la soutenir, mais de mettre seulement à la tête des ouvrages qu'il devait publier : *Telle est la doctrine que j'ai reçue.* Cet ordre était fort sensé; une pareille formule abrége beaucoup de disputes, et l'on est sûr, en ne raisonnant jamais, de n'être jamais convaincu.

Fo parle, dans un de ses livres, d'un maître plus ancien que lui, auquel les Chinois ont donné le nom d'*O-mi-to*, et les Japonais, par corruption, celui d'*Amida*. Ce personnage parut dans le royaume de Bengale, et les bonzes prétendent qu'il était parvenu à un si haut degré de sainteté, qu'il suffit à présent de l'invoquer pour obtenir du ciel le pardon des plus grands crimes. Aussi les Chinois de cette secte ont-ils continuellement ces deux noms dans la bouche : *O-mi-to*, *Fo!* Ils sont persuadés qu'après avoir invoqué ces deux dieux, non-seulement ils sont parfaitement purifiés, mais qu'ils peuvent ensuite lâcher la bride à leurs passions, parce qu'ils ont toujours la facilité de laver leurs taches au même prix. Les derniers discours de Fo firent naître une secte d'athées entre les bonzes. Une troisième secte entreprit de concilier les deux doctrines, par la distinction qu'elle mit entre l'*extérieure* et l'*intérieure*. L'une, suivant cette idée, est plus à la portée du peuple, et prépare les esprits à

recevoir la seconde, qui ne convient qu'aux âmes instruites et bien purifiées.

Les principes de morale dont les bonzes recommandent soigneusement la pratique sont contenus dans la doctrine extérieure. Ils consistent à croire « qu'il y a beaucoup de différence entre le bien et le mal; qu'après la mort il y a des récompenses pour la vertu, des punitions pour le vice, et des places marquées pour l'un et l'autre, suivant le degré de mérite; que le dieu Fo naquit pour sauver le monde, et pour ramener dans la voie du salut ceux qui s'en étaient écartés; que c'est à lui qu'ils doivent l'expiation de leurs péchés, et la nouvelle naissance à laquelle ils sont destinés dans un autre monde; qu'il y a cinq préceptes d'une obligation indispensable : 1°. de ne tuer aucune créature vivante; 2°. de ne pas s'emparer du bien d'autrui; 3°. d'éviter l'impureté; 4°. de ne pas blesser la vérité par le mensonge; 5°. de s'abstenir de l'usage du vin. »

Mais les bonzes recommandent particulièrement de ne pas négliger certaines œuvres charitables, qu'ils prescrivent dans leurs instructions : « Traitez bien les bonzes, répètent-ils » sans cesse, et fournissez-leur tout ce qui est » nécessaire à leur subsistance; bâtissez des » monastères et des temples, afin que, par » leurs prières et par les châtimens volontaires » qu'ils s'imposent pour l'expiation de vos pé- » chés, ils puissent vous garantir des punitions » dont vous êtes menacés. Aux funérailles de

» vos parens, brûlez du papier doré et argenté,
» avec quantité d'habits d'étoffes de soie, qui
» seront changés dans l'autre monde en or,
» en argent et en habits réels. Ainsi non-
» seulement vous pourvoirez aux nécessités
» des personnes qui vous sont chères, mais
» vous les mettrez en état d'obtenir la faveur
» des dix-huit gardes de l'enfer, qui, sans cela,
» seraient inexorables, et capables de les trai-
» ter avec la dernière rigueur. Si vous négligez
» ces commandemens, vous ne devez vous
» attendre, après la mort, qu'à de cruels sup-
» plices. Votre âme, par un long cours de trans-
» migrations, passera dans les plus vils ani-
» maux, et vous reparaîtrez successivement
» sous la forme d'un mulet, d'un cheval, d'un
» chien, d'un rat, et d'autres créatures encore
» plus méprisables. »

Il serait difficile de faire comprendre toute la force de ces terribles chimères sur l'esprit crédule et superstitieux des Chinois. Le père Le Comte en rapporte un exemple. Se trouvant dans la province de Chen-si, il fut un jour appelé pour baptiser un malade qui était âgé de soixante-dix ans. Ce vieillard vivait d'une petite pension qui lui avait été accordée par l'empereur, et les bonzes lui avaient assuré que la reconnaissance lui imposerait dans l'autre monde un devoir assez pénible; c'était d'y servir l'empereur en portant les dépêches de la cour dans les provinces. Aussi son âme, pour cet office, devait passer dans le corps d'un

cheval de poste. Ils lui recommandaient de ne jamais broncher, ni mordre, ni ruer, ni blesser personne ; ils l'exhortaient à courir légèrement, à manger peu, à souffrir patiemment l'éperon, comme autant de moyens pour exciter la compassion des dieux, qui font souvent un homme de qualité d'un bon cheval, et qui l'élèvent à la dignité de mandarin. Toutes ces idées assiégeaient sans cesse l'imagination du vieillard, le faisaient trembler, et troublaient chaque nuit son sommeil. Dans ses songes, il croyait se voir sellé, bridé, et tout prêt à partir au premier coup de fouet du postillon. Il se trouvait couvert de sueur et tout éperdu à son réveil, incertain quelquefois s'il était homme ou cheval. Comme il avait entendu dire que, dans la religion du missionnaire, on n'avait point à redouter un sort si misérable, et qu'on ne cessait pas du moins d'y conserver la qualité d'homme, il souhaita vivement d'y être reçu, et le missionnaire assure qu'il mourut très-bon catholique.

La doctrine de la transmigration des âmes est extrêmement propre à soutenir les fraudes et les artifices que les bonzes inventent pour exciter la libéralité du peuple : on en lit un autre exemple dont on ferait un très-bon conte. Deux bonzes, voyant deux beaux canards dans la cour d'un riche paysan, se mirent à soupirer et à pleurer amèrement. La maîtresse de la maison, qui les observait de sa chambre, sortit avec empressement pour leur demander

ce qui les affligeait : « Hélas ! lui dirent-ils, nous » savons que les âmes de nos pères ont passé » dans le corps de ces animaux, et la crainte » qu'il ne vous prenne envie de les tuer nous » fait mourir de douleur. — J'avoue, leur ré- » pondit cette femme, que notre dessein était » de les tuer, mais je vous promets de les gar- » der, puisqu'ils sont vos parens. » C'est la réponse de M. Guillaume lorsque Patelin convoite son drap : *Je vous le garderai.* — *Ce n'est pas là mon compte*, dit Patelin ; et c'est aussi ce que dirent les bonzes. Ils représentèrent à cette femme que son mari serait peut-être moins charitable, et qu'ils seraient fort à plaindre s'il arrivait quelque malheur à ces pauvres créatures. Enfin, la pitié prenant le dessus, elle consentit à leur livrer les canards, afin qu'ils pussent veiller eux-mêmes à leur sûreté. Ils les acceptèrent avec de grandes marques de reconnaissance, en se prosternant devant eux, et leur témoignant beaucoup de tendresse et de respect ; mais ils les tuèrent le soir pour leur souper.

Dans la nécessité de soutenir leur secte, ils achètent de jeunes garçons de sept ou huit ans, qu'ils instruisent pendant quinze ou vingt ans dans leurs mystères, avec toutes sortes de soins pour les rendre propres à leur succéder. Cependant la plupart sont fort ignorans, et n'entendent pas même les principes de leur doctrine; mais, comme il y a parmi eux une distinction de rangs fort bien établie, les uns sont

employés à demander l'aumône; d'autres, qui ont acquis la connaissance des livres, et qui parlent poliment, sont chargés de visiter les gens de lettres et de s'insinuer dans la faveur des mandarins. Ils ont aussi dans leurs couvens de vénérables vieillards qui président aux assemblées des femmes; mais ces assemblées sont en petit nombre, et ne sont point en usage dans toutes les villes. Quoique les bonzes n'aient pas de hiérarchie régulière, ils ont des supérieurs qu'ils appellent *ta-hoc-hang*, ou grands bonzes. Ce rang ajoute beaucoup à la considération qu'ils peuvent avoir acquise par leur âge, par leur extérieur grave et modeste, et par tous les artifices de l'hypocrisie. On rencontre des maisons ou des couvens de bonzes dans toutes les parties de l'empire.

Il n'y a point de province qui n'ait quelques montagnes où les bonzes ont bâti des couvens qui sont plus honorés que ceux des villes. On y va de fort loin en pèlerinage. Les dévots se mettent à genoux en arrivant au pied de la montagne, et se prosternent à chaque pas qu'ils font pour y monter. Ceux qui ne peuvent entreprendre le voyage prient leurs amis d'acheter pour eux une grande feuille imprimée, dont le coin est signé de la marque des bonzes. Au centre est la figure du dieu Fo, entourée d'un grand nombre de cercles. Les dévots de l'un et de l'autre sexe portent au cou, et quelquefois autour du bras, une espèce de rosaire, composé de cent grains, d'une grosseur mé-

diocre, et de huit autres grains beaucoup plus gros. Le sommet est une boule allongée, de la forme d'une petite gourde. En roulant ces grains entre leurs doigts, ils prononcent les deux noms mystérieux, *O-mi-to*, *Fo*, dont l'auteur dit qu'ils n'entendent pas eux-mêmes le sens. Ils les accompagnent de cent génuflexions, après lesquelles ils retranchent un des cercles rouges qui sont imprimés sur leur feuille.

Les laïques invitent quelquefois les bonzes à les visiter dans leurs maisons, pour y faire leur prière et pour confirmer l'authenticité de ces cercles par leur sceau. Ils portent la feuille, avec beaucoup de pompe, aux funérailles de leurs parens, dans une boîte qui est scellée aussi par les bonzes. Ils donnent à ce précieux bijou le nom de *lou-in*, c'est-à-dire passe-port pour le voyage de ce monde à l'autre. Ce trésor ne s'obtient qu'à prix d'argent ; mais personne ne regrette la dépense, parce qu'on le regarde comme le gage du bonheur futur.

Entre les temples des faux dieux, on en distingue plusieurs qui ne sont pas moins fameux par la magnificence et l'étendue des édifices que par l'étrange figure des idoles. Il y en a de si monstrueuses, que leurs adorateurs, effrayés de la seule vue, se prosternent en tremblant et frappent plusieurs fois la terre du front. Comme les bonzes n'ont point d'autre vue que de gagner de l'argent, et que toute la réputation qu'ils peuvent avoir acquise n'em-

pêche pas qu'ils ne soient la plus vile partie de l'empire, ils possèdent l'art de se contrefaire devant le peuple par une continuelle affectation de douceur, de complaisance, d'humilité et de modestie qui trompe tout le monde au premier coup d'œil. Les Chinois, ne pénétrant point au delà de l'apparence, les prennent pour autant de saints, surtout lorsqu'à cet extérieur imposant ils joignent des mortifications corporelles et des jeûnes rigoureux, qu'ils se lèvent plusieurs fois la nuit pour adorer Fo, et qu'ils paraissent se sacrifier au bien public. Souvent, pour augmenter leur mérite dans l'opinion du vulgaire, et toucher de compassion leurs spectateurs, ils s'imposent de rudes pénitences jusqu'au milieu des places publiques. Les uns s'attachent au cou et aux pieds de grosses chaînes de plus de trente pieds de long, qu'ils traînent avec beaucoup de fatigue au travers des rues; et s'arrêtant à chaque porte : « Vous voyez, disent-ils aux habitans, ce qu'il » nous en coûte pour expier vos péchés : ne » pouvez-vous nous faire une petite aumône? » On en rencontre d'autres qui paraissent tout sanglans des coups qu'ils se donnent avec une grosse pierre; mais, de toutes ces austérités volontaires, il n'y en a pas de plus surprenante que celle qui est rapportée par le père Le Comte. Il rencontra au milieu d'un village un jeune bonze, doux, affable et modeste, placé debout dans une chaise de fer dont le dedans était hérissé de clous pointus qui ne lui permettaient

pas de s'appuyer sans se faire une infinité de blessures. Il était porté fort lentement dans les maisons par deux porteurs de louage, et toutes ses prières se réduisaient à demander quelque aumône. « Vous le voyez, disait-il ; je » suis enfermé dans cette chaise pour le bien » de vos âmes : je n'en sortirai pas que tous » les clous dont elle est remplie n'aient été » achetés. » L'auteur remarque qu'il y en avait plus de deux mille. « Chaque clou, ajou- » tait le bonze, vous coûtera six sous ; mais » vous ne devez pas douter qu'ils ne devien- » nent une source de bénédictions dans vos » familles. Prenez-en du moins un, vous ferez » un acte héroïque de vertu ; et l'aumône que » vous donnerez ne sera pas pour les bonzes, » à qui vous pouvez témoigner votre charité » par d'autres voies, mais pour le dieu Fo, à » l'honneur duquel nous voudrions bâtir un » temple. »

Le père Le Comte passa fort près de ce jeune imposteur, qui lui fit le même compliment ; sur quoi il lui conseilla de s'épargner des peines inutiles, et d'aller se faire instruire à l'église chrétienne. Le bonze lui répondit qu'il le remerciait beaucoup de son conseil, mais qu'il lui aurait encore plus d'obligation s'il voulait acheter une demi-douzaine de ses clous, qui lui attireraient infailliblement du bonheur dans son voyage. « Tenez, ajouta-t-il en se » tournant dans sa chaise, prenez ceux-ci sur » ma parole ; foi de bonze, je vous les donne

» pour les meilleurs, parce que ce sont ceux
» qui m'incommodent le plus; cependant ils
» ne vous coûteront pas plus que les autres. »
Il prononça ce discours d'un air qui aurait fait rire le missionnaire dans toute autre occasion.

L'avidité des bonzes pour les aumônes les rend toujours prêts à se rendre indifféremment chez les riches et les pauvres, au moment qu'ils y sont appelés : ils y vont en tel nombre qu'on le souhaite ; ils y demeurent aussi long-temps qu'on veut les retenir. Si c'est pour quelque assemblée de femmes, ils mènent avec eux un *grand bonze*, qui est distingué des autres par le respect qu'ils lui portent, par le droit de préséance, et par un habillement propre à son rang.

Ces assemblées dévotes leur rapportent un revenu considérable. On voit dans les villes plusieurs sociétés de dix, quinze ou vingt femmes avancées en âge, ou veuves, et par conséquent libres dans la disposition de leurs bourses. Les bonzes choisissent particulièrement les dernières pour supérieures ou pour abbesses de la société. Chacune obtient ce degré d'honneur à son tour, et le possède l'espace d'un an. C'est chez la supérieure que se tiennent les assemblées, et les autres contribuent d'une certaine somme d'argent aux dépenses nécessaires pour l'entretien de l'ordre. Les jours d'assemblée, un vieux bonze, qui en est le président, chante des hymnes à l'hon-

neur de Fo : toutes les dévotes y joignent leurs voix. Lorsqu'elles ont fait retentir assez long-temps les noms O-mi-to, Fo, et battu sur de petits chaudrons, elles se mettent à table, et se traitent fort bien. Lecteur, jugez, comparez, et profitez.

Aux jours solennels, le lieu de l'assemblée est orné de plusieurs images et de peintures grotesques, qui représentent les tourmens de l'enfer sous mille formes différentes. Les prières et les jeûnes durent sept jours, et le grand bonze est assisté par d'autres bonzes inférieurs qui joignent leurs voix à la sienne. Dans cet intervalle, leur principal soin est de préparer et de consacrer des trésors pour l'autre monde. On construit dans cette vue un petit palais de papier peint et doré, où l'on fait entrer toutes les parties qui composent une maison. On les remplit d'une infinité de boîtes de carton peintes et vernies, qui contiennent encore du papier doré et argenté. Ces mystérieuses bagatelles doivent servir à préserver les dévotes des châtimens terribles que le Yen-vang, ou le roi de l'enfer, exerce sur ceux qui n'ont rien à lui offrir. On met à part une certaine somme pour gagner les officiers de ce redoutable tribunal ; le reste est destiné, avec la maison, à se loger, à se nourrir, et à se procurer quelque emploi dans l'autre monde.

Les hommes ont, comme les femmes, des assemblées où les bonzes président, et qu'ils appellent *tcha-tchays*, ou jeûneurs. Le supé-

rieur de ces sociétés en est comme le maître ; il a sous lui quantité de disciples, qui portent le nom de *tou-ti ;* comme il est distingué lui-même par le titre de *ssée-fou*, qui signifie *père docteur.*

La pratique du jeûne est un voile excellent pour couvrir tous les désordres d'une vie libertine, et pour se faire à peu de frais une grande réputation de sainteté ; mais s'ils en imposent aux esprits crédules, le père Duhalde assure qu'ils ne font pas la même impression sur les Chinois bien élevés. Les bonzes, dit-il, quelque apparence de piété qu'ils affectent, sont connus, la plupart, pour des hypocrites qui passent leur vie dans toutes sortes de débauches. Il remarque dans un autre endroit qu'ils sont généralement méprisés des grands, et qu'étant regardés comme la plus vile partie du peuple, il n'y a point de Chinois d'une naissance honnête qui veuille embrasser leur profession.

On n'a représenté jusqu'ici que la doctrine extérieure de Fo. Les dogmes intérieurs de sa secte passent pour des mystères inconnus, dit-on, à la plupart des bonzes, qui sont trop ignorans et trop stupides pour s'élever jusqu'à cette connaissance. Cette doctrine cependant est précisément celle de Lao-kiun.

La sainteté consiste à cesser d'être et à se replonger dans le néant. Plus on approche de la nature d'une pierre ou d'un tronc d'arbre, plus on touche à la perfection. C'est dans l'in-

dolence, dans l'inaction, dans la cessation de tous les désirs, et dans la privation de tous les mouvemens du corps, dans l'annihilation de toutes les facultés de l'âme et dans la suspension générale de la pensée que consistent la vertu et le bonheur. Lorsqu'on est une fois parvenu à cet heureux état, toutes les vicissitudes et les transmigrations étant finies, on n'a plus rien à redouter, parce qu'à parler proprement, on n'est plus rien; et, pour renfermer toute la perfection de cet état dans un seul mot, on est parfaitement semblable au dieu Fo. Nous avons déjà vu cette doctrine à Siam. Les docteurs de la Chine l'ont toujours combattue. L'un d'entre eux, nommé Chin, a tracé un tableau énergique des vices et des prestiges de ces imposteurs.

« Les sectateurs de Fo, dit-il, sont persuadés qu'ils peuvent s'abandonner impunément aux actions les plus criminelles, et qu'en brûlant un peu d'encens pendant la nuit, ou récitant quelques prières devant une statue, ils obtiennent le pardon de tous leurs crimes. Les dévots, dit-il ailleurs, sont insensibles aux nécessités d'un père et d'une mère qui souffrent le froid et la faim : toute leur attention se borne à ramasser une somme d'argent pour orner l'autel de Fo ou de quelque autre dieu qu'ils honorent d'un culte particulier. »

La Chine a quatre sortes de professions, entre lesquelles ses habitans font leur choix, et qui servent à l'entretien de la société : les

lettrés, les laboureurs, les marchands, et les artisans ; mais les disciples de Fo exhortent sans cesse le peuple à s'éloigner de ces quatre voies pour entrer dans celle qu'ils ont prise eux-mêmes et dont ils vantent les avantages. « Supposons, continue le philosophe Chin, que tout le monde suivît leur exemple, que deviendraient les professions les plus nécessaires à l'état ? Qui prendrait soin de cultiver les terres et de travailler aux manufactures ? D'où nous viendraient les étoffes et les alimens pour le soutien de la vie ? Peut-on s'imaginer qu'une doctrine dont l'établissement universel entraînerait la ruine de l'empire ait la vérité pour fondement ? »

Observons avec l'abbé Prévost que les traducteurs anglais de Duhalde ne manquent pas d'attribuer à la religion romaine toutes les pratiques de la secte de Fo.

Les bonzes ne laissent pas de maltraiter quelquefois leurs idoles. N'en obtiennent-ils rien après de longues prières, ils les chassent de leur temple, comme des divinités impuissantes, les accablent de reproches, et leur donnent des noms outrageans auxquels ils joignent quelquefois des coups : « Comment, » chien d'esprit, nous vous logeons dans un » temple magnifique, nous vous revêtons d'une » belle dorure, nous vous nourrissons bien, » nous vous offrons de l'encens, et tous nos » soins ne font de vous qu'un ingrat qui nous » refuse ce que nous lui demandons ! » Là-

dessus, ils lient la statue avec des cordes, et la traînent dans les rues, au travers des boues et des plus sales immondices, pour lui faire payer toute la dépense qu'ils ont faite en parfums. Si le hasard leur fait obtenir alors ce qu'ils demandaient, ils lavent le dieu avec beaucoup de cérémonies; ils le rapportent au temple; et, l'ayant replacé dans sa niche, ils ombent à genoux devant lui, et s'épuisent en excuses sur la manière dont ils l'ont traité. « Au fond, lui disent-ils, nous nous sommes » un peu trop hâtés, mais il est vrai aussi que » vous avez été un peu trop lent. Pourquoi » vous êtes-vous attiré nos injures? Nous ne » pouvons remédier au passé: n'en parlons » plus. Si vous voulez l'oublier, nous allons » vous revêtir d'une nouvelle dorure. » On lit dans le père Le Comte une aventure fort bizarre, qui était arrivée de son temps à Nankin. Un habitant de cette ville, voyant sa fille unique dangereusement malade, et n'espérant plus rien des remèdes de l'art, s'adressa aux bonzes, qui lui promirent, pour une somme d'argent, l'assistance d'une idole fort vantée: il n'en perdit pas moins l'objet de son affection. Dans la douleur de sa perte, il résolut du moins de se venger. Il porta sa plainte aux juges pour demander que l'idole fût punie de l'avoir trompé par une fausse promesse. « Si » cet esprit, disait-il dans sa requête, est capable de guérir les malades, c'est une fri- » ponnerie manifeste d'avoir pris mon argent

» et laissé mourir ma fille ; s'il n'a pas le pou-
» voir qu'il s'attribue, que signifie cette pré-
» somption ? Pourquoi prend-il la qualité de
» *dieu ?* Est-ce pour rien que nous l'honorons,
» et que toute la province lui offre des sacri-
» fices ? » Ainsi, concluant que la mort de sa fille venait de l'impuissance ou de la méchanceté de l'idole, il demandait qu'elle fût punie corporellement, que son temple fût abattu, et que ses prêtres fussent honteusement chassés de la ville. Cette affaire parut si importante, que les juges ordinaires en renvoyèrent la connaissance au gouverneur, qui l'évoqua au vice-roi de la province. Ce mandarin, après avoir entendu les bonzes, prit pitié de leur embarras ; il fit appeler leur adversaire, et lui conseilla de renoncer à ses prétentions, en lui représentant qu'il n'y avait pas de prudence à presser certaine espèce d'esprits qui étaient naturellement malins, et qui pouvaient lui jouer tôt ou tard un mauvais tour : il ajouta que les bonzes s'engageraient à faire, au nom de l'idole, ce qu'on pouvait raisonnablement exiger d'eux, pourvu que les demandes ne fussent pas poussées trop loin. Mais le père, qui était inconsolable de la mort de sa fille, protesta qu'il périrait plutôt que de se relâcher. « Cet esprit, disait-il, ne se
» croira-t-il pas en droit de commettre tou-
» tes sortes d'injustices, s'il est une fois per-
» suadé que personne n'a la hardiesse de s'y
» opposer ? » Le vice roi se vit obligé de s'en

remettre au cours ordinaire de la justice. L'affaire fut portée au conseil de Pékin ; en un mot, après de longues discussions, l'idole fut condamnée au bannissement perpétuel, comme inutile au bien de l'empire : son temple fut abattu ; et les bonzes qui la représentaient furent châtiés sévèrement.

Le respect que le peuple chinois porte aux prêtres n'empêche pas que les personnes prudentes ne soient sur leurs gardes, et que les magistrats n'aient toujours l'œil ouvert sur eux dans toutes les parties de leur juridiction. Il y a peu d'années, raconte le même auteur, que le gouverneur d'une ville, voyant une foule de peuple assemblée sur le grand chemin, eut la curiosité de faire demander la cause de ce tumulte. On lui répondit que les bonzes célébraient une fête extraordinaire. Ils avaient placé sur un théâtre une machine terminée par une petite cage de fer, au-dessus de laquelle passait la tête d'un jeune homme dont on ne voyait distinctement que les yeux, mais qui les roulait d'une manière effrayante : un bonze, paraissant sur le théâtre au-dessus de la machine, avait annoncé au peuple que ce jeune homme allait se sacrifier volontairement, en se précipitant dans une rivière profonde qui coulait près du grand chemin ; « cependant, avait » ajouté le bonze, il n'en mourra point : au » fond de la rivière, il sera reçu par des esprits » charitables, qui lui feront un accueil aussi » favorable qu'il puisse le désirer. En vérité,

» c'est ce qui pouvait lui arriver de plus heu-
» reux : cent autres ont ambitionné sa place ;
» mais nous lui avons donné la préférence,
» parce qu'il la mérite effectivement par son
» zèle et ses autres vertus. »

Après avoir écouté ce récit, le gouverneur déclara qu'il trouvait beaucoup de courage au jeune homme, mais qu'il était surpris que ce ne fût pas lui-même qui eût annoncé sa résolution au peuple. En même temps il ordonna qu'il lui fût amené, pour se donner la satisfaction de l'entendre : les bonzes, alarmés de cet ordre, employèrent tous leurs efforts pour s'y opposer ; ils protestèrent que, si la victime ouvrait la bouche, le sacrifice serait inutile, et qu'ils ne répondaient pas des malheurs que cette profanation pouvait attirer sur la province. *Je réponds de tout*, dit le gouverneur ; et renouvelant ses ordres, il fut surpris d'apprendre qu'au lieu de s'expliquer avec ceux qu'il en avait chargés, le jeune homme n'avait fait que jeter sur eux des regards agités, avec des contorsions extrêmement violentes. « Vous
» voyez, dit un bonze, combien il est affligé
» des ordres que vous lui faites porter : il en
» est au désespoir ; et si vous ne les révoquez
» pas, vous le ferez mourir de douleur. »

Loin de changer de résolution, le mandarin chargea ses gardes de le dégager de sa cage, et de l'amener. Ils le trouvèrent non-seulement lié par les pieds et par les mains, mais à demi-suffoqué d'un bâillon qui lui remplissait la

bouche. Aussitôt qu'il fut délivré de ce tourment, il se mit à crier de toute sa force : « Vengez-moi de ces assassins, qui veulent me noyer. Je suis un bachelier dans les arts ; j'allais à Pékin pour l'examen. Hier, une troupe de bonzes m'enleva violemment ; ils m'ont attaché ce matin à cette machine pour me noyer ce soir, dans la vue de je ne sais quelle détestable cérémonie. » Tandis qu'il exprimait ses plaintes, les bonzes avaient commencé à s'éloigner ; mais les gardes qui accompagnent sans cesse les gouverneurs en arrêtèrent quelques-uns. Le supérieur, c'est-à-dire celui qui avait harangué l'assemblée, fut jeté sur-le-champ dans la rivière, où les esprits charitables ne se présentèrent pas pour le recevoir. Les autres coupables furent resserrés dans une étroite prison, et reçurent ensuite la punition qu'ils méritaient. Ici l'atrocité est jointe au ridicule ; et c'est ordinairement le double caractère de la superstition.

Depuis que les Tartares règnent à la Chine, les *lamas*, autre sorte de bonzes, sont venus s'y établir : leur habit est différent de celui des bonzes chinois par la taille et la couleur ; mais leur religion est la même, ou ne diffère que par un petit nombre de pratiques superstitieuses. Ils servent de chapelains à la noblesse tartare qui habite à Pékin.

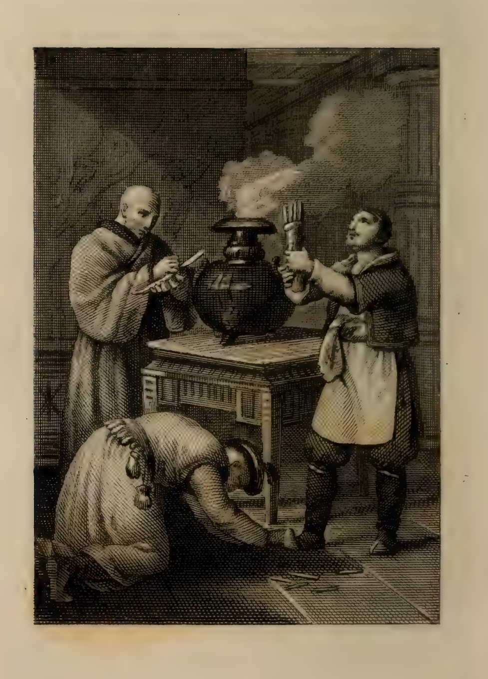
On a déjà dû remarquer dans plusieurs articles de la religion de Fo une conformité surprenante avec le christianisme. Quelques mis-

sionnaires, étonnés de cette ressemblance, ont cru qu'elle en pouvait être une corruption, et que, vers le septième ou le huitième siècle, les peuples du Thibet et de la Tartarie peuvent avoir été convertis par les Nestoriens. D'autres se sont figuré que l'Évangile peut avoir été prêché dans ces régions, du temps même des apôtres; mais comment donner de la vraisemblance à cette opinion, s'il paraît certain, par les histoires chinoises, que la religion de Fo ait précédé de plus de mille ans celle de Jésus-Christ? Couplet, Le Comte, et plusieurs autres missionnaires n'opposent rien à cette objection : il est vrai que Duhalde, en parlant de la naissance de Fo, n'en rapporte point le temps; mais il observe dans plusieurs autres endroits, particulièrement dans une note sur le philosophe Chin, que Fo vivait cinq cents ans avant Pythagore; il ajoute que Pythagore tira des disciples de Fo sa doctrine de la métempsycose. Sans entreprendre d'éclaircir ces ténèbres, on croit devoir rapporter ici une observation du père Navarette. La fameuse figure, qui se nomme *San-pao*, dit ce missionnaire, que les Chinois donnent pour l'image de leur Ternaire, est exactement semblable à celle qu'on voit à Madrid sur le grand autel du couvent des Trinitaires. Un Chinois qui se trouverait en Espagne pourrait s'imaginer qu'on y adore le san-pao de son pays.

De la plupart des faits que nous avons recueillis, il résulte en général que le peuple

chinois est très-porté à la superstition : on prétend même que quelques mandarins n'en sont pas exempts, et qu'ils souffrent chez eux le charlatanisme des bonzes, soit par une crédulité que leurs lumières acquises ne peuvent pas vaincre, soit par faiblesse pour les femmes, qui la plupart ont du penchant pour les prestiges et les sortiléges des prêtres de Fo. Trois causes, dit-on, toujours subsistantes, concourent à maintenir le pouvoir que ces imposteurs conservent à la Chine.

La première est le souan-ming, ou le métier de diseur de bonne aventure. Le pays est plein de gens qui calculent les nativités, et qui, jouant d'une espèce de tuorbe, vont de maisons en maisons pour offrir à chacun de lui dire sa bonne ou sa mauvaise fortune. La plupart sont des aveugles, et le prix de leur service est d'environ deux liards. Il n'y a point d'extravagances qu'ils ne débitent sur les huit lettres dont l'an, le jour, le mois et l'heure de la naissance sont composés : cet horoscope se nomme *pa-tsé*. Ils prédisent les malheurs dont on est menacé ; ils promettent des richesses et des honneurs, du succès dans les entreprises de commerce et dans l'étude des sciences ; ils découvrent la cause de vos maladies et de celles de vos enfans, les raisons qui vous ont fait perdre votre père, votre mère, etc. Les infortunes viennent toujours de quelque idole que vous avez eu le malheur d'offenser ; ils vous conseillent de ne pas perdre de temps



pour l'apaiser, et de faire appeler promptement un certain bonze : si les prédictions se trouvent fausses, le peuple se contente de dire : *Cet homme entend mal son métier.*

Le second usage qui entretient l'aveuglement des Chinois consiste dans le *po-coua* ou le *ta-coua*, c'est-à-dire l'art de consulter les esprits. Il y a plusieurs méthodes établies pour cette opération; mais la plus commune est de se présenter devant une idole, et de brûler certains parfums, en frappant plusieurs fois la terre du front. On prend soin de porter près de la statue une boîte remplie de petits bâtons, d'un demi-pied de longueur, sur lesquels sont gravés des caractères énigmatiques, qui passent pour autant d'oracles. Après avoir fait plusieurs révérences, on laisse tomber au hasard un des petits bâtons, dont les caractères sont expliqués par le bonze qui préside à la cérémonie. Quelquefois on consulte une grande pancarte qui est attachée contre le mur, et qui contient la clef des caractères. Cette opération se pratique à l'approche d'une affaire importante, d'un voyage, d'une vente de marchandises, d'un mariage, et dans mille autres occasions, pour le choix d'un jour heureux, et pour le succès de l'entreprise.

La troisième source d'erreur, et la plus profonde, quoique la plus ridicule, est le *fong-choui*, autre opération mystérieuse qui regarde la position des édifices, et surtout celle des tombeaux. Fong-choui signifie *vent*

et eau. Si quelqu'un bâtit, par hasard, dans une position contraire à ses voisins, et qu'un coin de sa maison soit opposé au côté de celle d'un autre, c'est assez pour faire croire que tout est perdu. Il en résulte des haines qui durent aussi long-temps que l'édifice. Le remède consiste à placer dans une chambre un dragon ou quelque autre monstre de terre cuite, qui jette un regard terrible sur le coin de la fatale maison, et qui repousse ainsi toutes les influences qu'on peut en appréhender. Les voisins qui prennent cette précaution contre le danger ne manquent pas chaque jour de visiter plusieurs fois le monstre qui veille à leur défense. Ils brûlent de l'encens devant lui, ou plutôt devant l'esprit qui le gouverne, et qu'ils croient sans cesse occupé de ce soin. Les bonzes ne manquent point de prendre part à l'embarras de leurs cliens ; ils s'engagent pour une somme d'argent à leur procurer l'assistance de quelque esprit puissant, qui soit capable de les rassurer nuit et jour par des efforts continuels de vigilance et d'attention. Il se trouve des personnes si timides, qu'elles interrompent leur sommeil pour observer s'il n'est point arrivé de changement qui doive les obliger de changer de lit ou de maison ; et d'autres encore plus crédules qui ne dormiraient pas tranquillement, s'ils n'entretenaient dans la chambre du dragon un bonze qui ne les quitte pas jusqu'à la fin du danger ; mais il est rare que le désordre dure long-temps.

Tous les voisins ayant le même intérêt à se délivrer de leurs alarmes, emploient leurs biens et leur crédit auprès des mandarins, qui saisissent quelquefois aussi volontiers que les bonzes de si belles occasions pour tirer un profit considérable de la faiblesse du peuple. Ce qui doit paraître étrange, c'est qu'une superstition si généralement établie n'ait produit aucune loi qui ôte aux particuliers la liberté de suivre leur goût dans la forme et la position de leurs édifices. Il arrive souvent qu'un particulier, mécontent de son voisinage, prend un plaisir malin à se venger par le trouble qu'il y répand. Un jour quelques prosélytes chinois, qui n'avaient point encore secoué le joug de toutes leurs anciennes erreurs, vinrent avertir le supérieur de la mission qu'un de ses voisins, dans quelques réparations qu'il faisait à ses édifices, avait fait tourner le coin d'un mur contre le côté de l'église. Toute la ville, informée de cette insulte, attendait curieusement quelle serait la conduite des Européens, et quelle méthode ils emploieraient pour détourner les calamités dont ils étaient menacés; mais les missionnaires ayant reçu cet avis avec dédain, et paraissant tranquilles sur un si frivole sujet de terreur, le peuple ne douta point que, dans les pratiques de leur religion, ils n'eussent des méthodes comme celles de la Chine pour se garantir d'un mal si redoutable.

Cette superstition ne regarde pas seulement

la situation des édifices, mais encore la manière de placer les portes, le jour, et la manière de disposer le fourneau pour faire cuire le riz, et quantité d'autres particularités de la même nature. Le pouvoir du fong-choui s'étend encore plus sur les sépulcres des morts. Certains imposteurs font leur métier de découvrir les montagnes et les collines dont l'aspect est favorable; et lorsque, après diverses cérémonies ridicules, ils ont fixé un lieu pour cet usage, on ne croit pas qu'il y ait de trop grosses sommes pour acheter cette heureuse portion de terre.

Les Chinois sont persuadés que le bonheur ou le malheur de la vie dépend de ce fong-choui. Si quelqu'un se distingue entre les personnes du même âge par ses talens et sa capacité, s'il parvient de bonne heure au degré de docteur ou de quelque emploi, s'il devient père d'une nombreuse famille, s'il vit longtemps, ce n'est point à son mérite, à sa sagesse, à sa probité, qu'il en a l'obligation; son bonheur vient de l'heureuse situation de sa demeure, ou de ce que la sépulture de ses ancêtres est partagée d'un excellent fong-choui.

Les Juifs sont établis depuis plusieurs siècles à Kai-fong-fou, capitale de la province de Ho-nan; ils portent à la Chine le nom de *Tiao-kin-kiao*, qui signifie qu'ils s'abstiennent de sang. Ils ont reçu ce nom des Chinois, et le portent d'autant plus volontiers qu'il les dis-

tingue des mahométans, qui portent celui de *Ti-mo-kiao.*

Il y a plus de six cents ans que ceux-ci sont établis dans diverses provinces de l'empire, où ils vivent assez tranquillement, parce qu'ils ne se donnent pas de grands mouvemens pour étendre leur doctrine et se faire des disciples. Leur nombre s'accrut d'abord par la seule voie des alliances; mais, depuis plusieurs années, l'argent leur sert beaucoup à l'augmenter. Ils achètent de tous côtés des enfans que leurs parens ne font pas scrupule de vendre, lorsqu'ils ne sont point en état de les élever. Pendant une famine qui ravagea la province de Chan-tong, ils en achetèrent ainsi plus de dix mille. Ils les marient et les établissent dans des villes dont ils ont aussi quelque partie, ou qu'ils bâtissent à leurs propres frais. Cette méthode les a rendus si puissans dans plusieurs endroits, qu'ils n'y souffrent poin ceux qui refusent d'aller à la mosquée, et que, dans l'espace d'un siècle, ils se sont extrêmement multipliés. Il est probable qu'ils s'étaient introduits à la Chine avec l'armée des Tartares occidentaux, sous Gengis-khan, ou sous ses premiers successeurs.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article que par un précis de la vie de Cong-fou-tzée, le législateur des lettrés de la Chine. Cong-fou-tzée naquit dans une bourgade du royaume de Lou, qui est aujourd'hui la province de Chan-tong, la vingtième année du règne de

Ling-vang, vingt-troisième empereur de la race des Tcheou, cinq cent cinquante-un ans avant Jésus-Christ, et deux ans avant la mort de Thalès, un des sept sages de la Grèce; il fut contemporain du fameux Pythagore et de Solon, et antérieur de quelques années à Socrate; mais il a cet avantage sur eux, que sa législation n'a point été détruite par le temps, et qu'elle subsiste encore dans le plus grand empire du monde, qui croit lui être redevable de sa durée et de sa splendeur.

Ce sage philosophe, sans tourner son attention, comme Thalès, sur les secrets impénétrables de la nature et sur l'origine du monde; sans vouloir approfondir, comme Pythagore, l'essence des punitions et des récompenses futures, se borna uniquement à parler du principe de tous les êtres, à inspirer pour lui du respect, de la crainte et de la reconnaissance, à persuader aux hommes qu'il connaît tout, jusqu'à nos plus secrètes pensées; qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense, ni le crime sans châtiment, dans quelque condition que l'une ou l'autre ait été dans cette vie. Telles sont les maximes qui se trouvent répandues dans tous ses ouvrages, et par lesquelles il entreprit de réformer les mœurs.

Il n'avait que trois ans lorsqu'il perdit Cho-liang-hé son père, qui mourut à l'âge de soixante-treize ans. Quoique ce vieillard eût occupé les plus grands emplois du royaume de Song, il ne laissa point d'autre héritage à

son fils que l'honneur d'être descendu de Ti-hié, vingt-septième empereur de la seconde race des Chang. La mère de Cong-fou-tzée, qui se nommait *Ching*, et qui tirait son origine de l'illustre famille des Yen, survécut de vingt-un ans à la mort de son mari.

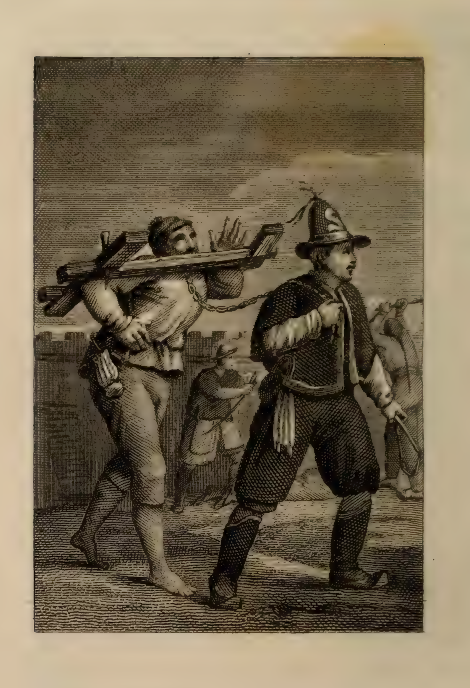
Dès l'âge le plus tendre, il fit éclater toute la sagesse qui n'est ordinairement que le fruit de la maturité ; il dédaigna les jeux et les amusemens de l'enfance. Un air grave, modeste et sérieux lui conciliait déjà le respect de ceux qui le connaissaient. A peine fut-il parvenu à l'âge de quinze ans, qu'il s'appliqua sérieusement à l'étude des anciens livres. Il prit une femme à dix-neuf ans, et n'en eut jamais d'autre. Elle lui donna un fils nommé *Pé-yu*, qui mourut à l'âge de cinquante ans, et qui laissa un héritier nommé *Tiou-ssëe*, digne rejeton de son grand-père, et d'un mérite si distingué, qu'il fut élevé aux premières dignités de l'empire.

Cong-fou-tzée ayant fait des progrès considérables dans la connaissance de l'antiquité, à mesure qu'il avançait en âge, proposa de rétablir la forme du gouvernement sur de sages principes, et de réformer, par cette voie, les mœurs dans les divers petits royaumes dont l'empire était composé. Chaque province de la Chine était alors un royaume distingué, qui avait ses lois particulières et ses propres princes dépendans de l'empereur, mais qui lui devenaient quelquefois redoutables par l'excès de

leur pouvoir, comme dans toutes les grandes monarchies d'Orient. L'ambition, l'intérêt, l'avidité, la fausseté, la fraude et la corruption des mœurs régnaient ouvertement dans toutes ces petites cours. Cong-fou-tzée entreprit, par ses exhortations et ses exemples, d'y introduire les vertus opposées.

Son intégrité, l'étendue de ses lumières et l'éclat de son mérite l'ayant bientôt fait connaître, on lui offrit plusieurs emplois distingués dans la magistrature; il les accepta, mais dans la seule vue de répandre sa doctrine et de réformer les mœurs. Lorsque le succès répondait mal à son attente, il abandonnait ses charges pour chercher des peuples plus dociles. Vers la cinquante-cinquième année de son âge, ayant été rappelé dans le royaume de Lou, sa patrie, pour y remplir les premiers postes, il y recueillit de si heureux fruits de ses soins, que, dans l'espace d'environ trois ans, le roi, les grands et le peuple changèrent entièrement de conduite. Une révolution si prompte alarma les princes voisins jusqu'à leur faire conclure que le roi de Lou deviendrait trop puissant avec les conseils d'un tel ministre. Le roi de Tsi prit une voie fort étrange pour arrêter les progrès de cette réformation; sous le voile d'une ambassade, il envoya au roi de Lou et aux principaux seigneurs de sa cour un grand nombre de belles filles qui avaient été élevées dans l'exercice de la danse et du chant, et qui étaient capables d'amollir les cœurs par le





pouvoir de leurs charmes. Ce stratagème ne réussit que trop heureusement. L'intérêt des mœurs et du bien public ne résista point à l'attrait du plaisir. En vain Cong-fou-tzée s'efforça par ses remontrances de ramener le prince et ses sujets à la raison. Dans le chagrin de ne pouvoir se faire écouter, il abandonna cette cour et des emplois dont il n'avait plus d'utilité à tirer pour ses vues.

De la cour de Lou, il passa dans les royaumes de Lsi, de Gueï et de Tsou; mais il n'y trouva pas moins de résistance à ses principes: l'austérité de sa morale faisait redouter sa politique, et les ministres d'état n'étaient pas disposés à recevoir un rival qui leur faisait appréhender la ruine de leur autorité. Après avoir erré de province en province, il s'arrêta dans le royaume de Ching, où il se vit réduit à la dernière indigence sans rien perdre de sa grandeur d'âme et de sa constance ordinaire; enfin l'éclat de ses vertus surmonta tous les obstacles. Il se fit un grand nombre de disciples qui lui furent inviolablement attachés: on en compta trois mille, dont cinq cents étaient revêtus des plus hautes dignités dans divers royaumes, et les exerçaient sans reproches : mais on en comptait soixante-douze plus célèbres que tous les autres par la perfection de leur vertu. Son zèle, qui croissait de jour en jour, lui inspira le désir de passer la mer, pour communiquer sa doctrine aux nations étrangères, et la répandre dans les climats les plus éloignés.

Il partagea ses disciples en quatre classes : la première fut composée de ceux qui devaient cultiver leur esprit par la méditation. La seconde classe comprenait ceux qui devaient étudier l'éloquence et composer des discours éloquens et persuasifs. L'objet de la troisième classe était d'étudier les règles d'un bon gouvernement, d'en faire prendre une juste idée aux mandarins, et de leur enseigner à s'acquitter dignement des emplois publics ; enfin ceux qui devaient écrire sur les principes de la morale formaient la dernière classe.

Comme les actions de Cong-fou-tzée ne démentaient jamais ses maximes, et que par sa gravité, sa modestie, sa douceur et sa frugalité, par son mépris pour les plaisirs terrestres, et par une vigilance continuelle sur sa conduite, il était lui-même un exemple des préceptes qu'il donnait dans ses écrits et dans ses discours, les princes tâchèrent, à l'envi l'un de l'autre, de l'attirer dans leurs états. Le roi de Tcheou fut un de ses plus zélés admirateurs ; mais, après la mort de ce prince, l'envie de ses courtisans exposa Cong-fou-tzée à devenir le jouet d'une populace insensée, que quelques chansons satiriques avaient soulevée contre lui ; il parut insensible à cette injure. Sa fermeté éclata encore davantage lorsqu'un des principaux officiers de l'armée qui le haïssait, sans jamais en avoir reçu d'offense, leva son épée pour lui donner le coup mortel. Il n'en parut pas ému ; il rassembla ses disciples que la

crainte avait dispersés; et ceux qui avaient le plus d'affection pour lui le pressant de prendre la fuite pour éviter la fureur du mandarin: « Si le ciel, leur dit-il, nous accorde sa protection, quel mal peut nous faire toute la » puissance des hommes? » Cette réponse ne permet pas de douter qu'il ne reconnût une Providence.

Les vertus du philosophe chinois tiraient un nouveau lustre de sa modestie. On ne l'entendit jamais parler avantageusement de lui-même; il n'écoutait pas volontiers les louanges : s'il y faisait quelque réponse, c'était par des reproches qu'il se faisait de veiller avec trop peu de soin sur ses actions et de négliger la pratique du bien. Lorsqu'on marquait de l'admiration pour sa vertu et pour la sublimité de sa morale, il se hâtait de reconnaître qu'elle lui était venue de deux grands législateurs Yao et Chun, qui vivaient quinze cents ans avant lui.

Cong-fou-tzée, après avoir heureusement fini ses travaux philosophiques, mourut dans le royaume de Lou, sa patrie, âgé de soixante-treize ans, dans la quarante-unième année du règne de King-vang, vingt-cinquième empereur de la race de Tcheou. Peu de jours avant sa dernière maladie, il dit à ses disciples, les larmes aux yeux, « qu'il était pénétré de douleur à la vue des désordres qui régnaient » dans l'empire; » il ajouta que « la montagne » était tombée, la grande machine détruite, » et qu'on ne verrait plus paraître de sagesse. »

Il voulait faire entendre que l'édifice de la perfection, auquel il avait travaillé toute sa vie, était presque entièrement ruiné. Il commença dès lors à languir. Enfin, s'étant tourné vers ses disciples : « Le roi, leur dit-il, refuse de » suivre mes maximes ; puisque je ne suis plus » utile à rien sur la terre, il est temps pour » moi de la quitter. » A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il tomba dans une léthargie qui dura sept jours, à la fin desquels il expira dans les bras de ses disciples. C'était Ngai-Cong qui régnait alors dans le pays de Lou. Ce prince ne put retenir ses larmes en apprenant la mort du philosophe. « Le ciel est irrité contre moi, » s'écria-t-il, puisqu'il m'enlève Cong-fou-tzée.»

Le philosophe chinois fut pleuré de tout l'empire, mais particulièrement de ses disciples, qui prirent le deuil avec autant d'éclat que pour la mort d'un père. Ces sentimens de vénération n'ayant fait qu'augmenter avec le temps, il est aujourd'hui regardé comme le grand maître de la morale, et le premier docteur de l'empire. Depuis sa mort, tout l'empire chinois n'a pas cessé d'honorer sa mémoire ; et vraisemblablement cette vénération, qui s'est communiquée si fidèlement à la postérité, n'aura point d'autre fin que celle du monde. Les empereurs lui ont fait bâtir, dans toutes les provinces, des palais ou des temples, où les savans s'assemblent pour lui rendre certains honneurs. On y lit, en plusieurs endroits, en gros caractères : *Au grand maître, au premier doc-*

teur, au saint, à celui qui a donné les instructions aux empereurs et aux rois.

Chaque année, les docteurs et les lettrés de la Chine célèbrent sa fête. On chante en son honneur des vers qui sont accompagnés du son des instrumens. On prononce son éloge, qui ne contient jamais plus de sept ou huit lignes. Ainsi cette fête est à la fois un modèle de justice et de précision.

CHAPITRE X.

Gouvernement.

Si l'on convient généralement que l'empire de la Chine est d'une antiquité très-reculée, on est fort loin de marquer avec précision jusqu'à quel temps on doit la faire remonter. Les Chinois conviennent eux-mêmes que leurs annales sont pleines de fables sur cet objet. On regarde communément Fo-hi comme le fondateur de cette monarchie, mais on ne s'accorde pas sur le temps où il vivait. Quelques auteurs chinois le font régner deux mille neuf cent cinquante-deux ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire plusieurs siècles avant le déluge; ce qui contredirait évidemment la chronologie chrétienne. Les missionnaires jésuites et quelques savans, tels que Renaudot et Fourmont, ont discuté cette question, qui est restée indé-

cise comme tant d'autres. Ce qui est certain, c'est que la plus ancienne éclipse observée par les mathématiciens chinois se trouve placée sous le règne de Chang-kang, quatrième empereur de la première dynastie, deux mille cent cinquante-cinq ans avant Jésus-Christ, suivant le calcul des astronomes européens ; d'où l'on peut conclure que cet empire n'a guère moins de quatre mille ans d'ancienneté. Son étendue et ses dépendances se sont accrues avec le temps.

La province de Yun-nan est une conquête des derniers siècles. Dans celle de Fo-kien, l'ancien langage du pays existe encore. La race impériale qui possède aujourd'hui le trône a joint à l'empire toute la Tartarie orientale, ou le pays des Tartares mantchous, et une grande partie de l'occidentale, qui comprend le pays des Mogols et celui des Kalkas. La Chine, proprement dite, peut avoir cinq cents lieues de longueur sur une largeur à peu près égale. D'ailleurs on compte parmi ses tributaires plusieurs royaumes, tels que la Corée, le Tonkin, la Cochinchine, Siam, qui sont plus ou moins dépendans, selon que le gouvernement chinois a plus ou moins de force ou de faiblesse.

Il paraît que la constitution du gouvernement chinois est telle, qu'elle ne peut guère s'altérer comme celle des autres états. Elle a du moins passé par une grande épreuve, puisqu'elle a résisté deux fois à la conquête, et

qu'elle a passé sous d'autres maîtres sans changer de forme.

Le nom de *république* n'avait jamais été connu des Chinois jusqu'à l'arrivée des Hollandais, et l'on eut peine à leur faire comprendre qu'un état pût se gouverner sans roi. Ils regardaient un gouvernement populaire comme un monstre à plusieurs têtes, formé par l'ambition, l'inconstance et la corruption des hommes dans les temps de désordre et de confusion publique.

Le gouvernement politique de la Chine est fondé sur le pouvoir paternel, dont il semble être l'image. L'empereur porte le nom de *père de l'empire*. Un vice-roi est le père de la province où il commande, comme un mandarin est celui de la ville qu'il gouverne. Aussi, quoique la Chine soit une monarchie, et peut-être la plus absolue qu'il y ait au monde, sa constitution est fondée sur de si excellentes maximes, et tous ses règlemens sont si bien rapportés au bien public, qu'il n'y a peut-être pas de nation sur la terre qui jouisse d'une liberté plus raisonnable, ni dont les particuliers et les propriétés soient mieux à couvert de la violence et de l'oppression des officiers de la couronne. Comme c'est dans la personne de l'empereur que réside un pouvoir si vaste, les Chinois pensent qu'on ne peut apporter trop de soin à former l'esprit et le caractère des princes qui sont destinés au trône.

L'autorité impériale est absolue à la Chine.

Quoique chaque particulier soit parfaitement maître de son bien, et vive paisiblement dans la possession de ses terres, l'empereur est le maître d'imposer les taxes qu'il juge convenables au bien de l'état; mais, hors le cas d'une pressante nécessité, il use rarement de ce pouvoir. C'est une coutume établie d'exempter chaque année une ou deux provinces de fournir sa part des taxes, surtout lorsqu'elle a souffert de quelque maladie, ou lorsque le mauvais temps a fait tort à ses productions.

Il n'y a point de tribunal dans l'empire dont la sentence n'ait besoin d'être confirmée par l'autorité du prince; mais les décrets qui viennent immédiatement de lui sont perpétuels et irrévocables. Les vice-rois et les tribunaux des provinces sont obligés de les enregistrer et de les faire publier aussitôt dans toute l'étendue de leur juridiction.

L'empereur choisit pour son héritier celui d'entre ses enfans qu'il juge le plus propre à lui succéder. S'il ne se trouve personne dans sa famille qui lui paraisse digne du gouvernement, il peut porter son choix sur un de ses sujets; mais ces exemples ne sont connus que dans les temps fort anciens. S'il préfère à son fils aîné quelqu'un qui l'emporte sur lui par le mérite, une si belle action rend son nom immortel. S'il arrive que celui qu'il choisit paraisse répondre mal à l'espérance publique, il n'a rien de mieux à faire que de l'exclure et d'en nommer un autre, s'il veut conserver sa

propre réputation. Khang-hi, le dernier empereur, déposa le seul fils qu'il eut de son épouse légitime. On vit avec étonnement un prince dont l'autorité avait été presque égale à celle de l'empereur, chargé de fers dans une étroite prison. Ses enfans et ses principaux officiers furent enveloppés dans le même sort; et les gazettes furent aussitôt remplies de manifestes qui rendaient compte au public de la conduite de l'empereur.

Ce monarque dispose, avec le même pouvoir, de toutes les dignités de l'empire, sans être obligé de les conférer aux personnes qui lui sont proposées par les tribunaux. Cependant il confirme ordinairement leur choix après avoir examiné lui-même les sujets qui doivent leur élection à la voix des suffrages. A l'égard des premiers postes, tels que ceux de tsong-tou, de gouverneurs, etc., c'est à l'empereur seul que cette nomination appartient. Il élève, il dégrade, suivant le mérite et la capacité des sujets. En général, il n'y a point d'emploi vénal à la Chine. Les princes mêmes du sang impérial n'ont aucun droit aux titres et aux honneurs, sans la permission expresse de l'empereur. Celui dont la conduite ne répond point à l'attente du public perd ses dignités et ses revenus par l'ordre du prince, et n'est plus connu par d'autres distinctions que celle de la ceinture jaune. On lui accorde seulement, pour sa subsistance, une médiocre pension du trésor royal.

Des révolutions de cette nature feraient naître en Europe des factions et des troubles ; mais elles ne produisent pas le moindre désordre à la Chine. Quand il arriverait même que ces renversemens de fortune fussent l'effet d'une haine personnelle ou de quelque autre passion violente, si le gouvernement est équitable dans les autres parties, le public prend peu d'intérêt à la disgrâce des grands. En ce point, la Chine ne diffère guère de nos gouvernemens d'Europe, mais beaucoup de ceux d'Asie, où le sort des princes et des ministres est une cause très-fréquente de révolutions.

Le pouvoir de l'empereur s'étend même sur les morts, qu'il punit ou récompense à son gré. Il leur confère divers titres d'honneur qui rejaillissent sur toute leur famille. En qualité de grand pontife, il peut en faire des saints, ou, suivant le langage de la Chine, des esprits nus.

On peut dire, en un mot, que le pouvoir de l'empereur s'étend presqu'à tout. Il peut changer la figure et le caractère des lettres, abolir les anciennes, en introduire de nouvelles ; il peut changer les noms des provinces, des villes et des familles ; il peut défendre l'usage de certaines expressions dans le langage ; et faire revivre celles qui ont été abandonnées, de sorte que son autorité prévaut sur l'usage même, dont les Grecs et les Romains croyaient l'empire absolu dans toutes les choses de cette nature. On sait qu'Adrien disait qu'il pouvait

donner le droit de bourgeoisie aux personnes, et non pas aux mots.

La maxime d'état qui oblige envers lui ses sujets à une obéissance filiale lui impose aussi l'obligation de les aimer comme un père. C'est une opinion généralement établie parmi eux, qu'un empereur doit entrer dans tous les détails qui concernent le bien public. Ce n'est pas pour se divertir qu'il est placé dans ce rang suprême, il faut qu'il mette son divertissement à remplir les devoirs d'empereur, et à faire en sorte, par son application, par sa vigilance, par sa tendresse pour ses sujets, qu'on puisse dire de lui, avec vérité, qu'il est le père du peuple. Si sa conduite ne répond pas à cette idée, il tombe bientôt dans le dernier mépris. « Pourquoi le ciel, disent-ils, l'a-t-il placé au-» dessus de nous? N'est-ce pas pour nous ser-» vir de père et de mère? »

Un empereur chinois s'étudie continuellement à soutenir cette réputation. Lorsqu'une province est affligée de quelque calamité, il se renferme dans son palais, il jeûne, il s'interdit tout plaisir; et, se hâtant de diminuer les impôts par un décret, il emploie tous ses efforts au soulagement des malheureux. Il affecte, dans les termes du décret, de faire sentir combien il est touché de la misère de son peuple. « Je le porte dans mon cœur, dit-il; je pleure nuit et jour sur ses malheurs, je pense sans cesse aux moyens de le rendre heureux. » Enfin il emploie une infinité d'expres-

sions semblables pour leur prouver son affection. L'empereur Yong-tching poussa cette affectation jusqu'à ordonner que, lorsque la moindre partie de l'empire paraîtrait menacée de quelque calamité, on se hâtât de l'en informer par un courrier, afin que, se croyant responsable de tous les maux de l'état, il pût s'efforcer par sa conduite d'apaiser la colère du ciel. C'est une chose vraiment admirable que ce respect pour l'humanité, devenu dans ce pays l'un des caractères du pouvoir despotique, qui partout ailleurs apprend à mépriser les hommes et à les fouler aux pieds. On ne peut attribuer ce respect à la douceur naturelle de ces peuples, puisque les Indiens, peuple le plus doux de la terre, sont écrasés par des despotes barbares. Il faut absolument reconnaître ici le pouvoir de la morale et des lois.

Un autre frein que les lois ont mis à l'autorité souveraine, c'est que, dans toutes les occasions où l'empereur commet quelque faute qui paraît capable de troubler le bon ordre du gouvernement, elles autorisent les mandarins à lui adresser leurs représentations en forme de supplique, et dans les termes les plus humbles et les plus respectueux. S'il marquait du mépris pour ces remontrances, ou s'il maltraitait le mandarin qui a le courage d'embrasser la cause publique, il perdrait l'affection de son peuple, tandis que le mandarin recevrait les plus glorieux éloges, et immortaliserait à

jamais sa mémoire. L'histoire chinoise offre un grand nombre de ces martyrs du bien public, qui ont eu la hardiesse d'élever la voix contre une mauvaise administration, sans craindre le ressentiment de l'empereur, ni même la mort.

Il paraît incroyable qu'un prince ait le temps d'examiner lui-même les affaires d'un si vaste empire, et de prêter l'oreille à cette multitude de mandarins dont il est chaque jour assiégé; mais l'ordre qui s'observe à la cour est si merveilleux, et les lois ont pourvu si clairement à toutes les difficultés, que deux heures, dit-on, suffisent pour cette multitude de soins. L'empereur Khang-hi voulait tout voir de ses propres yeux, et ne se fiait qu'à lui-même du choix des officiers qui devaient gouverner son peuple.

Suivant le père Le Comte, l'empereur a deux conseils souverains : l'un, nommé *le conseil extraordinaire*, qui n'est composé que des princes du sang ; l'autre, qui porte le nom de *conseil ordinaire*, où les *co-laos*, c'est-à-dire les ministres d'état, sont admis avec les princes. Ces ministres sont chargés de la discussion des affaires; ils en font leur rapport à l'empereur, qui leur déclare ses volontés. Duhalde prétend que le grand conseil est composé de tous les ministres d'état, des premiers présidens et des assistans de six cours suprêmes, et de trois autres tribunaux considérables ; au lieu que le conseil privé ne consiste que dans les trois ordres d'officiers

qui appartiennent au tribunal nommé *Nui-yuen*.

Une des principales marques de l'autorité souveraine est le sceau qui s'appose aux actes publics et aux décisions des tribunaux. Le sceau impérial est une pierre carrée d'environ douze pouces : elle est de jaspe, qui est fort estimé à la Chine. Nul autre que l'empereur n'a le droit d'employer le jaspe à cet usage ; les Chinois l'appellent *yu-ché*, et le tirent de *In-yu-chan*, qui signifie *la montagne du sceau d'agate*, de laquelle ils racontent une infinité de fables. L'empereur date ses lettres, ses décrets et tous les actes publics, de l'année de son règne et du jour de la lune.

Les sceaux d'honneur qu'on donne aux princes sont d'or. Ceux des vice-rois, des grands mandarins ou des magistrats du premier ordre, sont d'argent ; et ceux des mandarins ou des magistrats inférieurs ne sont que de cuivre ou de plomb, plus ou moins grands, suivant l'élévation de leurs dignités. Lorsqu'un sceau commence à s'user, ils doivent en donner avis au tribunal qui leur en accorde un autre, mais qui les oblige à rendre le vieux. Depuis que les Tartares sont établis à la Chine, les caractères gravés sur ces sceaux sont mêlés de chinois et de tartare, de même que chaque tribunal est composé d'un mélange des deux nations. Quand l'empereur envoie des commissaires dans les provinces pour observer la conduite des gouverneurs, des ma-

gistrats et des particuliers, il leur donne à chacun le sceau de leur charge.

Le respect que les Chinois ont pour leur empereur répond à la grandeur de son autorité : c'est une espèce de divinité pour son peuple. On lui rend des honneurs qui approchent de l'adoration. Ses paroles sont comme autant d'oracles, et ses moindres commandemens sont exécutés comme s'ils venaient du ciel. Personne, sans en excepter ses frères, ne peut lui parler qu'à genoux. On ne paraît point en cérémonie devant lui dans une autre posture, s'il n'en donne l'ordre exprès. Il n'y a que les seigneurs de son cortége ordinaire qui aient la liberté d'être debout en sa présence ; mais ils sont obligés de fléchir le genou lorsqu'ils lui parlent. Ce respect s'étend à tous les officiers qui représentent l'empereur.

Les mandarins, les grands de la cour, et les princes mêmes du sang se prosternent non-seulement devant la personne de l'empereur, mais même devant son fauteuil, son trône, et tout ce qui sert à son usage; ils se mettent quelquefois à genoux devant son habit ou sa ceinture. Le premier jour de l'an, ou le jour de sa naissance, lorsque les mandarins des six cours souveraines viennent lui rendre les devoirs de cérémonie dans une des cours du palais, il est rare qu'il s'y trouve présent, et quelquefois il est fort éloigné du lieu où ces hommages lui sont rendus. S'il tombe dans quelque maladie dangereuse, l'alarme devient

générale : les mandarins de tous les ordres s'assemblent dans une vaste cour du palais, et, sans faire attention à la rigueur de l'air, ils passent à genoux les jours et les nuits, occupés à faire éclater leur douleur, et à demander au ciel le rétablissement de sa santé. Tout l'empire souffre dans sa personne, et sa perte est le seul malheur que ses sujets croient avoir à redouter : les grands se croient obligés de donner ces témoignages publics de vénération pour leur souverain dans la vue d'entretenir la subordination, et d'inspirer au peuple, par leur exemple, l'obéissance qu'il doit à l'autorité. C'est en conséquence de cette maxime qu'ils donnent à l'empereur les titres les plus pompeux ; ils l'appellent *Tien-tsé*, c'est-à-dire fils du ciel; *Hoang-ti*, auguste et souverain empereur; *Ching-hoang*, saint empereur; *Chao-ting*, palais royal; *Van-soui*, dix mille années. Mais l'empereur n'emploie jamais ces expressions lorsqu'il parle de lui-même ; il se sert du terme *ngo*, qui signifie *je* ou *moi ;* et lorsqu'il paraît en public, assis sur son trône, il emploie celui de *chin*, qui signifie *salut*, avec cette différence qu'il est le seul qui fasse usage de ce mot. Le langage du palais est fort pompeux : on ne dit jamais, *sonnez de la trompette*, *battez du tambour*, etc.; mais *ta-hui*, c'est-à-dire que le ciel lâche son tonnerre. Pour faire entendre que l'empereur est mort, ils disent *ping-tien*, qui signifie il est entré nouvel hôte au ciel, ou *pung*, c'est-à-dire une grande

montagne est tombée ; au lieu de dire les portes du palais, ils disent *hin-muen*, les portes d'or ; et de même à l'égard de tout le reste.

Un sujet, de quelque rang ou de quelque qualité qu'on le suppose, n'ose passer à cheval ou en chaise devant les portes du palais impérial ; il doit mettre pied à terre lorsqu'il en approche, et ne remonter qu'à la distance prescrite. Chaque cour du palais a son sentier pavé de larges pierres, qui ne sert de chemin qu'à l'empereur, lorsqu'il y passe ; et ceux qui ont à traverser les cours, doivent marcher fort vite au long de ce sentier : cette vitesse dans la marche est aussi une marque de respect qui s'observe en passant près des personnes de qualité. Les Chinois ont une manière de courir qui leur est propre, et qui passe pour une politesse aussi gracieuse que nos révérences en Europe. Les missionnaires se virent obligés d'apprendre cette cérémonie avant de saluer l'empereur Khang-hi dans son kong, c'est-à-dire dans la grande salle de son appartement. Aussitôt qu'on a passé la porte de la salle, on doit courir avec une légèreté gracieuse jusqu'au fond de la chambre qui fait face à l'empereur. Là, on doit demeurer un moment debout, les deux bras étendus vers la terre. Ensuite, après avoir fléchi les genoux, on doit se baisser jusqu'à terre, se relever et répéter trois fois la même cérémonie, en attendant l'ordre qu'on reçoit de s'avancer et de se mettre à genoux aux pieds de l'empereur.

La moindre négligence dans le respect qu'on doit à l'empereur passe pour un crime à la Chine. Une des plus graves accusations qui furent intentées au père Adam Schaal par le mandarin Hiang-quang-sien, fut d'avoir omis de placer l'étoile du nord dans le globe qu'il avait composé. Son accusateur en concluait qu'il ne voulait pas reconnaître d'empereur de la Chine, et par conséquent qu'il n'était qu'un rebelle qui méritait la mort. On doit observer que les Chinois appellent l'étoile du nord *ti-sing*, ou le roi des étoiles, parce qu'elle est immobile; ils prétendent que toutes les autres étoiles tournent autour d'elle comme les sujets de l'empereur tournent autour de lui pour le servir, et que par conséquent leur monarque est sur la terre ce que cette étoile est au ciel. Il paraît que les juges chinois furent charmés de cette ridicule accusation, et qu'ils la regardèrent comme un argument d'une force extrême; mais ils furent extrêmement déconcertés lorsque, le globe ayant été produit, on s'aperçut qu'il n'était point achevé, et que l'auteur n'y avait encore tracé que l'hémisphère du sud.

Les officiers de la maison de l'empereur, et ceux qui ont le gouvernement particulier de ses affaires sont en fort grand nombre. Tout était autrefois entre les mains des eunuques, dont le nombre était d'environ dix mille, gens infâmes par leur orgueil et leur avarice. Mais les Tartares ne se furent pas plus tôt rendus maîtres de l'empire, qu'ils en chassèrent neuf

mille, conservant le reste pour le service le plus intérieur du palais. Cependant cette monstrueuse espèce parvint, par ses flatteries et son adresse, à gagner les bonnes grâces du jeune Chun-tchi, et se rétablit presque entièrement dans son ancienne autorité : après la mort de ce prince, les quatre régens tartares se défirent encore de cette peste. Les eunuques, privés de leur crédit, furent réduits à trois cents, pour servir le jeune monarque, les reines, sa mère et sa grand'mère, dans les offices les plus bas.

L'empereur paraît en public vêtu d'une longue robe jaune ou verte, qui lui couvre jusqu'aux pieds. Le fond en est de velours, brodé d'une multitude de petits dragons qui ont cinq griffes à chaque pied. Deux gros dragons, avec leurs corps et leurs queues entremêlés, remplissent des deux côtés le devant de la poitrine; ils sont dans une attitude qui les ferait croire près de saisir avec leurs dents et leurs griffes une fort belle perle qui paraît descendre du ciel.

La livrée impériale est jaune, et tout ce qui appartient à l'empereur est de la même couleur, sans excepter ses dragons à cinq griffes, qui se nomment *long*, et sa cotte d'armes, qui est telle encore que l'empereur Fo-hi la porta le premier. Personne n'oserait prendre ni l'un ni l'autre sans sa permission; mais tout le monde peut orner son habit d'un dragon à quatre griffes, qui s'appelle *mang*. L'empereur sort

rarement de son palais, à moins que ce ne soit pour la chasse, pour prendre l'air, pour se divertir dans ses parcs et ses jardins, pour sacrifier au temple de Tien, ou pour faire la visite des provinces. Dans ces occasions, il est toujours accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de gardes, tous à cheval. Son train, ses armes, le harnais de ses chevaux, les parasols, les éventails, et les autres marques de la dignité impériale, tout est brillant autour de lui. S'il ne sort que pour la chasse ou pour prendre l'air, toute la cavalcade est composée d'environ deux mille personnes. Les princes et les seigneurs vont à la tête, suivis des premiers ministres et des grands mandarins; ils marchent le long des maisons, en laissant le milieu de la rue fort ouvert. On voit paraître après eux vingt-quatre étendards de soie jaune, brodés de dragons en or, qui sont suivis de vingt-quatre parasols et d'autant d'éventails de la même couleur, tous fort riches et d'un travail curieux. Les gardes du corps sont vêtus de jaune, chacun avec une sorte de casque et une espèce de javelot ou de demi-pique dorée, terminée en haut par la figure d'un soleil, ou d'un croissant, ou de la tête de quelque animal. Douze valets de pied, vêtus de la même livrée, portent sur leurs épaules le magnifique fauteuil de l'empereur. En divers endroits du chemin, il se trouve d'autres porteurs pour relever les premiers. Une troupe de musiciens, de trompettes et d'autres instrumens qui accompagnent l'em-

pereur, ne cessent pas de se faire entendre pendant la marche, et cette procession est fermée par un grand nombre de pages et de valets de pied. Telle était autrefois la pompe impériale; mais aujourd'hui que l'empereur se fait voir plus souvent hors de son palais, son cortége est moins nombreux.

Tous les ambassadeurs des puissances étrangères sont défrayés aux dépens de l'empereur, qui leur fournit des chevaux, des barques, des litières, et toutes les voitures nécessaires pour le voyage. Ils sont logés dans un palais, où l'empereur leur envoie de deux jours l'un, en témoignage d'estime et d'amitié, des mets de sa table. Nous avons déjà remarqué cette ridicule vanité des Chinois, qui affectent de compter parmi les tributaires de l'empire tous les princes qui leur envoient des députés, pour quelque cause que ce soit. Les Russes n'ont pas eu peu de peine à faire changer ce terme en leur faveur, et leur ambassade n'en a pas moins été regardée comme un hommage. La géographie des Chinois est adaptée à cette chimère; car, supposant la terre carrée, ils prétendent que la Chine en occupe la plus grande partie, et que le reste des hommes est relégué dans les coins. Il vaudrait mieux être meilleur géographe, et moins sottement orgueilleux.

Le revenu de l'empereur est immense; mais il n'est pas aisé de déterminer au juste à quelles sommes il se monte, parce que le tribut annuel se paie partie en argent, partie en nature: il se

tire de toutes les terres, sans excepter les montagnes ; du sel, des soies, des toiles de coton et de chanvre, et diverses autres marchandises ; des forêts, des jardins, des douanes, des ports, des confiscations, etc. Les tributs autorisés par les lois sont si considérables, que, si les Chinois avaient moins d'industrie, et leurs terres moins de fertilité, ce grand empire ne serait, comme les autres états des Indes, qu'une société de misérables.

Comme toutes les terres sont mesurées, et que le nombre des familles est aussi connu que le tribut qu'elles doivent à l'empereur, il est facile de calculer ce que chaque ville paie annuellement. Les officiers qui lèvent les contributions ne saisissent jamais les biens de ceux qui marquent de la lenteur à payer, ou qui cherchent à s'en dispenser par des délais continuels : ce serait ruiner les familles. Depuis le milieu du printemps, où l'on commence à labourer la terre, jusqu'au temps de la récolte, les mandarins n'ont pas la liberté d'inquiéter les paysans ; mais le moyen qu'ils prennent ensuite pour les obliger de payer, est la bastonnade ou l'emprisonnement, s'ils n'aiment mieux les charger par billets de l'entretien des vieillards, qui sont nourris dans chaque ville aux dépens de l'empereur, et qui passent ainsi à la charge des débiteurs, jusqu'à l'entière consommation des arrérages.

Ces officiers sont comptables de ce qu'ils reçoivent au pou-tching-ssée, c'est-à-dire au

trésorier-général de la province, qui tient le premier rang après le vice-roi. Ils sont obligés de lui remettre à certains temps les sommes qu'ils ont perçues. On transporte ces sommes sur des mulets, dont chacun porte deux mille taëls, dans deux vaisseaux de bois faits en forme de longs barils, et bien garnis de cercles de fer. Le pou-tching-ssée rend compte au hou-pou, c'est-à-dire au tribunal suprême, qui a la surintendance des finances, et le hou-pou ne ressortit qu'à l'empereur. Rien n'est mieux ordonné que la manière d'imposer et de recueillir les tributs; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'y glisse quelques petites fraudes de la part des officiers subalternes.

Une grande partie du tribut impérial qui se lève en nature est employée dans les provinces, en pensions et pour l'entretien des pauvres, surtout des vieillards et des invalides qui sont en fort grand nombre, pour les appointemens des mandarins, le paiement des troupes, l'entretien des édifices publics, celui des ambassadeurs, des grands chemins, etc.; mais le surplus de toutes ces dépenses est porté à Pékin, pour fournir à celles du palais et de la capitale de l'empire, où l'empereur entretient cent soixante mille hommes de troupes réglées, auxquels il donne d'ailleurs une paie en argent; de plus, on y distribue tous les jours, à près de cinq mille mandarins, une certaine quantité de viande, de poisson, de sel, de légumes, etc.; et, une fois le mois, du riz, des féves, du bois,

du charbon et de la paille. Le même usage s'observe à l'égard de ceux qui sont appelés à la cour, ou envoyés de là dans les provinces. Ils sont servis et défrayés sur la route. On leur fournit des barques, des chevaux, des voitures et des logemens, qui sont entretenus aux frais de l'empereur. Le nombre des troupes qu'il tient à sa solde monte à plus de sept cent soixante-dix mille hommes ; il entretient de même cinq cent soixante-cinq mille chevaux, pour remonter la cavalerie et pour l'usage des postes et des courriers qui portent ses ordres et ceux des tribunaux de chaque province.

Quoique ce qui vient par eau des provinces méridionales suffise pour fournir à la consommation de Pékin, on appréhende si fort que la quantité ne réponde pas aux besoins, qu'on entretient constamment à Pékin des magasins de riz pour trois ans.

Le nombre des femmes et des concubines de l'empereur est si grand, qu'il est difficile de le bien connaître, d'autant plus qu'il n'est jamais fixé : elles ne paraissent qu'aux yeux du monarque. A peine tout autre homme oserait-il en demander des nouvelles. Magalhaens fait monter le nombre des concubines à trois mille. On les nomme *kong-ngus*, ou *dames du palais ;* mais celles pour qui l'affection de l'empereur est déclarée particulièrement, portent le nom de *ti*, qui signifie *presque reines.* Il leur donne, quand il lui plaît, des joyaux qu'elles portent à la tête ou sur la poitrine,

et une pièce de satin ou de damas jaune, qu'elles suspendent devant leur porte, et qui les fait respecter plus que toutes leurs compagnes. Ces dames ont aussi leurs titres et leurs dignités : elles sont divisées en plusieurs classes, et distinguées, comme les mandarins, par leurs habits et leur parure, et par d'autres marques de leur rang; mais leurs enfans sont regardés comme des enfans naturels.

Lorsque l'empereur ou l'héritier de la couronne pense à se marier, le tribunal des cérémonies nomme des matrones d'une réputation bien établie pour choisir vingt filles les plus belles et les plus accomplies qu'elles puissent trouver, sans aucun égard pour leur naissance et pour leur famille : on les transporte au palais dans des chaises à porteur bien fermées. Pendant quelques jours, elles y sont examinées par la reine-mère, ou, si cette princesse ne vit plus, par la première dame de la cour, qui leur fait faire divers exercices pour s'assurer qu'elles n'ont pas de mauvaise odeur ni d'autres défauts corporels. Après quantité d'épreuves, elle en choisit une, qu'elle fait conduire à l'empereur ou au prince avec beaucoup de cérémonies. Cette fête est accompagnée de toutes sortes de réjouissances et de faveurs, surtout d'un pardon général pour tous les criminels de l'empire, à l'exception des rebelles et des voleurs; ensuite la jeune personne est couronnée avec une pompe fort éclatante : on lui donne quantité de titres, on lui assigne des

revenus considérables. Les dix-neuf autres filles sont mariées aux fils des premiers seigneurs, s'il s'en trouve un nombre égal; celles qui restent sans maris retournent chez leurs parens, avec des dots qui leur suffisent pour les marier avantageusement.

Telle était l'ancienne coutume des monarques chinois; mais à présent les empereurs tartares prennent pour femmes et pour reines les filles de quelques rois de la Tartarie orientale. Les reines sont au nombre de trois : elles jouissent de beaucoup plus d'honneurs que les autres femmes; elles ont un logement particulier, une cour, deux dames d'honneur et d'autres domestiques de leur sexe; on n'épargne rien pour leur amusement ni pour la magnificence de leurs meubles et de leur cortége. Tandis que Navarette était à Pékin, l'empereur envoya un présent en forme de dot à la fille d'un des quatre régens de l'empire, qu'il prit ensuite pour sa femme. Ce présent consistait en cent tables, couvertes de quantité de choses et de toutes sortes de mets, deux mille ducats en argent, mille ducats en or, cent pièces d'étoffes de soie de diverses couleurs, à fleurs d'or et d'argent, et cent pièces d'étoffes de coton.

Les enfans des trois reines sont tous légitimes, avec cette seule différence que les fils de la première sont préférés pour succéder à l'empire. La première reine fait sa résidence dans le palais impérial avec l'empereur, et

porte le titre d'*impératrice* : les deux autres ont des palais séparés.

La résidence des fils de l'empereur, avant leur mariage, est le palais impérial. Lorsqu'ils sont mariés, l'usage est de les envoyer dans quelques-unes des principales villes des provinces, qui ont des palais pour les recevoir. Le Comte, qui vit trois de ces palais, les trouva très-grands, très-beaux, et d'une magnificence surprenante, quoique fort inférieurs à celui de Pékin. Ils contiennent, les uns dix, d'autres douze, et quelques-uns un plus grand nombre d'appartemens, avec d'autres palais séparés de chaque côté, et une double enceinte de murs. Lorsque l'empereur envoie dans un de ces palais son second ou son troisième fils, il lui donne le titre de roi. Khang-hi donna ainsi le titre de *Cho-vang*, ou de roi de *Cho*, à celui qui fut envoyé à Ching-tou-fou, capitale de Sé-chuen, parce qu'anciennement cette province se nommait *Cho*. Chacun de ces rois a mille eunuques pour lui servir de cortége, pour administrer ses affaires et pour recevoir ses revenus; mais ils ne prennent aucune part aux affaires publiques de la province : seulement les mandarins sont obligés de s'assembler quatre fois l'année au palais du jeune prince pour lui rendre leur hommage, comme ils le rendent à l'empereur dans la capitale de l'empire, avec cette seule différence qu'ils donnent au dernier le titre de *van-soui*, c'est-à-dire, *dix mille ans*, au lieu qu'on n'accorde à

ces princes que celui de *sien-soui*, qui signifie *mille ans*.

Sous le règne des empereurs chinois, le tribunal des cérémonies choisissait pour le mariage des princesses un certain nombre de jeunes gens âgés de quatorze ou quinze ans. On ne considérait dans ce choix que l'esprit et la bonne mine. C'était dans cette belle troupe que l'empereur prenait des maris pour ses filles et pour ses sœurs, auxquelles il donnait une dot très-considérable en terres et en joyaux. Ces maris portaient le nom de *tou-ma*, c'est-à-dire parens de l'empereur par leurs femmes. Ils ne pouvaient être mandarins; mais ils devenaient si puissans, que leurs oppressions étaient redoutables pour le peuple. Jusqu'à ce qu'il leur vînt des enfans, ils étaient obligés, soir et matin, de se mettre à genoux devant leurs femmes, et de frapper trois fois la terre du front; mais la qualité de père les exemptait de cette cérémonie. L'empereur tartare qui règne aujourd'hui marie ses sœurs et ses filles aux fils des grands seigneurs, sans exiger qu'ils soient du sang royal, ou à ceux des khans de la Tartarie orientale.

Tous les parens de l'empereur par les mâles, soit riches, soit pauvres, fussent-ils à la quinzième génération, reçoivent quelque pension pour leur subsistance, suivant leur degré de proximité. Ils ont tous le privilége de peindre en rouge leurs maisons et leurs meubles. Mais la race précédente ayant régné deux cent

soixante-dix-sept ans, le nombre de ses descendans s'était tellement multiplié, que le revenu des plus éloignés ne pouvant suffire à leur entretien, plusieurs étaient réduits, pour vivre, à l'exercice de quelque métier. La première fois que Magalhaens entra dans l'empire, il en trouva un dans la capitale du Kiang-si, qui exerçait l'office de portefaix, et qui, pour se distinguer des gens du même ordre, portait sur le dos des crochets fort brillans et vernis de rouge. Sous la race précédente, il s'en trouvait un nombre infini qui étaient dispersés dans toutes les parties de l'empire, et qui, abusant des priviléges de leur naissance, commettaient des insolences et des extorsions continuelles; mais ils furent extirpés jusqu'au dernier par les Tartares. Tous les parens de l'empereur qui règne aujourd'hui sont des personnages importans, qui font leur résidence à la cour; mais si cette race dure long-temps, ils se multiplieront sans doute, et ne seront pas moins à charge que les précédens. Navarette dit que les palais des petits rois du sang royal sont couverts de tuiles d'un rouge luisant, et que l'empereur les qualifie, et tous ses autres parens, de *kin-tchi-pao-tsé*, qui signifie branches d'or et feuilles précieuses; titre un peu déplacé dans des gens qui souvent n'ont point de pain.

Les parens de l'empereur du côté des femmes sont de deux sortes: les uns descendent des filles, et ne passent point pour des princes du sang, ni même pour appartenir à sa famille;

aussi n'ont-ils aucun droit à la succession, quand même ils auraient plusieurs enfans mâles. Le même usage est établi parmi le peuple. La seconde sorte est composée des pères, des frères, des oncles et des autres parens de la reine, des gendres de l'empereur, de leurs pères, de leurs oncles et de leurs autres parens. C'était dans ces deux ordres que les empereurs chinois choisissaient un certain nombre des plus distingués pour en composer le tribunal qui se nomme *Van-sin;* mais les Tartares ont extirpé aussi la seconde de ces deux parentés.

L'empereur observe avec beaucoup d'attention la conduite des princes du sang, et les punit sans indulgence lorsqu'il ne la trouve pas digne de leur naissance et de leur rang. Apprenant un jour que l'un d'entre eux aimait l'amusement avec trop de passion, surtout les combats de coqs, qui sont un passe-temps fort commun parmi les Orientaux, il trouva de la bassesse dans l'excès de ce goût, et lui en fit un reproche; mais ne voyant aucun fruit de son avertissement, il résolut de faire un exemple en déclarant que le prince était déchu de son titre et de ses honneurs. Cet ordre fut suivi de l'exécution. Le prince fut privé de son cortége, de sa pension et de sa qualité, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de réparer sa faute par quelque action éclatante et digne de son sang.

Il nous reste à parler des funérailles du grand monarque de la Chine. Aussitôt qu'il a rendu

les derniers soupirs, on le met dans un riche fauteuil, qui est porté par six eunuques au milieu de la salle royale de *Gin-tchi-tsien*, c'est-à-dire au palais de la Merci et de la Prudence. On y place le corps sur un lit fort riche; bientôt après on le renferme, avec une infinité de cérémonies et au son d'une musique funèbre, dans un cercueil qui coûte deux ou trois mille écus. Il est fait de bois nommé *kong-sio-mo*, ou bois de paon, qui tire ce nom de la ressemblance de ses veines avec les yeux de la queue du paon. Les Chinois assurent que ce bois préserve les corps de la corruption, et y laissent en effet un cadavre dans le même lieu pendant plusieurs mois, quelquefois pendant des années entières.

La pompe funèbre s'exécute dans le palais même, avec des cérémonies dont la description serait longue et fastidieuse. Après cette scène lugubre, on porte le corps à sa sépulture dans le bois impérial; tel est le nom que les Chinois donnent aux tombeaux de leurs empereurs. L'air de grandeur qui règne dans ce lieu, les palais, les richesses et les ornemens dont il est accompagné, les murs qui l'environnent, le nombre de mandarins et de domestiques qui sont employés continuellement pour le service, et celui des soldats qui font la garde, tout caractérise des peuples dont l'imagination, beaucoup plus vive que la nôtre, porte ses vues jusque dans un ordre de choses qui occupe peu la plupart des hommes.

Tous les sujets de l'empire étaient obligés anciennement de porter le deuil pendant trois ans pour la mort d'un empereur ; mais, dans ces derniers temps, cet incommode usage a été réduit à peu de jours. Navarette, qui se trouvait à la Chine pendant le deuil du père de Khang-hi, rapporte qu'il ne dura pas plus de quatre ou cinq jours. C'est passer d'une extrémité à l'autre. Le deuil de nos rois se porte comme celui d'un père ; mais il faut observer qu'il n'y a qu'un petit nombre d'hommes obligés de le porter.

A la mort de l'impératrice, mère de Khang-hi, quatre jeunes filles, qui avaient servi cette princesse avec beaucoup d'affection, s'étaient déjà parées à la manière des Tartares pour se sacrifier elles-mêmes sur le corps de leur maîtresse ; mais l'empereur arrêta cette barbare pratique : il défendit aussi, pour l'avenir, un autre usage de la même nation, qui consiste à brûler, avec le corps des personnes de distinction, et dans le même bûcher, leurs richesses, et quelquefois même leurs domestiques.

Magalhaens nous apprend que le successeur d'un empereur ne voit jamais les femmes ni les concubines de son prédécesseur, et que ce respect est porté si loin, qu'il ne met pas même le pied dans leur appartement.

Aussitôt qu'un particulier est employé au service de l'empire, il est qualifié du titre de *kouan*, qui signifie *préposé*, ou celui qui est à la tête des autres. Les Portugais ont donné

aux kouans le nom de *mandarins* ou de *commandans*, que toutes les autres nations de l'Europe ont adopté ; mais à celui de *kouan* les Chinois joignent le titre de *lao-ia* ou *seigneur*, pour marquer la noblesse de ceux qui obtiennent cet honneur.

Il y a neuf ordres de kouans ou de mandarins, si parfaitement subordonnés entre eux, que rien n'est comparable au respect et à la soumission des inférieurs pour ceux qui sont au-dessus d'eux. Avant de parvenir à quelqu'un de ces ordres, le candidat, suivant Magalhaens, doit avoir été troisième assistant d'un chi-hien, c'est-à-dire du gouverneur d'une ville du troisième rang : il porte alors le nom de *tien-tsé*, et n'est encore d'aucun ordre ; mais s'il se conduit bien pendant trois ans, le gouverneur de cette ville en rend témoignage, par un certificat, au gouverneur de la ville du premier rang dont il dépend. Celui-ci en informe le gouverneur de la capitale de la même province, qui communique ses informations aux deux grands tribunaux de sa ville. Le vice-roi les reçoit de ces deux tribunaux ; ensuite il écrit au grand tribunal de Pékin, qui donne le même avis au conseil d'état. Enfin l'empereur, informé par son conseil, crée le candidat mandarin de l'ordre huitième ou neuvième.

Chacun de ces neuf ordres est divisé en neuf degrés. On distingue ainsi un mandarin du premier rang ou du second degré, du premier, du second ou du troisième ordre. Cette distinction

ne consiste néanmoins que dans des titres qui leur sont accordés par l'empereur, sans un rapport direct à leurs emplois ; car, quoique la dignité de leurs emplois soit mesurée ordinairement sur celle de leur ordre, cette règle n'est pas générale, parce qu'il arrive quelquefois que, pour récompenser un officier inférieur, l'empereur le crée mandarin du premier ou du second ordre. D'un autre côté, il arrive aussi que, pour punir une personne dont la charge appartient naturellement aux ordres supérieurs, il le dégrade à quelque ordre inférieur.

On peut prendre une idée de la manière dont les mandarins des neuf ordres sont employés à l'administration des affaires, par leur distribution dans le tribunal du conseil privé, qui se nomme *nui-yuen*, ou la cour intérieure, parce qu'il a son siége dans le palais impérial de Pékin. Ce tribunal, ou cette cour, est composé de trois classes de mandarins : la première comprend les co-laos, ou les ministres d'état, qui forment le premier ordre des mandarins, avec les premiers présidens des tribunaux suprêmes, et les principaux officiers de l'armée. Ce degré est le plus relevé auquel les lettrés puissent aspirer. Le nombre des co-laos n'est pas fixe ; il dépend de la volonté du monarque, qui les choisit à son gré dans les divers tribunaux de l'empire. Cependant il est rare qu'on en voie plus de cinq ou six à la fois, et l'un d'entre eux jouit ordinairement de quelque distinction

au-dessus des autres ; il porte le titre de *cheou-siang ;* il est président du conseil, et a toute la confiance de l'empereur.

Le tribunal des co-laos a son siége dans le palais, à main gauche de la salle impériale, qui est à la Chine le côté le plus honorable. C'est dans cette salle que l'empereur donne ses audiences publiques, et qu'il reçoit l'hommage et les respects des mandarins. Comme le palais a quantité d'autres salles fort magnifiques et fort pompeusement ornées, on en assigne une à chaque co-lao, pour y examiner les différentes affaires qui lui sont adressées en particulier ; et le nom de cette salle se joint au sien comme un titre d'honneur. Le tribunal des co-laos reçoit et examine presque toutes les requêtes que les tribunaux suprêmes doivent présenter à l'empereur, soit pour les affaires d'état et qui concernent la paix ou la guerre, soit pour les affaires civiles et criminelles. Après cet examen, le conseil permet de les présenter à l'empereur, à moins que l'objet ne souffre quelque objection. Les co-laos en avertissent alors sa majesté impériale, qui reçoit ou qui rejette leur avis. Quelquefois l'empereur se réserve la connaissance des affaires et l'examen des mémoires qui lui sont présentés.

Les mandarins de la seconde classe du conseil de nui-yuen sont comme les assesseurs des premiers. C'est de leur corps qu'on tire les vice-rois des provinces et les présidens des au-

tres tribunaux. Ils portent le titre de *ta-hio-sé*, c'est-à-dire de lettrés ou de magistrats d'une capacité reconnue. On les prend dans le second ou le troisième ordre des mandarins. Dans ce même tribunal, ceux du troisième ordre, qui portent le titre de *tchong-chu-co*, c'est-à-dire d'école des mandarins, sont les secrétaires de l'empereur. Leur charge est de rédiger par écrit toutes les matières dont on délibère dans le conseil. On les prend dans le quatrième, le cinquième et le sixième ordre des mandarins. C'est dans ce tribunal de nui-yuen qu'on agite la plupart des grandes affaires, à moins que l'empereur n'assemble exprès le grand conseil pour en décider.

On distingue les kouans civils et militaires. Le nombre des mandarins civils qui sont dispersés dans toutes les parties de l'empire, monte à treize mille six cent quarante-sept; et celui des militaires à huit mille cinq cent vingt, qui font ensemble trente-deux mille cent soixante-sept. Quatre fois l'année, on en imprime un catalogue, où leurs noms, leurs titres, leur pays et le temps auquel ils ont pris leurs degrés sont marqués régulièrement. Navarette en compte deux mille quatre cents à la cour, où chaque province a le sien, qui est comme son protecteur ou son avocat-général.

La Chine est gouvernée par divers officiers, sous l'autorité de l'empereur. Chaque province a cinq officiers principaux, qui sont le *Fou-yuen*; c'est ce que nous nommons en Europe

le vice-roi ou le gouverneur, avec quatre assistans, le *pou-ching-ssée* ou le trésorier-général, le *nyan-tcha-ssée*, ou le juge criminel ; le *y-tchuen-tao*, qui a la surintendance des postes et des salines ; et le *liang-tao*, à qui appartient le soin des denrées qui se lèvent en qualité de tributs : ces quatre officiers sont obligés, comme assesseurs du vice-roi, de se trouver plusieurs fois le mois à son tribunal pour les affaires importantes de la province ; mais quelques provinces, que leur grandeur a fait diviser en deux parties, ont deux vice-rois : telle est la province de Kiang-nan. Au-dessus du vice-roi est encore un autre officier nommé le *tsong-tou*, qui a quelquefois deux ou trois provinces sous sa juridiction : celles de Chen-si et de Se-chuen, et celles de Quang-tong et de Quang-si ont leur tsong-tou. C'est à ces grands officiers que l'empereur envoie ses ordres, qu'ils transmettent de main en main à toutes les villes de leur district : cependant, quelle que soit l'autorité du tsong-tou, elle ne diminue pas celle des vice-rois ; mais tout est réglé avec tant d'ordre, qu'il ne s'élève jamais aucun différent pour la juridiction. Quelquefois le tsong-tou n'est chargé que du soin d'une province, comme celui de Hou-quang, de Chen-si, etc. Alors la province est divisée en deux gouvernemens qui ont chacun leur propre vice-roi subordonné au tsong-tou, mais seulement dans certaines matières. Il a néanmoins le droit de décider de toutes sortes de

causes, dans les appels qui sont portés à son tribunal, de celui des deux gouverneurs principaux. Les provinces de Quang-tong et de Fo-kien sont gouvernées par des régulos, qui sont au-dessus de tous les officiers précédens par leur qualité, mais qui n'ont au fond que la même autorité dans leur gouvernement : cependant ils s'en attribuent beaucoup et rendent leur joug fort pesant, parce qu'il ne se trouve personne qui ose leur résister.

Chaque province étant divisée en un certain nombre de juridictions qui se nomment *fous* et qui sont subdivisées en d'autres districts nommés *tcheous* et *hiens*, toutes les villes qui portent le titre de *fou*, ont un mandarin qui se nomme *chi-fou*, et au moins un autre qui s'appelle *chi-hien*, parce que leur territoire, qui est ordinairement plus étendu que celui des autres villes, est divisé en deux districts, dont chacun ressortit immédiatement à son chi-hien.

Chaque district a un autre mandarin nommé *tao-ti*, dont l'office est de veiller sur la conduite et sur les mœurs des officiers de sa juridiction, et de presser les gouverneurs des villes pour le paiement des droits impériaux. Il y en a deux autres qui ont dans leurs territoires respectifs l'intendance des rivières et des côtes de la mer : l'un se nomme *ho-tao*, et l'autre *hay-tao*. Tus ces mandarins appartiennent au tribunal des *ko-taos*, c'est-à-dire des inspecteurs et des visiteurs. Navarette observe, à l'occasion de ces deux sortes d'officiers, que près

des rivières navigables il y a des mandarins chargés du soin des barques, soit impériales, soit marchandes, et que dans les capitales maritimes il y a un grand mandarin qui a l'inspection de toute la côte.

Les Chinois lettrés ne sont pas soumis aux magistrats communs : ils ont leurs propres magistrats, et dans chaque ville ils en ont un principal qui fait sa résidence dans le lieu où les étudians sont examinés, avec deux officiers subalternes.

Tous les officiers qui ont part à l'administration de l'empire ont entre eux une dépendance mutuelle. Le mandarin le moins considérable jouit d'une pleine étendue dans l'autorité de son district; mais il dépend de plusieurs autres mandarins, qui, quoique plus puissans, ne laissent pas d'être soumis aux officiers-généraux de la province, comme ceux-ci le sont aux tribunaux de la ville impériale. Les présidens des cours suprêmes, qui sont redoutés des autres mandarins, tremblent eux-mêmes au nom de l'empereur, qui est la suprême source de l'autorité.

On observe un ordre constant dans la distribution des emplois entre les mandarins : tout particulier devient capable de posséder les emplois publics, lorsqu'il s'est élevé à deux ou trois degrés de littérature. Les noms des aspirans sont écrits sur les registres du premier tribunal suprême, qui se nomme *lipou*, et qui distribue les emplois vacans suivant le rang et le

mérite des lettrés. Lorsqu'ils ont les qualités requises, ils se rendent à la cour; mais la plus grande partie de ceux qui sont parvenus même au degré de *tsing-ssée*, ou de docteurs, n'obtiennent guère que des charges de gouverneurs des villes du second et du troisième rang. Aussitôt qu'il vaque un ou plusieurs de ces emplois, quatre, par exemple, on en donne avis à l'empereur, qui fait appeler les quatre lettrés qui se trouvent les premiers sur la liste: on écrit sur quatre billets les noms des quatre gouvernemens; on les met dans une boîte qu'on place à la portée des candidats; ils tirent successivement, suivant l'ordre de leur degré, et chacun est fait gouverneur de la ville qui lui tombe en partage.

Outre les examens ordinaires, on en fait subir un autre pour découvrir à quelle sorte de gouvernement chaque mandarin est propre; mais, avec de l'argent et des amis, il est aisé de faire tomber les meilleurs postes à ceux qu'on veut favoriser. Magalhaens assure que, d'intelligence avec le tribunal, les billets sont tellement arrangés, que chacun tire celui qu'il désire. Cependant, continue-t-il, cet artifice ne tourna point heureusement pour un mandarin, en 1660. Il avait donné une somme considérable à l'un des premiers secrétaires de cette cour, dans la vue d'obtenir une ville d'un grand commerce, qui n'était pas éloignée; mais il eut le malheur d'en tirer une de la province de Quey-cheou, c'est-à-dire de la plus

éloignée et de la plus pauvre de l'empire. La douleur de se voir trompé lui fit oublier le respect qu'il devait à plus de trois cents mandarins qui composaient l'assemblée. Il se leva tout furieux ; car l'usage oblige les candidats de se tenir à genoux ; il se mit à crier de toute sa force qu'il était perdu ; et, jetant de rage son bonnet et sa robe, il tomba sur le secrétaire ; il le renversa et le battit rudement à coups de pieds et de poings. Il y joignit les reproches les plus amers. « Lâche imposteur, » lui disait-il, où est l'argent que je t'ai donné ? où est la ville que tu m'avais promise ? » Toute l'assemblée s'étant levée dans un grand trouble, les deux parties furent étroitement renfermées, et n'eurent pas peu de peine à se garantir de la mort, qui est le châtiment établi pour cette prévarication.

Si l'on en croit Magalhaens, qui paraît assez croyable, tout est vénal à la Chine. Cet historien assure que le gouvernement d'une ville coûte de très-grosses sommes à ceux qui l'obtiennent. C'est quelquefois vingt ou trente mille écus, suivant l'importance du poste : il en est de même à proportion pour tous les autres offices. Avant qu'un vice-roi ou le gouverneur d'une province ait pu faire sceller sa commission, il a souvent déboursé jusqu'à soixante ou soixante-dix-mille écus : cet argent passe dans la poche des co-laos et des officiers des tribunaux suprêmes, qui vendent secrètement tous les emplois. D'un autre côté, les

vice-rois et les autres chefs des provinces se remboursent de leurs frais par les présens qu'ils extorquent des gouverneurs de toutes les grandes villes ; ceux-ci se dédommagent à leur tour par les extorsions qu'ils exercent sur les petites, et tous se liguent ensemble pour remplir leur bourse aux dépens du public. Aussi dit-on communément à la Chine que l'empereur, en créant de nouveaux mandarins pour le gouvernement, lâche malgré lui autant de bourreaux, de meurtriers, de chiens et de loups affamés, pour ruiner et dévorer le pauvre peuple. En un mot, il n'y a point de vice-roi, de visiteur de province, ni d'autre officier de cette espèce qui, à la fin de ses trois ans, ne rapporte six ou sept cent mille, et quelquefois un million d'écus.

Ce honteux trafic s'exerce aussi ouvertement que s'il était autorisé par les lois, et l'on peut dire que la justice et les emplois se vendent dans toutes les parties de l'empire, surtout à la cour. Ainsi l'empereur est proprement le seul qui ait à cœur l'intérêt public ; tous les autres n'ont en vue que le leur propre. Le père Le Comte en cite un exemple dont il avait été témoin. Le père d'un nouveau converti ayant été tué dans une expédition militaire contre une armée de voleurs tandis qu'il était gouverneur de la province de Chen-si, l'empereur nomma son fils gouverneur d'une ville du second rang. Après l'expiration des trois années, il lui donna une ville du premier rang ; cet of-

ficier, n'ayant pas achevé moins heureusement son second terme, se rendit à la cour, suivant l'usage, dans l'espérance d'obtenir un gouvernement encore plus considérable. L'empereur renvoya sa demande au tribunal des mandarins, qui lui déclarèrent aussitôt par leurs lettres que, s'il voulait déposer en main tierce quatorze *vans* d'argent, c'est-à-dire la somme d'environ cent mille écus, on lui promettait le gouvernement de Ping-yang-fou, dans la province de Chen-si, qui est une ville des plus riches et des plus peuplées de l'empire; mais le mandarin chrétien, ne voulant rien devoir à la corruption, leur fit dire qu'il se contenterait du poste que le sort lui ferait tomber en partage. Cet exemple porterait à croire qu'il y a quelque différence entre un converti et un chrétien.

Les lois n'ont pas laissé d'établir des remèdes contre les extorsions des gouverneurs, soit qu'elles viennent de leur avarice naturelle ou de l'usage qui s'est introduit de vendre les places. 1°. Comme il est difficile d'étouffer les plaintes du peuple lorsqu'il gémit sous l'oppression, la loi rend les gouverneurs responsables des moindres mouvemens populaires. Ils sont presque sûrs de perdre au moins leurs emplois, si la sédition n'est pas apaisée sur-le-champ. La loi regarde un gouverneur comme le chef d'une grande famille: la paix n'y peut être troublée que par sa faute; c'est à lui d'empêcher que les officiers subalternes n'oppriment

le peuple, qui porte joyeusement le joug lorsqu'il le trouve léger. 2°. La loi défend qu'on fasse mandarin dans une ville ou dans une province un homme du lieu; ordinairement même on ne le laisse pas long-temps en possession de son emploi. Il est élevé à quelque autre poste, dans la seule vue de le faire changer de lieu, pour empêcher qu'il ne contracte dans le pays des engagemens et des liaisons qui pourraient le rendre partial. Comme la plupart des autres mandarins de la même province lui sont inconnus, il arrive rarement qu'il ait aucune raison de les favoriser. S'il obtient un emploi dans la province qui touche à celle dont il est sorti, ce doit être dans une ville qui en soit éloignée de cinquante lieues au moins, parce qu'un mandarin, disent les Chinois, ne doit être occupé que du bien public. Dans une ville de son propre pays, ses amis et ses voisins ne manqueraient pas de le troubler par leurs sollicitations : il se verrait engagé à faire des injustices en leur faveur, ou porté par ses ressentimens à ruiner ceux dont quelqu'un de sa famille, ou lui-même, aurait reçu anciennement une injure. La délicatesse sur cet article va si loin, qu'on ne place jamais un mandarin subalterne dans un lieu où son frère, son oncle, ou quelque autre parent tient un rang supérieur. Si l'on suppose, par exemple, que l'empereur veuille envoyer le frère d'un mandarin subalterne pour être vice-roi dans la même province, le plus jeune des deux frères

est obligé de donner avis de cette circonstance à la cour, qui lui accorde un poste du même rang dans une autre province. On apporte pour raison de ce règlement que le frère aîné, se trouvant l'officier supérieur, pourrait favoriser le plus jeune en fermant les yeux sur ses fautes ; ou que celui-ci, comptant sur l'autorité et la protection de son frère, remplirait peut-être ses fonctions avec moins d'attention et d'équité. D'un autre côté, il serait trop dur à un officier supérieur d'être obligé d'accuser son frère; et l'unique moyen de prévenir cet inconvénient, est de ne jamais permettre qu'ils possèdent des emplois dépendans l'un de l'autre.

3°. De trois en trois ans on fait une revue générale de tous les mandarins de l'empire, dans laquelle on examine leurs bonnes et mauvaises qualités pour le gouvernement. Chaque mandarin supérieur examine la conduite de ses subalternes, depuis le temps des dernières informations, ou même depuis qu'ils ont pris possession de leur emploi. Il donne à chacun des notes qui contiennent des reproches ou des louanges.

Lorsque le mandarin d'une ville du second ordre a reçu les notes de tous les mandarins des villes du troisième rang, il y joint ses propres notes, ensuite il envoie la liste de tous les mandarins de son district aux mandarins généraux qui font leur résidence dans la capitale. Cette liste passe de leurs mains dans celles du vice-roi, qui, après l'avoir examinée en

particulier, puis avec les quatre mandarins ses assesseurs, l'envoie à la cour avec ses propres notes. Ainsi le premier tribunal parvient à connaître exactement tous les tribunaux de l'empire, et se trouve en état de les punir ou de les récompenser suivant leur mérite. On récompense un mandarin en l'élevant plus haut de quelques degrés, ou en lui accordant un meilleur poste. On le punit par des voies opposées.

Pendant deux mois que dure cet examen, le vice-roi ne voit personne, ne reçoit aucune visite, ni même aucune lettre de ceux qui sont dans sa dépendance, afin de se conserver la réputation de juge intègre, qui ne considère que le mérite.

Lorsque la liste accompagnée de notes arrive à Pékin, le tribunal suprême auquel elle est adressée, l'examine soigneusement; il y marque les récompenses ou les châtimens que chaque mandarin lui paraît mériter, après quoi il se hâte de la renvoyer au vice-roi, qui dépouille de leurs emplois ceux dont le certificat contient le moindre reproche sur l'article du gouvernement, ou qui élève à d'autres postes ceux qu'il trouve honorés d'un éloge. Il les fait passer, par exemple, d'une ville du troisième rang à une ville du second; d'autres ne sont qu'élevés ou rabaissés de quelques degrés, et ce changement est marqué à la tête de leurs ordres dans la forme suivante : « Les manda- » rins de cette ville, élevés de trois degrés (ou

» rabaissés, s'ils le sont en effet), donnent » avis, ordonnent, etc. » Ainsi le public est informé des punitions ou des récompenses qu'un mandarin a méritées. S'il est élevé de trois degrés, il a l'espérance d'obtenir un gouvernement supérieur : au contraire, s'il est rabaissé de dix degrés, il est exposé au danger de perdre son emploi.

4°. De temps en temps l'empereur envoie secrètement dans les provinces des colaos, c'est-à-dire des inspecteurs ou des visiteurs qui, passant de ville en ville, se glissent dans les tribunaux pendant l'audience du mandarin, ou qui, par les informations qu'ils tirent du peuple, s'éclaircissent adroitement de l'administration. Si le visiteur découvre, par ces moyens, quelque désordre, il fait voir aussitôt les marques de sa dignité et se déclare l'envoyé de l'empereur. Comme son autorité est absolue, il poursuit aussitôt le coupable et le punit avec rigueur; mais si la faute n'est pas grave, il envoie ses informations à la cour, qui décide du parti qu'il doit prendre.

L'empereur ayant nommé des commissaires de cette espèce pour examiner certaines accusations que le vice-roi de la province de Quang-tong et le contrôleur-général du sel avaient envoyées à Pékin l'un contre l'autre, le peuple de la province, qui souffrait de la rareté du sel, prit parti pour le vice-roi, tandis que la plupart des mandarins-généraux se déclarèrent pour son adversaire. L'empereur, qui souhai-

tait ardemment d'approfondir de quel côte était la justice, fit partir pour Canton, en qualité de ses commissaires, le tsong-tou des provinces de Ché-kiang et de Fo-kien, et le tsong-tou de Kiang-nan et de Kiang-si. A leur arrivée, ils se rendirent au palais qu'on leur avait préparé, sans faire et sans recevoir aucune visite; ils refusèrent même les honneurs ordinaires, et, dans la crainte qu'on ne les soupçonnât de s'être laissé gagner par les présens, ils n'eurent de communication avec les mandarins de la ville que pour les citer l'un après l'autre, et pour en tirer des informations. En un mot, ils se tinrent renfermés dans l'hôtel-de-ville, jusqu'à ce qu'ayant cité le vice-roi et le contrôleur-général, ils commencèrent le procès par divers interrogatoires qu'ils leur firent subir comme à des criminels du commun. Le vice-roi fut obligé, pendant toute la durée des procédures, de quitter son palais et de se tenir constamment à la porte de la salle des audiences. Toutes les boutiques de la ville furent fermées, et le peuple par ses députés présenta aux commissaires ses accusations contre le contrôleur-général, qui furent reçues comme celles des mandarins contre le vice-roi. Les informations achevées, les commissaires les envoyèrent à Pékin par un courrier extraordinaire, après quoi ils reçurent les visites de tous les mandarins, à l'exception du contrôleur-général, qui apparemment fut condamné.

5°. Quoique les inspecteurs des provinces

soient toujours choisis entre les principaux officiers, et qu'on fasse tomber le choix sur des personnages d'une intégrité reconnue, cependant, comme ils peuvent abuser quelquefois de leur pouvoir et se laisser gagner par des présens pour épargner les coupables, l'empereur prend le temps auquel ils y pensent le moins pour voyager dans diverses provinces, et s'informer par lui-même des plaintes du peuple contre les gouverneurs. Ces voyages, pendant lesquels il affecte de se rendre populaire, jettent la terreur parmi les mandarins des provinces. L'empereur Khang-hi, visitant ainsi les provinces méridionales en 1689, passa par les villes de Sou-tcheou-fou, de Yang-tcheou-fou et de Nankin. Il était à cheval, suivi de ses gardes, et d'un cortége d'environ trois mille cavaliers. Ce fut ainsi qu'il fit son entrée dans la dernière de ces trois villes. Les principaux citoyens allèrent au-devant de lui avec des étendards et des enseignes de soie, des parasols, des dais, et une infinité d'autres ornemens, tandis que les autres, bordant les rues dans un profond silence, lui donnèrent les plus grands témoignages de respect. On avait élevé de vingt en vingt pas des arcs de triomphe, couverts des plus riches étoffes, et ornés de festons, de rubans et de touffes de soie, sous lesquels le monarque passa dans sa marche.

Étant arrivé le soir à Yang-tcheou-fou, il passa la nuit dans sa barque, et le jour suivant,

il fit son entrée à cheval dans cette ville. Comme toutes les rues étaient couvertes de tapis, il demanda aux habitans si c'était par l'ordre des mandarins : ils répondirent que non, et que c'était de leur propre mouvement qu'ils avaient voulu ne rien épargner pour recevoir leur maître. Il leur en témoigna sa satisfaction : les rues étaient si remplies d'hommes et d'enfans qui marchaient en foule au travers du cortége, que l'empereur s'arrêtait à chaque moment et paraissait y prendre plaisir. A Sou-tcheou-fou, les habitans ayant couvert aussi les rues de tapis magnifiques, ce prince descendit de cheval à l'entrée de la ville, et commanda à la cavalerie de s'arrêter pour ne pas gâter tant de belles étoffes de soie qui appartenaient au peuple. Il marcha jusqu'au palais qui lui avait été préparé, et honora la ville de sa présence pendant deux jours.

Le Comte rapporte une action du même empereur, dans une de ces visites, qui le rendit redoutable aux mandarins, et qui augmenta l'affection du peuple pour lui. Ce grand prince s'étant éloigné de sa suite, aperçut un vieillard qui pleurait amèrement; il lui demanda la cause de ses larmes : « Je n'avais qu'un fils, lui répondit le vieillard, dans lequel j'avais placé » toute ma joie et le soin de ma famille; un » mandarin tartare me l'a enlevé; je suis privé » désormais de tout secours humain : car, pau- » vre et vieux comme je le suis, quel moyen » d'obliger le gouverneur à me rendre justice?

» — Cela n'est pas si difficile que vous pensez, » répliqua l'empereur; montez derrière moi, » et me suivez jusqu'à la maison du ravisseur. » Le vieillard obéit sans façon ; en deux heures ils arrivèrent au palais du mandarin, qui ne s'attendait point à une visite si extraordinaire. Les gardes du corps et une foule de seigneurs, après avoir cherché quelque temps leur maître, se rendirent enfin au même lieu ; et, sans savoir de quoi il était question, les uns environnèrent le palais, tandis que d'autres entrèrent avec l'empereur. Le mandarin, convaincu de violence, fut condamné sur-le-champ à perdre la tête. Après l'exécution, Khang-hi se tourna vers le vieillard. « Pour réparation, lui dit-il » d'un air sérieux, je vous donne l'emploi du » coupable qu'on vient de punir : conduisez-» vous avec plus de modération que lui, et que » son exemple vous apprenne à ne rien faire » qui puisse vous mettre à votre tour dans le » cas de servir d'exemple. »

Enfin rien n'est plus instructif pour les mandarins, et plus propre à les contenir dans l'ordre que la gazette qui s'imprime chaque jour à Pékin, et qui se répand dans toutes les provinces. On n'y insère que ce qui se rapporte au gouvernement : on y trouve les noms des mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, et les raisons qui leur ont attiré cette disgrâce. L'un est dépouillé pour s'être rendu coupable de négligence ou d'infidélité en levant les tributs ; un autre pour avoir été trop sévère ou

trop indulgent dans ses punitions : l'un, pour ses oppressions; l'autre, parce qu'il manque des qualités nécessaires à son emploi. Qu'un mandarin soit avancé à quelque poste plus considérable, ou rabaissé au-dessous du sien, qu'il soit privé pour quelque faute de la pension annuelle qu'il recevait de l'empereur, la gazette en fait aussitôt mention.

Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort; cite les noms des officiers qui ont succédé aux places vacantes; les malheurs qui sont arrivés dans les provinces, et les secours qu'elles ont reçus des mandarins par l'ordre de l'empereur; l'extrait des dépenses qui se font pour l'entretien des troupes, pour les besoins du peuple, pour les ouvrages publics, et pour les grâces du prince; les remontrances que les tribunaux supérieurs ont faites à l'empereur sur sa conduite ou sur ses décisions. On y marque aussi le jour où l'empereur laboure la terre pour encourager l'agriculture; le temps qu'il a fixé pour l'assemblée des grands de sa cour et de tous les mandarins qui président aux tribunaux lorsqu'il veut les instruire de leurs obligations. On y trouve les lois nouvelles et les nouveaux usages; les éloges que l'empereur accorde aux mandarins; les réprimandes qu'il leur fait : par exemple, « un tel khan n'est pas en bonne ré» putation; il sera puni, s'il ne pense point à » se corriger. » En un mot, le principal but de la gazette de Pékin est d'instruire les manda-

rins dans l'art de gouverner le peuple. Aussi la lisent-ils exactement; et comme elle offre toujours l'état des affaires publiques, la plupart mettent par écrit des observations sur chaque article, pour les faire servir de règle à leur conduite. Il ne s'imprime rien dans la gazette qui n'ait été présenté à l'empereur, ou qui ne vienne de lui. Ceux qui sont chargés de la publier n'auraient pas la hardiesse d'y rien ajouter, pas même leurs propres réflexions, sous peine de punition corporelle. En 1726, un écrivain d'un tribunal et un écrivain de la poste furent punis de mort pour y avoir inséré des faussetés. L'unique motif que le tribunal criminel fit valoir pour justifier cette rigueur, fut que les coupables avaient manqué de respect pour sa majesté impériale; crime capital suivant les lois.

L'empereur Yong-tching, pour prévenir la corruption des mandarins, augmenta leurs appointemens du double; et, déclarant qu'il renonçait lui-même à recevoir aucun présent, il leur défendit de prendre jamais rien au delà de ce qui leur est dû, sous les peines portées par sa loi, qui ordonne qu'un mandarin convaincu d'avoir exigé ou reçu injustement quatre-vingts onces d'argent serait puni de mort. Il accorda aussi de grosses sommes aux inspecteurs et aux visiteurs pour les frais de leurs voyages, en punissant avec la dernière sévérité et le corrupteur et celui qui se laisse corrompre.

Une autre rigueur de la loi, c'est de priver les mandarins de la plupart des plaisirs communs de la vie : il ne leur est pas permis de traiter souvent leurs amis, ni de leur donner la comédie ; ils s'exposeraient à la perte de leur fortune, s'ils prenaient la liberté de jouer, de se promener hors de leurs murs, de faire des visites particulières, et de fréquenter les assemblées publiques ; en un mot, ils n'ont pas d'autre amusement que celui qu'ils peuvent prendre dans les appartemens les plus intérieurs de leurs palais. Comme ils ne sont établis que pour soutenir et protéger le peuple, ils doivent toujours être prêts à écouter les plaintes, non-seulement quand ils tiennent leur audience, mais encore à toutes les heures du jour. Si c'est une affaire pressée, les parties se rendent au palais du mandarin, et frappent à grands coups sur une espèce de timbale, qui est quelquefois dans la salle de justice, mais plus souvent hors de la porte, afin que le peuple en puisse approcher plus facilement jour et nuit ; il n'y a point d'occupation qui doive empêcher le mandarin de répondre à ce signal : il accorde l'audience qu'on lui demande ; mais si celui qui se plaint n'a pas souffert une injustice criante qui demande un prompt remède, il est sûr de recevoir la bastonnade pour cette importune visite. Cette petite restriction doit rendre les visites moins fréquentes.

On regarde comme une des principales fonc-

tions du mandarin d'instruire son peuple ; ce devoir est fondé sur l'honneur qu'il a de représenter l'empereur, qui, suivant les Chinois, n'est pas seulement monarque pour gouverner, et pontife pour les sacrifices, mais qui est encore maître pour enseigner. C'est pourquoi il assemble de temps en temps, à Pékin, les grands de sa cour et les chefs des tribunaux, pour leur faire une instruction, dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques. A son exemple, chaque gouverneur doit assembler son peuple le premier et le quinzième jour du mois, et lui adresser un long discours, dans lequel il fait le personnage d'un père qui instruit sa famille. Cette méthode est établie par une loi de l'empire, et l'empereur a réglé lui-même les sujets qui doivent être traités dans les sermons : ils sont fondés sur les mêmes principes de morale que nous avons déjà vus.

L'administration de la justice appartient au gouverneur de chaque ville. C'est lui qui reçoit le tribut que chaque famille doit payer à l'empereur, et qui visite personnellement les corps de ceux qui ont été tués par quelque accident, ou que le désespoir a fait renoncer volontairement à la vie. Il est obligé de donner, deux fois le mois, audience à tous les chefs de quartier, pour être exactement informé de ce qui se passe. C'est lui qui donne des passe-ports aux barques et aux autres bâtimens ; qui écoute les plaintes, et reçoit les accusations, qui doivent être presque continuelles dans un état si peu-

plé. Tous les procès viennent à son tribunal; il a droit de faire donner une rigoureuse bastonnade à la partie qui a tort : enfin son pouvoir s'étend jusqu'à la sentence de mort; mais elle ne peut être exécutée, non plus que celle d'aucun mandarin supérieur, sans avoir été ratifiée par le souverain. La décision des petites causes est abandonnée aux trois mandarins inférieurs.

L'occupation principale des mandarins inférieurs consiste à lever les impôts. Cette fonction exige leur présence personnelle. Quoique les terres soient mesurées dans chaque province, et que la taxe de chaque arpent soit réglée suivant la qualité du terroir, la pauvreté ou l'avarice ne laisse pas de rendre le peuple assez lent à payer; il attend que les officiers inférieurs viennent l'en presser; et souvent les coups sont nécessaires pour l'y contraindre. Lorsqu'on reproche à ces collecteurs des taxes de traiter les paysans avec trop de rigueur, ils allèguent pour excuse que, s'ils ne rapportaient pas les sommes dont ils sont comptables, leurs supérieurs les soupçonneraient d'avoir négligé leur devoir, ou de s'être laissé corrompre, soupçon qui suffirait, sans autre examen, pour les exposer à la bastonnade. D'un autre côté, les mandarins prétendent justifier la dureté avec laquelle ils traitent leurs inférieurs, en alléguant que, s'ils ne sont pas eux-mêmes en état de payer au temps marqué, ils se voient obligés de faire des avances de

leur propre bourse, dans la crainte de perdre leurs emplois. En effet, plusieurs provinces doivent au trésor royal des arrérages considérables, qui vraisemblablement ne seront jamais acquittés; mais, pour remédier à cet inconvénient, Yong-tching ordonna qu'à l'avenir les taxes fussent payées, non par les tenanciers, mais par les propriétaires.

Dans les villes, chaque quartier a son chef, qui veille sur un certain nombre de maisons, et qui répond de tout ce qui s'y passe. S'il s'élevait quelque tumulte, dont il négligeât d'avertir aussitôt les mandarins, il serait puni très-sévèrement. Les pères de famille sont également responsables de la conduite de leurs enfans et de leurs domestiques. Les voisins sont obligés entre eux de se secourir mutuellement dans les accidens fâcheux qui surviennent; tels, par exemple, qu'un vol nocturne: une maison répond de la maison voisine.

Il y a toujours aux portes de chaque ville une garde qui examine les passans. Un étranger est reconnu à la physionomie, à l'air, à l'accent; au moindre signe qui le rend suspect, il est arrêté, et sur-le-champ on en donne avis au mandarin : c'est une maxime fondamentale des Chinois, de ne pas souffrir que les étrangers s'établissent dans leur empire. Outre leur mépris héréditaire pour les autres nations, ils ont pour principe qu'un mélange de peuples, introduisant une diversité de mœurs et de coutumes, ferait naître à

la fin des querelles personnelles, des partis et des révoltes.

Au commencement de la nuit, les portes de la ville et les barrières qui sont à l'extrémité de chaque rue se ferment soigneusement. On place des sentinelles à certaines distances pour arrêter ceux qui sont trop tard hors de leurs maisons. Quelques villes ont un guet à cheval, qui fait une patrouille continuelle sur les remparts. La nuit, disent les Chinois, est faite pour le repos, et le jour pour le travail. Cette loi s'observe si bien, qu'on ne rencontre jamais personne la nuit dans les rues; ou s'il arrive à quelqu'un d'y être surpris, il passe pour un vagabond ou pour un voleur qui cherche l'occasion de faire un mauvais coup à la faveur des ténèbres.

S'il s'élève une querelle dans la populace, et que des injures on en vienne aux coups, on évite avec un soin extrême de répandre du sang. Si par hasard les combattans avaient dans les mains un bâton ou quelque instrument de fer, ils le quittent pour se battre à coups de poings. Tout semble prouver dans ce peuple un fonds d'humanité fort rare chez les autres nations.

La Chine a ses femmes publiques comme la plupart des autres pays du monde; mais, dans la crainte qu'elles ne causent du désordre, il ne leur est pas permis de demeurer dans l'enceinte des villes, ni d'occuper des maisons particulières: elles s'associent, pour se loger,

plusieurs ensemble, ordinairement sous le gouvernement d'un homme qui répond de tout le mal qu'elles peuvent causer. Ces femmes ne sont que tolérées parmi les Chinois, et passent pour infâmes; il se trouve même des gouverneurs qui ne les souffrent point dans l'étendue de leur juridiction.

On se figure difficilement avec quelle facilité un simple mandarin, qui n'est point au-dessus de la qualité de *chi-fou*, gouverne une populace innombrable. Qu'il publie ses ordres sur une petite feuille de papier scellée de son sceau et affichée au coin des rues, on s'y soumet avec la plus grande promptitude; tant il est vrai que l'ombre seule de l'autorité impériale, dérivée du système de la paternité, agit sur cette nation avec une force sans bornes.

Mais, quelque redoutable que soit l'autorité des mandarins, ils ne se soutiennent longtemps dans leurs emplois qu'en se faisant la réputation d'être les pères du peuple, et de n'avoir d'autre soin que celui de procurer le bonheur de leurs administrés. Tel d'entre eux a fait venir de son pays plusieurs ouvriers pour enseigner à élever des vers à soie et à fabriquer des étoffes dans tout son district. Un autre mandarin, dans un temps d'orage, ne se borna point à défendre qu'on traversât la rivière, mais se rendit sur le rivage, et ne le quitta pas de tout le jour, pour s'opposer, par sa présence, à la témérité de ceux qui seraient tentés de braver le danger. Celui qui

n'a pas donné au peuple quelque marque d'affection de cette nature, ou qui serait trop sévère, ne manque pas d'être noté dans l'information que les vice-rois envoient à la cour tous les trois ans, et cette note suffit pour lui faire perdre son emploi. Lorsqu'un prisonnier meurt dans les fers, il faut un grand nombre d'attestations qui prouvent que le mandarin n'a pas été suborné pour lui ôter la vie; qu'il l'a visité pendant sa maladie; qu'il lui a procuré un médecin et tous les remèdes convenables. On doit informer l'empereur de tous ceux qui meurent en prison; et suivant les avis qu'il reçoit, il ordonne quelquefois des procédures extraordinaires.

Lorsqu'un gouverneur passe dans une autre province, après s'être acquitté de son office à la satisfaction générale, le peuple lui rend les honneurs faits pour inspirer aux plus insensibles l'amour de la justice et de la vertu. On place des tables à certaines distances, dans l'espace de deux ou trois lieues; on les couvre de grands tapis de soie qui tombent jusqu'à terre; on y brûle des parfums; on y met des candelabres avec des flambeaux de cire, toutes sortes de viandes, de liqueurs et de fruits. Sur d'autres tables, on expose du vin et du thé. Aussitôt que le mandarin paraît, tout le monde tombe à genoux, et baisse la tête jusqu'à terre. Quelques-uns pleurent; d'autres feignent de pleurer; d'autres le pressent de descendre pour recevoir les derniers témoignages de leur re-

connaissance. On lui présente du thé et du vin : il est arrêté par ces caresses à mesure qu'il avance ; mais un spectacle assez plaisant, est de voir le peuple qui lui tire ses bottes de distance en distance, et qui lui en fait prendre de nouvelles. Toutes les bottes qui ont touché à ses jambes sont en vénération parmi ses amis, et se conservent comme de précieuses reliques. Les premières qu'on lui a tirées dans ces transports de gratitude sont placées dans une sorte de cage sur la porte de la ville.

Si le mandarin s'est distingué d'une manière extraordinaire par son équité, son zèle et son affection pour le peuple, on emploie une autre méthode pour lui faire connaître la haute opinion qu'on a de son gouvernement. Les lettrés font faire un habit composé de petites pièces carrées de satin de diverses couleurs, comme bleu, vert, rouge, noir, jaune, etc. ; et le jour de sa naissance, ils lui portent ce présent avec beaucoup de cérémonies, accompagnées de musique. En arrivant à la salle extérieure qui sert de tribunal, ils le font prier de passer de son appartement intérieur dans la salle publique : là, ils lui présentent l'habit dont ils le supplient de se revêtir. Le mandarin affecte quelques difficultés, et se reconnaît indigne de cet honneur ; mais, feignant enfin de céder aux instances des lettrés et du peuple, il se laisse dépouiller de sa robe ordinaire et vêtir de celle qu'on lui apporte. La variété des couleurs représente,

dans l'idée des Chinois, toutes les nations qui portent des habits différens, et signifie qu'il est regardé comme le père du peuple, dont il est le digne gouverneur. Cette raison fait donner à son nouvel habillement le nom de *van-siu-i*, qui signifie habit de toutes les nations. A la vérité, il ne le porte que dans cette occasion ; mais on le conserve soigneusement dans sa famille comme une marque d'honneur et de distinction. Le vice-roi ne manque point d'en être informé, et souvent on en donne avis aux cours suprêmes.

Au contraire, un mandarin qui ne s'est pas conduit honorablement dans son emploi est traité à son départ avec beaucoup de mépris et de dédain. Le gouverneur d'une province maritime, ayant été privé de son emploi pour avoir fraudé le peuple des trois quarts d'une provision de riz que l'empereur avait envoyée dans un temps de disette, fut suivi d'une prodigieuse foule de peuple qui lui reprocha son avarice. Les uns l'invitaient d'un air railleur à ne pas quitter son gouvernement sans avoir achevé de manger tout le riz que l'empereur avait confié à ses soins ; d'autres le chassèrent de sa chaise et la mirent en pièces. On lui déchira ses habits, on brisa ses parasols ; enfin il n'y eut point d'injures et de malédictions qu'il n'essuyât jusqu'à l'entrée de sa barque.

Toutes les affaires qui regardent le gouvernement civil et militaire se traitent dans des cours ou des tribunaux établis pour cet usage,

dont chacun a son objet particulier, afin que la diligence y soit toujours égale à l'exactitude. Ces tribunaux sont subordonnés l'un à l'autre, comme les magistrats qui y président. Les tribunaux des villes dépendent des cours provinciales, et les cours provinciales dépendent des cours suprêmes ou des tribuaux généraux de l'empire, qui sont fixés à Pékin, et devant lesquels ressortissent toutes les grandes affaires pour l'examen et pour la décision.

Outre le grand tribunal, qui se nomme *Nui-yuen*, et dont on a déjà parlé, on compte dans l'intérieur du palais onze autres tribunaux souverains, dont le pouvoir et l'autorité s'étendent dans toutes les provinces de l'empire : six, qui sont pour les affaires civiles et qui se nomment *Leou-pou ;* cinq, nommés *U-fu*, pour les affaires militaires.

Le premier des six tribunaux civils porte le nom de *Lij-pou*, qui signifie *Tribunal des magistrats.* Son objet est de fournir des mandarins aux provinces de l'empire, de veiller sur leur conduite, d'examiner leurs bonnes ou mauvaises qualités, et d'en rendre compte à l'empereur, qui les élève ou les dégrade suivant leur mérite. C'est, à proprement parler, le tribunal des inquisiteurs d'état. Cette cour a sous elle quatre autres tribunaux. Le premier, nommé *Uen-suen-fou*, choisit ceux qui sont capables de posséder les grandes charges de l'empire. Le second, qui se nomme *Kao-kong-fou*, examine la conduite des mandarins.

Le troisième, appelé *Nyen-fong-fou*, scelle tous les actes judiciaires, assigne aux mandarins de différens ordres et de différens emplois, les sceaux qui leur conviennent; examine si les sceaux et les dépêches qui viennent à la cour sont véritables ou contrefaits. Le quatrième, sous le nom de *Ki-kiong-fou*, examine le mérite des grands de l'empire, c'est-à-dire des princes du sang, des régulos et de ceux qui portent le titre de ducs, de marquis, de comtes, ou les noms chinois qui y répondent. Les seigneurs de ce dernier ordre se nomment *Hiang-chin*, ou anciens vassaux. Ce sont des personnes qui ont rendu de grands serviees à la famille régnante dans la guerre des Tartares.

Le second tribunal suprême, nommé *Hou-pou*, c'est-à-dire grand trésorier de l'empereur, a la surintendance des finances, avec le soin du domaine particulier, du trésor, de la dépense et des revenus de ce monarque. Il donne des ordres pour les appointemens des officiers et pour les pensions; il règle la distribution de l'argent, du riz et des étoffes de soie entre les seigneurs et tous les mandarins de l'empire; il garde un registre exact de toutes les familles, de tous les tributs, de toutes les douanes et de tous les magasins publics: mais, pour l'aider dans une si prodigieuse multitude d'affaires, il a quatorze tribunaux subordonnés, qui portent chacun le nom d'une des provinces de l'empire. La quinzième, qui

est celle de Pé-tché-li, n'est pas comptée au rang des autres, parce qu'étant celle où résident les empereurs, elle jouit, à plusieurs égards, des prérogatives de la cour et de la maison impériale, comme en jouissait autrefois la province de Kiang-nan, lorsque l'empereur y faisait sa résidence. Elle avait six tribunaux supérieurs, comme ceux de Pékin, et l'on ne comptait alors que treize provinces; mais les Tartares, l'ayant réduite au rang des autres, en ont fait la quatorzième.

Le troisième tribunal suprême se nomme *Li-pou*, c'est-à-dire le *Tribunal des rites*. Quoique ce nom paraisse le même que celui du premier tribunal, la prononciation de *li*, qui est différente, lui fait signifier *mandarins* dans la première acception, et *rites* dans la seconde. Cette cour est instituée pour veiller à l'observation des rites et des cérémonies, et aux progrès des arts et des sciences; elle est chargée aussi de la musique impériale: elle examine ceux qui aspirent aux degrés, et leur accorde la permission de se présenter à l'examen. On la consulte sur les titres d'honneur et sur les autres marques de distinction dont l'empereur veut gratifier ceux qui le méritent par leurs services. Elle a le département des temples et des sacrifices que l'empereur a coutume d'offrir, et celui des fêtes impériales. C'est à elle à recevoir, à régaler, à congédier les ambassadeurs; enfin elle a la direction des arts libéraux et celle des lois ou des trois religions établies dans

l'empire. En un mot, c'est comme un tribunal ecclésiastique, devant lequel les missionnaires étaient obligés de paraître dans le temps des persécutions. Quatre tribunaux subalternes aident cette cour dans ses fonctions. Le premier, nommé *I-chi-fou*, ou le tribunal des affaires importantes, règle et distribue les titres et les patentes des régulos, des ducs, des tsong-tous, des vice-rois et des autres grands officiers de l'empire. Le second, qui se nomme *Sou-si-fou*, préside aux sacrifices impériaux, aux temples, aux mathématiques, et aux religions approuvées et tolérées. Le nom du troisième est *Chu-ké-fou*, et son emploi de recevoir ceux qui sont envoyés à la cour. Le quatrième, qui s'appelle *Sing-sen-chou*, a la direction de la table de l'empereur et des fêtes qu'il donne aux grands et aux ambassadeurs.

La quatrième cour se nomme *Ping-pou*, ou le tribunal des armes. Elle a sous ses ordres toute la milice de l'empire, dans laquelle sont compris, avec les soldats, tous les officiers généraux et particuliers. Elle veille à la régularité dans l'exercice des troupes, à la réparation des places de guerre, à l'entretien des arsenaux et des magasins, à la fabrique des armes; en un mot, à tout ce qui concerne la défense et la sûreté de l'empire. De quatre tribunaux inférieurs dont elle est assistée, le premier, nommé *Vou-siun-fou*, dispose de tous les emplois militaires, et prend soin que la discipline soit bien observée dans tous les

corps de troupes. Le second, qui se nomme *Ché-fong-fou ;* distribue les officiers et les soldats pour le maintien de la tranquillité publique, surtout pour garantir les villes et les grands chemins de brigandages et de vols. Le troisième s'appelle *Ché-kia-fou ;* il a la surintendance des chevaux de l'empire, des postes et des hôtelleries impériales, des barques qui sont établies pour le transport des vivres et des provisions militaires. Le quatrième appelé *Fou-ka-fou*, préside à la fabrique des armes et à la fourniture des arsenaux.

Le nom du cinquième tribunal suprême est *Hing-pou,* c'est comme la chambre criminelle de l'empire. Elle a sous elle quatorze tribunaux subordonnés, c'est-à-dire un pour chaque province de l'empire.

La sixième cour et la dernière, qui se nomme *Kong-pou*, ou le tribunal des ouvrages publics, a pour objet l'entretien des palais de l'empereur, de ceux des tribunaux, des princes du sang et des vice-rois, des sépultures impériales, des temples, etc. Elle a la surintendance des tours, des arcs de triomphe, des ponts, des chaussées, des digues, des rivières, des canaux, des lacs, et des travaux nécessaires à la navigation; des rues, des grands chemins, des barques, etc. Les tribunaux subordonnés sont au nombre de quatre. Le premier, nommé *Vin-chin-fou*, prépare les plans et les dessins pour les ouvrages publics. Le second, qui s'appelle *Yu-heng-tsé*, a la direction de tous

les ateliers impériaux de menuiserie, de charpente, de maçonnerie, etc., dans toutes les villes de l'empire. Le troisième, appelé *Tougtchoui-tsé*, a soin d'entretenir les canaux, les ponts, les chaussées, les routes, et de rendre les rivières navigables. Le quatrième, nommé *Tsou-tsien-tsé*, prend soin des maisons impériales, des parcs, des jardins et des vergers.

Ces six tribunaux siégent près du palais de l'empereur, du côté de l'est. Chacun occupe un grand espace carré, d'une portée de mousquet dans toutes ses dimensions, divisé en trois parties composées chacune de cours et d'appartemens. Le premier président occupe la division du milieu, qui commence à la rue, où est une grande porte avec trois portails : on passe de là par d'autres portes et par d'autres cours, qui sont ornées de portiques et de galeries soutenus par des piliers jusqu'à la grande salle où le tribunal s'assemble. Au delà de cette cour, on traverse une autre salle pour arriver à une salle moins grande, où le premier président se retire avec ses assesseurs lorsqu'il a quelque affaire particulière à discuter. Des deux côtés de cette salle et au delà, sont diverses chambres et d'autres salles. Les chambres servent au président et aux mandarins du tribunal pour s'y reposer et manger les alimens qui leur sont fournis par l'empereur, dans la vue d'épargner le temps qu'il faudrait perdre s'ils étaient obligés de retourner chez eux à l'heure du dîner. Les salles sont pour les

premiers commis, les secrétaires et les autres officiers subalternes. Les deux autres divisions de l'emplacement appartiennent aux tribunaux inférieurs qui dépendent de la même cour.

Chaque tribunal a trois portes, sur lesquelles on voit en peinture plusieurs géans terribles pour épouvanter le peuple. Il n'est permis qu'aux mandarins et aux personnes d'une haute distinction de passer par la porte du milieu, qui est fort grande; les deux autres sont pour les solliciteurs et les cliens du tribunal. Chaque tribunal est composé de deux présidens avec quatre assesseurs, et de vingt-quatre conseillers, douze desquels sont Tartares, et douze Chinois.

Les quarante-quatre tribunaux inférieurs ont aussi leurs palais et leurs salles situés dans l'intérieur de l'enclos auquel ils appartiennent. Ils ont chacun deux présidens et vingt-quatre conseillers, sans parler d'un grand nombre de commis, de secrétaires, de massiers, de messagers, de prevôts, de sergens, de bedeaux, de cuisiniers et d'autres officiers subalternes.

Comme il serait difficile, dans un si grand nombre d'officiers, de trouver ceux dont on a besoin, on vend un livre, qui est précisément l'almanach royal de la Chine, où sont les noms, les surnoms, les emplois de chacun, avec des marques qui servent à distinguer s'ils sont Chinois ou Tartares, docteurs ou bacheliers, etc.

La juridiction des tribunaux souverains s'étend sur toutes les provinces, et presque sur tout ce qui appartient à la cour de l'empereur.

Ils n'ont pas d'autre supérieur que l'empereur même ou le grand conseil. Lorsque ce monarque juge à propos d'assembler son grand conseil pour quelque affaire importante qui a déjà été jugée par une des cours suprêmes, cette cour présente ses demandes aux jours marqués, et souvent elle en confère avec l'empereur même, qui les approuve ou qui les rejette. S'il les approuve, il les signe de sa propre main ; mais, s'il les retient, la cour est obligée d'attendre ses ordres, qui lui sont communiqués par un des colaos. Les demandes, qui sont présentées par les présidens des cours suprêmes, doivent porter au titre le sujet du mémoire, et finir par l'opinion de la cour qui les présente.

Ces six tribunaux ont dans leurs procédures une méthode qui leur est propre. Un particulier qui a quelque affaire l'expose d'abord par écrit, sur du papier dont la grandeur et la forme sont réglées. Il se rend au palais du tribunal, où il frappe sur le tambour qu'il trouve à la seconde porte : ensuite tombant à genoux, et tenant sa supplique des deux mains à la hauteur de sa tête, il attend qu'un officier chargé de ce soin vienne la prendre. Elle est portée aux mandarins de la grande salle, qui la donnent aux premiers présidens, ou, dans leur absence, à leurs assesseurs. Si elle est rejetée, on la fait rendre au suppliant, et souvent on le condamne au fouet pour avoir importuné la cour par une demande ridicule. Si

elle est admise, le premier président l'envoie au tribunal inférieur que cette affaire regarde. Après l'examen qui s'en fait dans cette cour, le jugement qu'elle en a porté est envoyé aux premiers présidens, qui ajoutent quelquefois ou diminuent quelque chose à la sentence, ou qui ne font que la confirmer sans aucun changement. Si c'est une affaire de la dernière importance, ils ordonnent au même tribunal de réduire le cas par écrit; et l'ayant lu avec leurs assesseurs, ils l'envoient au contrôleur, qui le communique au conseil d'état, logé dans le palais même de l'empereur. Il est examiné et communiqué à l'empereur, qui le fait ordinairement renvoyer au tribunal pour en recommencer l'examen. Il revient ensuite par les mêmes voies à l'empereur, qui porte enfin son jugement. La sentence retourne au premier président du tribunal; elle est notifiée aux deux parties, et le procès est terminé. Si c'est une affaire qui revienne de quelque tribunal de province à la cour, le mémoire est envoyé sous un sceau au contrôleur impérial, qui l'ouvre pour le lire, et qui le communique au premier président.

Jamais les six cours suprêmes ne prennent part aux affaires d'état, si l'empereur ne juge à propos de les leur communiquer; ce qui arrive quelquefois nécessairement, parce qu'il faut qu'elles s'accordent pour les préparatifs d'argent, de troupes, d'officiers et de munitions qui doivent être faits aux temps marqués.

Cependant chaque cour se renferme uniquement dans les affaires qui la regardent, et la matière est toujours abondante dans un empire d'une si vaste étendue.

Il n'y aurait point d'état plus heureux que la Chine, si tous les mandarins se conformaient exactement aux lois de leurs pays ; mais, dans un si grand nombre d'officiers, il s'en trouve toujours quelques-uns qui sacrifient le bien public à leurs intérêts particuliers. Les subalternes emploient toutes sortes de ruses et d'artifices pour tromper les mandarins supérieurs ; tandis que ceux-ci s'efforcent d'en imposer aux tribunaux suprêmes, et quelquefois même à l'empereur. Ils ont tant d'adresse à déguiser leurs vues sous des expressions humbles et flatteuses, et, dans les mémoires qu'ils présentent, ils affectent un air si désintéressé, qu'un prince a besoin d'une extrême pénétration pour découvrir la vérité au travers de tant de voiles. Kang-hi possédait cette qualité dans le plus haut degré ; ce qui n'empêcha pas que, malgré toute sa vigilance, on ne vît naître sous son règne une infinité de désordres. Yong-tchin, son quatrième fils, qui monta sur le trône après lui, ne trouva d'autre moyen de remédier au mal que d'accorder aux inspecteurs de grosses sommes pour les frais de leur commission.

Comme il serait à craindre que des corps aussi puissans que les tribunaux suprêmes n'affaiblissent par degrés l'autorité de l'empe-

reur, les lois ont pourvu doublement à ce danger. 1°. Aucun de ces tribunaux n'est revêtu d'un pouvoir absolu pour juger des matières qui lui ressortissent. Il lui faut l'assistance d'un autre, et quelquefois de tous les autres ensemble, pour l'exécution de ses jugemens. Par exemple, toutes les troupes sont soumises au quatrième tribunal suprême; mais pour le paiement, elles ressortissent au second, tandis que pour les barques, les chariots, les tentes, les armes, etc., elles dépendent du sixième. Ainsi, sans le concours de ces divers tribunaux, on ne peut exécuter aucune entreprise militaire; et le cas est le même pour toutes les affaires d'importance qui concernent l'état. 2°. Rien n'est mieux imaginé, pour servir de frein aux magistrats des tribunaux suprêmes, que l'établissement d'un visiteur, nommé *co-tao* ou *co-ti*, c'est-à-dire *inspecteur* ou *censeur*, dont l'office est d'assister à toutes les assemblées, et de revoir leurs actes, qui doivent lui être communiqués. Il ne peut lui-même décider de rien; mais il doit prendre connaissance de tout ce qui se passe dans chaque tribunal, et secrètement informer l'empereur de toutes les fautes que les mandarins commettent, non-seulement dans l'administration des affaires, mais même dans leur conduite particulière. Il y a dans tous les palais des tribunaux une salle et un appartement pour le co-ti, qui n'a de part aux affaires qu'en qualité de contrôleur ou d'inspecteur.

Ces co-tis sont redoutables même aux princes du sang, comme on a pu l'observer à l'occasion d'un prince qui, dans la crainte de leurs accusations, fit abattre une maison qu'il avait bâtie avec trop de magnificence. Leur autorité leur donne même le droit d'avertir l'empereur lorsqu'il donne quelque mauvais exemple, ou lorsque, se livrant au plaisir et au luxe, il néglige quelque partie de son devoir. Quoique cette hardiesse les expose à de mauvais traitemens, ils soutiennent leur entreprise avec une fermeté qui va quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Le père Le Comte en rapporte un exemple remarquable.

Un empereur ayant banni sa mère dans une province éloignée pour avoir entretenu un commerce trop libre avec un seigneur de la cour, défendit, sous peine de mort, aux mandarins qu'il jugeait mécontens de cette rigueur de lui faire là-dessus leurs représentations. Ils gardèrent le silence pendant quelque temps, dans l'espérance qu'il pourrait changer de disposition; mais, le voyant persister dans ses ressentimens, ils résolurent de parler en faveur de sa mère, parce que la manière dont il l'avait traitée leur paraissait blesser le respect filial, qui est en si haute recommandation à la Chine. Le premier qui osa présenter sa requête à l'empereur fut envoyé sur-le-champ au supplice. Sa mort arrêta si peu les autres, que deux ou trois jours après il s'en présenta un avec les mêmes plaintes, et pour faire

connaître qu'il était prêt à sacrifier sa vie au bien public, il fit porter son cercueil avec lui jusqu'à la porte du palais. L'empereur, irrité plutôt qu'adouci par une action si généreuse, crut devoir inspirer la terreur à ceux qui seraient tentés de suivre son exemple, en le condamnant à mourir dans les tourmens; mais cette seconde exécution ne fut pas capable de refroidir les mandarins chinois. Ils résolurent de perdre la vie l'un après l'autre plutôt que de renoncer à leur entreprise. Un troisième, se dévouant au supplice comme les deux autres, protesta au monarque qu'il ne pouvait le voir plus long-temps coupable : « Que perdrons-nous par la mort? lui dit-il; rien que » la vue d'un maître que nous ne pouvons plus » regarder sans étonnement et sans horreur. » Puisque vous refusez de nous entendre, nous » irons joindre nos ancêtres et ceux de l'impératrice votre mère; ils écouteront nos » plaintes, et peut-être que, pendant les ténèbres de la nuit, vous entendrez les reproches de leurs ombres et des nôtres. » L'empereur, plus indigné que jamais, le fit expirer dans les plus cruels tourmens qu'il put imaginer. Plusieurs autres, loin d'être découragés par ces exemples, s'exposèrent volontairement au même sort, et moururent en effet martyrs de leur zèle. Enfin la cruauté de l'empereur se laissa vaincre par tant de constance, et soit qu'il fût effrayé des conséquences, ou qu'il ouvrît les yeux sur sa faute, il déclara que, se

regardant comme le père de son peuple, il se repentait d'avoir traité ses enfans avec tant de rigueur, comme il regrettait, en qualité de fils, d'avoir chagriné si long-temps sa mère. Il rappela cette princesse, et la rétablit dans sa première dignité.

Après les six cours suprêmes, le tribunal qui mérite le plus d'attention se nomme *Ban-lin-yuen*, c'est-à-dire bois ou jardin florissant en savoir. Il est composé des nouveaux docteurs ou tsin-tsés, qui prennent leurs degrés à Pékin tous les trois ans : c'est une espèce d'académie dont les membres sont les plus grands génies et les plus savans de l'empire.

C'est à ces docteurs que les lois confient l'éducation de l'héritier du trône ; ils doivent lui enseigner avec les sciences, le grand art du gouvernement. Ils sont chargés d'écrire l'histoire générale de l'empire, et de recueillir tous les événemens qui méritent d'être transmis à la postérité. Leur profession est d'étudier continuellement et de composer des livres utiles. Ils sont proprement les lettrés de l'empereur, qui s'entretient des sciences avec eux, et qui tire souvent de leurs corps ses colaos et les présidens des cours suprêmes. Les docteurs han-lins sont divisés en cinq classes, qui composent autant de tribunaux. Ceux du premier appartiennent au troisième ordre des mandarins ; ceux du second, au quatrième ordre ; et ceux des trois autres, au cinquième. Il paraît que le principal objet de cet établis-

sement est d'encourager l'étude par l'honneur qu'on rend aux lettrés.

Pékin a deux tribunaux dont l'emploi est de prendre connaissance des affaires qui regardent les descendans de la famille impériale. Le premier, qui se nomme *Tsong-jing-fou*, a l'inspection des princes de la ligne masculine. Les présidens et les assesseurs de cette cour sont princes ou régulos ; mais les officiers inférieurs, qui recueillent les actes des procédures et les autres pièces, sont tirés d'entre les mandarins. C'est dans les registres du Tsong-jing-fou qu'on écrit les noms des enfans de la famille impériale au moment de leur naissance : on y écrit aussi les dignités et les titres dont ils sont honorés. C'est la même cour qui leur paye leurs pensions, et qui les punit lorsqu'ils sont coupables, après leur avoir fait leur procès.

Le second tribunal, nommé *hoang-tsin*, est composé des parens de l'empereur en ligne féminine. On a déjà remarqué qu'elle en a de deux sortes. Elle choisit les plus considérables, et leur emploi est le même que celui du tribunal précédent, avec cette différence qu'ils sont mandarins du premier et du second ordre, au lieu que les membres de l'autre cour ne sont d'aucun ordre des mandarins; mais ceux du Vang-sin se croient plus honorés du nom de leur tribunal, ou de celui de Fou-ma, qui signifie parent de l'empereur, que du titre de mandarin, même du premier ordre.

Le tribunal qui se nomme *Che-tsou-kien* est comme l'école impériale, ou le collége de tout l'empire. Il a deux fonctions : la première est de présenter le vin dans les sacrifices impériaux, la seconde est de surveiller les licenciés et les autres lettrés, auxquels l'empereur confère des dignités et des titres; ce qui les rend en quelque sorte égaux aux bacheliers.

Le *In-oya* est un tribunal mixte composé de gradués civils et militaires. Il a quatre présidens, deux pour chaque faculté. Les bacheliers civils s'exercent souvent à faire des discours sur l'art de conserver l'état et de gouverner le peuple. Dans la classe militaire, les sujets étudient les opérations de la guerre et la discipline. Les mandarins de ce tribunal sont répandus dans toutes les provinces et les villes, où ils passent moins pour des magistrats que pour des professeurs. Leur président est du quatrième ordre des mandarins, et ses assesseurs, qui sont les professeurs du collége, doivent être du cinquième ordre : c'est à peu près l'université de Pékin.

Les mandarins qui composent le *Tou-cha-yuen*, autre espèce de tribunal, sont contrôleurs du palais impérial et de tout l'empire. Leurs présidens égalent en dignité ceux des six tribunaux suprêmes; ils sont mandarins du second ordre; les deux premiers assesseurs sont du troisième, et les deux autres du quatrième. Tous les autres mandarins, dont le nombre est fort grand, sont du septième ordre.

Ce tribunal punit les petits délits sans appel ; mais il doit informer l'empereur des crimes capitaux. Son objet est de veiller soigneusement à l'observation des lois et des usages dans toutes les parties de l'état, et de faire observer leur devoir aux mandarins comme au peuple. C'est dans cette vue qu'il envoie, de trois ans en trois ans, des inspecteurs dans les provinces pour y faire une visite générale, et chaque année un chong-chay, qui est une autre espèce de visiteur. Il en envoie de même aux frontières, du côté de la grande muraille, et aux salines, qui rapportent à l'empereur un revenu considérable. Les visiteurs généraux s'enrichissent souvent des dépouilles du peuple et de celles des mandarins; mais ceux-ci exercent des rapines beaucoup plus fortes sur les fermiers qui distribuent le sel dans les provinces. Ce sont les plus riches particuliers de la Chine, et la plupart n'amassent pas moins de quatre ou cinq cent mille écus. La troisième visite, qui se fait de trois en trois mois, se nomme *sien-chay* ou *petite visite*. On envoie souvent des inspecteurs sous des noms et des habits déguisés, dans les provinces ou dans les villes pour y observer la conduite des officiers publics qui se déshonorent par leur tyrannie et leurs extorsions. Outre ces visites, il y en a d'autres qui se font de trois en trois ans par les hio-yuen et par les ti-hio, autres espèces d'inspecteurs : les premiers sont envoyés dans chaque province; les seconds dans les villes,

pour examiner les bacheliers et garantir le peuple des violences auxquelles il est exposé par l'abus qu'ils font quelquefois de leurs priviléges. Ils ont le pouvoir de faire arrêter les coupables et de les condamner au fouet. Ils peuvent même dégrader et punir avec une sévérité extraordinaire ceux qui demeurent incorrigibles. Enfin le même tribunal envoie, dans les occasions qui le demandent, un visiteur nommé *siun-ho* pour examiner l'état du canal impérial et des barques, commission qui rapporte plus d'honneur et de profit que les autres.

Les juges de ce tribunal sont logés dans un vaste palais, où leurs tribunaux subalternes sont au nombre de vingt-cinq, divisés en cinq classes, à chacune desquelles appartiennent cinq autres tribunaux, avec leurs présidens, leurs assesseurs et leurs officiers inférieurs. Les cinq de la première classe se nomment *Ou-tchin-cha-yuen*, ou visiteurs des cinq quartiers de Pékin. Les quatre premiers ont l'inspection des murs qui environnent la ville, et celle des quartiers voisins. Le cinquième est chargé des murs intérieurs. Les mandarins qui composent ces tribunaux jouissent d'une très-grande autorité; non-seulement ils ont le pouvoir de faire le procès et d'imposer des châtimens aux domestiques des mandarins et des autres seigneurs, mais encore, si le coupable mérite la mort, ou la confiscation de ses biens, ils peuvent l'envoyer au tribunal criminel.

Ceux de la seconde classe portent le nom de *ou-tching-ping-ma-tsé*, qui signifie grands-prevôts des cinq quartiers. Ceux de la troisième se nomment *tang-kouen*, ou prevôts inférieurs des cinq quartiers. L'emploi des deux derniers est de faire arrêter et mettre en prison les malfaiteurs de toute espèce, tels que les joueurs, les vagabonds, etc., d'entretenir des gardes pendant le jour et de faire des rondes pendant la nuit, de placer des sentinelles pour veiller aux accidens du feu, etc. Les capitaines des corps-de-garde dépendent aussi de ces magistrats; il y a de dix en dix maisons un capitaine qui se nomme *pay*, et de dix en dix pays il y a un autre capitaine nommé *i-tong-hié*, qui doit informer le tribunal de tout ce qui se passe dans son arrondissement, comme des désordres qui arrivent, des étrangers qui entrent dans la ville, etc. Il est obligé aussi de faire chaque nuit une exhortation aux habitans de son quartier, par une espèce de chanson qu'il chante dans les rues, composée de cinq couplets dont voici le sens : « Obéis-» sez à vos parens. Respectez les vieillards et » vos supérieurs. Vivez dans l'union. Instrui-» sez vos enfans. Ne commettez pas d'injus-» tice. » Dans les petites villes qui n'ont pas de mandarins, le soin de faire observer ce devoir est confié à quatre ou cinq lao-jins, c'est-à-dire vieillards, sous le commandement d'un capitaine nommé *oyang-yo*, ou ti-sang. Cet officier chante la même chanson toutes les nuits.

Le premier et le quinze de chaque mois il assemble les habitans, et leur explique les mêmes instructions dans un discours, par des comparaisons et des exemples. On a déjà parlé des officiers que ce tribunal envoie dans les provinces, sous le nom de *ko-lis*, c'est-à-dire inspecteurs ou censeurs.

Le tribunal qui se nomme *Hing-jin-tsé*, est composé de docteurs tirés, comme ceux du précédent, du septième ordre des mandarins. Ils sont employés dans les différentes parties de l'empire, ou dans les pays étrangers, en qualité de messagers, d'envoyés ou d'ambassadeurs, soit lorsque l'empereur confère quelques titres d'honneur à la mère ou à la femme d'un mandarin tué dans une bataille, après avoir rendu quelque important service à l'état, soit lorsqu'il lui plaît de confirmer l'élection du roi de Corée, ou de quelque autre prince voisin. Ces ambassades sont fort honorables, et ne sont pas ordinairement moins lucratives.

Le tribunal *Tay-li-tsé*, c'est-à-dire de la raison et de la justice suprême, tire ce nom de son emploi, qui consiste à examiner les causes douteuses, et à confirmer ou annuler les sentences des autres tribunaux, surtout pour les crimes qui concernent les biens, l'honneur et la vie des sujets de l'empire. Les présidens de ce tribunal sont du troisième ordre des mandarins, leurs assesseurs du quatrième, et les autres officiers du cinquième et du sixième. Lorsque les raisons qui ont fait condamner un

coupable à la mort par le tribunal criminel paraissent incertaines à l'empereur, il renvoie la cause au tribunal *San-fa-tsé*, qui est comme son conseil de conscience. Là-dessus le Tay-li-tsé, le Tou-cha-yuen, ou la cour supérieure des visiteurs, et le tribunal criminel s'assemblent, recommencent la discussion du procès en présence des parties intéressées, et révoquent souvent la sentence. Ordinairement l'empereur confirme la décision de ces trois tribunaux, parce qu'il est, dit-on, impossible aux parties d'y rien obtenir par la corruption ou l'artifice.

Le tribunal *Tong-tching-tsé* est chargé de la publication des ordres de l'empereur et des informations qui regardent les calamités, les oppressions et les nécessités publiques dont il doit avertir l'empereur. Son office est aussi de communiquer à ce prince, ou de supprimer, s'il le juge à propos, les mémoires des mandarins militaires et des lettrés qui viennent des quatorze provinces de l'empire, et des mandarins vétérans qui sont dispensés du service; du peuple, des soldats et des étrangers. Il n'y a que les mandarins militaires de la province de Pékin qui aient droit de présenter leurs mémoires à l'empereur même.

Le tribunal *Tay-tchang-fou* est comme une cour succursale du *Lipou*, ou du suprême tribunal des rites. Ses présidens sont du troisième ordre, ses assesseurs du quatrième, et les autres officiers du cinquième et du sixième. Ils

ont la surintendance de la musique et des sacrifices de l'empereur, avec celle des temples où ces cérémonies s'exécutent; ils ont sous leurs juridictions les bonzes mariés; ils donnent des ordres pour la réception et le logement des étrangers qui arrivent à la cour, par deux membres de leur corps qu'ils chargent de cette commission; enfin ils prennent connaissance des femmes publiques, des lieux qu'elles habitent, et de ceux qui ont la direction de cet infâme trafic. Les Chinois donnent à ces directeurs de prostitution le nom de *vang-pous*, qui signifie des hommes de huit vertus, c'est-à-dire l'obéissance filiale, l'affection pour les frères et pour les autres parens, la fidélité pour le prince, la sincérité, l'honnêteté, la justice, la modestie, la chasteté, enfin tous les usages louables. Cette expression, qui ne consiste qu'en deux mots ou en deux caractères, marque également et la force de leur langue, et l'estime qu'ils ont pour la vertu.

Le tribunal *Kouao-lé-tsé*, ou des hôtelleries royales, est chargé des provisions de vin, d'animaux, et de tout ce qui appartient aux sacrifices impériaux. Il donne ses ordres pour les festins et les amusemens de ceux qui sont traités aux frais de l'empereur. C'est encore une succursale du tribunal des rites.

Les mandarins du tribunal *Tay-po-tsé* sont du même ordre que ceux du tribunal précédent. Ils s'occupent des chevaux de l'empereur et de ceux de l'armée. Lorsque leurs agens en ont

rassemblé le nombre nécessaire, ils les envoient au tribunal militaire, dont celui de Tay-po-tsé est un corps adjoint, et qui les distribue entre les officiers et les places de guerre. Pendant le gouvernement des Chinois, ces chevaux étaient fournis par les provinces ; mais ils sont amenés aujourd'hui par les Tartares occidentaux. L'empereur en achète tous les ans sept mille, outre ceux qui sont achetés par les seigneurs, par les mandarins civils et militaires, et par le peuple; ce qui monte au double et au triple de ce nombre.

Le tribunal *Kyn-tyen-kyen* est celui qui préside aux mathématiques. Ses présidens sont du cinquième ordre; les assesseurs sont du sixième, et les autres officiers du septième et du huitième. Ce tribunal est subordonné à celui des rites ; il est divisé en deux chambres, dont la principale et la plus nombreuse, nommée *li-ko*, ne s'occupe qu'à calculer le mouvement des astres, à observer le ciel, à composer le calendrier, et à d'autres affaires astronomiques. La seconde, nommée *lou-ko*, a des occupations particulières, telles que de régler les jours convenables pour les mariages, pour les enterremens, et d'autres matières civiles; mais il ne leur en coûte que la peine de transcrire un ancien livre chinois, où toutes les choses de cette nature sont déjà réglées suivant l'année du cycle sexagénaire.

Le *Ta-i-yuen*, ou le tribunal de la médecine, est composé de médecins qui appartiennent à

l'empereur, aux reines et aux princes; mais leurs soins s'étendent à d'autres malades, surtout à ceux que l'empereur, par une faveur particulière, leur ordonne de visiter et de traiter eux-mêmes. Les mandarins de ce tribunal sont du même ordre que ceux du précédent, et dépendent aussi du tribunal des rites.

Celui de *Kong-lou-tsé* fait l'office de premier huissier et de maître des cérémonies, lorsque l'empereur donne ses audiences, ou lorsqu'il entre dans la salle impériale pour y recevoir l'hommage des grands et des mandarins. Ce tribunal assiste celui des rites.

Le tribunal qui se nomme *Chang-len-ghey* est chargé du soin des jardins, des vergers et des parcs. Il a la surintendance des bestiaux, des moutons, des porcs, des canards, des oiseaux, et des autres animaux qui servent aux sacrifices, aux fêtes et dans les hôtelleries de l'empereur. Il est dépendant du tribunal des rites, et ses mandarins sont du même ordre que ceux des tribunaux de physique et de mathématiques.

Le *Chang-pao-tsé* est un tribunal qui a son siége dans le palais, et qui est chargé du sceau impérial. Les mandarins qui le composent sont obligés d'avertir l'empereur lorsque le sceau est donné à quelque tribunal qui en doit faire usage, et lorsqu'il est rendu. Ils préparent les sceaux de toutes les cours de l'empire; ils disposent les lettres et les marques qui doivent être gravées dessus, lorsque l'empereur

honore quelqu'un d'un nouveau titre ou d'un emploi, et lorsque, par quelque raison d'état, il juge à propos de changer les sceaux. Si le grand tribunal des mandarins a des ordres à donner, ou des dépêches à faire aux mandarins de la cour ou des provinces, il fait demander les sceaux au Chang-pao-tsé, après avoir obtenu la permission de l'empereur. Les présidens de cette cour ont deux adjoints, tous deux docteurs et mandarins du cinquième ordre. Les autres membres du tribunal sont tirés du nombre des mandarins de faveur. Ils appartiennent au septième et au huitième ordre.

Le *Kin-i-ghey*, ou le tribunal des gardes impériales, est composé de plusieurs centaines de mandarins militaires, qui sont divisés en quatre classes. Leur office est de garder la personne de l'empereur, lorsque ce prince sort de son palais, et lorsqu'il donne audience aux grands et aux mandarins. Ils arrêtent par commission les personnes d'un rang ou d'une naissance distinguée. La plupart sont ou frères ou parens des reines, fils ou neveux des grands mandarins et de ceux qui ont rendu quelque important service à l'état. Ils ne passent jamais aux tribunaux supérieurs, comme les autres mandarins; mais ils s'avancent dans leur propre tribunal; et souvent à la dignité de chang-pans ou de colaos, c'est-à-dire de conseillers d'état. Quoique mandarins militaires, ils sont exempts de la justice du ping-pou, ou du suprême tribunal des armes, parce qu'ils

sont dans la dépendance immédiate de l'empereur. L'honneur qu'ils ont d'être sans cesse près de sa personne les fait craindre et respecter.

Ce tribunal en a deux subordonnés, qui ont chacun leur siége particulier. Le premier se nomme *Nan-chin*, c'est-à dire, *tour de garde de la cour*. L'emploi de ses mandarins est d'accompagner ceux qui sont chargés d'arrêter un grand. Le second, qui s'appelle *Péchin*, ou *tour de garde du nord*, reçoit et garde les prisonniers jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la liberté, ou qu'ils soient livrés au tribunal criminel. Les présidens de ces deux tribunaux sont du cinquième ordre ; leurs mandarins inférieurs, dont le nombre est fort grand, sont du septième.

Les deux tribunaux nommés *Soui-ke-tsé*, subordonnés à celui de *Hou-pou*, ou de la trésorerie, sont proprement les auditeurs des comptes pour les péages des esclaves, des chevaux, des chameaux, et de tout ce qui arrive à Pékin pour y être vendu. Les présidens appartiennent au septième ordre, et les mandarins inférieurs au huitième et au neuvième.

Le *Tou-pou* est comme le tribunal des juges ordinaires de la maison impériale. Ses présidens sont du second ordre; ses assesseurs du troisième; les autres mandarins du septième et du huitième. Leurs fonctions sont doubles : 1°. ils arrêtent les voleurs et les brigands,

pour leur faire leur procès : s'ils les jugent dignes de mort, ils les livrent au tribunal criminel; mais ils punissent eux-mêmes les offenses qui ne sont pas capitales; 2°. ils arrêtent et punissent les esclaves fugitifs. Ce tribunal a dans sa dépendance un grand nombre de sergens et d'archers, qui sont d'une adresse extraordinaire dans l'exercice de leur profession.

Chaque province de l'empire, sans en excepter ce Pé-tché-li, où est la capitale, a son tribunal suprême, auquel tous les autres sont subordonnés. Les présidens sont du premier, du second ou du troisième ordre des mandarins, comme il plaît à l'empereur; ils sont chargés de tout le gouvernement, en paix comme en guerre, avec une égale autorité sur le peuple et sur les soldats, dans les matières civiles et criminelles; ils communiquent les affaires d'importance à l'empereur et aux six tribunaux suprêmes. D'un autre côté, tous les ordres impériaux et ceux des tribunaux supérieurs sont adressés à ces cours provinciales, et tous les mandarins des provinces sont obligés de s'y rendre, lorsqu'il s'agit de quelque délibération importante.

Toutes les capitales des provinces ont deux tribunaux, l'un civil, et l'autre criminel. On compte à la Chine cent soixante-treize tribunaux ou juridictions, *fou*, qui ressortissent immédiatement aux officiers-généraux et aux gouverneurs de chaque province, quatorze

cent huit tribunaux inférieurs, ou juridictions subordonnées, qui dépendent immédiatement des tchi-fous, dont onze cent soixante-treize sont *hiens*, et deux cent trente-cinq, *tcheous*.

Toutes les villes de l'empire ont un tribunal composé d'un président et de deux ou trois assesseurs au moins, qui se nomment *kiao-kouans*, ou juges des lettrés. Leur office est de veiller à ce qui concerne les sciences et ceux qui les cultivent, particulièrement la conduite des bacheliers, qui sont en très-grand nombre, et la plupart fort pauvres, mais que la confiance qu'ils ont dans leurs priviléges rend quelquefois insolens.

Navarette observe que les visiteurs portent le sceau impérial attaché au bras droit, et qu'aussitôt qu'ils l'ont reçu de l'empereur, ils deviennent, dit-il, aussi terribles que la foudre. Un d'entre eux ayant perdu son sceau, et soupçonnant le gouverneur de la ville, qu'il regardait comme son ennemi, d'être l'auteur de son malheur, disparut subitement, sous prétexte d'une maladie dangereuse. Un mandarin de ses amis jugea qu'il lui était arrivé quelque disgrâce; et s'étant rendu à son palais, dont il n'obtint l'entrée qu'avec beaucoup de peine, il apprit enfin de lui-même le sujet de son chagrin. Le conseil qu'il lui donna, fut de mettre le feu à son appartement, après en avoir fait retirer ses meilleurs effets, et de profiter de cet accident pour mettre publique-

ment entre les mains du gouverneur le petit coffre où l'on garde les sceaux, en le priant de se charger du dépôt. « S'il vous a dérobé
» votre sceau, ajouta le mandarin, il ne
» pourra se dispenser de le remettre dans le
» coffre, ou du moins vous pourrez l'accuser
» lui-même de l'avoir perdu. » Cet artifice eut tout le succès que le mandarin avait prévu, et le visiteur retrouva son sceau. Cette histoire peut prouver combien l'esprit des Chinois est exercé à la finesse et à la subtilité.

Les petites causes sont portées ordinairement devant les tribunaux inférieurs : cependant la partie qui se plaint a toujours la liberté de s'adresser aux cours supérieures. Par exemple, un habitant d'une ville du premier rang, au lieu de porter sa plainte à son propre gouverneur, peut avoir recours au gouverneur de la capitale de sa province, ou même au vice-roi; et lorsqu'un juge supérieur a pris connaissance d'une affaire, les juges inférieurs n'y ont plus aucune part, à moins qu'elle ne leur soit renvoyée, comme il arrive souvent. Pour les affaires d'importance, l'appel est toujours libre des vice-rois aux cours suprêmes de Pékin, suivant la nature de la cause. Là, elle est d'abord examinée dans un des tribunaux subalternes, qui en fait son rapport au tribunal suprême. Le président porte son jugement, mais c'est après avoir conféré avec ses assesseurs, et communiqué son avis au colao, qui en informe l'empereur. Quelquefois

ce monarque fait recommencer les informations; d'autres fois il prononce sur-le-champ. Alors la cour suprême dresse la sentence au nom de l'empereur, et l'envoie au vice-roi de la province, qui demeure chargé de l'exécution. Une décision dans cette forme est irrévocable: elle porte le nom de *saint commandement sans défaut et sans partialité*.

Comme toutes les cours provinciales dépendent des vice-rois et des quatre officiers généraux qui lui servent d'assesseurs, suivant la nature des affaires, les causes qui regardent le revenu impérial et les matières civiles ressortissent au tribunal Pou-tchin-tsé, ou du trésor-général; les causes criminelles vont au Ngan-cha-tsé, qui est le principal juge-criminel, celles qui regardent les postes ou le sel, appartiennent au Hien-tao; enfin celles qui concernent les denrées qui se lèvent à titre de tribut sont portées au Liang-tao. Mais, outre les affaires qui sont propres à ces quatre officiers, on peut s'adresser à leur tribunal dans d'autres cas, parce que, toutes les cours inférieures leur étant subordonnées, les présidens de ces cours sont, par leur poste même, conseillers du vice-roi, et qu'en cette qualité, ils sont obligés, plusieurs fois chaque mois, d'assister à son tribunal pour les affaires importantes de la province.

Ajoutons, pour la gloire des législateurs chinois, et pour montrer combien ils avaient à cœur le véritable intérêt du peuple, qu'on

ne paie rien pour l'administration de la justice. Comme l'office de juge ne coûte rien à celui qui le possède, et que ses appointemens sont réglés, il ne peut rien exiger des parties; ainsi les plus pauvres plaideurs sont en état de faire valoir la justice de leurs droits, et ne craignent point d'être opprimés par la richesse de leurs adversaires.

A l'égard des procédures criminelles, il n'est pas besoin d'un décret pour conduire les coupables devant la justice, ni que le magistrat tienne audience pour écouter les accusations et les défenses : on n'exige pas tant de formalités à la Chine. Dans quelque lieu qu'un magistrat découvre du désordre, il a le pouvoir de le punir sur-le-champ, soit dans les rues, ou sur le grand chemin, ou dans les maisons particulières; il peut faire arrêter un joueur, un fripon, un débauché, et sur un simple ordre, lui faire donner vingt ou trente coups de fouet. Malgré ce châtiment, le coupable peut encore être cité par ceux auxquels il a fait tort devant quelque cour supérieure, où son procès étant recommencé dans les formes, il est quelquefois châtié avec beaucoup plus de rigueur.

Avant que les affaires criminelles soient absolument décidées, elles passent ordinairement par cinq ou six tribunaux subordonnés les uns aux autres, qui ont tous droit de revoir les procédures, et de recevoir des informations sur la vie et la conduite des accu-

sés et des témoins. Ces délais sont favorables à l'innocence, et la sauvent presque toujours, quoiqu'elle demeure exposée à languir longtemps dans les chaînes : sorte d'oppression souvent pire que la mort, et dont l'innocence n'est préservée par les lois que dans les gouvernemens de quelques pays de l'Europe.

Les voleurs qui sont pris armés sont condamnés à mort par la loi. S'ils ne sont point en état de tuer ou de blesser, on leur fait subir quelque châtiment corporel, suivant la nature du vol. Si leur entreprise n'a point eu d'exécution, ils en sont quittes pour vingt ou trente coups de bâton.

La bastonnade, le carcan et l'emprisonnement sont les seules punitions que les mandarins provinciaux puissent infliger aux criminels. Ils ont droit, à la vérité, de condamner au bannissement ; mais leur sentence doit être confirmée par les cours suprêmes. A l'égard de la peine capitale, ils ne peuvent la prononcer, si ce n'est dans les cas où la justice doit être prompte, tels que la sédition et la révolte. L'empereur donne alors au tsong-tou, et même au vice-roi, le pouvoir de faire conduire sur-le-champ les coupables au supplice.

Lorsqu'un criminel doit être condamné à mort, les juges le font amener au tribunal, où l'usage est de lui donner un repas fort court. On ne manque pas, du moins avant de lui prononcer sa sentence, de lui offrir un verre de

vin, qui se nomme *tsin-song*. Après la lecture de la sentence, la plupart de ces malheureux s'emportent en invectives contre ceux qui les ont condamnés. Les mandarins écoutent leurs injures avec beaucoup de patience et de compassion ; mais on leur met bientôt dans la bouche un bâillon, avec lequel on les mène au lieu de l'exécution. D'autres ne font que chanter dans le chemin qui les conduit à la mort, et boivent joyeusement le vin qu'ils reçoivent de leurs amis, qui attendent leur arrivée pour leur donner les derniers témoignages d'affection.

Tous les jugemens qui concernent les crimes dignes de mort doivent être examinés, approuvés et signés par l'empereur. Les mandarins envoient à la cour les pièces du procès, avec leur décision, dans laquelle ils font entrer les articles de la loi qui leur ont servi de règle. Par exemple : « Un tel est coupable de » tel crime, et la loi ordonne que celui qui a » commis ce crime sera étranglé ; c'est pour- » quoi je le condamne à être étranglé. » Là-dessus le tribunal suprême examine le fait, les circonstances et le jugement. Si le fait n'est pas clairement prouvé, ou si le tribunal exige de nouvelles informations, il présente à l'empereur un mémoire qui contient le cas et la décision des mandarins inférieurs, avec cette addition : « Pour juger parfaitement, il est » nécessaire que nous soyons mieux informés » de telle circonstance ; notre avis est donc

» que l'affaire soit renvoyée à tel mandarin,
» afin qu'il puisse nous donner toutes les lu-
» mières que nous désirons. » La clémence de l'empereur se porte toujours à ce qu'on lui demande, dans la crainte qu'on ne prononce témérairement, et sans une parfaite conviction, sur un objet aussi important que la vie d'un homme. Lorsque le tribunal suprême a reçu les informations qu'il désirait, il les présente une seconde fois à l'empereur, qui confirme la sentence ou qui diminue la rigueur du châtiment. Quelquefois il renvoie le mémoire avec cette addition de sa propre main : « Que le
» tribunal recommence à délibérer sur cette af-
» faire, et qu'il m'en fasse son rapport. »

Il n'y a point de précaution qui paraisse excessive aux Chinois lorsqu'il est question de condamner un homme à mort. L'empereur Yong-tching ordonna, en 1725, qu'on ne porterait point de sentence capitale sans que le procès lui eût été présenté jusqu'à trois fois. C'est pour se conformer à ce règlement que le tribunal observe la méthode suivante : quelque temps avant le jour marqué, il fait transcrire toutes les informations qui lui sont venues des juges inférieurs pendant le cours de l'année; il y joint la sentence de chaque juge et la sienne; ensuite il les assemble pour revoir, corriger, ajouter ou retrancher ce qu'il juge à propos. Après avoir mis tout en ordre, il en fait faire deux copies, dont l'une est présentée à l'empereur, et l'autre reste au tribunal pour

être communiquée aux principaux officiers de toutes les cours suprêmes, qui ont la liberté d'y faire encore les changemens qu'ils jugent nécessaires. Ainsi le plus vil et le plus méprisable sujet de l'empire jouit à la Chine d'un privilége qui ne s'accorde à personne dans le reste de l'Asie, où la vie des hommes n'est que trop souvent le jouet du caprice d'un despote. La seconde copie est présentée à l'empereur; ensuite l'usage est de la transcrire quatre-vingt-dix-huit fois en langue tartare, et quatre-vingt-dix-sept fois en langue chinoise. Toutes ces copies sont remises à l'empereur, qui en confie l'examen à ses plus fidèles officiers des deux nations.

Lorsque le crime est d'une énormité extraordinaire, l'empereur, en signant la sentence de mort, y joint l'ordre suivant : « Aussitôt qu'on » aura reçu cet ordre, que le coupable soit » exécuté sans délai. » S'il n'est question que d'un crime ordinaire, l'ordre est adouci en ces termes : « Que le criminel soit gardé en » prison jusqu'à l'automne, et qu'il soit exé- » cuté. » Le père Le Comte observe qu'il y a des jours fixés dans le cours de l'automne pour l'exécution de tous les criminels condamnés à mort.

S'il paraît que la longueur des procédures rend la justice fort lente à la Chine, le châtiment n'en est pas moins sûr pour toutes sortes de crimes ; il est réglé par la loi avec une juste dispensation qui le proportionne à leur

énormité. Le *pan-tsé*, ou la bastonnade, se donne ordinairement pour des fautes légères, et le nombre des coups répond à la nature de l'offense. C'est le châtiment commun des sentinelles qu'on trouve endormies pendant la nuit dans les rues et dans les places publiques. Si le nombre des coups ne passe pas vingt, ils sont regardés comme une correction paternelle qui n'imprime aucune tache. L'empereur lui-même la fait quelquefois subir aux personnes d'un rang distingué, et ne les voit pas moins après cette humiliation. Il ne faut qu'une bagatelle pour se l'attirer; un petit larcin, un mot outrageant, quelques coups de poing donnés mal à propos. Le mandarin n'en est pas plus tôt informé, qu'il fait donner le pan-tsé. Après la correction, le patient est obligé de se mettre à genoux devant son juge, de baisser trois fois le front jusqu'à terre, et de le remercier du soin qu'il a pris de sa correction.

Le pan-tsé est un morceau assez épais de bambou fendu, qui a plusieurs pieds de longueur; le bout d'en bas est large comme la main; l'autre bout est uni et menu, pour s'en servir plus facilement. Un mandarin, dans ses audiences, est environné d'officiers armés de ces instrumens : au moindre signe que leur donne le magistrat, en jetant par terre de petits bâtons d'environ six pouces de longueur sur deux de largeur, placés ordinairement sur une table qui est devant lui,

ils saisissent le coupable et l'étendent tout de son long, le visage contre terre; ils tirent ses hauts-de-chausse jusque sur ses talons. Dans cette posture, ils lui donnent autant de coups sur les fesses que le mandarin a jeté de petits bâtons : cependant on observe que quatre coups sont comptés pour cinq ; ce qui s'appelle le coup de grâce de l'empereur, qui, en qualité de père tendre et pitoyable, diminue toujours quelque chose du châtiment. Mais les coupables ont un autre moyen de l'adoucir; c'est de gagner les exécuteurs, qui ont l'art de ménager leurs coups avec une légèreté qui les rend presque insensibles. Ce supplice est quelquefois si violent, qu'on peut en mourir; mais ce qui peut faire voir jusqu'où est portée, à la Chine, la passion pour l'argent, c'est que pour une somme on loue des hommes qui subissent le châtiment à la place du coupable.

Un mandarin a le pouvoir de faire donner la bastonnade non-seulement dans son tribunal, mais dans tout autre lieu de sa juridiction : aussi ne marche-t-il jamais sans un cortége de ses officiers de justice, qui portent le pan-tsé. Si quelque personne du peuple reste à cheval lorsqu'il passe dans une rue, et ne se hâte point de descendre ou de se retirer, c'est assez pour s'attirer cinq ou six coups par son ordre. Cette exécution se fait si vite, qu'elle est souvent finie avant que les voisins s'en aperçoivent.

Le pan-tsé est la punition ordinaire des mendians, des vagabonds, des coureurs de nuit et des gens sans aveu.

La Chine fourmille de mendians vagabonds, de musiciens, et de gens qui disent la bonne aventure; ces fainéans voyagent en troupes, et ne sont pas moins trompeurs que nos Égyptiens ou Bohémiens d'Europe. Quelquefois ils sont tous aveugles : on leur voit exercer mille rigueurs contre eux-mêmes pour extorquer des aumônes; ils se fouettent le corps, ils mettent des charbons ardens sur leur tête, ils frappent du front contre une pierre, ou l'un contre l'autre, jusqu'à se faire enfler prodigieusement la tête, ou à tomber sans connaissance. Ils continueraient ces extravagances au danger d'en mourir, si les spectateurs ne leur donnaient quelque chose. La plupart sont estropiés; ils ont la bouche et le nez de travers, l'épine du dos rompue, de longs nez crochus; il leur manque une jambe ou un bras : s'ils n'ont pas apporté ces difformités en naissant, ce sont leurs parens qui les ont estropiés dès l'enfance, pour les mettre en état de gagner leur vie par ces misérables artifices.

On voit des femmes, à qui leurs parens ont crevé volontairement les yeux, marcher avec des guitares pour gagner leur pain : d'autres, jouant de divers instrumens, tirent l'horoscope et prétendent juger de la destinée des passans par les traits du visage. On voit des

opérateurs qui parcourent les bourgs et les villages montés sur des tigres et sur d'autres bêtes apprivoisées ; ces animaux marchent lentement, en recourbant la queue, et portant des branches d'arbre dans leur gueule.

Les mandarins mêmes sont sujets au pan-tsé ; mais fussent-ils du dernier ordre, on ne peut le leur faire subir qu'après les avoir dégradés. Au reste, cette faveur de la loi n'est pas fort considérable, puisque, dans certaines occasions, un vice-roi a le pouvoir de les casser, sans attendre la décision des cours suprêmes, et qu'il n'est obligé qu'à rendre compte ensuite de ses raisons, qui sont presque toujours approuvées. Il est vrai qu'un mandarin puni avec cette rigueur a la liberté de paraître à Pékin pour justifier sa conduite : il peut présenter un mémoire à l'une des cours suprêmes, ou porter ses plaintes à l'empereur même. C'est un frein qui empêche les vice-rois d'agir avec trop de précipitation, et d'abuser de leur autorité. En un mot, les maîtres emploient le pan-tsé pour châtier leurs écoliers, les pères pour corriger leurs enfans, et les seigneurs pour punir leurs domestiques.

Un autre châtiment plus déshonorant, quoique moins douloureux, c'est le collier de bois, ou le carcan, que les Portugais appellent *cangue*. Il est composé de deux pièces de bois qui se joignent en forme de collier autour du cou. Un criminel qui a le cou passé dans cette machine ne peut voir ses pieds, ni porter sa main

à sa bouche ; de sorte qu'il a besoin du secours de quelqu'un pour lui donner à manger. Il porte jour et nuit cet incommode fardeau, qui est plus ou moins pesant, suivant la nature du crime. Le poids commun du carcan, ou des cangues, est de cinquante-six livres ; mais il s'en trouve qui pèsent jusqu'à deux cents, et qui font tant de mal aux criminels, que, faute de nourriture et de sommeil, ils meurent quelquefois dans cette étrange situation. Il y a des cangues de quatre pieds carrés et de cinq à six pouces d'épaisseur.

Lorsqu'on a passé le cou du criminel dans ce pilori mobile, ce qui se fait devant les yeux du juge, on couvre les endroits par lesquels les deux pièces de bois se joignent, de deux longues bandes de papier, larges de quatre doigts, sur lesquelles on applique un sceau, afin que le cangue ne puisse être ouvert. Sur ces deux papiers on écrit en gros caractères la nature du crime et la durée du châtiment. Par exemple : « ce criminel est un voleur : c'est un débauché, un séditieux, un homme qui trouble la paix des familles : c'est un joueur. Il portera le cangue pendant trois mois dans un tel endroit. » Le lieu où ces misérables sont exposés est ordinairement la porte d'un temple ou de la ville, ou celle du tribunal même, ou le coin de quelque rue, ou la place publique. Lorsque le terme de la punition est expiré, les officiers du tribunal ramènent le criminel au mandarin, qui le délivre après une courte

exhortation à mener une conduite plus réglée ; mais en lui accordant la liberté de se retirer, il lui fait donner vingt coups de pan-tsé, comme un préservatif contre l'oubli. Ordinairement toutes les punitions chinoises, à l'exception des amendes pécuniaires, commencent et finissent par la bastonnade.

Il y a certains crimes pour lesquels un criminel est marqué sur les deux joues avec des caractères chinois, qui expriment la nature de l'offense : d'autres sont condamnés au bannissement ou à tirer les barques royales. Il est rare que cette servitude dure plus de trois ans; mais le bannissement est quelquefois perpétuel. Un exilé est sûr, avant son départ, de recevoir un nombre de coups proportionné à son crime.

Les vols sont punis la première fois par une marque sur le bras gauche avec un fer chaud, et la seconde fois par une marque sur le bras droit ; la troisième, ils sont livrés au tribunal criminel. Les esclaves fugitifs sont condamnés à cent coups de bâton, et rendus ensuite à leurs maîtres. Dans ces derniers temps, on leur marquait la joue gauche avec deux caractères chinois et deux caractères tartares ; mais un mandarin ayant représenté à l'empereur que cette punition était trop rigoureuse pour un crime qui venait moins d'aucune inclination vicieuse que du désir naturel de la liberté, et que d'ailleurs la bienséance était blessée, dans une ville où sa majesté résidait, par tant d'ob-

jets difformes dont les rues étaient remplies ; ce conseil fut bien reçu, et l'empereur ordonna qu'à l'avenir la marque des lettres s'appliquerait sur le bras gauche.

Les trois supplices capitaux de la Chine sont d'étrangler, de trancher la tête, et de couper en pièces. Le premier est le plus commun et passe pour le plus doux, et, ce qui est bien contraire à nos idées, pour le plus noble. Il est plus honorable d'être étranglé que d'avoir la tête tranchée. De là vient que, pour marquer quelque bonté aux seigneurs ou aux mandarins qui sont condamnés à la mort, l'empereur leur envoie un cordon de soie, et l'ordre de s'étrangler de leurs propres mains.

On tranche la tête pour les crimes de la plus odieuse énormité, tels que l'assassinat. Cette mort passe pour la plus infâme, parce que, disent-ils, la tête, qui est la principale partie de l'homme, est séparée du corps, et que le criminel ne conserve point en mourant son corps aussi entier qu'il l'a reçu de la nature. On ne dresse pas d'échafaud pour les exécutions ; le criminel se met à genoux dans une place publique, les mains liées derrière le dos : on le tient si ferme, qu'il ne peut se remuer ; tandis que l'exécuteur, s'avançant par-derrière, lui abat la tête d'un seul coup, et aussitôt l'étend sur le dos avec tant de promptitude et d'adresse, dit-on, qu'il ne tombe pas une goutte de sang sur ses habits. L'exécuteur est un soldat du commun ; et loin que l'usage

ait attaché de la honte à ses fonctions, c'est un honneur pour lui de s'en acquitter bien. A Pékin, il porte une ceinture de soie jaune en accompagnant le criminel. C'est la couleur impériale, et son sabre est enveloppé dans une étoffe de soie de la même couleur, pour montrer qu'il est revêtu de l'autorité de l'empereur, et lui attirer plus de respect de la part du peuple.

Les Chinois sont persuadés qu'un homme à qui l'on a tranché la tête doit avoir manqué de soumission pour ses parens, qui lui avaient donné un corps sain et parfait. La séparation des membres leur paraît une juste punition de ce crime. Cette opinion est si bien établie, qu'ils achètent à grand prix, de l'exécuteur, les corps de leurs parens et de leurs amis pour y recoudre la tête, en s'efforçant d'expier sa désobéissance par leurs gémissemens. Ils rapportent l'origine de cette idée à Tsong-tou, disciple de Confucius, qui, exhortant, vers sa dernière heure, ses enfans et ses disciples à l'obéissance, leur déclara qu'il se croyait redevable à la sienne d'avoir conservé son corps aussi parfait et aussi entier qu'il l'avait reçu de ses parens.

Ceux qui sont condamnés au même supplice sont privés, par leur sentence, de la sépulture commune; ce qui passe à la Chine pour un autre excès d'infamie. L'exécuteur, après avoir dépouillé le corps, est obligé de le jeter dans le fossé voisin; aussi ne peut-il le vendre sans

s'exposer à des punitions rigoureuses : mais il gagne le juge, ou les délateurs, par un présent considérable; ce qui augmente beaucoup le prix du corps. Une ancienne loi de l'empire porte qu'un criminel, à qui ses bonnes qualités, ou quelque autre raison, attirent une juste pitié, obtiendra un répit jusqu'à la fin de l'automne suivant, dans quelque temps qu'il ait été condamné. La raison de cette loi, c'est qu'à l'occasion de quelque réjouissance publique, soit pour la naissance ou le mariage d'un prince, soit pour la fin d'un tremblement de terre, ou de quelque autre calamité, on ne manque pas de relâcher tous les prisonniers, à la réserve de quelques-uns qui sont exceptés. Ainsi ceux à qui l'on accorde un répit sont souvent renvoyés libres, ou passent du moins quelques mois dans cette espérance. Beaucoup de lois de ce pays paraissent avoir été dictées par la clémence. C'est un éloge particulier que l'on voudrait pouvoir faire des nôtres.

La troisième espèce de punition que les Chinois appellent, dans leur langue, *couper en mille pièces*, est celle des rebelles et des traîtres. Elle consiste à couper en morceaux le corps du criminel, et à jeter le cadavre dans une rivière ou dans un fossé. On punit ainsi les plus grands crimes.

La torture est en usage à la Chine, et déshonore un peuple qui paraît d'ailleurs si policé et si humain. On l'emploie, comme ailleurs, pour arracher la confession d'un crime, c'est-

à-dire que l'on punit, comme ailleurs, avant de savoir si l'on a droit de punir. Ils ont, comme nous, une question ordinaire et extraordinaire. La première se donne aux pieds et aux mains, et ressemble beaucoup à celle que nous nommons *extraordinaire*. Celle-ci du moins ne se donne chez eux qu'après la preuve du fait, et elle consiste à faire de petites estafilades au corps du criminel, et à l'écorcher par degrés en lui enlevant de petites lanières ou des filets de peau.

Les lois chinoises n'imposent point d'autres punitions pour les crimes ; mais quelques empereurs en ont établi de plus cruelles. L'empereur Tcheou, à l'instigation de sa concubine favorite, qui se nommait *Takya*, inventa un nouveau genre de supplice sous le nom de *pao-lo*. C'était une colonne de cuivre, haute de vingt coudées, sur huit de diamètre, creusée comme le taureau de Phalaris, avec trois ouvertures pour y mettre du feu. On y attachait les criminels, en la leur faisant embrasser avec les pieds et les jambes : on allumait un grand feu au-dedans, qui rôtissait ces malheureux jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en cendre. Duhalde ajoute que Takya se faisait un amusement de ce spectacle. On peut juger quel devait être le caractère d'un empereur qui avait un tel monstre pour maîtresse.

Les prisons chinoises n'ont ni l'horreur ni la saleté des prisons d'Europe ; elles sont beaucoup plus commodes et plus spacieuses : l'édi-

fice en est semblable dans toutes les parties de l'empire ; elles sont situées à peu de distance des tribunaux de justice. Quand on est entré par la porte de la rue, on trouve une longue allée qui conduit au logement du second geôlier ; ensuite on entre dans une grande cour carrée, aux quatre côtés de laquelle sont les chambres des prisonniers, élevées sur de gros piliers de bois, ce qui forme au-dessous une sorte de galerie. Les quatre coins sont occupés par des prisons particulières, où l'on enferme les plus fameux brigands, sans leur laisser, pendant le jour, la liberté de se promener dans la cour; cependant ils achètent cette grâce pour quelques heures. La nuit, ils sont chargés de chaînes pesantes qu'on leur attache aux pieds, aux mains et à la ceinture, et si serrées, qu'à peine leur laissent-elles le pouvoir de se remuer. Si l'on se relâche un peu de cette rigueur, ce n'est qu'à prix d'argent. Ceux qui n'ont commis que des délits peu considérables ont la liberté de prendre l'air dans la cour de la prison ; mais le soir on les appelle l'un après l'autre, pour les renfermer dans une grande salle obscure, à moins qu'ils ne soient en état de louer de petites chambres où ils sont logés plus commodément. Des sentinelles qui veillent pendant toute la nuit font observer un profond silence. Si l'on entend le moindre bruit, ou s'il arrive que la lampe s'éteigne, on se hâte d'en donner avis aux geôliers, afin qu'ils puissent remédier au dés-

ordre. Il se fait des rondes continuelles, qui ôtent aux prisonniers toute espérance de pouvoir s'échapper. Ceux qui formeraient cette entreprise seraient punis sévèrement. Le mandarin visite souvent la prison, et doit toujours être en état de rendre compte des prisonniers. Si l'un d'eux tombe malade, le mandarin est obligé non-seulement de lui procurer, aux frais de l'empereur, des médecins et des remèdes, mais encore de prendre tout le soin possible de son rétablissement. S'il meurt un prisonnier, le mandarin doit en informer l'empereur, qui ordonne souvent au mandarin supérieur d'examiner si le subalterne a fait son devoir. Dans ces temps de visite, les prisonniers qui sont coupables de quelque crime capital paraissent avec un visage pâle, un air triste, la tête penchée et les genoux tremblans, dans l'espérance d'exciter la compassion; mais ils en trouvent d'autant moins, que le but de leur emprisonnement est non-seulement de les tenir sous une garde sûre, mais de les châtier, et qu'il est regardé comme une partie de leur punition.

Dans les grandes prisons, comme celle du tribunal suprême de Pékin, on permet aux ouvriers et aux artisans, tels que les tailleurs, les bouchers, les marchands de riz et de légumes, etc., d'entrer pour le service et la commodité des prisonniers : ils ont même des cuisiniers qui préparent leurs alimens, et tout s'exécute avec beaucoup d'ordre par le soin continuel des officiers.

La prison des femmes est séparée de celle des hommes : on ne leur parle qu'au travers d'une grille. Les hommes ont rarement la liberté de s'en approcher.

Dans quelques endroits, le corps d'un criminel qui meurt en prison n'est pas porté à la sépulture par la porte commune, mais par un passage fait exprès dans le mur de la première porte, qui ne sert qu'à cet usage. Lorsqu'un prisonnier de quelque distinction se trouve en danger de mort, il demande comme une faveur la permission de sortir avant d'expirer, parce qu'on attache une idée d'infamie à ce passage. La plus grande imprécation qu'on puisse faire à la Chine contre une personne à qui l'on souhaite du mal, est de lui dire : *Puisses-tu passer par le trou de la prison!*

Navarette, qui avait été renfermé avec les autres missionnaires, pendant la persécution, à Hang-tcheou-fou, capitale de la province de Che-kiang, dit qu'on n'entendait aucun bruit, qu'on ne voyait point naître de querelle, et que la tranquillité régnait comme dans un monastère.

On donne aux prisonniers pauvres une portion de riz tous les jours; ils en mangent une partie, et du reste ils achètent du bois, du sel et des légumes. Sans cette libéralité, la plupart manqueraient du nécessaire, parce qu'étant logés fort à l'écart, ils n'ont pas de ressource dans les aumônes. Pendant tout le temps que les missionnaires furent captifs, il

entra plus de prisonniers qu'il n'en sortit.

L'état militaire de la Chine a ses tribunaux comme le gouvernement civil, et ses kouans ou ses mandarins. Les mandarins de la guerre prennent leurs trois degrés comme les mandarins civils; ils sont divisés en neuf classes, qui forment, comme les autres, un grand nombre de tribunaux.

Le rang et les fonctions du principal officier militaire ou du général sont à peu près les mêmes à la Chine qu'en Europe; il a sous lui, dans quelques provinces, quatre mandarins; et dans d'autres lieux, deux mandarins seulement, qui représentent aussi nos lieutenans-généraux. Ceux-ci ont d'autres mandarins subordonnés qui répondent à nos colonels; les colonnels ont sous eux des officiers qu'on peut regarder comme des capitaines; enfin ces capitaines ont des officiers subalternes, qui ressemblent à nos lieutenans et à nos enseignes : chacun de ces mandarins a le train qui convient à sa dignité; et lorsqu'il paraît en public, il est accompagné d'une troupe d'officiers qui appartiennent à son tribunal; de sorte que tous ensemble, ils ont sous leurs ordres un fort grand nombre de troupes, tant à cheval qu'à pied.

Il y a à Pékin cinq tribunaux militaires, qui se nomment *ou-fou*, c'est-à-dire les cinq classes, ou les cinq troupes de mandarins de guerre. Ces cinq classes ont à leur tête un président et deux assesseurs, qui sont du premier ordre

des mandarins. On choisit ordinairement pour ces postes de grands seigneurs de l'empire, et ce sont eux qui commandent les officiers et tous les soldats. Cependant ces cinq tribunaux dépendent d'un tribunal suprême de la guerre, nommé *Yong-tching-fou*, dont le président est un des plus grands seigneurs de l'empire. Son autorité s'étend sur les cinq tribunaux militaires, et sur tous les officiers et les soldats de la cour; mais, pour modérer ce pouvoir extraordinaire, qui le rend maître d'un si grand nombre de troupes, on lui donne pour assesseur un mandarin lettré, avec le titre de surintendant de l'armée, et deux inspecteurs nommés par l'empereur, qui prennent part à toutes les affaires; d'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'exécuter quelque projet militaire, le Yong-tching-fou dépend absolument de la quatrième des six cours suprêmes, qui se nomme *Ping-pou*, et qui a toute la milice de l'empire sous sa juridiction.

Quoiqu'il y ait à la Chine des grands seigneurs qui, portant le titre de princes, de ducs et de comtes, sont supérieurs à tous les ordres de mandarins, par leur rang, leur mérite et leurs services, il n'y en a pas un néanmoins qui ne se trouve honoré du titre de son emploi, et de la qualité de chef des cinq tribunaux militaires.

Les tribunaux des mandarins de la guerre ont, dans leurs procédures et leurs décisions, les mêmes méthodes que les tribunaux civils.

Il nous reste à parler des forces de l'empire chinois.

Toutes les grandes villes, et les principales entre les petites, sont plus ou moins fortifiées. On donne à certaines villes le nom de *places de guerre*, pour les distinguer des autres, qui se nomment *villes de commerce*. Cependant les places de guerre n'ont pas d'autre avantage sur les autres villes fortifiées que celui de leur situation, qui en rend l'accès plus difficile; tout l'art des fortifications chinoises consiste dans un excellent rempart, un mur de briques, des tours, et un large fossé rempli d'eau. A la vérité, c'est une sûreté suffisante contre tous les efforts ennemis, dans des régions où la partie offensive de la guerre n'est pas mieux connue que la défensive.

On peut regarder comme un établissement très-utile les tchais, ou lieux de refuge, qui sont situés au milieu des champs, dans lesquels les laboureurs et les paysans se retirent avec leurs troupeaux et leurs meubles, en cas de mouvement de guerre, ou de courses subites de voleurs. Il n'y a point de province, de ville ou de bourg qui n'ait des soldats pour sa défense; l'empire est d'ailleurs fortifié par la nature. La mer qui borde six provinces à l'est et au sud, a si peu de profondeur au long de la côte, que les gros vaisseaux n'en peuvent approcher sans être brisés en pièces; et les tempêtes y sont si fréquentes, qu'une flotte n'y peut jamais mouiller en sûreté. A l'ouest, ce

sont des montagnes inaccessibles, qui ne font pas de ce côté-là une défense moins sûre; le côté du nord est défendu par la grande muraille, qui est la plus faible de toutes les défenses.

On a vu plus haut que l'empereur entretient pour la garde du grand mur, pour celle des villes et des autres places fortifiées, sept cent soixante-dix mille hommes, et cinq cent soixante-cinq mille chevaux, tant pour remonter la cavalerie que pour l'usage des courriers qui servent à porter dans les provinces ses ordres et ceux des tribunaux. Si ce nombre a reçu quelque changement, c'est moins pour diminuer que pour s'accroître, car l'état ne fait jamais de réduction dans les troupes; elles servent de gardes aux mandarins, aux gouverneurs, aux officiers, aux magistrats; elles les accompagnent jusque dans leurs voyages; elles veillent pour leur sûreté pendant la nuit, aux environs de leurs barques ou de leurs hôtelleries, et chaque fois que le mandarin s'arrête, elles sont relevées par d'autres gardes. Le soin que l'on a de bien armer ces troupes et de les habiller proprement leur donne la plus belle apparence du monde dans leurs marches et dans les revues; mais elles ne sont pas comparables à celles de l'Europe pour la discipline et le courage. Non-seulement les Chinois sont naturellement efféminés; les Tartares mêmes sont presque tombés dans la même mollesse; mais le profond repos dont ils jouis-

sent ne leur donne aucune occasion de se rendre plus propres à la guerre; tandis que la préférence qu'ils donnent sur tout le reste à l'étude et au savoir, la dépendance où les soldats vivent des lettrés, et l'éducation ordinaire de la jeunesse, qui ne voit que des livres, et qui n'entend parler que de morale et de politique, sont autant d'obstacles au courage militaire. L'attaque des Tartares est vive et fière; ils poussent brusquement l'ennemi, s'ils l'ont forcé d'abord à plier; mais ils sont incapables d'un long effort, surtout pour se défendre, s'ils sont attaqués eux-mêmes avec autant d'ordre que de vigueur. L'empereur Khang-hi, qui ne disait jamais rien que de juste, comme il ne faisait rien que de grand, peignait leur caractère en deux mots : « Les Tartares sont » bons soldats lorsqu'ils en ont de mauvais à » combattre; mais ils sont mauvais lorsqu'ils » ont affaire à de bonnes troupes. »

A l'égard de la discipline, les troupes chinoises sont exercées régulièrement par leurs officiers. Cet exercice consiste ou dans une espèce de marche irrégulière et tumultueuse, qu'ils font en escortant les mandarins, ou dans diverses évolutions qui s'exécutent au bruit des trompettes. Ils tirent de l'arc et manient le sabre avec beaucoup d'adresse : on fait aussi de temps en temps des revues militaires, pour examiner soigneusement les chevaux, les mousquets, les sabres, les flèches, les cuirasses et les casques. La moindre tache de rouille sur

les armes est punie sur-le-champ de trente ou quarante coups de bâton, si le soldat est Chinois, et d'autant de coups de fouet, si c'est un Tartare. Lorsqu'ils ne sont pas employés aux exercices de leur état, ils ont la liberté de choisir leurs occupations.

Il n'est pas nécessaire à la Chine, comme en Europe, d'employer la violence ou l'argent pour engager les hommes au métier des armes. La profession de soldat est regardée au contraire comme un fort bon état; on s'empresse d'y parvenir, soit par le crédit de ses amis ou par les présens qu'on fait aux mandarins, d'autant plus que chacun fait ordinairement son service dans les cantons qu'il habite.

Les trois provinces du nord fournissent un grand nombre de soldats; ils reçoivent pour paie, de trois en trois mois, cinq sous d'argent fin; ce qui est à peu près la paie française, et chaque jour une mesure de riz, ce qui suffit pour l'entretien d'un homme. Quelques-uns sont à la double paie : celle des cavaliers est de cinq sous de plus, avec deux mesures de petites féves pour la nourriture de leurs chevaux, dont l'empereur prend soin comme des hommes.

Depuis que les Tartares ont conquis la Chine, ces troupes n'ont guère d'autre emploi que de prévenir les révoltes, ou d'apaiser les séditions, en se montrant dans les villes ou dans les provinces. Elles sont chargées aussi de purger les grands chemins de voleurs : avec l'at-

tention continuelle qu'elles ont à les suivre et à les observer, il y en a peu qui leur échappent. Dans ces occasions, chaque ville reçoit des ordres, et toutes les forces des places voisines se rassemblent, s'il est nécessaire. Lorsqu'il est question de guerre, on détache plusieurs bataillons de chaque province pour former une armée.

Avant l'union des Tartares et des Chinois, la grande muraille était gardée par un prodigieux nombre de soldats, pour couvrir l'empire contre les invasions de ces redoutables ennemis; mais aujourd'hui on n'entretient garnison que dans les places importantes. Le port d'armes, dans chaque ville, est uniquement pour les soldats, quoiqu'ils ne portent l'habit militaire que pour le service, c'est-à-dire dans les temps de guerre ou pour monter la garde, pour les revues, et pour servir d'escorte aux mandarins dans leurs voyages. Dans les autres temps ils s'appliquent au trafic ou à la profession dans laquelle ils sont nés.

Entre les officiers tartares, on en compte vingt-quatre à la cour qui portent le titre de *capitaines généraux*, avec le même nombre de colonels. Cet établissement, qui ne subsiste que depuis la conquête, n'empêche pas que le ping-pou, ou le tribunal suprême de la guerre, n'ait la surintendance des troupes chinoises dans toute l'étendue de l'empire. Cette cour a des courriers toujours prêts pour porter ses ordres dans les

provinces, ce qui s'exécute fort secrètement.

Toutes les familles tartares qui sont établies à Pékin, ont leurs habitations dans la ville, ou dehors ; mais elles ne peuvent les quitter sans un ordre particulier de l'empereur. De là vient que les troupes tartares, dont la garde de l'empereur est composée, sont toujours en quelque sorte près de sa personne. On voit aussi à Pékin quelques troupes chinoises, enrôlées depuis long-temps sous les bannières tartares, et qui portent, par cette raison, le nom de *Chinois tartarisés*. Elles sont bien payées et toujours prêtes à marcher au premier ordre, avec autant de diligence que de secret, pour arrêter les mouvemens et les séditions. Ces troupes sont divisées en huit corps, dont chacun a son enseigne distinguée par la couleur qui lui est propre ; c'est le jaune, le blanc, le rouge et le bleu. Le vert est la couleur des troupes entièrement chinoises, qui en tirent le nom de *lou-ki*, c'est-à-dire soldats de la bannière ou de l'enseigne verte.

Chaque enseigne tartare a son général qui se nomme *Kou-fanta*, en langue mantchou. Cet officier en a d'autres sous lui qui répondent à nos lieutenans-colonels, sous le nom de *Mei-reyon-tchain*, et qui ont aussi leurs officiers subalternes. Comme chaque corps est composé à présent de Tartares mantchous, de Tartares mongols et de Chinois tartarisés, le général a sous lui deux officiers généraux de chaque nation, et ces généraux ont aussi des

officiers subalternes de la même nation. Chaque corps consiste en dix mille hommes effectifs divisés en cent *niérous*, ou cent compagnies chacune de cent soldats. Ainsi, en comptant la maison de l'empereur et celle des princes, dont les domestiques ont la paie d'officiers et de soldats, on peut croire, suivant l'opinion commune, qu'il y a toujours cent mille hommes de cavalerie à Pékin. Cependant ils sont tellement énervés, comme on vient de le remarquer, que les Tartares orientaux font peu de cas de leur nombre. Ils disent en proverbe que le hennissement d'un cheval tartare suffit pour mettre en déroute toute la cavalerie chinoise.

Outre ces forces, qui sont constamment sur pied, chaque province a quinze ou vingt mille hommes sous le commandement de leurs officiers particuliers. Il y en a aussi pour la garde des îles, surtout pour celles de Haïnan et de Formose.

Les armes des soldats sont des cimeterres et des dards, suivant l'ancien usage. L'artillerie est d'invention moderne parmi les Chinois; et quoiqu'ils aient fort anciennement l'usage de la poudre, ils ne l'emploient guère que pour les feux d'artifice, dans lesquels ils excellent. Cependant on voit aux portes de Nankin trois ou quatre bombardes, courtes et épaisses, assez anciennes pour faire juger qu'ils ont eu l'usage du canon, quoiqu'ils paraissent l'ignorer encore, car ces pièces passent parmi eux

pour de simples curiosités. Ils ont aussi quelques petards sur leurs vaisseaux, mais ils manquent d'habileté pour s'en servir. En 1621, la ville de Macao fit présent à l'empereur de trois canons avec quelques canonniers : on en fit l'épreuve devant plusieurs mandarins, qui parurent fort surpris de cette nouveauté. Ces pièces furent menées sur les frontières. Les Tartares qui s'étaient approchés de la grande muraille, furent si effrayés du ravage qu'elles firent dans leurs rangs, qu'ayant pris la fuite, ils n'eurent pas la hardiesse de reparaître jusqu'en 1636. Ils firent alors une nouvelle irruption, qui fit penser les mandarins à fortifier les villes de la Chine, et à les munir d'artillerie. Ce fut à cette occasion que, le docteur Paul-syn leur ayant représenté que les missionnaires savaient l'art de fondre le canon, ils supplièrent aussitôt l'empereur d'ordonner au père Adam Schaal, alors président du tribunal des mathématiques, d'en fondre quelques pièces. Après avoir obtenu l'ordre qu'ils désiraient, ils firent une visite à ce missionnaire mandarin, et, dans la conversation, ils demandèrent négligemment s'il savait la manière de fondre du canon. Schaal ayant répondu qu'il n'en ignorait pas les principes, ils lui présentèrent sur-le-champ l'ordre impérial. En vain leur représenta-t-il, dans sa surprise, que la pratique était fort éloignée de la théorie. Il fallut obéir et donner des instructions aux ouvriers, avec l'assistance néanmoins des eunuques de la cour. Ensuite les manda-

rins, persuadés par la vue des instrumens mathématiques que le père Verbiest avait composés à Pékin, qu'il ne devait pas être moins habile à fondre de l'artillerie, obtinrent un autre ordre pour ce missionnaire. Une entreprise de cette nature était capable de l'alarmer; mais ayant trouvé dans les registres des églises chrétiennes de Pékin, que, sous la dernière race des empereurs chinois, un grand nombre de missionnaires étaient entrés à la Chine en faveur de leurs lumières, et ne doutant pas qu'un service de cette importance ne portât l'empereur à favoriser la religion chrétienne, il fondit avec un merveilleux succès cent trente pièces de canon.

Quelque temps après, le conseil des principaux mandarins de guerre présenta un mémoire à l'empereur, par lequel il lui demandait trois cent vingt pièces de canon à l'européenne, pour la défense des places fortes de l'empire. L'empereur ordonna que *Nan-hoaï-jin* (tel était le nom chinois du père Verbiest) prendrait la direction de l'ouvrage, et qu'il serait exécuté suivant les modèles qui devaient être tirés en peinture, et présentés à sa majesté dans un mémoire. Le missionnaire présenta les modèles en 1681, le 11 février. Ils furent approuvés, et le kong-pou, ou le tribunal des travaux publics, reçut ordre de fournir sans délai tous les secours nécessaires.

La fonte de tant de pièces prit plus d'un an. Verbiest eut à vaincre quantité d'obstacles de

la part des eunuques du palais, qui, ne voyant pas sans impatience un étranger dans une si haute faveur, réunirent tous leurs efforts pour ruiner son entreprise. Ils se plaignaient à tous momens de la lenteur du travail, tandis qu'ils faisaient dérober secrètement le métal par les officiers subalternes de la cour. Aussitôt que la première pièce fut fondue, ils se hâtèrent, avant que l'intérieur fût poli, d'y jeter un boulet de fer, dans l'espérance de la rendre inutile; mais Verbiest l'ayant fait charger par la lumière, elle fut tirée avec un bruit si terrible, que l'empereur, l'ayant entendu de son palais, désira qu'on fît une seconde décharge. Enfin, l'ouvrage étant achevé, toutes les pièces furent traînées au pied d'une montagne qui est à une journée de Pékin, du côté de l'ouest; et l'empereur, accompagné des principaux officiers de son armée et de toute sa cour, se donna le plaisir d'en voir faire l'épreuve; on lui fit observer que les boulets touchaient au lieu vers lequel Verbiest avait braqué ses machines. Ce spectacle lui fit tant de plaisir, qu'il donna une fête solennelle au gouverneur tartare et aux principaux officiers de l'armée, sous des tentes qui furent dressées en plein champ. Il but dans une coupe d'or à la santé de son beau-père et de ses officiers, et à celle même des artistes qui avaient dirigé le canon avec tant de justesse. Enfin, ayant fait appeler Verbiest, qui était logé par son ordre près de sa propre tente, il lui dit : « Le canon que vous

» me fîtes l'année passée a servi fort heureuse-
» ment contre les rebelles, dans les provinces
» de Chen-si, de Hou-quang et de Kiang-si;
» je suis fort satisfait de vos services. » Ensuite, se dépouillant de sa robe et de sa veste fourrée, il les lui donna comme un témoignage de son amitié.

On continua pendant plusieurs jours d'éprouver les pièces par un si grand nombre de décharges, qu'il y eut vingt-trois mille boulets de tirés. Verbiest composa un traité sur la manière de fondre le canon et sur son usage. Il le présenta à l'empereur, avec vingt-quatre dessins des figures nécessaires pour l'intelligence de cet art, et des instrumens qui servent à tirer juste. Quelques mois après, le tribunal, dont l'emploi est de rechercher les personnes qui ont rendu service à l'état, présenta un mémoire à l'empereur pour le supplier d'avoir égard au mérite de Nan-koaï-jin. Sa majesté ayant reçu favorablement ce mémoire, accorda au missionnaire le même titre d'honneur qui se donne aux vice-rois lorsqu'ils ont bien servi dans leur gouvernement.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SECONDE PARTIE. — ASIE.

LIVRE IV,

CONTENANT LA CHINE.

Pag.

CHAPITRE VII. — Division de la nation chinoise en différentes classes : commerce, arts, manufactures.. 1
CHAP. VIII. — Sciences des Chinois : astronomie, médecine, musique, poésie, histoire, morale, langage ; Confucius ou Kon-fu-tzée. 148
CHAP. IX. — Religion. 236
CHAP. X. — Gouvernement. 283

FIN DE LA TABLE.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 02 05 19 07 1